



Comptes régionaux

Répartition régionale des dépenses de consommation finale
des ménages, des administrations publiques et des institu-
tions sans but lucratif et de l'épargne des ménages
1999-2010

Contenu de la publication

La présente publication contient les données concernant la répartition des dépenses de consommation finale des ménages, des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages. La première variable n'est disponible qu'au niveau des régions au cours de la période 1999-2010. Les deux autres variables sont disponibles par région, province et arrondissement pour la période 1995-2012. La répartition régionale des comptes des ménages a pu être élargie jusqu'à l'épargne des ménages au niveau des régions. Des données chiffrées relatives à la Communauté germanophone ne sont pas disponibles. Ces résultats sont le fruit d'une collaboration entre la Banque nationale de Belgique (BNB), la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne.

Au niveau du Royaume, les résultats sont conformes aux estimations de septembre 2014 présentées dans la publication de l'ICN intitulée "Comptes nationaux, Partie 2: Comptes détaillés et tableaux 2013".

La répartition régionale repose sur les méthodes, définitions et nomenclatures établies selon le système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC 2010) tel que visé au règlement CE n° 549/2013 du Conseil du 21 mai 2013.

Cette publication se compose de trois parties. La première commente brièvement les résultats. La deuxième comprend à titre exceptionnel la description de la méthode utilisée pour répartir les importations et exportations belges par unité géographique; elle est également disponible séparément sur le site internet de la BNB. La troisième partie présente une série de tableaux statistiques. Des tableaux plus détaillés pour la période 1995-2012 sont consultables sur le site internet de la BNB.

Tous les calculs ont été clôturés à la date du 18 juin 2015.

© Banque nationale de Belgique, Bruxelles, en collaboration avec les trois régions

Tous droits réservés.

La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciale est autorisée avec mention de la source.

ISSN 1372-7850 (online)

Avant-propos

Les trois régions et la Banque nationale de Belgique (BNB) ont lancé en 2009 un projet commun visant à établir davantage de statistiques macroéconomiques présentant une dimension régionale.

En sus des statistiques publiques régionales, qui sont publiées par l'Institut des comptes nationaux, des avancées ont été enregistrées sur le plan des dépenses macroéconomiques régionales. En juillet 2014, la répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services a été publiée pour la première fois. Maintenant, l'optique dépense du produit intérieur brut est complétée par la répartition régionale des dépenses de consommation finale selon la méthodologie du SEC 2010. Elle est le résultat d'une fructueuse collaboration évoquée entre la Banque et les Régions.

Grâce à ce projet, l'extension des comptes des revenus des ménages a été rendue possible. Ainsi, le revenu disponible ajusté et l'épargne ont pu être calculés au niveau régional.

Le nombre de tableaux figurant dans la publication est limité. Tous les résultats détaillés peuvent toutefois être consultés dans la banque de données en ligne NBB.Stat de la BNB.

Le Gouverneur
de la Banque nationale de Belgique

Jan Smets

Bruxelles, juillet 2015

Table des matières

Avant-propos	3
Commentaire	9
1. Répartition régionale des dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14)	10
1.1 Vue d'ensemble	10
1.2 Dépenses par catégorie de produits pour la période 1999 -2010	11
1.3 Dépenses par catégorie de produits pour l'année 2010	12
2. Répartition régionale des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13)	15
2.1 Vue d'ensemble	15
2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques par composante	16
3. Répartition régionale des dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15)	19
3.1 Vue d'ensemble	19
3.2 Dépenses de consommation finale des ISBLSM par composante	20
4. Répartition régionale de la consommation finale effective (P.4)	21
4.1 Consommation finale effective individuelle des ménages	21
4.1.1 Vue d'ensemble	21
4.1.2 Consommation finale effective individuelle des ménages par composante	22
4.2 Consommation finale effective totale	23
4.2.1 Vue d'ensemble	23
4.2.2 Consommation finale effective totale par composante	24
5. Extension de la Répartition régionale des comptes des revenus des ménages	25
5.1 Répartition régionale du revenu disponible ajusté net (B.7n)	25
5.1.1 Vue d'ensemble	25
5.1.2 Revenu disponible ajusté net par composante	26
5.2 Répartition régionale de l'ajustement pour variation des droits à pensions (D.8) et de la consommation de capital fixe (P.51c)	27
5.2.1 Ajustement pour variation des droits à pensions	27
5.2.2 Consommation de capital fixe	29

5.3	Répartition régionale du revenu disponible brut (B.6g) et de l'épargne brute (B.8g)	30
5.3.1	Revenu disponible brut des ménages	30
5.3.2	Epargne brute des ménages	31
5.4	Taux d'épargne des ménages	33
Éléments conceptuels et méthodologique		35
1	Concepts et méthodes dans les comptes nationaux	37
1.1	Concepts	37
1.1.1	Définitions selon le SEC 2010	37
1.1.2	Dépense de consommation finale (P.3) et consommation finale effective (P.4)	38
1.1.3	Les concepts national et intérieur	38
1.2	Méthodologie de calcul des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13)	39
1.2.1	Sources et calculs du P.3	39
1.2.2	Sources et contenu des transferts sociaux en nature (D.63)	40
1.3	Méthodologie de calcul des dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14)	41
1.3.1	Catégories de dépenses estimées via l'EBM	41
1.3.2	Catégories de dépenses estimées via d'autres sources	44
1.4	Méthodologie de calcul des dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15)	53
1.5	Méthodologie de calcul de la consommation finale effective (P.4)	54
2.	répartition régionale des dépenses de consommation finale (P.3)	54
2.1	Répartition régionale des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13)	55
2.1.1	Répartition régionale des dépenses de consommation finale individuelle (P.31)	55
2.1.2	Répartition régionale des dépenses de consommation finale collective (P.32)	59
2.2	Répartition régionale des dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14)	60
2.2.1	Passage du concept intérieur au concept national	60
2.2.2	Catégories de dépenses estimées au niveau national via l'EBM	60
2.2.3	Catégories de dépenses estimées au niveau national via des sources alternatives	64
2.3	Répartition régionale des dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15)	76
2.3.1	Transferts sociaux en nature – production non marchande (D.631)	76
2.3.2	Transferts sociaux en nature – production marchande achetée (D.632)	78
2.4	Répartition régionale de la consommation finale effective (P.4)	78
2.4.1	Consommation finale effective individuelle des ménages (P.41_S.14)	78
2.4.2	Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	78
3.	Répartition régionale des comptes des revenus des ménages selon le lieu de domicile	79
3.1	Répartition actuelle des comptes des revenus des ménages selon le lieu de domicile	79
3.2	Répartition régionale du revenu disponible ajusté net (B.7n)	79
3.3	Répartition régionale de l'épargne nette (B.8n)	79

3.3.1	Ajustement pour variation des droits à pension (D.8)	79
3.3.2	Epargne nette (B.8n)	80
3.4	Passage des montants nets aux montants bruts	80
3.4.1	Consommation de capital fixe (P.51c)	80
3.4.2	Epargne brute (B.8g) et revenu disponible brut (B.6g)	81
3.5	L'extra-région dans les comptes des revenus des ménages selon le lieu de domicile	81

Annexes	83
---------	----

Tableaux

Introduction	91
1. Dépenses de consommation finale des ménages par région (NUTS-1) et COICOP 2 et 3 digits	91
1.1 Région de Bruxelles-Capitale - Chiffres absolus	94
1.2 Région de Bruxelles-Capitale - Importance relative	96
1.3 Région flamande - Chiffres absolus	98
1.4 Région flamande - Importance relative	100
1.5 Région wallonne - Chiffres absolus	102
1.6 Région wallonne - Importance relative	104
1.7 Unité extra-régionale - Chiffres absolus	106
1.8 Unité extra-régionale - Importance relative	108
1.9 Royaume - Chiffres absolus	110
2. Dépenses de consommation finale des administrations publiques par région (NUTS-1)	113
2.1 Région de Bruxelles-Capitale - Chiffres absolus	114
2.2 Région de Bruxelles-Capitale - Importance relative	114
2.3 Région flamande - Chiffres absolus	115
2.4 Région flamande - Importance relative	115
2.5 Région wallonne - Chiffres absolus	116
2.6 Région wallonne - Importance relative	116
2.7 Royaume - Chiffres absolus	117
3. Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages par région (NUTS-1)	119
3.1 Région de Bruxelles-Capitale - Chiffres absolus	120
3.2 Région de Bruxelles-Capitale - Importance relative	120
3.3 Région flamande - Chiffres absolus	121
3.4 Région flamande - Importance relative	121
3.5 Région wallonne - Chiffres absolus	122
3.6 Région wallonne - Importance relative	122
3.7 Royaume - Chiffres absolus	123
4. Consommation finale effective par région (NUTS-1)	125
4.1 Région de Bruxelles-Capitale - Chiffres absolus	126
4.2 Région de Bruxelles-Capitale - Importance relative	126
4.3 Région flamande - Chiffres absolus	127
4.4 Région flamande - Importance relative	127
4.5 Région wallonne - Chiffres absolus	128
4.6 Région wallonne - Importance relative	128
4.7 Royaume - Chiffres absolus	129

5.	Comptes de revenus des ménages par région (NUTS-1) (net)	131
5.1	Région de Bruxelles-Capitale - Chiffres absolus	132
5.2	Région de Bruxelles-Capitale - Importance relative	133
5.3	Région flamande - Chiffres absolus	134
5.4	Région flamande - Importance relative	135
5.5	Région wallonne - Chiffres absolus	136
5.6	Région wallonne - Importance relative	137
5.7	Unité extra-régionale - Chiffres absolus	138
5.8	Unité extra-régionale - Importance relative	139
5.9	Royaume - Chiffres absolus	140
6.	Comptes de revenus des ménages par région (NUTS-1) (brut)	141
6.1	Région de Bruxelles-Capitale - Chiffres absolus	142
6.2	Région de Bruxelles-Capitale - Importance relative	143
6.3	Région flamande - Chiffres absolus	144
6.4	Région flamande - Importance relative	145
6.5	Région wallonne - Chiffres absolus	146
6.6	Région wallonne - Importance relative	147
6.7	Unité extra-régionale - Chiffres absolus	148
6.8	Unité extra-régionale - Importance relative	149
6.9	Royaume - Chiffres absolus	150
7.	Population moyenne	151
7.1	Population moyenne par région, province et arrondissement	152
	Remarques générales	153
	Signes conventionnels	155
	Liste des abréviations	157

Commentaire

En 2009, un projet d'élargissement des statistiques économiques régionales a été lancé entre la Banque nationale de Belgique et les Régions de Bruxelles-Capitale, flamande et wallonne. Il concerne, entre autres, le développement de l'optique des dépenses du PIB. A ce sujet, une première publication est parue en juillet 2014. Celle-ci portait sur la répartition régionale des exportations et des importations belges de biens et de services pour la période 1995-2011¹.

La présente publication a, cette fois, trait à la répartition régionale des dépenses de consommation finale, qui constituent la part la plus importante du PIB dans l'optique des dépenses, ainsi qu'à l'extension du compte des revenus des ménages.

La publication de chiffres régionaux relatifs aux dépenses de consommation finale ne constitue pas encore une obligation de la part d'Eurostat². Néanmoins, les répartitions régionales dont il est question dans ce document reposent sur des principes méthodologiques définis au niveau européen par le nouveau Système Européen des Comptes (SEC 2010) sur lequel se fondent les comptes régionaux publiés jusqu'à présent.

La période couverte par la présente analyse est contrainte par la disponibilité temporelle des sources utilisées au niveau régional. L'enquête sur le budget des ménages (EBM), qui constitue la principale source régionale pour l'estimation des dépenses de consommation finale des ménages, n'est disponible annuellement qu'entre 1999 et 2010. Aussi, la description de l'ensemble des résultats se limite à cette période d'observation, même si les dépenses de consommation finale des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages sont disponibles sur une période plus étendue (1995 à 2012).

Les résultats présentés sont compatibles avec la version de septembre 2014 des comptes nationaux détaillés, établis selon le SEC 2010. Toutes les mesures sont effectuées à prix courants.

Les dépenses de consommation finale de chaque secteur institutionnel sont abordées successivement (sections 1 à 3) avant de passer des dépenses de consommation finale à la consommation finale effective (section 4), puis de prolonger l'analyse avec des agrégats complémentaires (revenu disponible ajusté net, revenu disponible brut et épargne) aux comptes de revenus des ménages publiés jusqu'à présent (section 5). Au niveau des ménages, l'extra-région n'est pas analysée vu sa faible importance.

¹ BNB, IBSA, IWEPS et SVR (2014), Comptes régionaux - [Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services, publication en deux parties: l'une méthodologique](#), l'autre décrivant les [résultats de 1995 à 2011](#).

² Le programme de transmission SEC 2010 d'Eurostat mentionne les dépenses de consommation finale des ménages au niveau NUTS 2 à titre facultatif.

1. Répartition régionale des dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14)

1.1 Vue d'ensemble

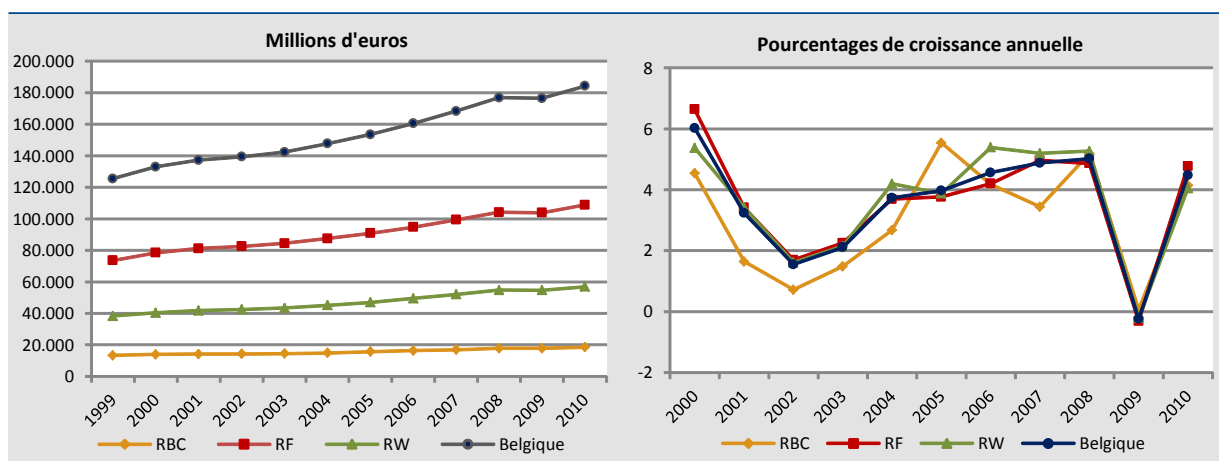
Au niveau du Royaume, les dépenses de consommation finale des ménages ont crû de 47,0 % entre 1999 et 2010, passant de 125,4 milliards d'euros au début de cette période à 184,3 milliards à la fin.

TABEAU 1 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	13 341,0	73 606,1	38 328,0	125 418,5	10,6	58,7	30,6	100
2000	13 947,2	78 491,1	40 386,9	132 971,4	10,5	59,0	30,4	100
2001	14 176,4	81 173,0	41 769,6	137 271,8	10,3	59,1	30,4	100
2002	14 278,8	82 552,6	42 443,9	139 403,5	10,2	59,2	30,4	100
2003	14 491,4	84 414,2	43 357,2	142 352,0	10,2	59,3	30,5	100
2004	14 879,1	87 532,9	45 176,5	147 667,3	10,1	59,3	30,6	100
2005	15 703,3	90 828,2	46 928,7	153 534,7	10,2	59,2	30,6	100
2006	16 358,9	94 647,3	49 457,1	160 541,2	10,2	59,0	30,8	100
2007	16 921,5	99 345,5	52 025,3	168 374,0	10,0	59,0	30,9	100
2008	17 798,5	104 180,0	54 765,6	176 829,7	10,1	58,9	31,0	100
2009	17 808,8	103 857,1	54 652,8	176 406,4	10,1	58,9	31,0	100
2010	18 546,8	108 815,9	56 867,1	184 311,2	10,1	59,0	30,9	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	39,0	47,8	48,4	47,0				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

GRAPHIQUE 1 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Région flamande, les ménages ont connu une hausse de leurs dépenses de consommation finale de 47,8 % entre les années 1999 et 2010. Celles-ci ont atteint 108,8 milliards d'euros cette année-là.

En Région wallonne, les dépenses de consommation finale des ménages ont augmenté jusqu'à 56,9 milliards en 2010, soit une hausse de 48,4 % (la hausse la plus importante parmi les 3 régions).

En Région de Bruxelles-Capitale, les dépenses des ménages ont atteint 18,5 milliards en 2010, une croissance de 39,0 % par rapport à 1999, soit la plus faible croissance des trois régions. Durant la période sous revue, les dépenses de consommation finale des ménages à Bruxelles ont seulement crû plus rapidement qu'en Flandre et/ou qu'en Wallonie en 2005, 2008 et 2009.

Entre 1999 et 2010, les dépenses de consommation finale des ménages par habitant ont augmenté de 37,9 % au niveau du Royaume, 39,7 % en Flandre, 40,9 % en Wallonie et 20,5 % à Bruxelles.

Les parts des régions dans la consommation finale des ménages ont peu varié d'une année à l'autre et ce pour les trois régions. En Flandre, elle s'établissait aux environs de 59 à 60 % du total. Celle de la Région wallonne oscillait entre 30 et 31 %. La part de la Région bruxelloise dans les dépenses belges a diminué en passant de 11 à 10 %.

Durant la dernière année d'observation (2010), la hausse des dépenses de consommation finale a été plus importante en Flandre (4,8 %) que dans les autres régions (4,1%). En tenant compte de la croissance de la population, la hausse s'élevait à 4,0 % en Flandre, 3,3 % en Wallonie et 1,8 % à Bruxelles.

1.2 Dépenses par catégorie de produits pour la période 1999-2010

Les dépenses totales des ménages peuvent être ventilées entre les biens et les services consommés, regroupés selon la classification des fonctions de consommation des ménages (ou COICOP). Le degré de détail jusqu'auquel l'analyse ci-après est menée se limite au niveau de 3 digits de cette nomenclature, soit 44 catégories de produits.

Au niveau des ménages belges, entre 1999 et 2010, le "top 5" des principaux postes contributeurs à la croissance des dépenses de consommation finale était constitué des produits alimentaires (COICOP 011), des loyers imputés (COICOP 042), du gaz et de l'électricité (COICOP 045), des dépenses d'utilisation de véhicules (COICOP 072) et des hôtels (COICOP 112). Ces cinq catégories de dépenses ont contribué à hauteur de 20,5 points de pourcentage à l'augmentation des dépenses des ménages belges entre 1999 et 2010 et leur part moyenne sur la période a été de 38,2 %. Ensemble, elles ont enregistré une croissance de 55,9 % sur la période en atteignant 71,6 milliards en 2010.

TABLEAU 2 CATÉGORIES DE DÉPENSES (COICOP 3 DIGITS) QUI ONT LE PLUS SIGNIFICATIVEMENT INFLUENCÉ LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES SUR LA PÉRIODE 1999 - 2010
(en point de %)

COICOP 3 digits	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Produits alimentaires (011)	4,37	5,04	5,04	4,96
Loyers réels (041)	2,02	0,59	1,26	0,94
Loyers imputés (042)	7,37	7,08	4,41	6,28
Electricité, gaz et autres combustibles (045)	2,08	3,54	4,37	3,63
Dépenses d'utilisation de véhicules (072)	1,76	3,30	3,72	3,26
Hôtels (112)	1,43	2,68	2,03	2,35
p.m croissance totale (en %)	39,0	47,8	48,4	47,0

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Flandre, les cinq principaux types de dépenses étaient les mêmes qu'au niveau du Royaume. Leur contribution à la croissance des dépenses a été de 21,6 points de pourcentage. Leur part moyenne sur la période 1999 - 2010 s'est élevée à 39 %. Le montant de ces cinq types de dépenses a atteint 43,3 milliards en 2010 (+ 58,1 %).

En Wallonie, les cinq principales rubriques étaient également identiques à celles mentionnées pour le Royaume mais leur contribution a été plus faible (19,6 points de pourcentage). Leur part moyenne dans le total était légèrement plus faible qu'en Flandre (37,6 %), principalement en raison des loyers imputés. Non seulement la croissance de ces derniers s'est avérée plus faible en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre, mais leur poids dans le total était également inférieur. Les dépenses de ces cinq rubriques ont crû de 53,3 % entre 1999 et 2010 pour se chiffrer à 21,6 milliards lors de la dernière année.

Bruxelles se différencie des autres régions car les hôtels (COICOP 112) sont absents du "top 5" au profit des loyers réels (COICOP 041). Le fait que les loyers réels s'y trouvent, s'explique par le fait que cette région se caractérise par une plus grande proportion de locataires que dans les autres régions. La contribution des cinq premières rubriques (011, 041, 042, 045 et 072) était de 17,6 points de pourcentage. En 2010, elles s'élevaient à 7,9 milliards (+ 42,5 %).

D'autres dépenses ont évolué assez rapidement avec un accroissement cumulé proche de 80 %, voire supérieur et ce, sur l'ensemble de la période, bien que leur importance dans le total des dépenses de consommation finale soit souvent moindre.

Au niveau belge, ces autres catégories en croissance rapide ont été les outillages pour la maison et le jardin (COICOP 055: 78,3 %), les services hospitaliers (COICOP 063: 79,7 %) et les autres services (COICOP 127: 106,8 %).

Les dépenses concernées en Flandre ont été les services hospitaliers (COICOP 063: 90,4 %), les assurances (COICOP 125: 80,0 %) et les autres services (COICOP 127: 98,3 %).

En Wallonie, il s'agissait d'autres catégories, à savoir: les articles de ménage en textile (COICOP 052: 81,4 %), les outillages pour la maison et le jardin (COICOP 055: 101,1 %) et surtout les autres services (COICOP 127: 130,6 %).

À Bruxelles, les catégories de dépenses qui ont connu des fortes hausses entre 1999 et 2010 ne se retrouvent pas nécessairement dans les autres régions. Il s'agissait des articles de ménage en textile (COICOP 052: 88,9 %), des autres services (COICOP 127: 93,8 %), des services de transport (COICOP 073: 94,9 %) et des hôtels (COICOP 112: 122,8 %).

1.3 Dépenses par catégorie de produits pour l'année 2010

Les chiffres de la dernière année diffèrent quelque peu de la période entière. C'est pourquoi un focus est réalisé sur l'année 2010.

Au niveau belge et par rapport à la situation sur la période entière, le 'top 5' des plus grands contributeurs à la croissance a changé: les produits alimentaires (COICOP 011) et les hôtels (COICOP 112) ont disparu du 'top 5' au profit des achats de véhicules (COICOP 071) et des assurances (COICOP 125). Ces deux catégories ainsi que les loyers imputés (COICOP 042), le gaz et l'électricité (COICOP 045) et les dépenses d'utilisation de véhicules (COICOP 072) ont contribué à la croissance des dépenses de consommation finale des ménages à hauteur de 2,6 points de pourcentage.

TABLEAU 3 CATÉGORIES DE DÉPENSES (COICOP 3 DIGITS) QUI ONT LE PLUS SIGNIFICATIVEMENT INFLUENCÉ LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES POUR L'ANNÉE 2010
(en point de %)

COICOP 3 digits	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Tabac (022)	0,54	0,12	-0,04	0,11
Loyers imputés (042)	0,70	0,49	0,19	0,42
Electricité, gaz et autres combustibles (045)	0,39	0,69	0,88	0,72
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres et appareils ménagers (051 et 053)	-0,33	0,20	0,22	0,15
Achats de véhicules (071)	0,32	0,39	0,27	0,34
Dépenses d'utilisation de véhicules (072)	0,45	0,62	0,70	0,63
Hôtels (112)	0,10	0,30	0,19	0,24
Assurances (125)	0,37	0,55	0,38	0,48
p.m croissance totale (en %)	4,1	4,8	4,1	4,5

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Région flamande, les cinq catégories ont été les mêmes qu'au niveau belge. Elles ont contribué à la croissance des dépenses des ménages à hauteur de 2,7 points de pourcentage.

Au niveau de la Région wallonne, les produits alimentaires (COICOP 011), les loyers imputés (COICOP 042) et les hôtels (COICOP 112) sont remplacés dans le classement par le binôme meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et appareils ménagers (COICOP 051 et 053), les achats de véhicules (COICOP 071) et les assurances (COICOP 125). Ces trois catégories couplées au gaz et l'électricité (COICOP 045) et aux dépenses d'utilisation de véhicules (COICOP 072), ont contribué à la croissance des dépenses des ménages wallons à hauteur de 2,5 points de pourcentage.

En Région de Bruxelles-Capitale, des changements apparaissent par rapport à la situation sur l'ensemble de la période et par rapport aux autres régions quant à la dernière année.

En effet, par rapport à la situation prévalant sur la période 1999 - 2010, les produits alimentaires (COICOP 011) et les loyers réels (COICOP 041) n'apparaissent plus au profit du tabac (COICOP 022) et des assurances (COICOP 125). Ces deux catégories, complétées des loyers imputés (COICOP 042), du gaz et l'électricité (COICOP 045) et des dépenses d'utilisation de véhicules (COICOP 072), ont contribué à la croissance des dépenses des ménages à hauteur de 2,4 points de pourcentage.

À côté de ces dépenses, d'autres postes ont crû relativement rapidement entre 2009 et 2010 avec des taux de croissance proches de 8 %, voire davantage. Ces dépenses ne correspondent quasiment pas à celles de référence pour l'ensemble de la période.

Au niveau du Royaume, il s'agissait des articles chaussants (COICOP 032: 7,6 %), des voyages touristiques tout compris (COICOP 096: 10,6 %) et des hôtels (COICOP 112: 12,2 %).

Pour la Flandre, cela concernait les autres services (COICOP 127: + 8,0 %), les voyages touristiques tout compris (COICOP 096: 8,5 %) ainsi que les hôtels (COICOP 112: 13,6 %).

En Wallonie, il s'agissait des effets personnels (COICOP 123: 9,0 %), des articles chaussants (COICOP 032: 9,5 %), du duo formé par les appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et biens durables pour loisirs (COICOP 091 et 092: 10,7 %), des hôtels (COICOP 112: 11,1 %) mais surtout des voyages touristiques tout compris (096: 19,3 %).

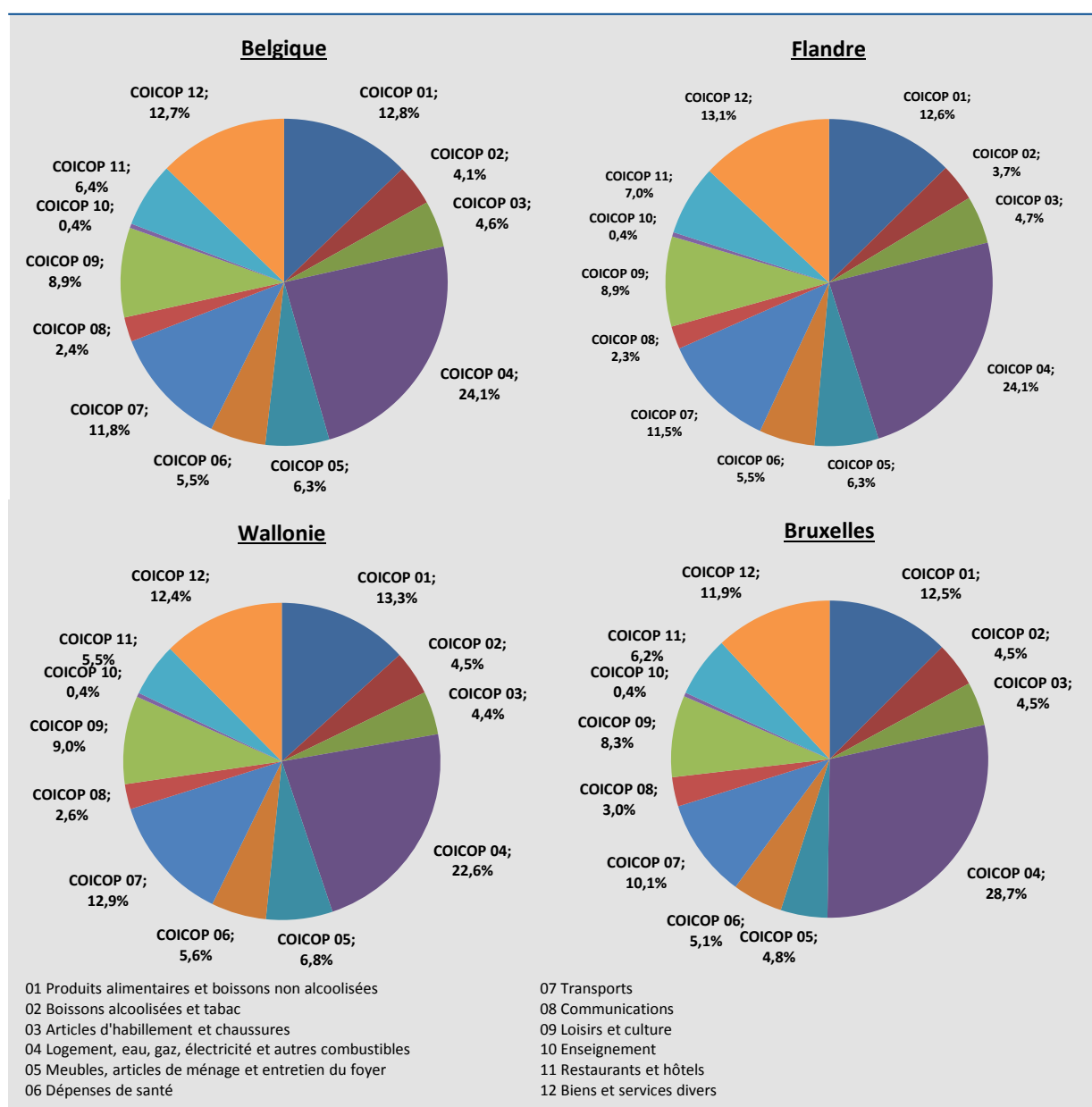
À Bruxelles, les dépenses pour des services postaux (COICOP 081: 10,0 %), des services de transport (COICOP 073: 11,3 %), des effets personnels (COICOP 123: 11,9 %), des articles chaussants (COICOP 032: 15,4 %), des achats de véhicules (COICOP 071: 15,9 %), des autres services (COICOP 127: 21,2 %) et des

stupéfiants (COICOP 023: 23,6 %¹) ont le plus augmenté en 2010.

Afin de donner une vue complète des dépenses de consommation finale des ménages pour la dernière année, le graphique 2 présente la répartition entre les différentes catégories de dépenses agrégées au niveau 2 digits de la nomenclature COICOP.

En Belgique, quatre catégories de dépenses, avec une part dans le total des dépenses supérieure à 10 %, ont représenté en 2010 près de 61,4 % des dépenses des ménages belges. Il s'agissait des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), en produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01), des biens et services divers (COICOP 12) et des transports (COICOP 07). Si les trois derniers ont été assez proches en termes de proportions, les dépenses agrégées dans la rubrique 04 ont été de loin les plus importantes avec une part de 24,1 %. Juste derrière ces quatre postes, se trouvaient, avec une part de 8,9 %, les dépenses en loisirs et culture (COICOP 09).

GRAPHIQUE 2 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES POUR L'ANNÉE 2010 PAR COICOP 2 DIGITS



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

1 En raison de l'utilisation de la clé tabac, COICOP 022.

En Région flamande, les quatre plus grandes catégories de dépenses étaient, en 2010, les mêmes que celles référencées pour le pays dans sa globalité. Les dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) avaient une part de 24,1 %. Néanmoins, l'ordre des trois suivantes n'était pas le même qu'au niveau du Royaume car la part des biens et services divers (COICOP 12, qui contient les services financiers) a dépassé celle des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01).

Pour la Région wallonne, si les dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) étaient toujours les plus importantes, leur ampleur était moindre, de l'ordre de 22,6 %. En outre, les produits alimentaires (COICOP 01) ont occupé un poids plus conséquent que les transports (COICOP 07) qui dépassaient, quant à eux, les biens et services divers (COICOP 12).

La Région de Bruxelles-Capitale s'est démarquée des autres régions par la prépondérance des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04, 28,7 % des dépenses totales) ainsi que la moindre importance des dépenses en transports (COICOP 07: 10,1 % contre 12-13 % pour les autres régions).

2. Répartition régionale des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13)

2.1 Vue d'ensemble

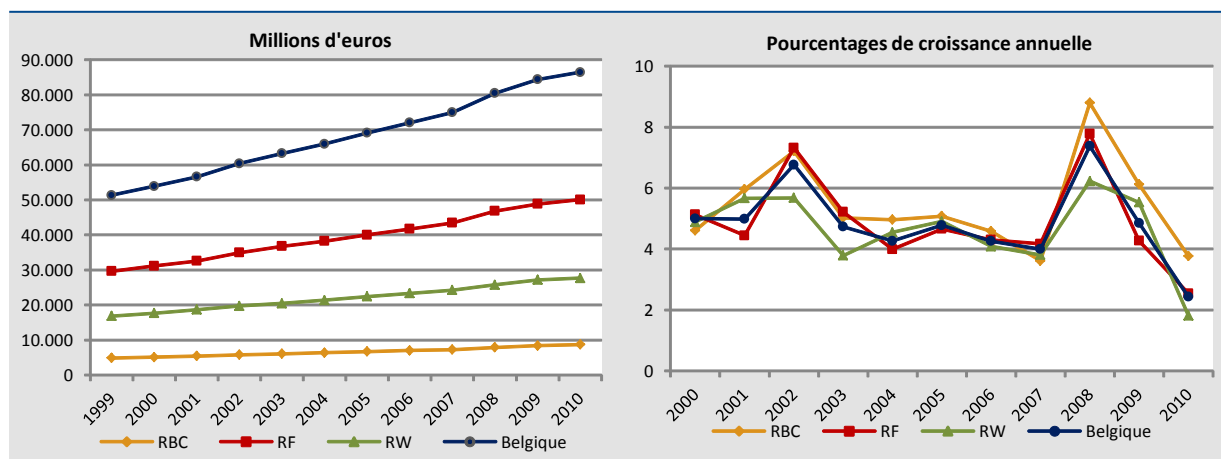
Les dépenses de consommation finale des administrations publiques au niveau du Royaume s'élevaient à 86,4 milliards d'euros en 2010, soit une hausse de 68,4 % depuis 1999.

TABLEAU 4 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	4 864,9	29 640,3	16 825,4	51 330,6	9,5	57,7	32,8	100
2000	5 089,1	31 160,6	17 646,8	53 896,5	9,4	57,8	32,7	100
2001	5 392,4	32 544,5	18 646,6	56 583,5	9,5	57,5	33,0	100
2002	5 781,2	34 926,2	19 704,9	60 412,2	9,6	57,8	32,6	100
2003	6 071,7	36 748,1	20 451,4	63 271,2	9,6	58,1	32,3	100
2004	6 373,0	38 215,7	21 381,9	65 970,7	9,7	57,9	32,4	100
2005	6 696,6	39 995,9	22 430,8	69 123,3	9,7	57,9	32,5	100
2006	7 003,5	41 716,2	23 347,0	72 066,7	9,7	57,9	32,4	100
2007	7 256,6	43 455,9	24 236,5	74 949,0	9,7	58,0	32,3	100
2008	7 894,9	46 835,9	25 746,2	80 477,0	9,8	58,2	32,0	100
2009	8 377,8	48 836,8	27 170,1	84 384,6	9,9	57,9	32,2	100
2010	8 693,6	50 079,0	27 664,3	86 436,9	10,1	57,9	32,0	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	78,7	69,0	64,4	68,4				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

GRAPHIQUE 3 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Région flamande, les dépenses ont atteint 50,1 milliards d'euros en 2010. La hausse sur l'ensemble de la période (69,0 %) est très légèrement supérieure à celle observée au niveau belge.

Les dépenses de consommation finale de la Région wallonne des administrations publiques s'élevaient à 27,7 milliards en 2010, soit une hausse globale de 64,4 %, inférieure aux autres régions.

La Région de Bruxelles-Capitale s'est démarquée davantage des autres car la hausse cumulée sur la période a été de 78,7 %, ce qui est largement au-dessus des autres régions, pour atteindre la valeur de 8,7 milliards d'euros en 2010. Pour sept années de la période concernée, Bruxelles affichait le taux de croissance le plus élevé des trois régions.

Entre 1999 et 2010, les dépenses de consommation finale des administrations publiques par habitant ont augmenté de 58,1 % au niveau du Royaume. En Flandre, l'augmentation se chiffrait à 59,7 %, en Wallonie à 56,2 % et à Bruxelles à 54,8 %. Après correction pour la croissance de la population par région, les taux de croissance par région ont convergé.

Au niveau de la répartition des dépenses de consommation finale publique entre les régions, la part de la Région flamande a fluctué autour de 58 % et n'a augmenté que très légèrement sur la période. La Région wallonne se distinguait des autres régions par une baisse de sa part dans les dépenses belges (de 33 à 32 %). La Région de Bruxelles-Capitale a vu sa part dans le total augmenter pour atteindre 10 % en fin de période.

Lors de la dernière année (2010), les dépenses de consommation finale des administrations publiques ont crû moins vite que les années précédentes, à l'exception de Bruxelles, qui avait connu une année de croissance encore plus faible en 2007. Par habitant, cela donne une croissance des dépenses publiques de 1,7 % en Flandre, 1,1 % en Wallonie et 1,4 % à Bruxelles. Pour chacune des régions, il s'agit de la plus faible croissance pour la période concernée.

2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques par composante

Les dépenses de consommation finale (P.3) des administrations publiques se composent des dépenses de consommation finale individuelle (P.31) et collective (P.32).

Les dépenses de consommation finale individuelle correspondent aux transferts sociaux en nature fournis par les administrations publiques aux ménages (D.63). Les transferts sociaux en nature rassemblent ceux issus de la production non marchande (D.631) des administrations publiques et ceux relevant de la production marchande achetée (D.632) par ces mêmes administrations. Les dépenses de l'enseignement constituent la principale

composante des premiers, alors que pour les seconds, il s'agit des remboursements de l'INAMI.

En Belgique, les dépenses de consommation finale individuelle des administrations publiques ont connu une hausse, entre 1999 et 2010, de 75,1 % alors que leurs dépenses collectives se sont accrues de 58,1 %. Les transferts sociaux non marchands (D.631) ont progressé de 59,5 %, atteignant 26,4 milliards d'euros en 2010. Ce type de transfert se composait en 2010 de 78 % de dépenses d'enseignement, dont l'augmentation s'est avérée légèrement plus faible (53,6 %). Quant aux transferts sociaux marchands (D.632), leur progression a été bien plus importante (+ 92,9 %), tirée par les remboursements de soins de l'INAMI dont la hausse a atteint 101,5 % et qui représentaient 88 % de ce type de transferts en 2010.

Au début de la période, la part des transferts sociaux non marchands était plus importante que la part des transferts sociaux marchands achetés. Depuis 2008, cela s'est inversé.

TABEAU 5 PRINCIPALES COMPOSANTES DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (1999 – 2010)

		Millions d'euros		P.3 = 100 %		Royaume = 100 %		Taux de croissance (en %)	Contribution à la croissance de P.3_S.13 (en point de %)
		1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999 - 2010	1999 - 2010
Dépenses de consommation finale (P.3)	Bruxelles	4 864,9	8 693,6	100	100	9,5	10,1	78,7	
	Flandre	29 640,3	50 079,0	100	100	57,7	57,9	69,0	
	Wallonie	16 825,4	27 664,3	100	100	32,8	32,0	64,4	
	Belgique	51 330,6	86 436,9	100	100	100	100	68,4	
Dépenses de consommation finale individuelle (P.31) = Transferts sociaux en nature (D.63)	Bruxelles	2 966,9	5 442,3	61,0	62,6	9,6	10,0	83,4	50,9
	Flandre	17 871,0	31 591,6	60,3	63,1	57,6	58,1	76,8	46,3
	Wallonie	10 208,4	17 324,4	60,7	62,6	32,9	31,9	69,7	42,3
	Belgique	31 046,4	54 358,3	60,5	62,9	100	100	75,1	45,4
Production non marchande (D.631)	Bruxelles	1 504,4	2 769,8	30,9	31,9	9,1	10,5	84,1	26,0
	Flandre	9 682,0	15 232,5	32,7	30,4	58,4	57,6	57,3	18,7
	Wallonie	5 394,0	8 447,7	32,1	30,5	32,5	31,9	56,6	18,1
	Belgique	16 580,4	26 450,0	32,3	30,6	100	100	59,5	19,2
Production marchande achetée (D.632)	Bruxelles	1 462,6	2 672,5	30,1	30,7	10,1	9,6	82,7	24,9
	Flandre	8 189,0	16 359,0	27,6	32,7	56,6	58,6	99,8	27,6
	Wallonie	4 814,4	8 876,8	28,6	32,1	33,3	31,8	84,4	24,1
	Belgique	14 466,0	27 908,3	28,2	32,3	100	100	92,9	26,2
Dépenses de consommation finale collective (P.32)	Bruxelles	1 898,0	3 251,3	39,0	37,4	9,4	10,1	71,3	27,8
	Flandre	11 769,2	18 487,4	39,7	36,9	58,0	57,6	57,1	22,7
	Wallonie	6 617,0	10 339,9	39,3	37,4	32,6	32,2	56,3	22,1
	Belgique	20 284,2	32 078,6	39,5	37,1	100	100	58,1	23,0

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

Entre 1999 et 2010, les dépenses de consommation finale individuelle des administrations publiques en Flandre ont crû de 76,8 %. La hausse a été bien plus faible pour les dépenses collectives (57,1 %).

Les transferts sociaux non marchands ont augmenté de 57,3 % depuis 1999 pour atteindre 15,2 milliards d'euros en 2010. Il s'agit d'un rythme d'augmentation proche de celui de l'ensemble du pays. Dans le même temps, les frais liés à l'enseignement ont crû de 54 %, atteignant 12,4 milliards d'euros en 2010. En revanche, les transferts sociaux marchands ont connu une hausse nettement plus forte que la moyenne nationale, soit 99,8 %, de sorte qu'ils ont atteint 16,4 milliards en 2010. Cette augmentation est due aux remboursements en soins de santé de l'INAMI qui ont augmenté de 107,8 %.

Pour la Région wallonne, la croissance des dépenses entre 1999 et 2010 s'est avérée à la fois plus faible pour la consommation individuelle (69,7 %) et pour la consommation collective (56,3 %) qu'au niveau du Royaume.

Les transferts sociaux non marchands ont augmenté moins vite que dans les autres régions (56,6 %). Ces transferts atteignaient 8,4 milliards en 2010 dont 6,4 milliards de dépenses d'enseignement. Les dépenses en soins de santé (7,9 milliards en 2010) ont évolué plus rapidement (96,4 %) que les dépenses d'enseignement (49,9 %).

Les dépenses de consommation individuelle bruxelloise ont connu la plus forte hausse des trois régions (83,4 % entre 1999 et 2010). La hausse cumulée des dépenses collectives s'est révélée moindre (71,3 %), mais est demeurée plus haute que celle observée en Flandre et en Wallonie, suite à la hausse plus élevée de la population, utilisée comme clé de répartition pour cette composante.

À l'inverse des deux autres régions, c'est essentiellement la composante liée à l'enseignement (+ 64 % atteignant 1,9 milliards d'euros en 2010) qui a poussé les transferts sociaux non marchands qui ont, eux, progressé de 84,1 % entre 1999 et 2010. Ces derniers ont atteint 2,8 milliards d'euros en 2010 dépassant le montant des transferts sociaux marchands qui s'élevait alors à 2,7 milliards. La croissance de ces derniers (82,7 %) s'est avérée bien moindre qu'à l'échelle nationale en raison de la hausse plus faible des remboursements de l'INAMI (+ 82,1 % pour atteindre 2,2 milliards en 2010).

Sur l'ensemble de la période, les dépenses individuelles ont, dans les trois régions, crû plus rapidement que les dépenses collectives.

En outre, en Flandre comme en Wallonie, les transferts sociaux marchands ont plus contribué à la croissance des dépenses de consommation finale publique que les transferts sociaux non marchands entre 1999 et 2010.

À Bruxelles, ce sont les transferts sociaux non marchands qui ont contribué le plus à la croissance des dépenses de consommation finale publique.

À part les frais de fonctionnement de l'enseignement et les soins de santé qui ont contribué le plus à la croissance des dépenses sur la période 1999 - 2010 dans les trois régions, d'autres transactions, d'ampleur moindre, ont connu des hausses cumulées relativement importantes, proches ou supérieures à 140 % entre 1999 et 2010.

En Flandre, la création du Zorgfonds en 2001 a poussé les assurances soins à la hausse (979,7 %). À côté de cela, les interventions pour les personnes âgées (156,3 %) et celles pour l'accueil de l'enfant (131,8 %) ont également connu des hausses relativement importantes.

En Wallonie, seules les interventions en nature des CPAS ont atteint de tels rythmes de progression (131,5 %).

À Bruxelles, les services sociaux et les interventions en nature des CPAS ont connu des taux de croissance cumulés plus importants, de l'ordre de 243,5 % et 379,7 %. Par ailleurs, les services culturels (132,6 %) et les interventions relatives à l'accueil de l'enfant (190,4 %) ont affiché des augmentations plus importantes que celles effectivement mesurées au niveau du pays car ces prestations sont ventilées suivant des clés "populations".

En ce qui concerne la dernière année (2010), tant pour les contributions à la croissance que pour les taux de croissance, la hiérarchie entre les transferts sociaux non marchands (D.631) et marchands (D.632) s'est modifiée par rapport à la situation prévalant sur l'ensemble de la période (1999 - 2010) et ce, tant pour le Royaume que pour les trois régions.

En effet, en Flandre et en Belgique, la contribution des transferts sociaux non marchands à la croissance des dépenses publiques a été supérieure à celle des transferts marchands. En Wallonie, les contributions de ces deux composantes à la croissance des dépenses ont été quasiment identiques. À Bruxelles, la contribution des transferts sociaux marchands a été supérieure à celle des transferts sociaux non marchands.

3. Répartition régionale des dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15)

Les dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages sont entièrement individuelles et leur importance est beaucoup plus faible que celle des dépenses des administrations publiques.

Il est important de noter que les composantes des dépenses de consommation finale des ISBLSM ont été principalement réparties entre les entités géographiques sur la base de leur population (totale ou en fonction de certains groupes de population).

3.1 Vue d'ensemble

Au niveau du Royaume, les dépenses de consommation finale des ISBLSM ont progressé de 77,4 % entre 1999 et 2010, atteignant 3,8 milliards d'euros en fin de période. Par habitant, la croissance s'élevait à 66,5 %.

TABLEAU 6 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	198,4	1 230,0	704,2	2 132,6	9,3	57,7	33,0	100
2000	215,3	1 327,0	758,9	2 301,2	9,4	57,7	33,0	100
2001	222,3	1 363,5	778,4	2 364,2	9,4	57,7	32,9	100
2002	244,8	1 485,9	846,3	2 577,0	9,5	57,7	32,8	100
2003	257,6	1 548,9	881,0	2 687,5	9,6	57,6	32,8	100
2004	274,7	1 649,6	939,2	2 863,5	9,6	57,6	32,8	100
2005	293,4	1 753,4	998,1	3 044,9	9,6	57,6	32,8	100
2006	350,3	1 885,2	1 065,0	3 300,4	10,6	57,1	32,3	100
2007	362,2	1 936,4	1 093,7	3 392,4	10,7	57,1	32,2	100
2008	387,4	2 048,5	1 157,8	3 593,7	10,8	57,0	32,2	100
2009	347,4	2 009,6	1 142,2	3 499,2	9,9	57,4	32,6	100
2010	380,6	2 171,2	1 231,9	3 783,8	10,1	57,4	32,6	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	91,9	76,5	74,9	77,4				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

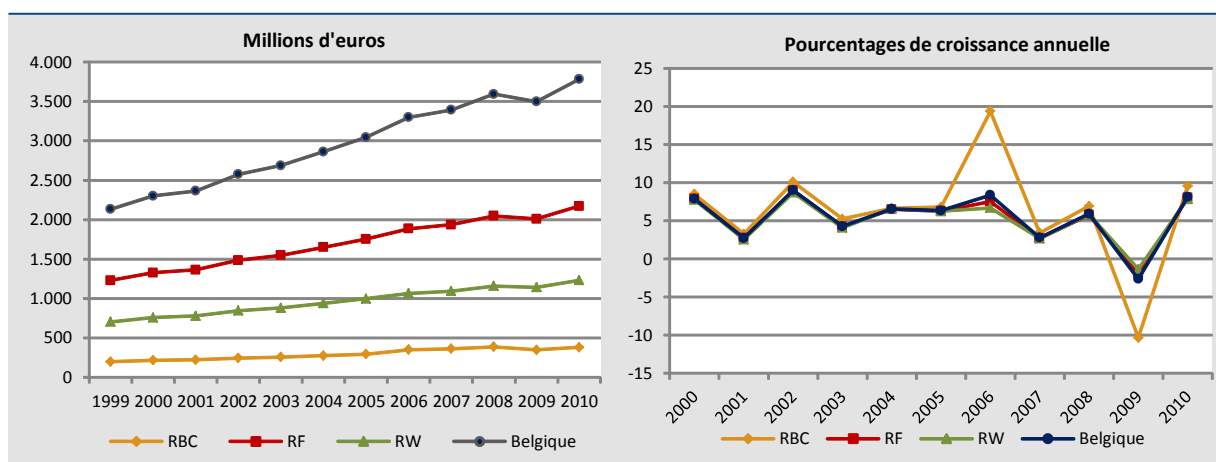
Entre 1999 et 2010, les dépenses de consommation finale de la Région flamande ont crû de 76,5 %. Au niveau de la Région wallonne, les dépenses de consommation finale des ISBLSM ont connu une croissance de 74,9 %, un rythme légèrement plus faible que dans les autres régions. La Région de Bruxelles-Capitale a connu la plus forte hausse (91,9 %) des trois régions.

En tenant compte de la croissance démographique, l'augmentation des trois régions se situait entre 66 et 67 %, proche du niveau du Royaume. C'est logique vu que la majeure partie des dépenses est répartie suivant la population.

Les parts régionales ont diminué en Région flamande et en Région wallonne alors que la part de la Région de Bruxelles-Capitale a augmenté entre 1999 et 2010. Le pic observé à Bruxelles entre 2006 et 2008¹ est dû à la forte présence d'associations de copropriétaires dans cette région comparativement aux deux autres.

¹ Pour toutes les autres années, les associations de copropriétaires sont, dans les comptes nationaux, reprises dans le secteur des ménages et non dans celui des institutions sans but lucratif.

GRAPHIQUE 4 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

3.2 Dépenses de consommation finale des ISBLSM par composante

Les dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages correspondent aux transferts sociaux en nature. Ceux-ci se composent majoritairement de transferts issus de la production non marchande (par exemple, action sociale et services fournis par différentes associations) et de la production marchande achetée (par exemple, le matériel médical fourni par des associations caritatives) par les ISBLSM.

TABEAU 7 PRINCIPALES COMPOSANTES DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM (1999 - 2010)

		Millions d'euros		P.3 = 100 %		Royaume = 100 %		Taux de croissance (en %)	Contribution à la croissance de P.3_S.15 (en point de %)
		1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999 - 2010	1999 - 2010
Dépenses de consommation finale individuelle (P.31) = Transferts sociaux en nature (D.63)	Bruxelles	198,4	380,6	100	100	9,3	10,1	91,9	
	Flandre	1 230,0	2 171,2	100	100	57,7	57,4	76,5	
	Wallonie	704,2	1 231,9	100	100	33,0	32,6	74,9	
	Belgique	2 132,6	3 783,8	100	100	100	100	77,4	
Production non marchande (D.631)	Bruxelles	194,5	379,4	98,1	99,7	9,3	10,1	95,0	93,2
	Flandre	1 206,0	2 164,2	98,1	99,7	57,7	57,4	79,4	77,9
	Wallonie	690,7	1 228,0	98,1	99,7	33,0	32,6	77,8	76,3
	Belgique	2 091,3	3 771,5	98,1	99,7	100	100	80,3	78,8
Production marchande achetée (D.632)	Bruxelles	3,9	1,2	1,9	0,3	9,4	10,1	-67,7	-1,3
	Flandre	24,0	7,1	1,9	0,3	58,0	57,6	-70,4	-1,4
	Wallonie	13,5	4,0	1,9	0,3	32,6	32,2	-70,6	-1,4
	Belgique	41,3	12,3	1,9	0,3	100	100	-70,2	-1,4

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

Entre 1999 et 2010, et ce tant pour le Royaume que pour les trois régions, les transferts sociaux marchands ont chuté alors que les transferts sociaux non marchands ont augmenté. Dès lors, la part des transferts sociaux marchands dans le total des transferts sociaux a diminué de 1,9 % en 1999 à 0,3 % en 2010.

Les transferts sociaux non marchands ont connu des croissances de l'ordre de 77,8 % en Wallonie, 79,4 % en Flandre et 95 % à Bruxelles. La plus grande hausse observée dans la Région de Bruxelles-Capitale est logique, étant donné le recours à la population comme clé de répartition, sachant que celle-ci a augmenté plus vite dans cette région qu'ailleurs.

Partout sur le territoire, ces dépenses relèvent principalement d'unités dont l'activité de production a trait aux services d'action sociale sans hébergement (produit 88A92) ou aux services fournis par les syndicats et les autres organisations associatives (produit 94A91).

4. Répartition régionale de la consommation finale effective (P.4)

En plus de leurs propres dépenses de consommation (P.3_S.14), les ménages bénéficient effectivement des dépenses individuelles qui sont effectuées par les administrations publiques (P.31_S.13) et par les ISBLSM (P.31_S.15). On parle alors de la consommation finale effective individuelle des ménages (P.41_S.14). Corollairement, la consommation finale effective collective (P.42) ne contient plus que les dépenses de consommation finale collective des administrations publiques (P.32_S.13).

4.1 Consommation finale effective individuelle des ménages

4.1.1 Vue d'ensemble

Pour le Royaume, la consommation finale effective individuelle des ménages s'est accrue de 52,9 % entre 1999 et 2010 en atteignant 242,4 milliards d'euros cette année-là.

TABEAU 8 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE INDIVIDUELLE DES MÉNAGES

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	16 506,3	92 707,1	49 240,6	158 597,5	10,4	58,5	31,0	100
2000	17 234,4	98 507,9	51 781,7	167 670,1	10,3	58,8	30,9	100
2001	17 693,7	102 206,2	53 955,9	174 008,6	10,2	58,7	31,0	100
2002	17 995,9	104 940,6	55 112,9	178 177,6	10,1	58,9	30,9	100
2003	18 427,7	108 281,1	56 582,0	183 380,1	10,0	59,0	30,9	100
2004	19 073,9	112 657,1	59 214,1	191 023,9	10,0	59,0	31,0	100
2005	20 117,6	117 163,6	61 698,2	199 053,9	10,1	58,9	31,0	100
2006	21 024,9	122 258,3	64 888,2	208 249,2	10,1	58,7	31,2	100
2007	21 747,4	128 247,2	68 098,8	218 175,0	10,0	58,8	31,2	100
2008	23 086,5	135 568,0	71 864,6	230 604,6	10,0	58,8	31,2	100
2009	23 359,6	136 374,7	72 706,8	232 528,9	10,0	58,6	31,3	100
2010	24 369,7	142 578,8	75 423,5	242 453,3	10,1	58,8	31,1	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	47,6	53,8	53,2	52,9				

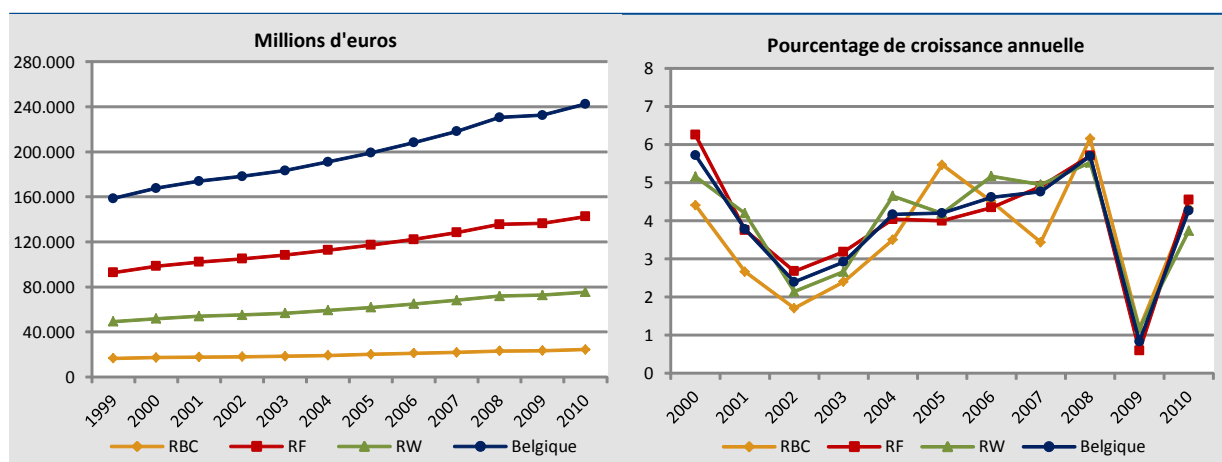
Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

Entre 1999 et 2010, la croissance cumulée de la consommation effective individuelle des ménages a été de 53,8 % en Région flamande et de 53,2 % en Région wallonne. Le taux de croissance était plus faible en Région de Bruxelles-Capitale et se chiffrait à 47,6 %. Par habitant, cela représentait une croissance de 45,3 % en Flandre, 45,5 % en Wallonie et 27,9 % à Bruxelles.

Les parts des régions dans le total de la consommation finale effective individuelle des ménages, n'ont quasiment pas fluctué entre 1999 et 2010.

Lors de la dernière année (2010), la plus faible croissance a été observée non pas à Bruxelles mais en Wallonie (3,7 % contre 4,3 % à Bruxelles et 4,5 % en Flandre). Quand la croissance démographique est prise en considération, la croissance devient plus faible à Bruxelles (1,9 %) alors qu'elle s'élevait à 3,0 % en Wallonie et 3,7 % en Flandre.

GRAPHIQUE 5 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE INDIVIDUELLE DES MÉNAGES



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

4.1.2 Consommation finale effective individuelle des ménages par composante

La consommation finale effective individuelle des ménages regroupe les dépenses de consommation finale individuelle des administrations publiques (P.31_S.13), des ménages (P.31_S.14) et des ISBLSM (P.31_S.15).

TABEAU 9 COMPOSANTES DE LA CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE INDIVIDUELLE DES MÉNAGES (1999 - 2010)

		Millions d'euros		P.41 = 100 %		Royaume = 100 %		Taux de croissance (en %)	Contribution à la croissance de P.41_S.14 (en point de %)
		1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999 - 2010	1999 - 2010
Consommation finale effective individuelle des ménages (P.41)	Bruxelles	16 506,3	24 369,7	100	100	10,4	10,1	47,6	
	Flandre	92 707,1	142 578,8	100	100	58,5	58,8	53,8	
	Wallonie	49 240,6	75 423,5	100	100	31,0	31,1	53,2	
	Belgique	158 597,5	242 453,3	100	100	100	100	52,9	
Dépenses de consommation finale individuelle des ménages (P.31_S.14)	Bruxelles	13 341,0	18 546,8	80,8	76,1	10,6	10,1	39,0	31,5
	Flandre	73 606,1	108 815,9	79,4	76,3	58,7	59,0	47,8	38,0
	Wallonie	38 328,0	56 867,1	77,8	75,4	30,6	30,9	48,4	37,7
	Belgique	125 418,5	184 311,2	79,1	76,0	100	100	47,0	37,1
Dépenses de consommation finale individuelle des administrations publiques (P.31_S.13)	Bruxelles	2 966,9	5 442,3	18,0	22,3	9,6	10,0	83,4	15,0
	Flandre	17 871,0	31 591,6	19,3	22,2	57,6	58,1	76,8	14,8
	Wallonie	10 208,4	17 324,4	20,7	23,0	32,9	31,9	69,7	14,5
	Belgique	31 046,4	54 358,3	19,6	22,4	100	100	75,1	14,7
Dépenses de consommation finale individuelle des ISBLSM (P.31_S.15)	Bruxelles	198,4	380,6	1,2	1,6	9,3	10,1	91,9	1,1
	Flandre	1 230,0	2 171,2	1,3	1,5	57,7	57,4	76,5	1,0
	Wallonie	704,2	1 231,9	1,4	1,6	33,0	32,6	74,9	1,1
	Belgique	2 132,6	3 783,8	1,3	1,6	100	100	77,4	1,0

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Belgique, ainsi que dans les trois régions, la part des dépenses de consommation finale des ISBLSM dans la consommation finale effective des ménages est très faible, bien qu'en légère augmentation. Les dépenses de consommation finale des ménages ont composé la majeure partie (plus des trois quarts) de la consommation

finale effective individuelle des ménages. Néanmoins, la part de ces dépenses de consommation finale a diminué partout, surtout au profit des dépenses publiques. Cette diminution a été la plus forte en Région de Bruxelles-Capitale et la plus faible en Région wallonne. Cela s'explique par les croissances cumulées entre 1999 et 2010 qui ont toujours été plus importantes pour les dépenses publiques et celles des ISBLSM comparativement aux croissances des dépenses des ménages.

Lors de la dernière année, la croissance des dépenses de consommation finale des ménages a été plus forte que celle des administrations publiques tant en Flandre (4,8 % contre 3,6 %) qu'en Wallonie (4,1 % contre 2,6 %). La part des dépenses des ménages dans la consommation finale effective des ménages a donc crû en 2010, alors qu'elle avait tendance à décliner sur la période totale de 1999 à 2010. Pour Bruxelles, la tendance observée sur la période entière s'est poursuivie et les dépenses publiques ont augmenté plus vite que celles des ménages (4,6 % contre 4,1 %).

4.2 Consommation finale effective totale

La consommation finale effective totale regroupe la consommation finale effective individuelle des ménages et la consommation finale effective collective des administrations publiques.

4.2.1 Vue d'ensemble

En Belgique, la consommation finale effective totale s'est accrue entre 1999 et 2010 de 53,5 % pour atteindre 274,5 milliards en 2010. Par habitant, l'augmentation était de 44,0 %.

TABLEAU 10 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE TOTALE

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	18 404,3	104 476,4	55 857,6	178 881,7	10,3	58,4	31,2	100
2000	19 251,6	110 978,6	58 792,6	189 169,0	10,2	58,7	31,1	100
2001	19 791,1	115 081,0	61 194,7	196 219,6	10,1	58,6	31,2	100
2002	20 304,7	118 964,6	62 995,1	202 392,7	10,0	58,8	31,1	100
2003	20 820,7	122 711,2	64 689,6	208 310,7	10,0	58,9	31,1	100
2004	21 526,8	127 398,2	67 497,6	216 501,5	9,9	58,8	31,2	100
2005	22 693,3	132 577,5	70 357,6	225 702,9	10,1	58,7	31,2	100
2006	23 712,7	138 248,7	73 869,1	235 908,3	10,1	58,6	31,3	100
2007	24 540,4	144 737,8	77 355,5	246 715,4	9,9	58,7	31,4	100
2008	26 080,8	153 064,4	81 669,6	260 900,4	10,0	58,7	31,3	100
2009	26 533,9	154 703,5	82 965,0	264 290,2	10,0	58,5	31,4	100
2010	27 621,0	161 066,2	85 763,3	274 531,9	10,1	58,7	31,2	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	50,1	54,2	53,5	53,5				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

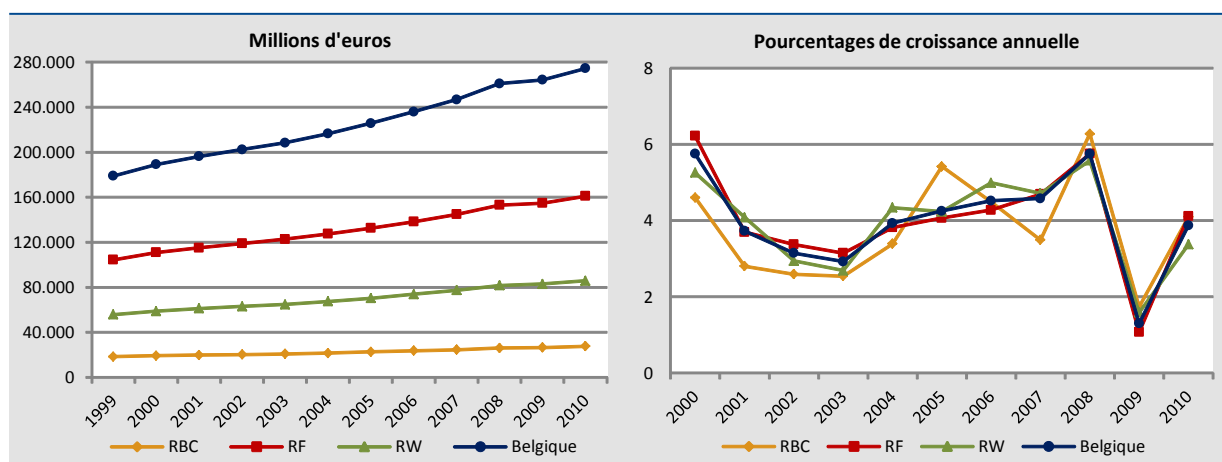
Entre 1999 et 2010, la consommation finale effective totale a augmenté de 54,2 % en Région flamande, de 53,5 % en Région wallonne et de 50,1 % en Région de Bruxelles-Capitale. Par habitant, la croissance totale était quasi identique en Flandre et en Wallonie (45,7 % contre 45,8 %) et beaucoup plus faible à Bruxelles (30,0 %).

Les parts de chaque région dans le total de la consommation finale effective belge sont restées relativement stables.

Lors de la dernière année (2010), la plus faible croissance a été observée non pas à Bruxelles, mais en Wallonie (seulement 3,4 % contre 4,1 % à Bruxelles et en Flandre). Après correction de la croissance démographique, la

croissance était la plus faible à Bruxelles (1,7 %). En Wallonie, cette dernière s'élevait à 2,6 % contre 3,3 % en Flandre.

GRAPHIQUE 6 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE TOTALE



Sources: BNB, IBISA, IWEPS et SVR

4.2.2 Consommation finale effective totale par composante

Au niveau du Royaume, la consommation individuelle a connu une augmentation cumulée de 52,9 %, alors que la consommation collective a crû de 58,1 % entre 1999 et 2010. La proportion de la consommation finale effective individuelle dans le total a été relativement stable sur la période avec une proportion de 88,3 % en 2010.

TABLEAU 11 COMPOSANTES DE LA CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE TOTALE (1999 - 2010)

		Millions d'euros		P.4 = 100 %		Royaume = 100 %		Taux de croissance (en %)	Contribution à la croissance de P.4 (en point de %)
		1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999 - 2010	1999 - 2010
Consommation finale effective (P.4)	Bruxelles	18.404,3	27.621,0	100	100	10,3	10,1	50,1	
	Flandre	104.476,4	161.066,2	100	100	58,4	58,7	54,2	
	Wallonie	55.857,6	85.763,3	100	100	31,2	31,2	53,5	
	Belgique	178.881,7	274.531,9	100	100	100	100	53,5	
Consommation finale effective individuelle (P.41)	Bruxelles	16.506,3	24.369,7	89,7	88,2	10,4	10,1	47,6	42,7
	Flandre	92.707,1	142.578,8	88,7	88,5	58,5	58,8	53,8	47,7
	Wallonie	49.240,6	75.423,5	88,2	87,9	31,0	31,1	53,2	46,9
	Belgique	158.597,5	242.453,3	88,7	88,3	100	100	52,9	46,9
Consommation finale effective collective (P.42)	Bruxelles	1.898,0	3.251,3	10,3	11,8	9,4	10,1	71,3	7,4
	Flandre	11.769,2	18.487,4	11,3	11,5	58,0	57,6	57,1	6,4
	Wallonie	6.617,0	10.339,9	11,8	12,1	32,6	32,2	56,3	6,7
	Belgique	20.284,2	32.078,6	11,3	11,7	100	100	58,1	6,6

Sources: BNB, IBISA, IWEPS et SVR

Pour les trois régions, la croissance de la consommation finale effective collective entre 1999 et 2010 a été supérieure à celle de la consommation finale effective individuelle. Par contre, cette dernière a occupé une part toujours prépondérante (aux alentours de 88 %) dans la consommation finale effective totale.

Bruxelles se différencie des autres régions par le fait que la consommation finale collective effective a crû beaucoup plus fortement dans cette région qu'ailleurs et, ce, en raison de l'utilisation de la population comme clé de répartition.

5. Extension de la répartition régionale des comptes des revenus des ménages

Jusqu'à présent, le compte des revenus des ménages s'arrête à la répartition régionale du revenu disponible net. Dorénavant, avec la répartition régionale des dépenses de consommation finale des ménages et après répartition de l'ajustement pour variation des droits à pension (section 5.2), l'épargne des ménages (section 5.3) peut être calculée par solde. En outre, avec la répartition des consommations finales des administrations publiques et des ISBLSM, le revenu disponible ajusté peut aussi être connu au niveau régional (section 5.1).

5.1 Répartition régionale du revenu disponible ajusté net (B.7n)

Le revenu disponible ajusté net se compose du revenu disponible net (B.6n) et des transferts sociaux en nature (D.63). Ce revenu ajusté est important pour les comparaisons internationales, car les interventions des administrations publiques et des ISBLSM peuvent varier d'un pays à l'autre.

5.1.1 Vue d'ensemble

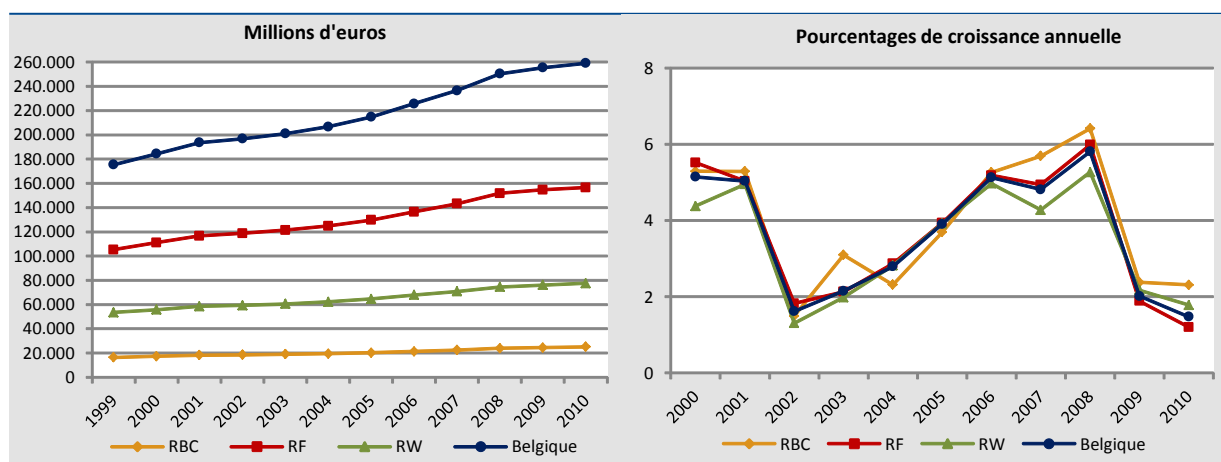
Le revenu disponible ajusté des ménages belges a connu une croissance de 47,8 % entre 1999 et 2010 pour s'établir à 259,2 milliards en 2010. L'augmentation par habitant se chiffrait à 38,7 %.

TABLEAU 12 REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET DES MÉNAGES

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	16 438,6	105 271,6	53 466,7	175 341,8	9,4	60,0	30,5	100
2000	17 309,0	111 084,4	55 807,1	184 367,4	9,4	60,3	30,3	100
2001	18 224,6	116 677,0	58 572,3	193 651,1	9,4	60,3	30,2	100
2002	18 497,7	118 803,8	59 339,4	196 788,6	9,4	60,4	30,2	100
2003	19 070,3	121 335,6	60 516,0	201 023,5	9,5	60,4	30,1	100
2004	19 512,2	124 817,3	62 222,6	206 640,4	9,4	60,4	30,1	100
2005	20 232,5	129 731,5	64 663,8	214 710,9	9,4	60,4	30,1	100
2006	21 297,4	136 460,0	67 877,9	225 722,7	9,4	60,5	30,1	100
2007	22 510,2	143 203,3	70 781,4	236 586,7	9,5	60,5	29,9	100
2008	23 953,8	151 774,4	74 510,3	250 334,7	9,6	60,6	29,8	100
2009	24 523,2	154 638,6	76 128,2	255 390,1	9,6	60,5	29,8	100
2010	25 090,3	156 498,5	77 486,1	259 164,6	9,7	60,4	29,9	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	52,6	48,7	44,9	47,8				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

GRAPHIQUE 7 REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET DES MÉNAGES



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Flandre, le revenu disponible ajusté net a atteint 156,5 milliards en 2010, ce qui correspondait à une hausse de 48,7 % entre 1999 et 2010 (légèrement supérieure à celle du Royaume).

En Wallonie, le revenu disponible ajusté net s'élevait à 77,5 milliards en 2010, ce qui résultait d'une hausse de 44,9 % depuis 1999. À Bruxelles, la hausse a été la plus forte des régions (52,6 %), donnant un revenu disponible ajusté net en 2010 de 25,1 milliards d'euros.

Après correction de la croissance de la population, une autre hiérarchie est obtenue. Sur la période 1999-2010, le revenu disponible ajusté par habitant a crû de 40,5 % en Flandre, 37,7 % en Wallonie et 32,3 % à Bruxelles.

Au niveau de la répartition régionale du revenu disponible ajusté net entre 1999 et 2010, la part de la Région wallonne a régressé (de 30,5 % à 29,9 %) alors que celles des Régions bruxelloise (9,4 % à 9,7 %) et flamande (60,0 % à 60,4%) ont augmenté légèrement.

Lors de la dernière année (2010), la plus faible croissance du revenu disponible ajusté net n'a pas été observée en Wallonie (1,8 %) mais en Flandre, avec un taux de 1,2 %, alors qu'à Bruxelles, ce revenu a crû de 2,3 %. Par habitant, la croissance était de 1,1 % en Wallonie, 0,4 % en Flandre alors qu'à Bruxelles le revenu disponible ajusté par habitant restait au même niveau qu'en 2009.

5.1.2 Revenu disponible ajusté net par composante

En Belgique, la hausse entre 1999 et 2010 des transferts sociaux en nature a été de 75,2 %, alors qu'elle n'a été que de 41,4 % pour le revenu disponible. La part de ce dernier dans le revenu disponible ajusté a donc diminué de 81,1 % en 1999 à 77,6 % en 2010.

Au niveau régional entre 1999 et 2010, les transferts sociaux en nature ont également augmenté plus vite que le revenu disponible net et les hausses ont été les plus importantes à Bruxelles et les plus faibles en Wallonie. En raison de la plus forte progression des transferts sociaux en nature, la part de ceux-ci a partout augmenté dans le revenu disponible ajusté net au détriment du revenu disponible net. Néanmoins, la part de cette dernière composante est restée de loin la plus importante dans les trois régions (plus de trois quarts).

Sur la période 1999 - 2010, dans les trois régions, le revenu disponible net a été la composante qui a toujours contribué le plus à la croissance du revenu disponible ajusté net en termes de points de pourcentage.

Durant la dernière année (2010), le revenu disponible net en Région wallonne a de nouveau contribué plus (1,1 points de pourcentage) à la croissance que les transferts sociaux en nature (0,7 point de pourcentage). En revanche, à Bruxelles, les contributions du revenu disponible net (1,2 points de pourcentage) et des transferts

sociaux en nature (1,1 points de pourcentage) ont été quasiment identiques, tandis qu'en Flandre, ce sont les transferts sociaux en nature (0,8 point de pourcentage) qui ont plus contribué à la croissance du revenu disponible ajusté que le revenu disponible net (0,4 point de pourcentage).

TABLEAU 13 PRINCIPALES COMPOSANTES DU REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET DES MÉNAGES (1999 - 2010)

		Millions d'euros		B.7n = 100 %		Royaume = 100 %		Taux de croissance (en %)	Contribution à la croissance de B.7n (en point de %)
		1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999 - 2010	1999 - 2010
Revenu disponible ajusté net (B.7n)	Bruxelles	16 438,6	25 090,3	100	100	9,4	9,7	52,6	
	Flandre	105 271,6	156 498,5	100	100	60,0	60,4	48,7	
	Wallonie	53 466,7	77 486,1	100	100	30,5	29,9	44,9	
	Belgique	175 341,8	259 164,6	100	100	100	100	47,8	
Revenu disponible net (B.6n)	Bruxelles	13 273,3	19 267,4	80,7	76,8	9,3	9,6	45,2	36,5
	Flandre	86 170,6	122 735,7	81,9	78,4	60,6	61,1	42,4	34,7
	Wallonie	42 554,1	58 929,8	79,6	76,1	29,9	29,3	38,5	30,6
	Belgique	142 162,8	201 022,5	81,1	77,6	100	100	41,4	33,6
Transferts sociaux en nature (D.63)	Bruxelles	3 165,3	5 822,9	19,3	23,2	9,5	10,0	84,0	16,2
	Flandre	19 101,0	33 762,8	18,1	21,6	57,6	58,1	76,8	13,9
	Wallonie	10 912,6	18 556,4	20,4	23,9	32,9	31,9	70,0	14,3
	Belgique	33 179,0	58 142,1	18,9	22,4	100	100	75,2	14,2

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

5.2 Répartition régionale de l'ajustement pour variation des droits à pension (D.8) et de la consommation de capital fixe (P.51c)

Avant de passer à la suite de la séquence des comptes des revenus des ménages, il est utile de s'attarder sur les transactions qui permettent de passer d'une part, du revenu disponible à l'épargne et d'autre part, des montants nets (utilisés dans les comptes régionaux) aux montants bruts (utilisés dans les comptes nationaux).

Dans la séquence des comptes des revenus des ménages, pour obtenir par solde l'épargne, le revenu disponible est diminué des dépenses de consommation finale des ménages et l'ajustement pour variation des droits à pension y est ajouté. Cette dernière transaction n'était pas encore disponible au niveau régional et a été répartie suivant les données fiscales relatives aux rubriques "continuation assurances de groupe antérieure" et "assurances de groupe" des déclarations à l'IPP.

Le passage des montants nets aux montants bruts s'effectue via la consommation de capital fixe. Pour la répartition régionale, cette transaction a été scindée en deux parties: une relative à l'actif logement (répartie suivant l'excédent net d'exploitation) et une autre comprenant les autres actifs (répartie suivant le revenu mixte). Ce passage est utile car c'est généralement en termes bruts que l'épargne et le taux d'épargne sont présentés au niveau national et dans les comparaisons internationales.

5.2.1 Ajustement pour variation des droits à pension

L'ajustement pour variation des droits à pension est assez faible, mais il a connu de fortes variations surtout entre 2006 et 2008 puis de nouveau en 2010.

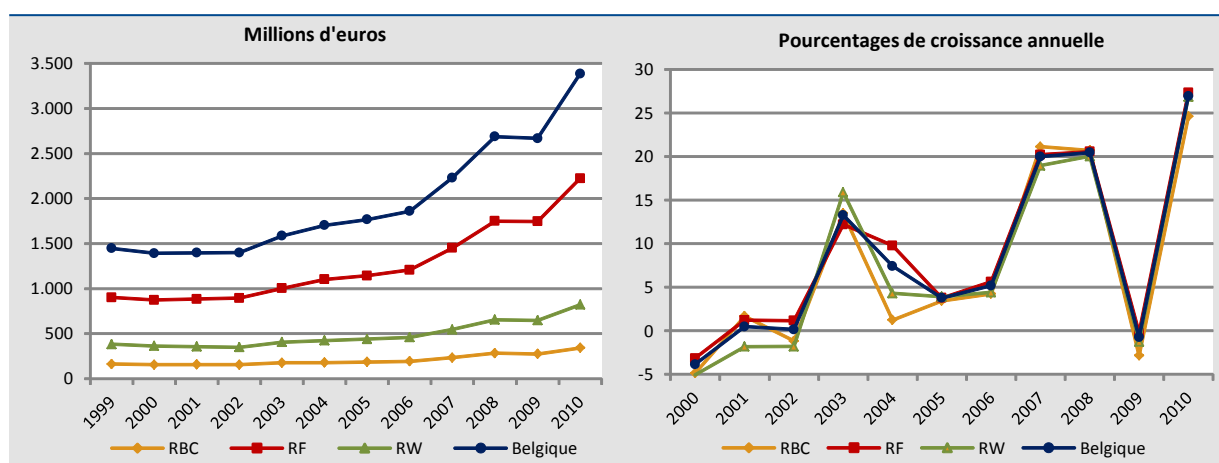
En Belgique, entre 1999 et 2010, il a augmenté de 134 % en atteignant 3,4 milliards en 2010.

TABLEAU 14 AJUSTEMENT POUR VARIATION DES DROITS À PENSION

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	163,2	901,9	382,1	1 447,2	11,3	62,3	26,4	100
2000	155,3	873,4	362,8	1 391,5	11,2	62,8	26,1	100
2001	157,9	884,1	356,2	1 398,2	11,3	63,2	25,5	100
2002	156,0	894,4	349,8	1 400,3	11,1	63,9	25,0	100
2003	177,1	1 003,6	405,4	1 586,1	11,2	63,3	25,6	100
2004	179,3	1 101,8	422,8	1 703,9	10,5	64,7	24,8	100
2005	185,4	1 143,3	439,4	1 768,1	10,5	64,7	24,9	100
2006	193,3	1 207,7	458,8	1 859,8	10,4	64,9	24,7	100
2007	234,2	1 451,8	545,8	2 231,8	10,5	65,1	24,5	100
2008	282,7	1 750,4	655,2	2 688,2	10,5	65,1	24,4	100
2009	274,6	1 746,6	647,0	2 668,3	10,3	65,5	24,2	100
2010	342,2	2 223,9	820,9	3 387,0	10,1	65,7	24,2	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	109,7	146,6	114,9	134,0				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

GRAPHIQUE 8 AJUSTEMENT POUR VARIATION DES DROITS À PENSION



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

En Flandre, cet ajustement a crû entre 1999 et 2010 de 146,6 %, ce qui en fait la hausse la plus importante des trois régions. Il atteignait 2,2 milliards d'euros en 2010. Pour la Région wallonne, l'accroissement a été moindre, 114,9 % et le montant a atteint 0,8 milliard en 2010. En Région de Bruxelles-Capitale, l'ajustement a connu une hausse de 109,7 %, la plus faible des trois régions, pour s'élever à 0,3 milliard d'euros en 2010.

La part de la Région flamande a augmenté entre 1999 et 2010 (de 62,3 % à 65,7 %), au détriment des parts bruxelloise (de 11,3 % à 10,1 %) et surtout wallonne (de 26,4 % à 24,2 %).

Ajoutons que la dernière année (2010) a été marquée par une très forte hausse (26,9 %) de l'ajustement pour variation des droits à pension au niveau national également observée au niveau des trois régions.

5.2.2 Consommation de capital fixe

La consommation de capital fixe permet le passage des montants nets publiés dans les comptes régionaux aux montants bruts renseignés dans les comptes nationaux.

La plus grande partie de la consommation de capital fixe (environ 80 % du total) a trait aux actifs liés au logement.

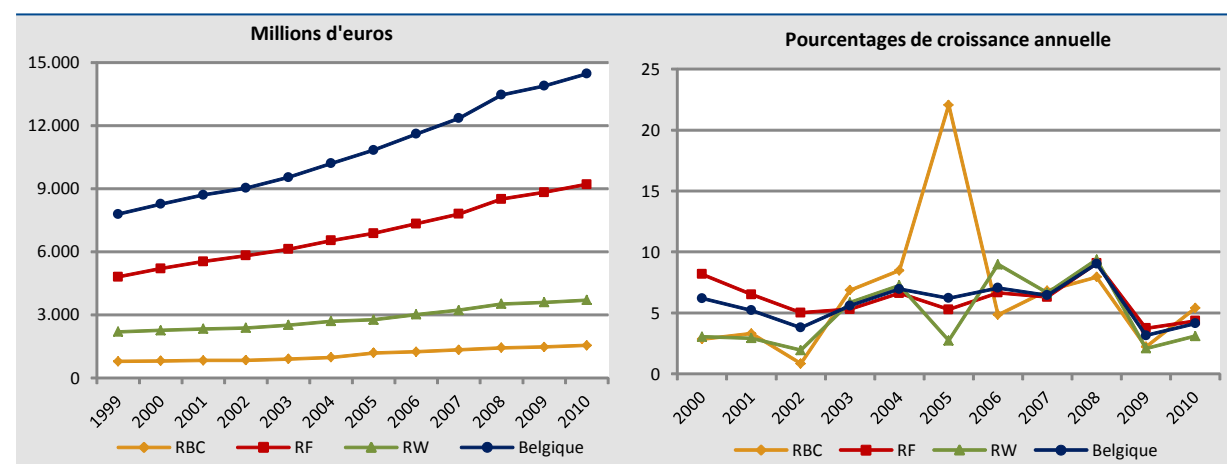
En Belgique, sur la période 1999 - 2010, la consommation de capital fixe a crû de 85,7 %, pour atteindre 14,5 milliards d'euros en 2010.

TABEAU 15 CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	784,6	4 811,2	2 196,9	7 792,7	10,1	61,7	28,2	100
2000	807,0	5 204,8	2 264,0	8 275,8	9,8	62,9	27,4	100
2001	833,8	5 543,6	2 330,2	8 707,6	9,6	63,7	26,8	100
2002	840,8	5 821,7	2 375,8	9 038,2	9,3	64,4	26,3	100
2003	898,5	6 130,6	2 515,0	9 544,1	9,4	64,2	26,4	100
2004	974,8	6 536,4	2 697,6	10 208,8	9,5	64,0	26,4	100
2005	1 189,7	6 882,1	2 771,4	10 843,2	11,0	63,5	25,6	100
2006	1 247,4	7 340,6	3 020,3	11 608,3	10,7	63,2	26,0	100
2007	1 332,6	7 803,8	3 221,1	12 357,5	10,8	63,2	26,1	100
2008	1 438,5	8 512,0	3 523,1	13 473,6	10,7	63,2	26,1	100
2009	1 470,4	8 830,9	3 596,6	13 897,9	10,6	63,5	25,9	100
2010	1 549,9	9 215,5	3 708,1	14 473,4	10,7	63,7	25,6	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	97,5	91,5	68,8	85,7				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

GRAPHIQUE 9 CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

La Région flamande a vu sa consommation de capital fixe augmenter de 91,5 % entre 1999 et 2010, une augmentation légèrement supérieure à l'accroissement national. En Wallonie, la hausse a été la plus faible des trois régions, 68,8 %. À Bruxelles, la consommation de capital fixe a crû de 97,5 %, soit la hausse la plus élevée des trois régions.

Sur toute la période, la part de la Région flamande dans le total a augmenté de 61,7 % en 1999 à 63,7 % en 2010. La part de la Région bruxelloise a augmenté de 10,1 % à 10,7 %. La Wallonie est la seule Région qui a vu sa part dans le total belge diminuer entre 1999 (28,2 %) et 2010 (25,6 %).

5.3 Répartition régionale du revenu disponible brut (B.6g) et de l'épargne brute (B.8g)

Le revenu disponible brut s'obtient en ajoutant la consommation de capital fixe au revenu disponible net tel qu'il est déjà calculé dans les comptes régionaux.

Tout comme pour les autres variables liées au compte des ménages, l'analyse se concentre ici, sur l'ensemble de la période mais il faut tenir compte du fait que la dernière année, 2010, a sans doute été influencée par les suites de la crise économique.

5.3.1 Revenu disponible brut des ménages

Depuis 1999, le revenu disponible brut des ménages belges a connu une hausse cumulée de 43,7 % pour s'élever à 215,5 milliards d'euros en 2010. L'augmentation du revenu disponible brut par habitant était de 34,9 %.

TABLEAU 16 REVENU DISPONIBLE BRUT DES MÉNAGES

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	14 057,9	90 981,8	44 751,0	149 955,5	9,4	60,7	29,8	100
2000	14 828,9	96 272,4	46 676,3	157 944,5	9,4	61,0	29,6	100
2001	15 541,1	101 187,3	48 716,2	165 621,9	9,4	61,1	29,4	100
2002	15 621,4	102 237,4	49 046,2	167 052,7	9,4	61,2	29,4	100
2003	16 032,5	103 599,3	49 806,2	169 539,5	9,5	61,1	29,4	100
2004	16 292,2	106 229,6	50 882,7	173 492,6	9,4	61,2	29,3	100
2005	17 007,9	110 278,2	52 665,8	180 034,9	9,4	61,3	29,3	100
2006	17 878,9	116 189,6	55 467,2	189 623,0	9,4	61,3	29,3	100
2007	19 017,0	122 105,4	57 929,1	199 143,2	9,5	61,3	29,1	100
2008	20 104,4	128 898,5	60 934,3	210 033,4	9,6	61,4	29,0	100
2009	20 442,8	130 951,9	61 670,7	213 165,5	9,6	61,4	28,9	100
2010	20 817,3	131 951,2	62 637,8	215 495,9	9,7	61,2	29,1	100
Taux de croissance cumulé en %								
1999-2010	48,1	45,0	40,0	43,7				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

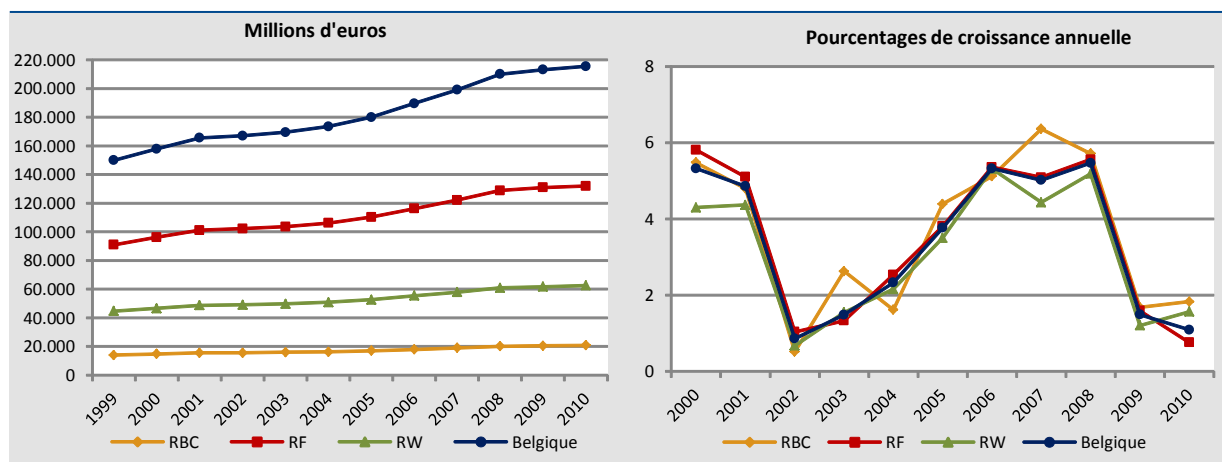
Entre 1999 et 2010, le revenu disponible brut a crû de 45,0 % en Flandre, de 40,0 % en Wallonie (la plus faible des trois régions) et de 48,1 % à Bruxelles (la hausse la plus élevée). En tenant compte de la croissance démographique, l'augmentation du revenu disponible brut par habitant était la moins élevée à Bruxelles (28,3 %). En Flandre, l'augmentation par habitant se chiffrait à 37,0 % et en Wallonie à 33,0 %.

Les Régions bruxelloise et flamande ont vu leur part dans le revenu disponible brut belge augmenter légèrement en passant respectivement de 9,4 % à 9,7 % et de 60,7 % à 61,2 %.

À l'inverse, la Région wallonne a vu sa part dans le total belge chuter, de 29,8 % en 1999 à 29,1 % en 2010.

Entre 2009 et 2010, la croissance du revenu disponible brut a été assez faible comparativement aux autres années. En outre, ce n'est plus en Wallonie (1,6 %) mais en Flandre (0,8 %) que la croissance a été la plus basse. Par habitant, seule la Wallonie affichait une légère augmentation (0,8 %). En Flandre, le revenu disponible brut par habitant a stagné et il a chuté à Bruxelles (-0,5 %).

GRAPHIQUE 10 REVENU DISPONIBLE BRUT DES MÉNAGES



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

5.3.2 Épargne brute des ménages

Avant de passer à la description de l'évolution de l'épargne brute, rappelons que celle-ci est calculée par solde, comme le revenu disponible qui n'est pas dépensé en consommation finale. Le revenu à partir duquel est effectué ce calcul est le revenu disponible brut préalablement ajusté de la variation des droits à pension.

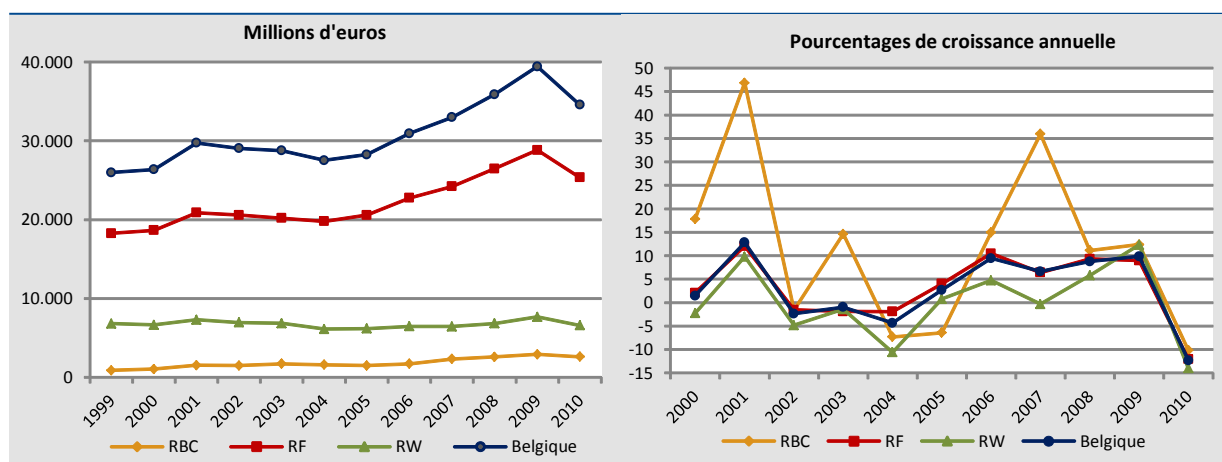
Au niveau belge, l'épargne brute des ménages a connu une augmentation cumulée de 33,0 % entre 1999 et 2010, augmentation fortement réduite par la baisse importante observée en 2010 (-12,3 %). Par habitant, la croissance de l'épargne s'élevait à 24,9 %.

TABEAU 17 EPARGNE BRUTE DES MÉNAGES

Année	Millions d'euros				Royaume = 100 %			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1999	880,2	18 277,6	6 805,1	25 984,2	3,4	70,3	26,2	100
2000	1 036,9	18 654,8	6 652,2	26 364,6	3,9	70,8	25,2	100
2001	1 522,6	20 898,5	7 302,8	29 748,3	5,1	70,3	24,5	100
2002	1 498,7	20 579,2	6 952,2	29 049,5	5,2	70,8	23,9	100
2003	1 718,1	20 188,7	6 854,4	28 773,6	6,0	70,2	23,8	100
2004	1 592,4	19 798,5	6 129,0	27 529,2	5,8	71,9	22,3	100
2005	1 490,0	20 593,2	6 176,5	28 268,3	5,3	72,8	21,8	100
2006	1 713,3	22 750,0	6 468,8	30 941,6	5,5	73,5	20,9	100
2007	2 329,7	24 211,7	6 449,6	33 001,0	7,1	73,4	19,5	100
2008	2 588,5	26 468,8	6 823,9	35 891,9	7,2	73,7	19,0	100
2009	2 908,7	28 841,4	7 665,0	39 427,4	7,4	73,2	19,4	100
2010	2 612,7	25 359,1	6 591,6	34 571,7	7,6	73,4	19,1	100
	Taux de croissance cumulé en %							
1999-2010	196,8	38,7	-3,1	33,0				

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

GRAPHIQUE 11 EPARGNE BRUTE DES MÉNAGES



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

Entre 1999 et 2010, l'épargne brute a augmenté de 38,7 % en Flandre (atteignant une valeur de 25,4 milliards en 2010) alors que la hausse était encore de 57,8 % entre 1999 et 2009. La Wallonie se distingue des autres régions par le fait que son épargne brute a régressé sur la période 1999 - 2010 (-3,1 %, en se chiffrant à 6,6 milliards en 2010) alors qu'elle a augmenté faiblement durant la période 1999 - 2009 (12,6 %). La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par une hausse très importante de son épargne brute dont le taux de croissance cumulé (196,8 %, 2,6 milliards d'euros en 2010) a largement dépassé celui des deux autres régions. Il atteignait même 230,5 % entre 1999 et 2009. Après correction de la croissance démographique, la situation est semblable. L'épargne brute par habitant a fortement crû entre 1999 et 2010 à Bruxelles (157,2 %). En Flandre, cette croissance s'élevait à 31,1 % alors qu'en Wallonie l'épargne par habitant chutait de 8,0 %.

TABEAU 18 COMPOSANTES DU COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE

		Millions d'euros			B.6g + D.8 = 100 %			Royaume = 100 %			Taux de croissance (en %)	
		1999	2009	2010	1999	2009	2010	1999	2009	2010	1999 - 2009	1999 - 2010
Revenu disponible brut (B.6g)	Bruxelles	14 057,9	20 442,8	20 817,3	98,9	98,7	98,4	9,4	9,6	9,7	45,4	48,1
	Flandre	90 981,8	130 951,9	131 951,2	99,0	98,7	98,3	60,7	61,4	61,2	43,9	45,0
	Wallonie	44 751,0	61 670,7	62 637,8	99,2	99,0	98,7	29,8	28,9	29,1	37,8	40,0
	Belgique	149 955,5	213 165,5	215 495,9	99,0	98,8	98,5	100	100	100	42,2	43,7
Ajustement pour variation des droits à pension	Bruxelles	163,2	274,6	342,2	1,1	1,3	1,6	11,3	10,3	10,1	68,3	109,7
	Flandre	901,9	1 746,6	2 223,9	1,0	1,3	1,7	62,3	65,5	65,7	93,7	146,6
	Wallonie	382,1	647,0	820,9	0,8	1,0	1,3	26,4	24,2	24,2	69,4	114,9
	Belgique	1 447,2	2 668,3	3 387,0	1,0	1,2	1,5	100	100	100	84,4	134,0
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	Bruxelles	13 341,0	17 808,8	18 546,8	93,8	86,0	87,7	10,6	10,1	10,1	33,5	39,0
	Flandre	73 606,1	103 857,1	108 815,9	80,1	78,3	81,1	58,7	58,9	59,0	41,1	47,8
	Wallonie	38 328,0	54 652,8	56 867,1	84,9	87,7	89,6	30,6	31,0	30,9	42,6	48,4
	Belgique	125 418,5	176 406,4	184 311,2	82,8	81,7	84,2	100	100	100	40,7	47,0
Epargne brute (B.8g)	Bruxelles	880,2	2 908,7	2 612,7	6,2	14,0	12,3	3,4	7,4	7,6	230,5	196,8
	Flandre	18 277,6	28 841,4	25 359,1	19,9	21,7	18,9	70,3	73,2	73,4	57,8	38,7
	Wallonie	6 805,1	7 665,0	6 591,6	15,1	12,3	10,4	26,2	19,4	19,1	12,6	-3,1
	Belgique	25 984,2	39 427,4	34 571,7	17,2	18,3	15,8	100	100	100	51,7	33,0

Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

Dans chacune des régions, comme au niveau national, l'année 2010 a été marquée par une chute importante de l'épargne brute des ménages, aussi bien au niveau total que par habitant.

L'épargne brute est influencée par le revenu disponible brut (augmenté de l'ajustement pour variation des droits à pension) et les dépenses de consommation finale des ménages

Entre 1999 et 2010, en Belgique ainsi qu'en Région de Bruxelles-Capitale, la part consacrée à la consommation a diminué. Pour les Régions flamande et wallonne, cette part a augmenté entre 1999 et 2010 malgré une diminution entre 1999 et 2009 en Région flamande.

La Région bruxelloise est donc la seule région où l'épargne brute a crû plus vite que les dépenses de consommation finale des ménages entre 1999 et 2010. Au début de la période, la part de l'épargne dans le revenu disponible était assez basse (6,2 %) en comparaison de la Région flamande (19,9 %) et de la Région wallonne (15,1 %). A la fin de la période concernée, la part de l'épargne a doublé à Bruxelles (12,2 %), dépassant celle enregistrée en Wallonie (10,4 %), mais elle est restée en dessous de la part en Flandre (18,9 %).

La plus forte hausse à Bruxelles est le résultat d'une hausse plus importante du revenu disponible brut que des dépenses de consommation pour sept années de la période concernée.

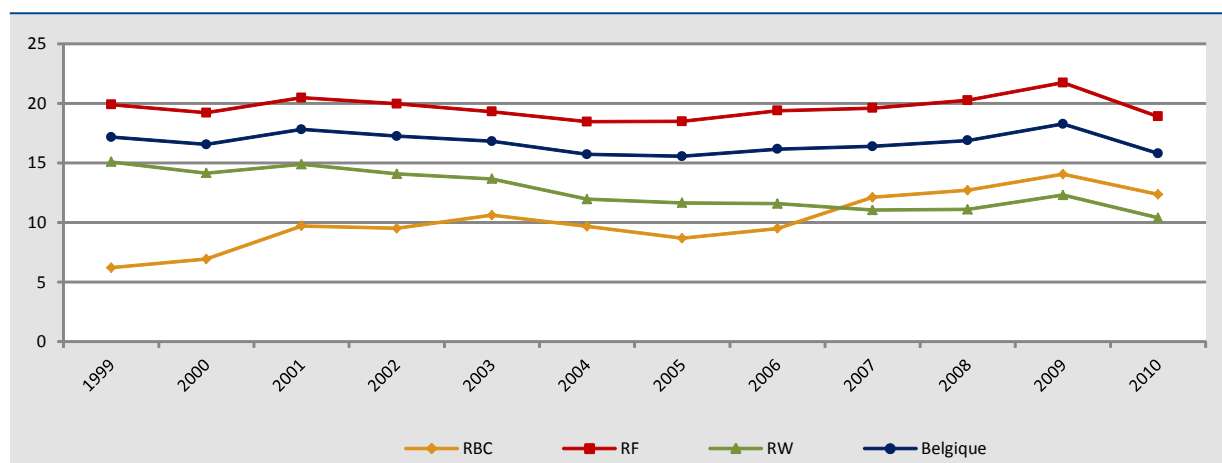
Pour la Flandre, ce ne fût le cas que pour cinq ans et, pour la Wallonie, trois ans. Ceci a donné lieu à Bruxelles à une croissance cumulée du revenu disponible brut de 48,1 % tandis que les dépenses de consommation finale n'ont augmenté que de 39,0 %. En Flandre, ces hausses ont été respectivement de 45,0 et 47,8 % et en Wallonie de 40,0 et 48,4 %.

En 2010, dans toutes les régions, les ménages ont consacré une plus grande part de leur revenu à la consommation, le taux de croissance de l'épargne étant négatif partout.

5.4 Taux d'épargne des ménages

Reste à analyser l'évolution du taux d'épargne brut. Celui-ci se mesure par le rapport entre l'épargne brute et la somme du revenu disponible brut et de l'ajustement pour variation des droits à pension.

GRAPHIQUE 12 TAUX D'ÉPARGNE BRUT DES MÉNAGES (EN %)



Sources: BNB, IBSA, IWEPS et SVR

Au niveau belge, l'évolution du taux d'épargne peut se décomposer en plusieurs périodes.

La première, entre 2001 (17,8 %) et 2005 (15,5 %) s'est caractérisée par une baisse du taux d'épargne brut en raison du fait que les dépenses des ménages ont crû plus vite que l'épargne brute. Ensuite, l'épargne augmentant plus vite que les dépenses, le taux d'épargne est reparti à la hausse jusqu'en 2009 (18,3 %) avant de chuter en 2010 à 15,8 %.

En Flandre, le taux d'épargne est le plus élevé des trois régions. Il a connu, comme au niveau du Royaume, une succession de périodes descendante (plus courte) et ascendante (plus longue). Entre 2001 (20,5 %) et 2004 (18,4 %), la baisse du taux s'explique par une plus faible croissance de l'épargne brute comparativement à celle des dépenses de consommation finale. Ensuite, le taux d'épargne est reparti à la hausse jusqu'en 2009 (21,7 %) avant de chuter à nouveau à 18,9 % en 2010.

En Wallonie, le profil d'évolution du taux d'épargne s'est caractérisé par une longue période descendante suivi d'une courte remontée avant la chute de 2010. La baisse s'est déroulée de 2001 (14,9 %) à 2007 (11 %) puis en 2008 et 2009 le taux d'épargne est remonté petit à petit (jusque 12,3 %) pour rechuter en 2010 à 10,4 %. Depuis 2007, la Wallonie affiche le plus faible taux d'épargne des trois régions.

Bruxelles affichait le taux d'épargne le plus faible en 1999 (6,2 %). À part en 2002, 2004 et 2005, le taux n'a fait qu'augmenter entre 1999 et 2009 (jusque 14 %). En 2007, il a dépassé celui de la Région wallonne. Il a régressé en 2010, jusqu'à 12,3 %. Cependant, cette chute a été plus faible à Bruxelles qu'ailleurs.

Eléments conceptuels et méthodologiques

La présente partie précise les modalités d'estimation de la répartition régionale des dépenses de consommation finale et détaille les sources utilisées pour ce faire. Les résultats sont le fruit d'une collaboration entre la BNB, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne.

La publication de chiffres régionaux relatifs aux dépenses de consommation finale ne constitue pas encore une obligation de la part d'Eurostat¹. Néanmoins, les répartitions régionales dont il est question dans ce document reposent sur des principes méthodologiques définis au niveau européen par le nouveau Système Européen des Comptes (SEC 2010) sur lequel se fonde déjà la comptabilité régionale. Les principes méthodologiques décrits ci-après permettent d'obtenir des résultats régionaux conformes et comparables aux autres transactions issues des comptes régionaux.

Les chiffres relatifs au Royaume sont cohérents par rapport à ceux des comptes nationaux qui sont publiés chaque année à la fin du mois de septembre par l'ICN.

La nomenclature NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistiques) est utilisée pour le classement géographique. Cette nomenclature distingue trois niveaux régionaux. Pour la Belgique, il s'agit des trois régions (NUTS 1), des dix provinces (NUTS 2) et des 45² arrondissements (NUTS 3). Pour une description détaillée du concept de "territoire régional" ainsi que de la répartition NUTS, il est renvoyé à la note méthodologique générale des comptes régionaux³.

Les calculs s'effectuent au niveau géographique le plus fin possible en fonction des sources disponibles. Pour les dépenses de consommation finale des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages, le découpage s'opère jusqu'au niveau des arrondissements alors qu'il s'effectue au niveau des régions pour les agrégats liés au secteur des ménages.

Cette note méthodologique s'articule autour de trois parties, liées entre elles.

La première expose d'abord les concepts définis dans le SEC 2010. Comme les méthodes d'estimation régionale se doivent aussi de suivre au mieux la méthode nationale, celle-ci est décrite dans la même section.

La deuxième traite successivement des méthodes de régionalisation des dépenses de consommation finale des administrations publiques, des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages. La disponibilité des sources utilisées au niveau national, leur pertinence pour la ventilation régionale et l'existence de sources alternatives ont déterminé le niveau de détail du calcul régional qui est décrit dans cette section.

La troisième partie décrit l'extension des comptes des revenus des ménages qui a été rendue possible par la régionalisation des composantes abordées dans la deuxième partie. Y sont également présentées les quelques hypothèses complémentaires qui permettent d'aboutir à une estimation de l'épargne des ménages des trois régions.

¹ Le programme de transmission SEC 2010 d'Eurostat mentionne les dépenses de consommation finale des ménages au niveau NUTS 2 à titre facultatif.

² 45 arrondissements en comptant la scission de Verviers en une partie francophone et une partie germanophone, ainsi que l'ajout de l'extra-région.

³ Cf. la publication de l'ICN intitulée "Comptes régionaux, éléments conceptuels et méthodologiques", point I.2: Territoire régional, page 8.

1. Concepts et méthodes dans les comptes nationaux

1.1 Concepts

1.1.1 Définitions selon le SEC 2010

Les différents concepts et agrégats comptables abordés dans cette note méthodologique sont définis par le Système Européen des Comptes (SEC), règlement européen dont la dernière version est celle de 2010.

Principal objet de cette note, la dépense de consommation finale (P.3) recouvre "les dépenses consacrées par les unités institutionnelles résidentes à l'acquisition de biens ou de services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la communauté". Il est important de noter que seuls les secteurs des administrations publiques (S.13), des ménages (S.14) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM par après) (S.15) peuvent effectuer des dépenses de consommation finale. Les sociétés financières (S.12) et non financières (S.11) ne sont donc pas concernées.

Le concept de dépense de consommation finale (P.3) n'est pas à confondre avec celui de consommation finale effective (P.4) (cf. section 2.1.2) qui se définit comme "les biens et services acquis par des unités institutionnelles résidentes pour la satisfaction directe des besoins humains, tant individuels que collectifs". En effet, un bien ou un service peut être effectivement consommé (P.4) par un secteur institutionnel, alors que la dépense pour ce bien ou ce service (P.3) est effectuée par un autre secteur institutionnel.

Parmi les dépenses de consommation finale, celles des ménages et des ISBLSM sont considérées comme individuelles (P.31) alors que les services collectifs (P.32), "fournis simultanément à tous les membres de la communauté ou d'un sous-groupe spécifique de celle-ci" (par exemple, l'ensemble des ménages vivant dans une région déterminée) le sont par les administrations publiques.

Le SEC 2010 renseigne le contenu des dépenses de consommation finale des administrations publiques et des ISBLSM.

Celles des administrations publiques comprennent deux catégories de dépenses:

- La valeur des biens et services produits par les administrations publiques elles-mêmes (P.1) autres que la formation de capital pour compte propre (correspondant à P.12), la production marchande (P.11) et les paiements au titre de la production non marchande (P.131).
- Les dépenses que les administrations publiques consacrent à l'achat de biens et services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir – sans transformation – aux ménages au titre de transferts sociaux en nature (D.63).

Pour les ISBLSM, les catégories de dépenses concernent:

- La valeur des biens et services que les ISBLSM produisent elles-mêmes, autres que la formation de capital pour compte propre (P.12) et autres que les dépenses des ménages et d'autres unités.

Les dépenses que les ISBLSM consacrent à l'acquisition de biens et services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir – sans transformation – aux ménages au titre de transferts sociaux en nature (D.63).

Les transferts sociaux en nature (D.63) sont les "biens et services individuels fournis aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs par les unités des administrations publiques et les ISBLSM, que ces biens et services aient été achetés sur le marché par ces unités ou soient issus de leur production non marchande". Ces services individuels concernent, par exemple, la santé, l'éducation, la culture, le logement ou les loisirs.

Les transferts sociaux en nature sont répartis en production non marchande (D.631) et en production marchande achetée (D.632). De chacun de ces deux montants, tout paiement effectué par les ménages doit être déduit.

Les premiers (D.631) sont "des biens et services individuels fournis directement aux bénéficiaires par des producteurs non marchands".

Les seconds (D.632) sont des biens et services individuels qui:

- s'effectuent sous forme de remboursements, par les administrations de sécurité sociale, de dépenses autorisées consenties par les ménages pour l'acquisition de biens et de services spécifiques;
- sont fournis directement aux bénéficiaires par les producteurs marchands auprès desquels les administrations publiques achètent les biens et services correspondants.

Enfin, lors de l'extension du compte des revenus des ménages (section 4), un autre concept sera encore abordé afin d'obtenir l'épargne nette (B.8n). Il s'agit des ajustements pour variation des droits à pension (D.8). Lorsque les cotisations que versent les ménages à des régimes de pension leur confèrent un droit certain à une assurance, l'excédent éventuel de cotisations sur les prestations de ce régime est neutralisé, de façon à ce qu'il n'affecte pas leur épargne.

1.1.2 Dépenses de consommation finale (P.3) et consommation finale effective (P.4)

Au niveau de l'économie totale (S.1), il n'y a pas de différence entre P.3 et P.4, mais il y a bien un écart entre ces deux concepts lorsque l'analyse s'effectue au niveau des secteurs (ménages, administrations publiques ou ISBLSM).

Le concept de P.3 vise à identifier les unités qui supportent les dépenses de consommation qui contrôlent et en financent les montants. La dépense de consommation finale comprend les dépenses réalisées pour acquérir des biens et des services destinés à la consommation finale.

Le concept de P.4 vise, quand à lui, à identifier les unités qui consomment effectivement les biens et services de consommation et bénéficient de leur usage.

La somme des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13), des ménages (P.3_S.14) et des ISBLSM (P.3_S.15) correspond à la somme de la consommation finale effective des administrations publiques (P.42_S.13) et de celle des ménages (P.41_S.14).

$$P.3_S.1 = P.4_S.1 = P.3_S.13 + P.3_S.14 + P.3_S.15 = P.42_S.13 + P.41_S.14$$

Dans le cas des ménages, en sus de leurs propres dépenses de consommation finale individuelle (P.31_S.14), ceux-ci bénéficient également de l'usage de biens et services dont la dépense est supportée par d'autres unités institutionnelles, à savoir: les administrations publiques (P.31_S.13) et/ou les ISBLSM (P.31_S.15) sous forme de transferts sociaux en nature. La consommation finale effective des ménages (P.41_S.14) inclut donc tous les biens et services acquis par les ménages pour la satisfaction directe de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part.

$$P.31_S.13 + P.31_S.14 + P.31_S.15 = P.41_S.14$$

Notons que les ISBLSM n'ont aucune consommation finale effective. En d'autres termes, toutes leurs dépenses de consommation finale profitent aux ménages.

1.1.3 Les concepts national et intérieur

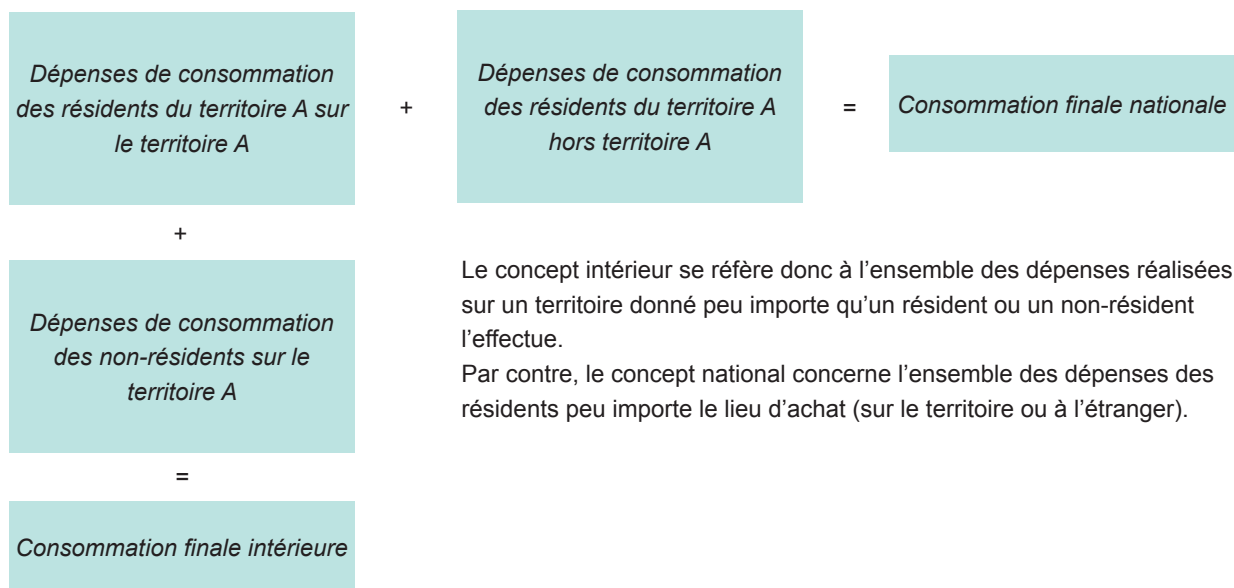
Dans la comptabilité d'un pays ou d'une région, on enregistre la consommation finale (dépenses ou consommation effective) de l'ensemble des unités résidentes du territoire, peu importe que le lieu d'achat soit le territoire en question ou l'étranger. La comptabilisation s'effectue donc selon le concept national (au lieu de résidence) et non selon le concept intérieur (au lieu d'achat). Cette différence de concept est particulièrement importante dans la comptabilité régionale car les territoires sont plus petits et l'étranger inclut les autres régions du pays.

Cette exigence relative au lieu d'enregistrement influence fortement la méthodologie de ventilation régionale (cf. 3.2.1) et la disponibilité des sources pour y procéder (cf. 3.2.2 et 3.2.3).

La mesure de la consommation finale se base sur le statut de résident. Une unité (consommatrice) est considérée comme résidente si son centre d'intérêt économique est situé sur le territoire économique étudié. Pour les

ménages, ce dernier correspond au lieu où ils vivent.

Par conséquent, la consommation que les résidents effectuent à l'étranger (P.33_S.14) constitue des importations touristiques qui entrent dans le champ des estimations de la consommation. A contrario, les dépenses des non-résidents (P.34_S.14) sur le territoire en question doivent être exclues.



1.2 Méthodologie de calcul des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13)

1.2.1 Sources et calculs du P.3

Au sein de la comptabilité nationale, la détermination des dépenses de consommation finale a pour base le calcul de la production. La production totale du secteur des administrations publiques équivaut à l'ensemble des coûts supportés par celui-ci (rémunération des salariés (D.1), consommation intermédiaire (P.2) et consommation de capital fixe (K.1)):

$$P.1_S.13 = D.1_S.13 + P.2_S.13 + K.1_S.13 + D.29_S.13 - D.39_S.13$$

La production (P.1) se décompose en production marchande (P.11), en production pour usage final propre (P.12) et en autre production non marchande (P.13¹). Cette dernière est subdivisée en paiements au titre de l'autre production non marchande (P.131) et en autre production non marchande résiduelle (P.132), qui couvre la production fournie gratuitement.

$$P.1_S.13 = P.11_S.13 + P.12_S.13 + P.131_S.13 + P.132_S.13$$

Toutes les ventes qui ne sont pas considérées comme de la vente de biens et services marchands sont comptabilisées comme des paiements au titre de l'autre production non marchande (P.131). Cela concerne, par exemple, les tickets de transports (TEC, de Lijn, STIB), les frais d'inscription pour l'enseignement, les billets d'entrée aux musées ou encore la délivrance de carte d'identité, du permis de conduire et d'autres documents administratifs.

La production pour usage final propre (P.12) concerne la production de logiciel ou de base de données (estimée comme dans les autres secteurs institutionnels), les investissements en originaux pour les films et la recherche et développement. Ces investissements en originaux pour les films sont estimés via des données provenant des deux Communautés qui ont la culture dans leur compétence.

¹ La P.13 est l'élément le plus important de la production (P.1). Sur la période 1995 – 2012 (version de septembre de 2014 des comptes nationaux détaillés), la P.13 équivaut en moyenne à 93,9 % de P.1 dont 88,9 % pour la P.132.

Les dépenses de consommation finale (P.3) des administrations publiques sont égales à l'autre production non marchande (P.13_S.13) amputée des paiements au titre de cette dernière (P.131_S.13), à laquelle s'ajoute la partie des transferts sociaux en nature relative à la production marchande achetée par les administrations publiques (D.632_S.13) :

$$P.3_S.13 = P.13_S.13 - P.131_S.13 + D.632_S.13 = P.132_S.13 + D.632_S.13$$

Enfin, les différentes composantes des transferts sociaux en nature, issus de la production marchande achetée (D.632), sont obtenues au départ des regroupements économiques¹ budgétaires, sous le code 34 *Transferts de revenus aux ménages*. Ce code comprend les versements faits aux ménages afin de couvrir certaines charges (cf. 2.2.2).

D'autres chiffres sont également disponibles sous ce regroupement afin d'estimer la production marchande (P.11) et les paiements au titre de l'autre production non marchande (P.131) avec par exemple les codes 16 *Ventes de biens non durables et de services* et 18 *Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques*.

Les dépenses collectives et les transferts sociaux en nature issus de la production non marchande des administrations publiques (D.631_S.13) sont déterminés à partir de la redistribution de l'autre production non marchande résiduelle (P.132). Les dépenses de consommation finale des administrations publiques peuvent être individuelles (P.31_S.13) (par exemple, la plupart des dépenses d'éducation et de santé) ou collectives (P.32_S.13) (par exemple, les dépenses de police, de défense et de justice). La distinction entre les dépenses collectives et individuelles s'opère via la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

$$P.3_S.13 = P.132_S.13 + D.632_S.13 = D.631_S.13 + D.632_S.13 + P.32_S.13 = P.31_S.13 + P.32_S.13$$

1.2.2 Sources et contenu des transferts sociaux en nature (D.63)

Les transferts sociaux en nature sont soit issus de la production non marchande des administrations publiques, soit de la production marchande achetée par ces administrations publiques.

$$D.63_S.13 = D.631_S.13 + D.632_S.13$$

Les transferts sociaux en nature issus de la production non marchande des administrations publiques (D.631) concernent essentiellement les dépenses de l'enseignement (80 % de ce type de transferts). Ces transferts reprennent aussi les dépenses consacrées par les administrations publiques au fonctionnement des administrations de la sécurité sociale dont le bénéfice peut être associé à un individu. Il s'agit d'administrations comme l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI), l'Office National de l'Emploi (ONEM), l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS), etc. Les services sociaux que les communes fournissent à leurs habitants et les services culturels (musées, bibliothèques, etc.) qui, eux, bénéficient à toute la population sont également compris dans ces types de transferts.

Toutes les informations proviennent de sources administratives et de la comptabilité des différentes administrations locales, régionales, communautaires ou encore fédérales.

Les transferts sociaux en nature issus de la production marchande achetée par les administrations publiques au bénéfice des ménages (D.632) regroupent principalement les dépenses en soins de santé dont les paiements s'effectuent via l'INAMI.

Les interventions relatives à la santé prises en considération sont donc les remboursements que les ménages reçoivent de leur mutuelle ainsi que les montants payés par l'INAMI aux organismes assureurs comme tiers-payant. Ces prestations reprennent l'ensemble des prestations remboursées par la sécurité sociale obligatoire. Sont aussi concernées des prestations d'autres organismes comme le "Vlaams Zorgfonds", le Fond des Maladies

¹ Cette classification sert à enregistrer les différentes opérations budgétaires des administrations publiques. Elle est utilisée pour l'élaboration des comptes des administrations publiques par l'ICN. (Classification économique, SPF Budget et Contrôle de la Gestion, Mars 2009).

Professionnelles, le Fonds des Accidents de Travail ou encore l'Institut National des Invalides de Guerre.

D'autres prestations sont encore reprises dans ces transferts comme les interventions des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), autres que le revenu d'intégration et les mises à l'emploi, c'est-à-dire les aides médicales, les aides en nature (nourriture, logement) pour les personnes réfugiées et pour les personnes à très faible revenu. Enfin, des prestations au bénéfice de personnes âgées et/ou souffrant d'un handicap ou encore relatives à l'accueil de l'enfance sont également comprises dans ce type de transferts. Pour l'accueil de l'enfance, il s'agit de subventions accordées aux institutions d'accueil (garderie, crèche, jardin d'enfants, etc.). Pour la partie concernant les personnes souffrant d'un handicap, il s'agit d'une estimation de l'intervention des Communautés et des Régions dans les frais des institutions qui en ont la charge.

1.3 Méthodologie de calcul des dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14)

L'estimation nationale des consommations finales des ménages peut se diviser en deux parties. La première regroupe les catégories de dépenses dont l'estimation repose principalement, pour les années de référence, sur les résultats de l'Enquête sur le Budget des Ménages (EBM). La deuxième partie s'est développée suite à la possibilité d'utiliser des sources et des méthodes alternatives à l'EBM qui souffre d'une certaine volatilité. Ces sources, autres que l'EBM, fournissent des estimations selon le concept intérieur (cf. supra section 2.1.3) alors que les résultats de l'enquête le sont selon le concept national. Cette différence a un impact sur l'utilisation des données de l'EBM comme mentionné dans la section 2.3.1.2.

Les dépenses de consommation finale se composent de biens et services qui sont classifiés suivant la nomenclature européenne des fonctions de consommation des ménages, COICOP¹.

La synthèse des sources utilisées pour l'estimation nationale est présentée par COICOP en annexe dans le tableau 1.

1.3.1 Catégories de dépenses estimées via l'EBM

Pour les catégories de dépenses dont l'estimation est basée sur cette enquête au niveau national, les données de l'EBM sont seulement reprises pour les années de référence: 1995-96 (non traitées au niveau régional), 2000, 2005 et 2010. Il s'agit des années pour lesquelles les hypothèses du "tableau des ressources et des emplois"² sont réévaluées. Pour ces années-là, les données de l'EBM sont reprises, en niveau, afin d'évaluer les dépenses de consommation finale tant selon le concept intérieur que selon le concept national (selon lequel les dépenses de l'EBM sont fournies).

Pour les années intermédiaires, d'autres informations administratives (généralement le chiffre d'affaires selon les déclarations à la TVA) ou des enquêtes spécifiques sont utilisées (cf. point 1.3.1.3).

1.3.1.1 L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES (EBM)

L'enquête annuelle entre 1999 et 2010 et bisannuelle ensuite, est une investigation statistique organisée par la Direction Générale Statistique (DGS) qui prélève mensuellement, dans un échantillon représentatif des ménages privés (du pays et de chaque région), des informations qui visent à déterminer le niveau moyen et la composition (très détaillée par produit) de leurs dépenses et revenus. Ces éléments sont complétés par des questions sur le logement et sur les achats de biens d'équipements intervenus au cours des quatre derniers mois.

L'échantillon (près de 3.700 ménages en 2010) est établi de façon aléatoire de manière à respecter une certaine représentativité des différents groupes de la population et en tenant compte de critères tels que le lieu de résidence, le statut socioprofessionnel de la personne de référence, l'âge de celle-ci ainsi que la composition du ménage.

¹ COICOP: Classification of Individual Consumption by Purpose.

² Ce tableau permet de faire la cohérence entre les différentes optiques du PIB au niveau des branches et des produits et de vérifier la cohérence des données entre elles.

Comme l'enquête ne s'applique qu'aux ménages résidents en Belgique, il s'agit de dépenses de consommation finale qui relèvent du concept national. Si le lieu de résidence est pris en compte lors de la constitution de l'échantillon, aucune indication du lieu d'achat sur le territoire national n'est cependant donnée. Depuis 2004 toutefois, les rubriques de l'enquête fournissent un montant distinct selon que la dépense est effectuée en Belgique ou à l'étranger.

Les dépenses enregistrées sont ventilées selon le type de produit ou de services, selon une nomenclature propre à la DGS, qui peut être liée à la nomenclature COICOP, étant donné que l'EBM est une enquête harmonisée au niveau européen.

Quant aux dépenses moyennes, elles sont calculées par ménage et par personne.

L'enquête est principalement utilisée pour estimer la consommation finale de biens et services qui sont souvent achetés par les ménages. Il s'agit par exemple des dépenses de consommation en produits alimentaires, d'habillement, de produit courants, en biens et services de loisirs.

La méthode de détermination des dépenses de consommation finale repose sur l'EBM seulement pour les années de référence car l'utilisation de l'EBM sur base annuelle s'avère problématique. En effet, étant donné la taille de l'échantillon, les variations annuelles entre deux versions successives de l'Enquête peuvent refléter une variation de l'échantillonnage plutôt qu'une variation de la consommation.

1.3.1.2 DÉPENSES DE CONSOMMATION DES ANNÉES DE RÉFÉRENCE

Les dépenses moyennes par ménage (en euros par an) fournies par la DGS suivant leur nomenclature sont d'abord converties en nomenclature COICOP¹ utilisée dans les comptes nationaux. Selon les cas, la comptabilité nationale attribue intégralement un code "DGS" à un seul code "COICOP" (à 4 digits) ou le ventile entre plusieurs. La table de conversion évolue dans le temps selon les modifications successives apportées aux rubriques de l'enquête, selon la liste des nouveaux produits à prendre en considération ou selon l'apparition de nouvelles nomenclatures.

Au départ des dépenses moyennes annuelles par ménage ainsi obtenues, la comptabilité nationale extrapole ces informations à la population totale sur la base du nombre de ménages recensés dans les statistiques démographiques au 1^{er} janvier de l'année sous revue.

En outre, d'autres corrections² sont appliquées sur les dépenses estimées via l'EBM que cela soit au niveau des ménages collectifs (0,1 % du nombre de ménages) ainsi que pour la sous-estimation des dépenses via l'enquête. Cette sous-estimation se mesure via la différence entre le revenu disponible estimé via l'EBM et celui disponible dans les comptes nationaux. Cette sous-estimation est supposée identique pour tous les types de dépenses.

Vu que nombre de sources autres que l'EBM ne sont disponibles que selon le concept intérieur, les données de l'EBM sont converties en concept intérieur. Cette conversion des dépenses est opérée en tenant compte des dépenses des ménages résidents à l'étranger (P.33) et les dépenses des non-résidents en Belgique (P.34) sur base de la rubrique 'Voyages à l'étranger' de la balance des paiements. Trois ajustements sont opérés sur ces données. Ils sont liés aux prestations sociales (remboursements et recettes) des administrations étrangères de sécurité sociale, aux tour-opérateurs et aux billets d'avion. La première correction s'effectue afin d'avoir une cohérence avec les données des administrations publiques sur les soins de santé. La seconde, relative aux tour-opérateurs, s'effectue afin d'éviter un double comptage au niveau des voyages all-in, une partie de ces dépenses (transport et nourriture à l'hôtel à l'étranger) est comptabilisée comme consommation intermédiaire des tour-opérateurs. La troisième correction concerne l'ajustement lié aux billets d'avion achetés en ligne par des ménages belges pour des voyages à destination ou en provenance de l'étranger.

Les montants ajustés sont alors ventilés entre les postes de dépenses et ce, proportionnellement aux parts relatives des dépenses déclarées par les résidents belges comme étant 'effectuées à l'étranger' dans le montant

1 À partir de l'EBM 2012, la BNB reçoit directement les informations par COICOP-BE.

2 Elles sont, en moyenne, de 5,7 % sur la période 1999 - 2010.

total de chaque rubrique de l'Enquête. En effet, depuis 2004, dans l'EBM, les dépenses des Belges sont séparées en dépenses effectuées en Belgique et réalisées à l'étranger (P.33). Pour les années antérieures à 2004, la ventilation par poste de dépenses de 2004 est reprise et les évolutions annuelles, par produit, suivent un rythme analogue à celui de l'évolution des dépenses totales.

Les dépenses des non-résidents en Belgique¹ sont ventilées par produit suivant les dépenses des résidents à l'étranger par produit. Grâce à cette conversion, les montants de toutes les dépenses de consommation finale des ménages sont obtenus par rubrique COICOP selon le concept intérieur. En termes d'équation, cela donne:

$$P.31EBM_S.14_{\text{Concept national}} - P.33_S.14 + P.34_S.14 = P.31EBM_S.14_{\text{Concept intérieur}}$$

La répartition par produit (ou rubrique COICOP) des P.33 et P.34 n'est pas publiée au niveau national. Dans les publications des comptes nationaux détaillés, la ventilation par COICOP n'est fournie que selon le concept intérieur.

1.3.1.3 DÉPENSES DE CONSOMMATION DES ANNÉES INTERMÉDIAIRES

En complément des données de l'EBM, d'autres informations entrent en ligne de compte, principalement en provenance de la TVA, pour l'estimation des montants de dépenses pour les années intermédiaires. L'ensemble des méthodes et sources nationales requises sont regroupées dans le tableau 1 en annexe. Il indique, pour chaque rubrique COICOP, le détail de la source utilisée. Il fournit également des informations sur le lieu d'enregistrement de la source: production (coïncidant généralement avec le lieu d'achat) ou domicile des ménages. Il mentionne aussi la période pendant laquelle la source est utilisée lorsque plusieurs sources sont employées au cours de la période étudiée (entre 1999 et 2010).

Entre les années de référence, l'estimation annuelle s'effectue sur base de ces informations.

Lors de l'introduction d'une nouvelle année de référence (comme ce fut le cas, par exemple lors de la version de septembre 2014 des comptes nationaux avec l'année 2010), une nouvelle interpolation est effectuée et la différence de valeurs entre les deux années de référence est répartie équitablement entre les différentes années intermédiaires.

La TVA est la principale source pour estimer les dépenses annuelles avant, entre et après les années de référence. Les variations annuelles des chiffres d'affaires déclarés à l'administration de la TVA, regroupés par activité économique, servent de base à la détermination des montants pour les années intermédiaires lorsque cette source est utilisée. Il s'agit des branches d'activités économiques pour lesquelles les ménages constituent les principaux clients.

L'enquête de conjoncture sur les ventes et le chiffre d'affaires du commerce de détail diligentée par la DGS est exploitée pour contrôler les évolutions des dépenses basées sur les chiffres d'affaires TVA.

Pour d'autres catégories de dépenses, les estimations s'effectuent sur la base de l'évolution combinée des quantités et des prix. Les prix sont issus des rubriques de dépenses intervenant dans le calcul de l'indice des prix (IP) à la consommation calculé par le SPF Economie.

Les quantités (Q) proviennent majoritairement de sources fédérales (services publics fédéraux ou DGS), des fédérations professionnelles ou patronales (eau, électricité, gaz par exemple) ou encore d'organismes de contrôle comme la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) ou l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT).

Il ressort du tableau 1 que les données sont essentiellement disponibles suivant le lieu de production et non selon le lieu de résidence du consommateur. Cela aura une incidence sur les possibilités de régionalisation.

¹ Il n'existe pas de sources spécifiques pour répartir les dépenses des non-résidents en Belgique, d'où l'hypothèse qu'elles suivent la même répartition par produit que les dépenses des résidents à l'étranger.

1.3.2 Catégories de dépenses estimées via d'autres sources

Dans cette section, sont abordées les catégories qui ont en commun l'utilisation de sources autres que l'EBM. Ces sources sont disponibles le plus souvent selon le concept intérieur comme évoqué précédemment.

Les différentes méthodes sont regroupées par catégorie de dépenses équivalente à la nomenclature COICOP à 2 digits. Néanmoins, les descriptions s'effectuent au niveau de détail le plus fin, jusqu'au niveau 4 digits de cette nomenclature, voire plus bas si cela est nécessaire.

1.3.2.1 COICOP 01 PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES

Dans ce COICOP, seule une partie des dépenses en boissons non alcoolisées est estimée sur base d'autres sources que l'EBM. Il s'agit des dépenses en eaux minérales, jus de fruits et de légumes (COICOP 0122). Le reste des dépenses du COICOP 01 est évalué à partir des données de l'EBM. Les eaux, les limonades et les jus de fruits et légumes font l'objet de calculs distincts car leur prix n'est pas identique.

La consommation totale de ces types de boissons est estimée via la méthode $P*Q$ où les prix (P) proviennent de l'indice des prix à la consommation (numéros de rubriques 7654 (Eaux minérales), 1872 (Limonades) et 1025 (Jus de fruits)). Les quantités (Q) d'eaux et de limonades sont fournies par la Fédération des brasseurs belges pour l'ensemble de la période et les informations de la Fédération des eaux et boissons rafraîchissantes (FIEB) permettent d'effectuer la distinction entre les eaux d'une part et les limonades d'autre part et, ce, à partir de 2000. La FIEB donne également la quantité de jus de fruits et légumes.

Ce calcul fournit des valeurs de consommation totale qui correspondent aux consommations de boissons non alcoolisées qu'elles soient effectuées chez les ménages (suite à l'achat dans un magasin et reprises dans le COICOP 0122) ou alors dans le secteur de l'Horeca. Si la consommation est réalisée dans l'Horeca, le montant des dépenses est repris dans le COICOP 096 (voyages touristiques tout compris) s'il s'agit de boissons comprises dans un voyage all-in ou le COICOP 111 (restaurants et cafés) si cela concerne les services de restauration dans le secteur Horeca.

Pour les années de référence (2000, 2005 et 2010), un rapport est calculé entre les valeurs des dépenses selon l'EBM et selon la méthode $P*Q$. Pour les autres années, ce rapport est déterminé par interpolation linéaire. Cela permet d'estimer la part attribuée au COICOP 0122 des dépenses de consommation finale des ménages dans la consommation totale en boissons non alcoolisées et ce pour chaque année.

1.3.2.2 COICOP 02 BOISSONS ALCOOLISÉES ET TABAC

Ce COICOP est estimé à partir d'autres sources que l'EBM, différentes selon qu'il s'agisse des dépenses en boissons alcoolisées, en tabac ou encore en stupéfiants.

1.3.2.2.1 COICOP 021 Boissons alcoolisées

Les méthodes de détermination varient suivant le type de boissons alcoolisées bien que toutes se basent sur une méthode $P*Q$. En outre, tout comme les boissons non alcoolisées, il convient de distinguer la consommation finale des ménages provenant des achats propres de la consommation totale, qui comprend également ce qui est consommé dans l'Horeca.

Pour les spiritueux (COICOP 0211), la consommation totale est estimée à partir du montant total des accises sur les eaux-de-vie perçues par le pouvoir fédéral qui est multiplié par le rapport entre le prix de vente unitaire (IPC 7658 Spiritueux) et l'accise unitaire perçue.

Pour les années de référence - 2000, 2005 et 2010 - un ratio est calculé en comparant la consommation finale estimée via l'EBM avec celle estimée à partir du montant des accises. Ce ratio permet d'évaluer la consommation finale des ménages provenant des achats propres. Quant aux années intermédiaires, les ratios sont estimés par interpolation linéaire entre les années de référence.

La méthode de détermination pour les vins et mousseux (COICOP 0212) est semblable sauf qu'au lieu de prendre les accises sur les eaux-de-vie, ce sont celles sur les boissons fermentées qui sont prises en considération et que le prix est issu de la rubrique 7689 (Vins) de l'IPC.

Pour les bières (COICOP 0213), le prix, par hectolitre, est disponible via le SPF Economie (IPC pour la rubrique 7762, Bières). La quantité est fournie par la Fédération des brasseurs belges, qui renseigne également, sur base d'une enquête annuelle auprès de ses membres, la répartition des ventes entre 'Food' et 'Horeca'. Seules les ventes 'Food' sont comptabilisées comme dépenses de consommation finale par les ménages provenant des achats propres.

1.3.2.2.2 COICOP 022 Tabac et contrebande de cigarettes

La valeur des dépenses des ménages en tabac est également estimée à partir d'une méthode $P \times Q$ où les prix moyens proviennent du SPF Economie. Ces prix (P) sont différenciés, entre autres, selon les cigarettes (IPC 7765), les cigares (IPC 227¹) et le tabac (IPC 1877).

Les volumes (Q) sont fournis par l'administration des douanes et des accises pour les cigarettes, les cigares et le tabac à fumer.

1.3.2.2.3 COICOP 023 Stupéfiants²

La valeur des dépenses de consommation finale des ménages relatives aux drogues est estimée via la méthode $P \times Q$.

Le prix (par type de drogue) est estimé via l'étude annuelle de l'Institut scientifique de santé publique. Il est publié dans le Rapport National belge sur l'usage des drogues. Cette information est complétée par des études académiques. La quantité s'obtient en combinant des estimations sur le nombre de consommateurs (taux de prévalence dans la population des 15-64 ans) avec la consommation moyenne annuelle par type de produit. Le rapport annuel sur l'usage des drogues et des études académiques sont utilisés à cet effet.

1.3.2.3 COICOP 04 LOGEMENT, EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET AUTRES COMBUSTIBLES

Au sein de ce COICOP, qui en termes de dépenses est l'une des rubriques les plus importantes, les dépenses relatives aux loyers et à la collecte des ordures sont estimées à l'aide d'autres sources que l'EBM alors que les autres dépenses sont estimées à partir de celle-ci.

1.3.2.3.1 COICOP 041 Loyers réels et COICOP 042 Loyers imputés

Il faut noter que ces COICOP ne concernent que les loyers hors charges inhérentes à la location et à l'utilisation d'un bien immobilier (charges communes, eau, gaz, électricité, etc.). Ces charges sont reprises sous des COICOP spécifiques (044 et 045).

L'estimation des dépenses de consommation finale des ménages relatives aux loyers réels et imputés dérive de celle de la production de service de logement par les ménages et par les sociétés non financières propriétaires de logements sociaux mis en location. Elle est effectuée au sein de l'optique production. Cette estimation se compose des services produits par la location de logements qui sont mesurés par la valeur des loyers (loyers réels) et des services fournis par les propriétaires qui occupent leur logement (loyers imputés).

Les loyers des propriétaires et des locataires sont supposés identiques pour chaque type de logement semblable (en fonction de caractéristiques telles que le nombre de chambres, la date de construction, la présence de garage ou pas, ou encore s'il s'agit d'une maison/villa/appartement).

La méthode d'estimation des loyers s'effectue selon la méthode "prix * volume" ($P \times Q$).

¹ Depuis 2004, il n'y a plus de rubrique pour les cigarillos dans l'IPC et à la place est repris la rubrique relative aux cigarettes longues.

² Cette nouvelle catégorie est introduite au niveau national depuis la version de septembre 2014 des comptes nationaux

Pour les années qui coïncident avec celles où il y a un recensement socio-économique décennal¹, le nombre total de logements (Q) est estimé sur base d'une stratification du parc immobilier par type de logement en fonction des caractéristiques inhérentes à celui-ci. Entre deux recensements (et au-delà du dernier), le nombre de nouveaux logements est obtenu sur la base des statistiques mensuelles des permis de bâtir (le temps moyen de construction est estimé à 10 mois) tout en tenant compte des destructions de logements. Jusqu'en 2002, le prix (P) par strate de logement se basait sur des données issues d'un sondage, réalisé par les universités d'Anvers et de Liège (Panel Study of Belgian Households). À partir de 2002, la mise à jour annuelle s'effectue via l'indice des prix à la consommation des loyers non sociaux (rubrique 2226).

La multiplication du prix et du volume permet d'obtenir la valeur de la production des loyers (réels et imputés). La subdivision entre les loyers réellement payés par les locataires et les loyers attribués aux propriétaires (loyers imputés) se fait sur la base d'informations disponibles dans le recensement.

Le COICOP 042 reprend le montant estimé pour la production de loyers imputés alors que le COICOP 041 reprend le montant évalué pour la production de loyers réels. Ces derniers sont payés par les ménages aux ménages ou aux sociétés non financières.

1.3.2.3.2 COICOP 044 Alimentation en eau et services divers liés au logement

Des sources autres que l'EBM sont utilisées uniquement pour une partie de ce COICOP. Il s'agit du montant que paient les ménages pour la collecte des ordures ménagères (0442), effectuée, entre autres, par les intercommunales. Les autres parties: distribution d'eau (COICOP 0441), collectes d'égouts (COICOP 0443) et autres services relatifs au logement (COICOP 0444), sont estimées via l'EBM.

Comme il s'agit de frais payés par les ménages aux administrations publiques pour la collecte des ordures, ils sont repris dans leur comptabilité comme ventes de biens et services non marchands par les communes (P.131). La source de ces paiements est donc la comptabilité des administrations publiques et plus précisément celle des administrations locales et provinciales.

1.3.2.4 COICOP 05 MEUBLES, ARTICLES DE MÉNAGE ET ENTRETIEN DU FOYER

Ce COICOP utilise des informations extérieures à l'EBM seulement pour une partie des dépenses en autres services pour l'habitation et les services domestiques (COICOP 0562), il s'agit de celles en services domestiques. En outre, les services concernés sont ceux qui sont fournis par du personnel employé à titre privé ou les services ménagers pour le nettoyage et l'entretien des logements. Ici, il s'agit essentiellement de nettoyage et non de réparations ou de l'entretien tels que repris dans le COICOP 043 (réparations et entretien courants du foyer).

La détermination des dépenses du COICOP 0562 partim s'effectue de trois manières distinctes suivant le produit SUT² concerné. Le calcul des services domestiques prestés par des personnes dont les employeurs sont les ménages (produit 97A01) se base sur les rémunérations (D.1) de ce produit pour le secteur des ménages. Pour ce produit, les rémunérations représentent l'entièreté de la production (P.1), qui elle-même équivaut aux dépenses de consommation finale (P.3) de ce produit.

Les deux autres produits relatifs aux services des agences de fourniture temporaire de personnel (81B01) et services d'aide à domicile (88A02), ont pour point de départ les informations provenant de données administratives telles que la comptabilité des administrations publiques pour les subsides fédéraux (D.39) relatifs aux titres-services (à partir de 2003) ou alors l'ONEM pour la quantité de chèques ALE et de titres-services achetés par les particuliers ainsi que pour les prix moyens des chèques ALE et des titres-services.

1.3.2.5 COICOP 06 SANTÉ

Les dépenses en soins de santé supportées directement par les ménages se composent de celles relatives aux médicaments et autres produits pharmaceutiques (COICOP 061) et des services de santé ambulatoires (COICOP 062) ou hospitaliers (COICOP 063).

¹ Dont le dernier utilisé remonte à 2001; les résultats du census 2011 seront intégrés dans la version sept. 2015 des comptes nationaux.

² Niveau de détail des produits utilisé dans les tableaux emplois-ressources (Supply and Use Tables).

1.3.2.5.1 COICOP 061 Médicaments et autres produits pharmaceutiques

La détermination des dépenses du COICOP 061 s'effectue via le chiffre d'affaires TVA des pharmacies (NACE 47.73) et des commerces de détail de matériel optique (NACE 47.782) ainsi que via les comptabilités des hôpitaux pour la partie des produits pharmaceutiques délivrés par les pharmacies situées dans les hôpitaux.

1.3.2.5.2 COICOP 062 Services de santé ambulatoires et COICOP 063 Services hospitaliers

Les dépenses de consommation finale des ménages pour les services de santé ambulatoires (COICOP 062) et hospitaliers (COICOP 063) ne reprennent que les prestations (ou une partie) dont le coût est à la charge exclusive du patient sans les remboursements de l'INAMI, qui font, eux, partie du P.31_S.13. Elles se calculent selon la méthode du 'commodity flow'. Le montant des dépenses est ainsi déterminé par solde en enlevant des ressources (production, impôts nets sur les produits et importations), les emplois hors consommation finale des ménages (consommation intermédiaire, consommation finale des administrations publiques, exportations).

$$P.3_S.14 = P.1 + (D.29 - D.39) + M - P.2 - P.31_S.13 - X$$

La production (P.1) des services de santé ambulatoires correspond à la production des médecins (NACE 86.22), des dentistes (NACE 86.23), des auxiliaires médicaux et des membres de professions paramédicales (NACE 86.909) ainsi que des prestations ambulatoires des hôpitaux (NACE 86.101 partim) (basée sur la comptabilité des hôpitaux du SPF Santé publique).

La production (P.1) des services de santé hospitaliers équivaut aux prestations des services hospitaliers, tant en hôpital général qu'en hôpital psychiatrique ainsi que les hospitalisations de jour (NACE 86.101 partim). Cette production concerne aussi les soins de longue durée des hôpitaux (NACE 86.101 partim) et des maisons de repos (NACE 87.301).

La comptabilité des hôpitaux fournit également des informations sur la consommation intermédiaire (P.2). Les impôts nets sur la production (D21-D31) sont connus via la comptabilité des administrations publiques.

La balance des paiements donne les informations sur les exportations (X) et importations (M) de soins de santé. La consommation finale des administrations publiques (P.31_S.13) correspond aux remboursements des prestations de sécurité sociale (INAMI).

1.3.2.6 COICOP 07 TRANSPORTS

Les dépenses en transports sont subdivisées en trois parties. La première concerne les dépenses relatives à l'achat de véhicules, la deuxième les dépenses relatives à l'utilisation de ces véhicules et la troisième concerne l'utilisation d'autres moyens de transports.

1.3.2.6.1 COICOP 071 Achats de véhicules

Au niveau de ce COICOP, l'estimation des dépenses de consommation finale des ménages en achats de voitures neuves ou d'occasion (COICOP 0711) ainsi que de motocycles (COICOP 0712) se base sur une méthode P*Q. Les principales sources sont des données de la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV) et du SPF Economie (pour les prix).

À l'achat de voitures neuves, les immatriculations peuvent être réalisées par des personnes physiques ou des personnes morales. Les ménages se retrouvent dans les personnes physiques.

Néanmoins, il ne faut prendre en considération que les immatriculations (supérieures à un mois) de voitures par les particuliers achetant leur voiture en dehors du cadre de leurs activités professionnelles. Afin de connaître la part des immatriculations allouée à la consommation finale, des informations en provenance de la DIV et de la DGS ont été couplées en 2001-2002. Ce pourcentage, attribuable à la consommation finale, est supposé identique pour toutes les années. Les immatriculations dont le type d'utilisateur n'est pas connu¹ (ni personne morale ou physique) sont attribuées pour moitié à la consommation finale des ménages.

¹ Cette catégorie n'existe plus à partir de 2012.

La quantité (Q) de véhicules neufs immatriculés en Belgique ainsi obtenue est ventilée par type de carburant (essence, diesel et autres) et par catégorie de puissance (1-70, 71-85, 86-100, 101-110, 111-120, 121-155, 156+ KW).

Les informations sur les prix (P) des voitures neuves proviennent du SPF Economie qui fournit des indications sur le prix moyen d'un certain nombre de véhicules par segment de marché. Ce prix moyen contient les ristournes octroyées, la TVA et la taxe de mise en circulation (TMC). Il est différencié par type de carburant et catégorie de puissance.

La valeur totale des dépenses de consommation finale liées à l'achat de voitures neuves est obtenue en combinant les informations sur les prix et les immatriculations.

Au niveau des voitures d'occasion, seul l'achat de véhicules passant via un intermédiaire (et donc soumis à la TVA) ou effectué auprès de sociétés est comptabilisé comme dépense de consommation finale. Si les ventes ont lieu entre particuliers, elles ne sont pas reprises, au niveau national, dans la consommation finale car il s'agit d'une opération interne au secteur des ménages (transferts entre ménages¹).

Les voitures achetées par des particuliers (personnes physiques) sous le régime TVA, selon la DIV, sont additionnées à la moitié de celles ayant été achetées par des personnes dont le type d'utilisateur n'est pas connu. Ces immatriculations (qui donnent la quantité Q) sont disponibles par type de carburant et par classe d'âge. Quant au prix de vente (P), il est estimé à partir d'informations du "Moniteur automobile" et de FEDERAUTO (pour le calcul de la marge des garagistes). Via le Moniteur automobile, une différence de prix entre le véhicule neuf et le véhicule d'occasion est également déterminée pour une douzaine de véhicules représentatifs du parc automobile. Cette différence sert à calculer une dépréciation suivant l'âge du véhicule qui est ensuite appliquée au prix moyen d'une voiture. Cette méthode est utilisée pour les véhicules ayant moins de 4-5 ans. Pour ceux ayant un âge plus élevé, il est seulement tenu compte de la marge du revendeur.

Une fois les prix multipliés par les quantités, la valeur totale de la TMC des véhicules d'occasion (pour les particuliers) est ajoutée afin d'obtenir les dépenses des ménages en véhicules d'occasion.

Pour les motocycles, la quantité (Q) représente le nombre d'immatriculations de motos neuves effectuées par des particuliers. Ce nombre est considéré comme proportionnel au nombre de motos détenues par des personnes physiques dans le parc des motos tel que fourni par le SPF Mobilité. Le prix (P) provient du SPF Economie et n'est disponible que pour les années 1999, 2002, 2004 et 2007. Il correspond au prix de vente moyen d'un certain nombre de modèles. Les évolutions interannuelles sont liées aux variations de l'indice des prix à la consommation relatif à l'achat de motos neuves (rubrique 7758).

1.3.2.6.2 COICOP 072 Dépenses d'utilisation de véhicules

Une bonne partie de ce COICOP est estimée sur base d'autres sources que l'EBM. Cela concerne les dépenses relatives aux carburants et lubrifiants pour véhicules personnels (COICOP 0722), à leur entretien et à leur réparation (COICOP 0723) ainsi qu'à d'autres services liés à leur utilisation (COICOP 0724), que cela soit pour la location de véhicules, le leasing ou encore les cours d'auto-écoles.

Les dépenses en carburant (COICOP 0722) sont estimées via une méthode $P \times Q$. La quantité (Q), en litres, de carburant consommée s'obtient en multipliant le parc de véhicules personnels (fourni par la DIV) par le kilométrage annuel moyen (disponible auprès du SPF Mobilité) à partir du relevé des centres de contrôle technique et la consommation moyenne (en litres par 100 km). Le parc de véhicules tient compte du parc automobile entier (tant pour les particuliers que pour le leasing) et du parc des motos.

Une différenciation en termes de kilométrage annuel moyen est effectuée suivant qu'il s'agisse d'une moto ou d'une auto. Pour les motos, le kilométrage annuel moyen est supposé fixe.

Les consommations moyennes annuelles, par carburant, sont établies à partir d'informations de "Test-achats" et du SPF Mobilité sur base d'un panel de voitures représentatif du parc automobile. Elles sont calculées pour les

¹ Par contre, au niveau de la comptabilité régionale, il s'agit d'un commerce interrégional s'ils habitent deux régions différentes.

années de référence (2000, 2005 et 2010) et par interpolation linéaire pour les années intermédiaires. Dans le calcul, c'est une moyenne des consommations sur dix ans qui est retenue.

Le prix (P) provient du SPF Economie et correspond aux tarifs officiels moyens des produits pétroliers tels que publiés sur le site de la DGS. Il s'agit d'une moyenne annuelle des prix maximaux officiels journaliers.

Pour les frais liés à l'entretien et à la réparation de véhicules personnels (COICOP 0723), plusieurs sources sont utilisées. Les informations de l'EBM sont reprises pour les années 2000, 2005 et 2010 (les années de référence). Pour les années intermédiaires, l'évolution se base sur les variations annuelles du coût des réparations (IPC rubrique 7764) et du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules détenus par des particuliers (hors sociétés de leasing).

Pour obtenir la valeur des dépenses des ménages de ce COICOP, il faut y ajouter ce que les assureurs payent pour les réparations des véhicules couverts par une assurance automobile.

Ces indemnités des compagnies d'assurances sont également enregistrées en ressources dans le compte de revenu de ménages (D.72) bien qu'elles soient directement versées aux garagistes. Néanmoins, l'entièreté des interventions des compagnies d'assurances ne peut pas être prise en considération car il faut ôter la part versée aux sociétés de leasing. La proportion qui est ajoutée à la dépense des ménages correspond au pourcentage de véhicules détenus par des particuliers dans le total du parc automobile.

Quant aux autres services liés aux véhicules personnels (COICOP 0724), il convient de faire la distinction entre ceux relatifs à la location de véhicules et au leasing de ceux relatifs aux cours d'auto-écoles.

Les premières se composent des frais à charge du travailleur pour l'utilisation d'une voiture de société et des frais de location de véhicules. Les frais à charge du travailleur pour l'utilisation d'une voiture mise à sa disposition par sa société sous forme de leasing sont déterminés à partir des résultats de l'EBM pour les années de référence qui sont 2005 et 2010. Pour les autres années, ils varient en fonction de l'évolution du parc de véhicules en leasing qui s'évalue en prenant les immatriculations de l'année concernée et des trois années qui la précèdent. Ces informations proviennent de la DIV qui, depuis 2002, peut fournir les immatriculations de voitures en leasing (immatriculations de véhicules par les personnes morales dans la branche d'activités nace 77.1, 'locations de voitures'). Pour les années antérieures à 2002, les variations sont calculées sur base de l'évolution des immatriculations de voitures effectuées par des personnes morales.

La procédure est semblable pour les autres véhicules mis en location (qui peuvent être des voitures, des motos, etc.). Les niveaux de référence, déterminés pour les années 2005 et 2010, se basent sur des données de l'EBM. Les évolutions du parc de voitures en leasing permettent de déterminer le niveau des dépenses pour les autres années.

Pour les auto-écoles, les dépenses de consommation finale des ménages correspondent au chiffre d'affaires, selon la TVA, de cette branche (85.531) auquel est ajoutée la TVA en vigueur.

1.3.2.6.3 COICOP 073 Services de transport

Ces services concernent tant l'utilisation des transports en commun publics que cela soit par chemin de fer (COICOP 0731) ou par d'autres moyens de transports (COICOP 0732) que celles des avions (COICOP 0733) en dehors des voyages en forfait touristique (COICOP 096).

Les dépenses en services de transports publics par chemin de fer (COICOP 0731), tant local que sur longue distance, sont estimées à partir des comptes et de statistiques (notamment les rapports annuels) de la SNCB et correspondent essentiellement aux recettes du transport des voyageurs.

Pour les autres transports publics par autobus ou autres moyens de transport (COICOP 0732), les dépenses des ménages équivalent aux paiements effectués aux sociétés de transport public et donc à des paiements de biens et services non marchands (P.131). Ceux-ci sont estimés à partir de données provenant des comptes annuels déposés à la centrale des bilans par les sociétés de transport public.

Au niveau du transport aérien (COICOP 0733), les dépenses sont estimées à partir des achats de tickets d'avions de manière directe, auprès des compagnies aériennes, et indirecte, via les tour-opérateurs. En ce qui concerne les achats des non-résidents, ils sont évalués à partir des relevés des cartes de crédit fournis par la balance des paiements. Les achats de tickets d'avions auprès des tour-opérateurs correspondent à un pourcentage de la production des tour-opérateurs et des agences de voyage.

1.3.2.7 COICOP 09 LOISIRS ET CULTURE

Seule une partie des services récréatifs et culturels ainsi que les forfaits touristiques tout compris sont estimés à l'aide de sources autres que l'EBM.

1.3.2.7.1 COICOP 094 Services récréatifs et culturels

Pour les services de loisirs, de sports et culturels (COICOP 0941 et 0942), l'EBM constitue la principale source d'estimation. Néanmoins, une multitude d'autres sources sont utilisées parmi lesquelles figurent la comptabilité des ISBLSM, les recettes d'exploitation des cinémas ou des télévisions à péage, la radio-redevance ou encore les chiffres d'affaires des jeux de hasard, y compris la Loterie nationale.

La comptabilité des ISBLSM intervient dans la détermination des dépenses de consommation finale des ménages pour les services de loisirs, sportifs ou encore culturels qui correspondent à la vente de biens et de services non marchands par des ISBLSM (P.131).

Pour la partie des services culturels relative au cinéma, les dépenses sont estimées sur base des recettes brutes des exploitants de cinéma auxquelles était ajoutée la TVA en vigueur.

L'autre partie des services culturels est estimée sur base de la radio-redevance que chaque ménage devait payer. Cette méthode était utilisée jusqu'en 2005. Par après, les variations annuelles se basent sur les chiffres d'affaires des fournisseurs de télévision à péage.

Au niveau des jeux de hasard (COICOP 0943), les dépenses de consommation finale des ménages sont estimées à partir de données administratives comme les comptes annuels (en ôtant les lots du chiffre d'affaires) pour la Loterie nationale et les sociétés de tiercés ou sur base d'informations sur les mises nettes répertoriées par la Commission des jeux de hasard du SPF Justice.

1.3.2.7.2 COICOP 096 Voyages touristiques tout compris

La consommation de ces voyages "all-in" est estimée à partir de la production des tour-opérateurs et des agences de voyages.

Seule une partie de cette production, correspondant à une combinaison de la proportion de voyages privés dans le total des voyages (en provenance de la balance des paiements) et de la proportion de ventes de voyages forfaitaires dans le total des ventes de voyages telles que répertoriées par l'association belge des tour-opérateurs, est prise en compte.

Le montant ainsi obtenu est diminué des voyages scolaires (déterminés via l'EBM) et du transport aérien de passagers (COICOP 0733).

1.3.2.8 COICOP 10 ENSEIGNEMENT

Dans les comptes nationaux, le COICOP 10 est subdivisé en cinq sous-COICOP:

- 101: enseignement préélémentaire et primaire
- 102: enseignement secondaire
- 103: enseignement supérieur
- 104: enseignement universitaire

- 105: enseignement non défini par niveau

La subdivision entre les COICOP 101 à 104 se base sur la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) qui distingue les différents niveaux d'enseignement. Elle est établie par l'UNESCO.

Le COICOP 105 regroupe principalement les cours pour adultes, notamment les formations professionnelles, mais ne comprend pas ce qui est relatif à l'apprentissage de la conduite ou encore les inscriptions à des clubs sportifs. Ceux-ci sont repris respectivement dans les dépenses d'utilisation de véhicules (COICOP 072) et services récréatifs et culturels (COICOP 094).

Les dépenses des ménages concernent:

- la contribution des ménages aux services d'enseignement non marchands fournis par les administrations publiques ou par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Cela consiste en des frais d'inscription ou de surveillance qui sont déterminés lors de la confection des comptes des administrations publiques sur la base des budgets relatifs à l'enseignement;
- les frais relatifs aux voyages scolaires et aux services d'éducation marchands - leçons et cours particuliers par exemple. Ils sont estimés à partir de l'EBM. Ces frais n'apparaissent que dans l'enseignement primaire et secondaire.

La part des dépenses liées à l'enseignement fourni par les administrations publiques (S.13) est bien plus importante que celle liée aux ISBLSM (S.15).

1.3.2.9 COICOP 12 BIENS ET SERVICES DIVERS

1.3.2.9.1 COICOP 122 Prostitution¹

La consommation est déterminée par la méthode du 'commodity flow' en ôtant la consommation intermédiaire et les exportations de la production (chiffre d'affaires) et des importations.

Ces composantes sont déterminées via la méthode P*Q qui permet d'évaluer un chiffre d'affaires par type de service.

1.3.2.9.2 COICOP 124 Protection sociale

La protection sociale regroupe des dépenses relatives aux services d'hébergement social ou d'action sociale, qu'ils soient non marchands ou marchands. Leurs méthodes d'estimation sont assez distinctes et font appel à des sources différentes.

Ce COICOP se compose d'activités de soins résidentiels, notamment les maisons de repos pour personnes âgées (MRPA) (mais pas les maisons de repos et de soins (MRS²), des activités des habitations protégées ou encore les services pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Les dépenses en services marchands sont évaluées à partir de la production des branches des activités sociales et des comptabilités des hopitaux (SPF Santé publique) selon la méthode du 'commodity flow'. La valeur des dépenses de consommation finale sont déterminées par produit SUT et toute la production est répartie entre les dépenses de consommation finale des administrations publiques (équivalant en grande partie aux remboursements de l'INAMI) et des ménages.

Pour les services non marchands, une partie est également déterminée à partir de la méthode du 'commodity flow' où cette fois la production est répartie entre les dépenses de consommation finale des ISBLSM et celles des ménages. L'autre partie, correspondant à de la vente de biens et services non marchands par les ISBLSM ou par les administrations publiques, est déterminée via leur comptabilité respective.

¹ Cette dépense est estimée au niveau du pays depuis la version de septembre 2014 des comptes nationaux.

² Elles sont reprises sous le COICOP 063.

1.3.2.9.3 COICOP 125 Assurances

La consommation finale de ces services est déterminée via la méthode du 'commodity flow' en combinant des informations en provenance des résultats de l'enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances avec celles de la balance des paiements. Ces consommations finales correspondent aux rétributions des services offerts par les sociétés d'assurances.

Pour les assurances-vie, y compris les fonds de pension ainsi que les assurances-groupe (COICOP 1251), la somme de la production et des importations diminuée des exportations, ces deux dernières déterminées via la balance des paiements, est consommée par les ménages.

Pour les assurances dommages (logement, santé, transport et autres) (COICOP 1252 à 1255), la production est destinée à la consommation intermédiaire (des indépendants, des administrations publiques, des entreprises ou des ISBLSM), à la consommation finale (des ménages) ou elle peut être exportée. La consommation finale des ménages en services d'assurances dommages est évaluée sur la base des primes payées moins les indemnités perçues par les ménages selon des informations en provenance de l'enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances. Ces informations permettent également de subdiviser les assurances dommages en assurances relevant de la santé, du logement, des transports ou des autres types de dommages.

Au niveau des primes versées aux assurances, une partie concerne les primes nettes qui sont fournies par les ménages et qui se retrouvent dans le compte de distribution secondaire du revenu en emplois (D.71) et l'autre partie est considérée comme la rétribution des services offerts par les compagnies d'assurances aux ménages. Cette seconde partie se retrouve dans les dépenses de consommation finale des ménages (COICOP 1252 à 1255).

1.3.2.9.4 COICOP 126 Services financiers

La consommation finale des services d'intermédiation financière et monétaire, des services auxiliaires des institutions financières ainsi que la production des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (sifim) est estimée sur base de la production des sociétés classées dans les branches NACE 64.19, 64.2, 64.3, 64.9 et 66 et d'informations en provenance de la balance des paiements et de la BNB (Schéma A, enquête structurelle auprès des établissements de crédit).

Les parts des fonds d'investissements monétaires et non monétaires (OPC) détenus par des étrangers en Belgique (exportations) et par des Belges à l'étranger (importations) sont attribuées au secteur concerné. Ici, il s'agit des ménages et l'attribution à ces derniers s'effectue en fonction d'informations provenant des rapports annuels de la BeAMA (Belgian Asset Managers Association) et des encours détenus par les différents secteurs institutionnels selon les comptes financiers de la BNB.

1.3.2.9.5 COICOP 127 Autres services

Les dépenses de consommation finale de ce COICOP non estimées à partir de l'EBM correspondent à la vente de biens et services non marchands (P.131) par les administrations publiques ainsi que, mais dans une moindre mesure, par les ISBLSM. Elles sont estimées à partir des données de la comptabilité des administrations publiques et des ISBLSM.

Au niveau des administrations publiques, ces dépenses correspondent à une part déterminée de leurs ventes. Cela recoupe, entre autres, la vente de documents officiels ainsi que des frais administratifs en tout genre.

1.4 Méthodologie de calcul des dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15)

Tout comme pour le secteur des administrations publiques, le calcul des dépenses de consommation finale des ISBLSM a pour base, dans la comptabilité nationale, l'optique production.

Pour ce secteur, la production totale (P.1) correspond à la somme des coûts qu'il supporte.

Ces coûts comprennent la rémunération des salariés (D.1), la consommation intermédiaire (P.2), la consommation de capital fixe (K.1) et les autres impôts moins les autres subventions à la production (D.29-D.39).

Il est possible d'estimer les agrégats entrant en ligne de compte dans le calcul de la production à l'aide des informations disponibles dans les comptes annuels des associations et fondations car elles sont tenues, depuis 2007, de déposer des comptes à la centrale des bilans de la BNB. Pour les ASBL qui ne doivent pas déposer de comptes annuels, les agrégats sont estimés à partir des salaires selon l'ONSS en s'appuyant sur la structure des ASBL déposant des comptes annuels.

$$P.1_S.15 = D.1_S.15 + P.2_S.15 + K.1_S.15 + D.29_S.15 - D.39_S.15$$

La production totale peut se diviser en une production marchande (P.11), évaluée à l'aide des comptes annuels, en une production pour usage final propre (P.12), quantifiée principalement par les coûts de production de logiciels et les coûts de recherche et développement, et en une autre production non marchande (P.13).

Cette dernière s'obtient par solde:

$$P.13_S.15 = P.1_S.15 - P.11_S.15 - P.12_S.15$$

Avant 2009, ces différents agrégats (P.11, P.2, D.29) étaient estimés via des informations en provenance de l'enquête sur la structure des entreprises (ESE) propres aux associations et fondations ou alors via des méthodes indirectes. Grâce aux résultats de l'enquête, des ratios entre les rémunérations et les différentes variables étaient calculés. Ces ratios étaient ensuite multipliés par les rémunérations totales du secteur (selon l'ONSS) afin de fournir des estimations des agrégats nationaux utilisables dans la comptabilité nationale.

Pour obtenir la dépense de consommation finale du secteur S.15, il faut prendre en compte, en sus de l'autre production non marchande, les transferts sociaux en nature issus de la production marchande achetée par les ISBLSM (D.632) qui sont estimés à partir de l'enquête de structure propre aux ASBL et fondations (rubrique CURCH08, achats de biens et services pour compte d'autrui). Les montants issus de l'échantillon de l'enquête sont extrapolés pour tout le secteur via la masse salariale et répartis (respectivement 1/3 et 2/3) entre les produits 21A02, médicaments et 32B04, instruments et fournitures à usage médical et dentaire.

Ces transferts sociaux en nature et l'autre production non marchande permettent d'obtenir les dépenses de consommation finale individuelle des ISBLSM par branche d'activité.

$$P.3_S.15 = P.13_S.15 + D.632_S.15$$

Ensuite, l'entièreté de l'autre production non marchande (P.13) est attribuée aux transferts sociaux en nature issus de la production non marchande des ISBLSM (D.631). Ceux-ci regroupent les produits suivants:

- 72A91, *Services de recherche et développement scientifique*,
- 85A92, *Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs; enseignement culturel; services d'enseignement divers n.c.a. et services de soutien à l'enseignement*),
- 87A92, *Services d'hébergement social (hors hébergement médicalisé et hébergement social pour personnes âgées)*,
- 88A92, *Services d'action sociale sans hébergement (hors services pour jeunes enfants)*,
- 91A91, *Services de bibliothèques, archives, musées et autres services culturels*;
- 93A91, *Services sportifs, récréatifs et de loisirs*;

– 94A91, *Services fournis par les syndicats et les autres organisations associatives.*

Les dépenses de consommation finale des ISBLSM équivalent donc à:

$$P.3_S.15 = P.13_S.15 + D.632_S.15 = \text{Après allocation} D.631_S.15 + D.632_S.15$$

Les dépenses de consommation finale du secteur S.15 sont entièrement individualisables.

$$P.3_S.15 = P.31_S.15$$

1.5 Méthodologie de calcul de la consommation finale effective (P.4)

Comme évoqué dans la section 1.1.2, pour l'ensemble de l'économie, la consommation finale effective est égale aux dépenses de consommation finale totale.

$$P.3_S.1 = P.4_S.1$$

La consommation finale effective se compose de la consommation finale effective individuelle des ménages et la consommation finale collective des administrations publiques.

$$P.4_S.1 = P.41_S.14 + P.42_S.13$$

La consommation finale effective individuelle des ménages (P.41_S.14) regroupe les dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14), dont la méthodologie est décrite dans la section 1.3 mais également la dépense de consommation finale individuelle des ISBLSM (P.31_S.15) et celle des administrations publiques (P.31_S.13), dont les méthodologies sont explicitées dans les sections 1.4 et 1.2.1. Les ménages bénéficient des dépenses de ces deux secteurs sous forme de transferts sociaux en nature, tant ceux issus de leur production non marchande (D.631_S.13 et D.631_S.15) que ceux issus de la production marchande achetée par ces deux secteurs (D.632_S.13 et D.632_S.15)

$$P.41_S.14 = P.31_S.13 + P.31_S.14 + P.31_S.15$$

$$= P.31_S.14 + D.631_S.13 + D.631_S.15 + D.632_S.13 + D.632_S.15$$

Enfin, la consommation finale collective des administrations publiques (P.42_S.13) correspond aux dépenses de consommation finale collective des administrations publiques (P.32_S.13) dont la méthodologie est explicitée dans la section 1.2.1.

$$P.42_S.13 = P.32_S.13$$

2. Répartition régionale des dépenses de consommation finale (P.3)

Dans la comptabilité régionale, la méthodologie nationale et les sources nationales sont utilisées autant que possible. Si celles-ci ne sont pas exploitables au niveau régional, des sources alternatives disponibles à ce niveau sont utilisées.

Cette partie décrit en profondeur les méthodes de répartition régionale des dépenses de consommation finale des administrations publiques (section 2.1), des ménages (section 2.2) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (section 2.3).

Les périodes concernées par ces ventilations régionales varient en fonction de l'information disponible. Pour les administrations publiques et les ISBLSM, la période débute en 1995, alors que pour les ménages, l'estimation ne commence qu'en 1999 car la principale source de données régionales, l'EBM, n'est utilisable qu'à partir de cette année-là.

2.1 Répartition régionale des dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13)

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques se composent de dépenses individuelles, équivalentes aux transferts sociaux en nature fournis aux ménages par les administrations publiques, et collectives, bénéficiant à la population dans son ensemble.

2.1.1 Répartition régionale des dépenses de consommation finale individuelle (P.31)

Pour la régionalisation des dépenses de consommation finale individuelle, Eurostat¹ recommande de régionaliser les transferts sociaux en nature payés par les administrations publiques sur base de la résidence de la contrepartie, en l'occurrence les ménages.

Les montants des différents transferts sociaux sont disponibles, au niveau national, dans le compte des administrations publiques. Afin de les répartir à un niveau géographique inférieur, il faut déterminer qui en bénéficie. Les bénéficiaires varient suivant la nature du transfert et il convient de bien cibler chaque partie de la population concernée par un type de transfert afin de trouver les clés de répartition adéquates. De même, la répartition de ces bénéficiaires doit s'effectuer sur base de leur lieu de résidence.

Les clés de ventilation régionale peuvent être directes, se basant sur la distribution spatiale des montants alloués aux prestations concernées suivant le domicile de la personne. Elles peuvent aussi être indirectes, suivant alors la répartition du nombre de bénéficiaires par lieu de résidence ou de la population totale. D'autres clés peuvent s'établir selon la répartition des dépenses ou des bénéficiaires de prestations équivalentes (par exemple, la ventilation selon des prestations en espèces pour les prestations en nature lorsque les critères d'attribution sont semblables).

Quand tous les transferts sociaux en nature sont connus, il faut les additionner afin d'obtenir les dépenses de consommation finale individuelle.

$$P.31_S.13 = D.631_S.13 + D.632_S.13$$

2.1.1.1 LES TRANSFERTS SOCIAUX EN NATURE – PRODUCTION NON MARCHANDE (D.631)

Les transferts sociaux en nature issus de la production non marchande des administrations publiques se composent des frais de fonctionnement de l'enseignement, de la sécurité sociale ou encore de services sociaux et culturels fournis par les différents niveaux de pouvoir.

2.1.1.1.1 Frais de fonctionnement de l'enseignement

Ces transferts se composent principalement des rémunérations, des frais de fonctionnement et des pensions du personnel de l'enseignement. Pour ventiler ces dépenses, le lieu de domicile du bénéficiaire, l'élève ou l'étudiant, est utilisé (et non le lieu de scolarisation). Ces données ont été fournies par les trois Communautés.

Le processus de ventilation régionale est identique pour chaque Communauté. Il se déroule en plusieurs étapes. Tout d'abord, les budgets (rémunérations et frais de fonctionnement) de l'enseignement, par Communauté, sont repris par niveau d'études (maternel, primaire, secondaire et supérieur) et par type d'enseignement (ordinaire ou spécialisé). Ensuite, les ventilations du nombre d'élèves par lieu de domicile sont appliquées à ces différents montants afin de donner la ventilation (arrondissementale ou régionale) du budget pour une Communauté. En dernier lieu, cette ventilation budgétaire est aussi utilisée pour répartir les pensions par Communauté.

Au niveau du nombre d'élèves par lieu de domicile, la ventilation n'existe pas toujours pour l'ensemble de la période, qui débute en 1995. La disponibilité des données varie suivant les Communautés, les niveaux

¹ Méthodologie des comptes régionaux: tableaux des administrations publiques, p.42, Eurostat, 1999

d'enseignement et les types d'enseignement.

En Communauté flamande, les répartitions ont été fournies à partir de l'année 2000 pour l'enseignement supérieur, de l'année 2002 pour l'enseignement secondaire ordinaire et de l'année 2003 pour l'enseignement fondamental ordinaire ainsi que pour l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé.

Quant à la Communauté française, les ventilations ont été données à partir de l'année 1995 pour l'enseignement universitaire et de l'année 2005 pour l'enseignement supérieur non universitaire, fondamental et secondaire, tant ordinaire que spécialisé pour ces deux derniers.

Pour les données des années manquantes, elles sont estimées (par Communauté, niveau et type d'enseignement), à partir de la répartition des années connues à l'aide de l'application d'une tendance linéaire dans la plupart des cas.

Reste la Communauté germanophone pour laquelle une répartition par niveau d'étude n'est pas nécessaire car son budget est entièrement attribué à la partie germanophone de l'arrondissement de Verviers.

Les budgets sont disponibles par niveau d'études et type d'enseignement à partir de l'année 1995 pour les Communautés flamande et française. Pour la Communauté germanophone¹, il est disponible à partir de l'année 2005 et la période 2000 à 2004 est rétropolée suivant une tendance linéaire de la période connue.

La répartition des pensions attribuée aux trois Communautés, mais versées par le pouvoir fédéral, existe pour toute la période.

Les répartitions, par arrondissement, des budgets et des pensions des trois Communautés sont additionnées pour obtenir la ventilation des budgets et des pensions de l'enseignement. Cette ventilation est utilisée pour distribuer spatialement les transferts sociaux en nature liés à l'enseignement.

2.1.1.1.2 Frais de fonctionnement de la sécurité sociale

Les dépenses consacrées aux frais de fonctionnement de la sécurité sociale, au niveau du Royaume, sont disponibles à partir de l'année 1995 par organisme (Office National de l'Emploi (ONEM), Office National des Pensions (ONP), Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI), Fonds des Maladies Professionnelles (FMP), Office National de Sécurité Sociale (ONSS), Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS), INAMI, etc.).

En ce qui concerne les dépenses des frais de fonctionnement de l'INAMI relatives aux soins de santé et aux indemnités maladie-invalidité, une partie bénéficie aux assurés et une autre à toute la population mais la distinction est difficile à faire. Dès lors, la ventilation des frais de fonctionnement de l'INAMI tant pour les soins de santé que pour l'assurance maladie-invalidité s'effectue suivant la population moyenne.

Quant aux frais de fonctionnement du '*Vlaams Zorgfonds*', il est supposé bénéficier essentiellement à la population flamande de plus de 25 ans² car 98 % des dossiers sont traités en Flandre. La partie restante des frais est allouée à la Région de Bruxelles-capitale. Le '*Vlaams Zorgfonds*' n'existe que depuis l'année 2001.

Les frais de fonctionnement de l'ONAFTS³ sont ventilés suivant le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales du régime des travailleurs salariés. Ces informations sont disponibles par arrondissement pour toutes les années à partir de 1995.

Pour les autres organismes, la clé de répartition repose sur la ventilation de la population moyenne, par niveau géographique et par classe d'âge de potentiels bénéficiaires et de cotisants. Ces classes d'âge sont spécifiques à chaque institution:

- ONEM: population entre 18 et 64 ans pour inclure les chercheurs d'emplois et les cotisants;
- ONP: population des plus de 18 ans afin d'englober les pensionnés, prépensionnés et les cotisants;
- FAT et FMP: population de 18 à 64 ans car pour potentiellement bénéficier de ces fonds, il faut être en âge de

¹ La Communauté germanophone n'est traitée séparément dans les comptes régionaux qu'à partir de 2000.

² Il est spécifié sur le site web du '*Vlaams Zorgfonds*' que les personnes de plus de 25 ans doivent cotiser et peuvent bénéficier de son service.

³ Famifed à partir de juillet 2014 suite à la régionalisation des allocations familiales.

travailler;

- ONSS et INASTI: population entre 18 et 64 ans car les personnes qui cotisent sont celles qui travaillent en tant que salariés et/ou indépendants.

2.1.1.1.3 Services culturels

Les services culturels regroupent ceux qui sont fournis par les bibliothèques, musées, archives ou parcs gérés par les pouvoirs publics. Les transferts qui y sont reliés se réfèrent aux frais de fonctionnement (matériel, salaires, par exemple) de ces différentes institutions.

Les services culturels peuvent potentiellement bénéficier à tout le monde. Leurs frais sont donc ventilés de manière indirecte par la population moyenne par arrondissement.

2.1.1.1.4 Services sociaux

Les services sociaux concernent, par exemple, les aides aux logements, aux personnes âgées, les médiations de dettes, les repas à domicile.

Le nombre moyen de bénéficiaires par mois du revenu d'intégration sociale (anciennement minimex) est disponible via le Service Public Fédéral de Programmation Intégration Sociale (SPP IS) et il est utilisé comme clé. Il s'agit d'une clé indirecte car elle se base sur le nombre de bénéficiaires résidant sur le territoire de la commune concernée.

Les données sont agrégées des communes vers le niveau supérieur (arrondissement, province, région et Communauté germanophone).

2.1.1.2 LES TRANSFERTS SOCIAUX EN NATURE – PRODUCTION MARCHANDE ACHETÉE (D.632)

La plus grande partie de la production marchande achetée par les administrations publiques consiste en remboursements de soins de l'INAMI. Néanmoins, d'autres types d'interventions sont également repris, parmi celles-ci figurent celles du Fonds des maladies professionnelles, du '*Vlaams Zorgfonds*', des CPAS, des invalides de guerre, de l'accueil de l'enfance.

2.1.1.2.1 Remboursements de l'INAMI

Ces remboursements correspondent aux montants que les ménages perçoivent de leur mutuelle et aux montants payés par l'INAMI aux organismes assureurs comme tiers-payant.

Cela concerne l'ensemble des prestations médicales et de santé prises en charge dans le cadre de l'assurance santé obligatoire. Le montant des dépenses nationales est renseigné dans le compte des administrations publiques. Comme au niveau national, l'INAMI fournit le total de ces dépenses (remboursements aux particuliers, tiers-payant, etc.) et elles sont disponibles par arrondissement, province et région de domicile du bénéficiaire, et ce pour toutes les années à partir de 1995.

La part des communes composant la Communauté germanophone dans les revenus de remplacement relatifs à la rubrique maladie/invalidité et provenant des déclarations fiscales de l'arrondissement de Verviers a été calculée. Ces parts ont ensuite été appliquées aux montants annuels des dépenses liés à l'intervention de l'INAMI dans l'arrondissement de Verviers.

2.1.1.2.2 Interventions Fonds des Maladies Professionnelles, du Fonds d'Accidents de Travail et du '*Vlaams Zorgfonds*'

Pour ce type d'interventions, le montant national, consacré par le '*Vlaams Zorgfonds*', qui dépend de la '*Vlaams Agentschap Zorg en Gezondheid*', aux prestations sociales en nature est disponible pour toute la période à partir de laquelle cette agence a été mise en place, c'est-à-dire en octobre 2001. Elle fournit des renseignements sur le nombre de dossiers qu'elle traite pour les personnes ayant demandé son aide.

Cette aide est principalement destinée aux personnes résidant en Région flamande suite au paiement de leur cotisation annuelle¹. Le 'Zorgfonds' redistribue les cotisations perçues aux personnes qui en ont besoin et qui en font la demande. Les personnes résidant en Région bruxelloise peuvent aussi prétendre à son aide (elles représentent, en moyenne, 2 % des demandes) alors que le nombre de dossiers traités en Wallonie est infime (quelques dizaines).

La répartition géographique des dossiers est disponible jusqu'au niveau de l'arrondissement, pour l'année 2004 et pour chaque année à partir de 2007. Pour les années 2005 et 2006, une interpolation linéaire a été effectuée. Les parts en 2002 et 2003 ont été obtenues via une rétropolation (tendance linéaire) sur base des années suivantes. Cette ventilation est ensuite appliquée au montant des prestations en nature du 'Zorgfonds' renseigné dans le compte des administrations publiques (Assurances soins).

Le montant restant, qui concerne principalement les interventions en nature du Fonds des Accidents de Travail et du Fonds des Maladies Professionnelles, est ventilé selon les personnes ayant bénéficié de leurs prestations en espèces. Cette ventilation pour les prestations en espèces est utilisée comme proxy pour les prestations en nature de ces fonds.

2.1.1.2.3 Interventions dans le prix de journée des hôpitaux

L'État fédéral, par l'intermédiaire du Service Public Fédéral Santé publique, intervenait jusqu'en 2003, dans le prix de journée des hôpitaux. Il prenait en charge 25 % de l'intervention totale et l'INAMI les 75 % restant. À partir de 2004, suite à la modification de la législation, l'INAMI assure l'entièreté de l'intervention et celle-ci est reprise dans les remboursements de l'INAMI (cf. supra section 2.1.1.2.1).

Pour ce type de prestation, les dépenses dans le prix de journée des hôpitaux prises en charge par l'INAMI sont disponibles par arrondissement pour les années 2000 à 2003. Ces dépenses sont utilisées comme clé de répartition pour la distribution géographique des 25 % payés par le SPF Santé publique. Les clés de répartitions pour les années précédentes, de 1995 à 1999, sont obtenues par rétropolation linéaire de la série connue.

2.1.1.2.4 Interventions en nature des CPAS

Les prestations en nature des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) concernent les aides médicales, les aides médicales urgentes aux étrangers, les aides matérielles (nourriture, logement, etc.). Toutes ces aides relèvent de l'aide sociale.

Le nombre moyen² de bénéficiaires du droit à l'aide sociale, selon le SPP Intégration Sociale, est disponible par commune et ce à partir de l'année 1999. Cela permet d'avoir une répartition selon le lieu de résidence car, pour bénéficier de l'aide d'un CPAS, il faut résider sur le territoire de la commune où il a compétence. Il s'agit d'une clé indirecte car elle prend pour base un nombre de personnes et non un montant. Pour les années antérieures à 1999, la répartition par arrondissement des interventions du CPAS a été calculée via une moyenne mobile sur trois ans sur base de la série connue. Ces données communales sont agrégées aux niveaux supérieurs.

L'arrondissement de Verviers a été scindé en regroupant les bénéficiaires des communes appartenant à la Communauté germanophone et celles appartenant à la Communauté française.

2.1.1.2.5 Interventions pour les personnes âgées et/ou souffrant d'un handicap

Ces interventions concernent des prestations d'assistance sociale en nature (chaise roulante, canne, chien pour les malvoyants par exemple) pour des personnes âgées et/ou souffrant d'un handicap.

Le SPF Sécurité sociale fournit des renseignements sur les bénéficiaires d'allocations de remplacement et de revenus de remplacement pour les personnes souffrant d'un handicap et/ou âgées et ce par lieu de domicile.

¹ Jusqu'en 2014, elle était de 25 € puis elle passe à 50 € à partir de 2015.

² Nombre moyen de bénéficiaires durant les douze mois de l'année.

Les renseignements relatifs aux montants sont utilisés au sein de la régionalisation des compte des ménages pour les prestations sociales en espèces (D.623) fournies aux personnes âgées et/ou souffrant d'un handicap.

Pour les transferts sociaux en nature, les informations sur le nombre de bénéficiaires sont reprises comme proxy. En effet, les informations sur les seuls bénéficiaires de ces prestations en nature ne sont pas disponibles. On suppose donc que les critères d'attribution de ces prestations sociales en espèces ou en nature sont semblables et que le public concerné est identique.

2.1.1.2.6 Interventions pour l'accueil de l'enfance

Elles concernent les interventions (institutions subventionnées, crèches, vaccins par exemple) prises en charge par 'Kind & Gezin' (Communauté flamande) et l'Office National de l'Enfance (Communauté française).

Cependant, il n'y a pas d'information disponible concernant les bénéficiaires pour l'ensemble de la période ni pour les interventions concernées. Le recours à une clé indirecte s'est donc imposé. Celle-ci consiste en la répartition de la population moyenne¹ de zéro à trois ans selon les statistiques démographiques de la DGS.

2.1.1.2.7 Interventions de l'Institut National des Invalides de Guerre

Ces interventions du pouvoir fédéral comprennent les remboursements de soins et les aides matérielles perçus par les invalides, victimes de guerres et les anciens combattants.

La Caisse Nationale des Pensions de la Guerre fournit des renseignements sur les montants des pensions ou des rentes fournies aux personnes victimes et/ou invalides de guerre ainsi qu'aux anciens combattants par lieu de résidence du bénéficiaire ainsi que des données sur la répartition de ces bénéficiaires.

Si dans le compte des ménages, les montants sont utilisés, ici, il s'agit du nombre de personnes car les critères d'attribution des prestations sociales en espèces ou en nature sont supposés semblables et le public concerné est supposé identique.

La ventilation par arrondissement du nombre de bénéficiaires de ces prestations en espèces est donc retenue et appliquée au montant des prestations en nature renseigné dans le compte des administrations publiques.

2.1.1.2.8 Autres transferts sociaux en nature

Ces autres prestations d'assistance sociale en nature sont prises en charge par le pouvoir fédéral. Elles n'existent qu'à partir de 2004 et leur importance est faible. Leur contenu varie d'une année à l'autre et concerne différents fonds mis en œuvre au niveau fédéral pour pallier, par exemple, l'augmentation du prix de l'énergie.

Ne disposant pas d'information sur les bénéficiaires, la répartition utilisée pour les prestations en nature des CPAS est retenue (cf. supra section 2.1.1.2.4).

2.1.2 Répartition régionale des dépenses de consommation finale collective (P.32)

Les dépenses de consommation finale collective (P.32_S.13) bénéficient, par définition, à tout le monde. La clé de répartition repose donc sur les données concernant la population totale résidant sur le territoire de la Belgique (en moyenne annuelle) selon les statistiques démographiques de la DGS.

¹ Celle-ci équivaut, pour une année donnée t, à la moyenne de la population concernée au 1er janvier de l'année t et celle au 1er janvier de l'année t + 1.

2.2 Répartition régionale des dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14)

Les dépenses de consommation finale des ménages se composent de dépenses estimées au niveau national via l'EBM et via d'autres sources.

2.2.1 Passage du concept intérieur au concept national

Lors de leur utilisation dans la comptabilité nationale (cf. supra section 1.3.1.2), les données de l'EBM sont converties en concept intérieur et les chiffres des dépenses de consommation finale des ménages sont publiés, par COICOP 3 digit, selon ce concept.

L'utilisation première du concept intérieur plutôt que du concept national réside dans le fait que de nombreuses sources, autres que l'EBM, sont disponibles selon le concept intérieur. Au niveau du pays, ces sources sont non seulement utilisées pour le calcul des dépenses non estimées via l'enquête, mais également pour les estimations des années intermédiaires pour les dépenses estimées via l'enquête.

De plus, les comptes nationaux y ajoutent les dépenses des ménages résidents à l'étranger (P.33) et retirent les dépenses des ménages non-résidents en Belgique (P.34), et ce sans distinction par COICOP, pour aboutir aux dépenses totales de consommation finale des ménages selon le concept national.

Au niveau régional, la source principale est l'EBM, qui repose déjà sur le concept national. Une conversion des données nationales s'impose. Pour chaque rubrique COICOP, les dépenses à l'étranger des ménages résidents (P.33) ont été ajoutées et celles des non-résidents¹ en Belgique (P.34) retranchées.

A cette fin, les valeurs totales des P.33 et P.34, disponibles au niveau national, ont été réparties à l'aide de la clé basée sur les dépenses des résidents à l'étranger telle qu'extraite de l'EBM (disponibles à partir de 2004). Pour les années antérieures, la répartition de 2004 est reprise.

Pour chaque catégorie de dépenses, le résultat de l'expression suivante donne le montant national à répartir entre régions (selon les clés EBM ou selon d'autres clés):

$$P.3_S.14_{\text{Concept national}} = P.3_S.14_{\text{Concept intérieur}} + P.33_S.14 - P.34_S.14$$

2.2.2 Catégories de dépenses estimées au niveau national via l'EBM

Les méthodes de régionalisation abordées dans cette section se rapportent aux catégories de dépenses qui se basent, au niveau national, sur les résultats de l'EBM.

Vu que les données de l'EBM sont disponibles par région, elles seront utilisées pour la régionalisation des rubriques dont l'estimation nationale repose sur cette source. Cependant, l'absence d'informations alternatives mesurées au lieu de domicile ne permet pas de limiter l'usage de l'EBM à des années de référence comme c'est le cas au niveau national (cf. infra section 2.2.2.1). En outre, certaines rubriques estimées au niveau national via des sources autres que l'EBM (cf. infra section 2.2.3) seront également régionalisées suivant les informations de l'EBM. Le tableau 1, en annexe, donne un aperçu des sources utilisées, par COICOP, aux niveaux national et régional.

Or, comme indiqué précédemment, les données de l'enquête souffrent de volatilité d'une année à l'autre. En conséquence, afin de pouvoir utiliser les données de l'EBM pour obtenir des clés annuelles de ventilation régionale, les données de base doivent être traitées préalablement (cf. infra section 2.2.2.2).

2.2.2.1 DIMENSION RÉGIONALE DES SOURCES UTILISÉES AU NIVEAU NATIONAL POUR LES ANNÉES INTERMÉDIAIRES

La première source autre que l'EBM utilisée pour les années intermédiaires dans la comptabilité nationale est le

¹ Il n'existe pas de sources spécifiques pour répartir les dépenses des non-résidents en Belgique, d'où l'hypothèse qu'elles suivent la même répartition par produit que les dépenses des résidents à l'étranger.

chiffre d'affaires selon les déclarations à la TVA. Les données régionales existent, mais elles sont enregistrées en fonction de la localisation de l'entreprise et donnent donc, au mieux, une indication du lieu où le ménage a acheté le bien ou le service. Ce lieu d'achat n'est pas nécessairement équivalent au lieu de résidence du consommateur. Ces données ne sont donc utilisables qu'en posant l'hypothèse que le bien ou le service peut difficilement être acheté ailleurs que dans la région de résidence du ménage.

Quant aux enquêtes de conjoncture menées par la Direction générale Statistiques sur le chiffre d'affaires du commerce de détail utilisées en complément des déclarations à la TVA, elles pourraient livrer des données au niveau régional. Néanmoins, il s'agit de nouveau du lieu de production et non du lieu de résidence du consommateur.

Les données fiscales (accises par exemple) sont prélevées à la source et sont donc également reliées au lieu de production. Elles ne sont, par conséquent, pas davantage utilisables au niveau régional.

Pour certaines rubriques, l'estimation nationale repose sur une combinaison P*Q.

Les prix se basent alors sur l'indice des prix à la consommation qui est calculé au niveau national et n'existe pas au niveau régional.

Quant aux indicateurs de volume ou de quantité, ceux-ci proviennent principalement du SPF Economie, des rapports annuels des entreprises ou encore de fédérations d'entreprises. Ces données sont fournies en fonction du siège social de l'entreprise ou du lieu de production. De plus, pour la majeure partie de ces sources, aucune information à un niveau infranational n'est disponible.

Au niveau des COICOP relatifs à la consommation d'eau (0441 et 0443), il existe bien des informations régionales émanant des rapports des distributeurs d'eau. Malheureusement, ces données ne sont pas disponibles pour l'entièreté de la période.

Pour les autres énergies (gaz, électricité et autres combustibles) (COICOP 045), des bilans énergétiques régionaux sont établis depuis les années nonante tant pour les Régions bruxelloise et wallonne via l'*Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable* (ICEDD) que flamande via le *Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek* (VITO).

Dans le calcul de consommation de gaz, électricité et autres combustibles, les ménages (secteur du logement) sont rassemblés avec le secteur tertiaire sous la dénomination "secteur domestique et équivalent". Au niveau des bilans de l'année 2010, les sources utilisées par l'ICEDD pour l'estimation de la consommation des ménages en énergie sont le recensement de 2001 (type de logement, type d'énergie, etc.), le cadastre, les statistiques démographiques ou encore l'EBM. Pour le VITO, la consommation des ménages flamands est estimée en partie avec des données du recensement de 2001 et surtout via une enquête bisannuelle sur la consommation d'énergie des ménages diligentée par la Vlaams Energieagentschap (VEA) complétée par des informations provenant de l'EBM.

Actuellement, les sources utilisées ne sont pas homogènes dans l'espace (suivant les régions) et dans le temps. De plus, la somme des bilans régionaux ne correspond pas au bilan énergétique national. Ces sources ne sont donc pas retenues.

Une des seules sources disponibles pour toute la période par lieu de résidence des ménages concerne le nombre de ménages privés qui est parfois utilisé comme indicateur de quantité dans la comptabilité nationale. Cet indicateur est cependant combiné à des prix qui, eux, ne sont pas liés à la région de domicile du ménage. Cela concerne les dépenses relatives aux autres services de transport (COICOP 0736) à partir de 2008, aux services vétérinaires et autres services pour animaux (COICOP 0935) à partir de 2005 et les autres services (COICOP 127, EBM Partim) qui ont une importance relativement faible dans les dépenses totales des ménages.

En résumé, les sources nationales pour les années intermédiaires ne sont, dans la plupart des cas, pas disponibles au niveau régional par lieu de domicile. Dès lors, les données de l'EBM sont également utilisées pour ces années-là à l'échelon régional.

2.2.2.2 UTILISATION DES DONNÉES DE L'EBM DANS LA COMPTABILITÉ RÉGIONALE

2.2.2.2.1 Problématique des outliers et conversion en nomenclature COICOP

Les valeurs aberrantes ou "outliers", ne sont pas traitées par la DGS dans les données individuelles de l'EBM (ancienne mouture, soit jusqu'en 2010¹). Pour l'ensemble de la période de 1999 à 2010, le Bureau Fédéral du Plan a cependant procédé à la détection des outliers parmi les dépenses moyennes par ménage et par catégorie de dépenses, déterminée en nomenclature "DGS" (à 6 digits).

Les outliers sont situés aux extrémités de la courbe de distribution globale et sont identifiés à l'aide de la méthode dite "box-plot". Les valeurs qui ont été considérées comme aberrantes sont celles qui figuraient en dehors de l'intervalle entre le premier quartile moins trois fois l'écart interquartile et le dernier quartile plus trois fois l'écart interquartile².

Ces données jugées aberrantes sont ensuite substituées par la moyenne pondérée des données attribuées à la tranche de population considérée (en fonction des caractéristiques du ménage), à l'exclusion de ces valeurs aberrantes.

Pour chaque catégorie de consommation, la dépense moyenne d'un ménage par région est alors obtenue en tenant compte du poids relatif attribué individuellement à chaque ménage au sein de la population. Les dépenses moyennes par ménage sont ensuite multipliées par le nombre moyen³ de ménages selon les statistiques démographiques officielles de la DGS pour obtenir les dépenses régionales totales.

Finalement, les montants sont convertis en nomenclature "COICOP" et ce, conformément à la ventilation en usage dans les comptes nationaux.

2.2.2.2.2 Problématique de la volatilité des données

Malgré l'élimination des outliers, les données de l'EBM restent volatiles d'une année à l'autre. Cette variabilité est d'autant plus forte que dans l'échantillon de l'enquête, le nombre de réponses obtenues peut s'avérer faible, en Région de Bruxelles-Capitale particulièrement, pour certaines catégories de produits qui ne constituent pas des produits de consommation courante.

Le recours à une moyenne mobile entre plusieurs années de l'Enquête permet d'augmenter le nombre de ménages considérés. Afin de corriger la volatilité des données de l'enquête, une moyenne mobile centrée sur une période de trois ans avec la pondération suivante a été appliquée:

$$\text{Dépenses}_t = (0,25 * \text{Dépenses}_{t-1}) + (0,50 * \text{Dépenses}_t) + (0,25 * \text{Dépenses}_{t+1})$$

En début de période, l'année 1999 se voit toutefois attribuer une pondération de 0,75 (et 0,25 pour 2000). De même, en fin de période, l'année 2010 reçoit la pondération de 0,75 (et 0,25 pour 2009).

Ensuite, la volatilité des données au sein de chacune des catégories de dépenses (aux niveaux deux et trois digits de la nomenclature COICOP) a été calculée afin de vérifier l'impact des traitements apportés aux données de base.

La volatilité a été mesurée comme l'écart-type des taux de croissance annuels des dépenses moyennes par ménage. Au niveau régional, la volatilité a été calculée avant et après chacun des traitements décrits ci-avant, c'est-à-dire trois fois:

1. Volatilité des dépenses moyennes brutes;
2. Volatilité des dépenses moyennes nettoyées des outliers;
3. Volatilité des dépenses moyennes nettoyées des outliers et auxquelles la moyenne centrée et pondérée sur trois ans est appliquée.

1 Avant 1999, l'enquête était bisannuelle, l'échantillon encore plus petit et les données individuelles ne pouvaient être utilisées.

2 Soit l'intervalle donné par l'expression suivante: $[Q_{25} - 3 * IQR; Q_{75} + 3 * IQR]$ où "IQR" ("interquartile range") est l'écart interquartile ou encore la distance séparant le 75e et le 25e percentile.

3 Moyenne du nombre de ménages au 1er janvier des années t et t + 1.

Pour chaque région et catégorie de dépenses, cette troisième mesure de la volatilité a ensuite été comparée à l'écart-type équivalent au niveau national, mesuré dans les comptes nationaux¹ (et non dans l'EBM).

Le niveau acceptable de volatilité a été fixé à un écart-type régional ne dépassant pas le double de celui du niveau national. S'il est supérieur, cela invalide a priori l'utilisation des données EBM concernées comme clé de répartition régionale.

Ce critère doit par ailleurs être relativisé puisqu'il dépend en première instance de l'écart-type national, celui-ci pouvant s'avérer élevé (notamment par rapport à la croissance nationale moyenne) pour certaines catégories de dépenses, ce qui engendre une acceptabilité plus large sur le plan régional. En effet, si les évolutions annuelles moyennes au niveau national sont déjà volatiles, elles le seront également au niveau des régions.

2.2.2.2.3 Utilisation des données de l'EBM

Pour pouvoir être utilisées au niveau régional, les données de base de l'EBM ont donc subi plusieurs traitements afin d'en corriger les outliers et d'en diminuer la volatilité.

Une fois traitées de cette manière, et à condition que leur volatilité demeure inférieure au double de l'écart-type national, les données de l'EBM, exprimées en dépenses totales des ménages, ont servi à établir des clés de répartition régionale des dépenses de consommation au niveau de détail de trois digits de la nomenclature COICOP selon le concept national.

$$\begin{aligned} \text{Dépenses régionales totales (par COICOP)}_{\text{Année T}} = & \\ & ((\text{Dépenses moyennes par ménage et sans outliers}_{\text{Année T-1}} * 0,25) + \\ & (\text{Dépenses moyennes par ménage et sans outliers}_{\text{Année T}} * 0,50) + \\ & (\text{Dépenses moyennes par ménage et sans outliers}_{\text{Année T+1}} * 0,25)) * \\ & (\text{Nombre moyen de ménages selon les statistiques démographiques}) \end{aligned}$$

Pour les dépenses excessivement volatiles, généralement les dépenses moins courantes, un retour au niveau de la nomenclature à 2 digits ou à une ventilation régionale mêlant des clés établies à 2 et à 3 digits a été envisagé.

Lors de l'analyse de la volatilité des données, les dépenses suivantes² présentaient, pour au moins une région, un écart-type supérieur à deux fois l'écart-type observé au niveau du pays:

- 051 Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols;
- 053 Appareils ménagers;
- 082 Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie;
- 091 Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques;
- 092 Biens durables pour loisirs (caravanes, bateaux, instruments de musique, etc.);
- 112 Hôtels;
- 123 Effets personnels n.d.a.

Les écart-types ainsi que les volatilités relatives sont repris dans le Tableau 3 (cf. annexe).

La ventilation régionale des COICOP 051 et 053 pris ensemble (meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et appareils ménagers) est estimée par solde à partir des informations régionales du COICOP 05, qui est d'abord réparti suivant la ventilation régionale des dépenses de l'EBM (sans outliers et en moyenne pondérée centrée sur trois ans, comme expliqué ci-avant). Du montant régional du COICOP 05 sont ensuite retranchées, pour chaque région, les dépenses pour lesquelles, au niveau national, des sources non EBM sont utilisées (COICOP 056 Partim services domestiques) et les dépenses qui se basent au niveau national sur les données de l'EBM (COICOP 052, 054, 055 et 056 *Partim* hors services domestiques).

¹ Version de septembre 2013 des comptes nationaux pour la période 1999 à 2010.

² Cela concerne aussi le COICOP 073, Services de transport, mais il est déjà majoritairement traité dans la partie relative aux sources autres que l'EBM (cf. infra section 3.2.3.6.3).

Au niveau des communications (COICOP 08), il n'y a que peu de différences selon que les dépenses soient réparties suivant les données de l'EBM pour l'ensemble du COICOP 08 ou qu'elles soient ventilées suivant les dépenses à un niveau 3 digits (081+082+083). En effet, les deux méthodes impliquent l'utilisation des dépenses en équipements de téléphonie et autres (COICOP 082), qui sont très volatiles. Il est donc supposé que la distribution spatiale des services téléphoniques, télégraphiques et télécopie (COICOP 083) soit la même que celle des équipements de téléphone, télégraphe et télécopie (COICOP 082). Cette hypothèse permet de conserver une régionalisation au niveau de détail de 3 digits.

La ventilation régionale des appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et biens durables pour loisirs (COICOP 091 et 092) est également estimée dans son ensemble, par solde à partir des informations régionales du COICOP 09, réparti suivant la ventilation régionale des dépenses de l'EBM. Du montant régional du COICOP 09 sont ôtées, pour chaque région, les dépenses pour lesquelles, au niveau national, des sources autres que l'EBM sont utilisées (COICOP 094 et 096) et les dépenses qui se basent au niveau national sur les données brutes de l'EBM (COICOP 093 et 095).

Pour l'année 1999, la répartition régionale des 091 et 092 ainsi obtenue diffère fortement du reste de la période et c'est pourquoi la répartition de l'année 2000 est également reprise pour 1999.

Quant aux restaurants, cafés et hôtels (COICOP 11), les différences entre la répartition des dépenses au niveau de 2 digits et celle issue de la somme des rubriques à 3 digits sont également très ténues. Néanmoins, le recours aux données 3 digits nécessite d'utiliser des informations sur les dépenses en hôtels (COICOP 112) qui comportent, pour au moins une des trois régions, des dépenses jugées trop volatiles.

Après analyse des écarts-type, il s'est avéré que seul l'écart-type de la Région wallonne, avec une valeur équivalente à 2,04 fois de celle observée au niveau national, dépassait le seuil.

En dérogation à la règle fixée plus haut, il a quand même été décidé d'utiliser les informations de l'EBM afin d'obtenir une répartition régionale à un niveau moins agrégé (3 digits au lieu de 2) et sans doute plus représentative des différences régionales.

Enfin, pour les effets personnels n.d.a. (COICOP 123), une piste envisagée consistait à utiliser une clé basée sur la répartition régionale du revenu disponible pour les bijoux, horloges et montres (COICOP 1231), ainsi qu'une autre clé, basée sur la population cette fois, pour les autres effets personnels (COICOP 1232). Toutefois, le choix d'utiliser les données de l'EBM au niveau de la rubrique 123 a quand même été préféré à ces clés générales. En effet, il s'est avéré que les Régions flamande et wallonne présentaient un écart-type relativement proche de celui observé au niveau du Royaume, tandis que l'écart-type de la région Bruxelles-Capitale dépassait légèrement le seuil fixé (2,09 fois l'écart-type national).

2.2.3 Catégories de dépenses estimées au niveau national via des sources alternatives

Les méthodes de régionalisation abordées dans cette section se rapportent aux catégories de dépenses qui se basent, au niveau national, sur des sources autres que l'EBM.

Néanmoins, cela ne veut pas dire que l'EBM n'est pas utilisée comme source de régionalisation, que du contraire. Cependant, lorsqu'il est question des données traitées de l'EBM comme clé de ventilation régionale, il faut comprendre les données de l'EBM auxquelles les traitements évoqués dans la section 2.2.2.2 ont été appliqués.

2.2.3.1 COICOP 01 PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES

Dans ce COICOP, seule une partie des dépenses en boissons non alcoolisées est estimée, au niveau national, sur la base de l'EBM, il s'agit de celles en eaux minérales, jus de fruits et de légumes (COICOP 0122).

Les informations sur les quantités de boissons non alcoolisées, hors thés et cafés, données par la Fédération des brasseurs belges et la Fédération des eaux et des boissons rafraîchissantes proviennent de leurs membres respectifs. Elles sont liées au lieu de production et non au lieu de résidence du ménage. Or, le lieu de production ne correspond pas nécessairement au lieu de résidence du ménage. Il faut donc essayer de pallier à cela en trouvant une autre méthode.

Etant donné que pour la méthodologie nationale, des informations de l'EBM sont déjà utilisées pour déterminer la part de la consommation finale des ménages, il a été décidé de les reprendre comme clé de ventilation régionale. Ces dépenses sont donc régionalisées suivant la répartition des dépenses traitées de l'EBM du COICOP 0122.

2.2.3.2 COICOP 02 BOISSONS ALCOOLISÉES ET TABAC

2.2.3.2.1 COICOP 021 Boissons alcoolisées

Pour les spiritueux (COICOP 0211) et les vins et mousseux (COICOP 0212), les accises perçues par le pouvoir fédéral correspondent à des impôts sur les produits qui sont prélevés à la source. Celles-ci sont donc reliées au lieu de production et non au lieu de résidence du ménage.

Tout comme pour le COICOP 0122, les informations de l'EBM sont utilisées pour les années de référence afin de déterminer la part consommée par les ménages hors Horeca et qui correspond à leurs dépenses de consommation finale. En conséquence, il a également été décidé de ventiler les dépenses en spiritueux suivant les dépenses traitées de l'EBM en spiritueux et de ventiler celles en vins et mousseux en fonction des dépenses traitées de l'EBM en vins et mousseux.

Au niveau des bières (COICOP 0213), les informations provenant des membres de la Fédération des brasseurs belges sur leur production de bières en Belgique constituent, au niveau national, la principale source d'estimation des quantités de bières vendues. Toutefois, ces données relèvent du lieu de production qui diffère du lieu de résidence des ménages.

Tout comme les autres parties du COICOP 021, les informations relatives aux données traitées de l'EBM servent de base à la régionalisation des dépenses en bières.

2.2.3.2.2 COICOP 022 Tabac et contrebande de cigarettes

Les volumes de tabac, fournis par l'Administration des Douanes et des Accises, le sont par lieu de production ou de vente et ceux-ci ne coïncident pas nécessairement avec le lieu de résidence du consommateur. Il faut tenter de trouver une méthode alternative.

Pour régionaliser ces dépenses, les données de l'EBM traitées constituent la principale possibilité et ce malgré que les niveaux soient relativement différents. En effet, les dépenses renseignées dans l'EBM sont en moyenne trois fois moindre que celles estimées au niveau national à partir des données des accises.

L'autre piste envisagée consistait en l'utilisation de données des enquêtes de santé (pourcentage de fumeurs) combinées avec les données démographiques (population moyenne des plus de 15 ans). Néanmoins, cela nécessite d'utiliser des informations seulement disponibles tous les 4-5 ans.

2.2.3.2.3 COICOP 023 Stupéfiants

Pour régionaliser ces dépenses, les données traitées de l'EBM des dépenses en tabac (COICOP 022) sont reprises.

2.2.3.3 COICOP 04 LOGEMENT, EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET AUTRES COMBUSTIBLES

2.2.3.3.1 COICOP 041 Loyers réels

Dans les comptes des revenus des ménages, les loyers réels en tant qu'élément de l'excédent net d'exploitation sont considérés comme un revenu du propriétaire. Dès lors, la régionalisation s'effectue selon le lieu de domicile du propriétaire sur base d'informations reprises dans les déclarations fiscales ou obtenues directement de l'Administration du Cadastre, notamment via le revenu cadastral. Or, dans le cadre des dépenses de consommation finale, la répartition régionale doit se faire sur base du lieu d'habitation du locataire qui ne coïncide pas nécessairement avec le lieu de domicile du propriétaire.

Pour pouvoir utiliser la méthode nationale, il faudrait connaître le nombre de logements loués par strate et leur prix moyen au niveau des régions et par lieu de résidence. Les données du recensement décennal (strates de logement), et plus spécifiquement celles sur le marché locatif¹ sont disponibles par région et même par commune avec une indication du nombre de logements loués (locataire) ou pas (utilisé par le propriétaire), de même que des indications sur les loyers en fonction de tranches bien définies. Toutefois, pour les années intermédiaires, le nombre de permis de bâtir est disponible jusqu'au niveau des communes mais les destructions de logements ne le sont pas. Cette source ne dit pas non plus si le bien est mis en location ou habité par son propriétaire. Dès lors, il n'est pas possible de reconstituer le stock de logement suivant le lieu de domicile pour les années intermédiaires. De plus, les loyers payés ne sont pas connus non plus.

Pour ventiler régionalement les dépenses de loyers réels par région, il n'est donc ni possible de recourir aux clés des comptes des revenus des ménages, ni de reprendre la méthode nationale.

D'autres sources et méthodes doivent donc être envisagées.

Une de celles-ci consisterait à reprendre les informations de l'EBM relatives aux loyers réels. Il est probable que la plupart des ménages qui participent à l'enquête déclarent une dépense de loyer conforme à la réalité, bien qu'il puisse y avoir confusion sur l'inclusion des charges ou non. Les résultats de l'enquête sont cependant volatiles tant entre les régions qu'entre les années et ce même en ayant recours aux données traitées.

Pour les années plus récentes, des informations provenant de l'enquête EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions*) peuvent être utilisées. Cette enquête a débuté en phase de test en 2003 en Belgique et dans quelques autres pays européens.

Les résultats sont publiés à partir de 2004. Si l'enquête, portant sur environ 6000 ménages, est surtout utilisée pour évaluer les conditions de vie matérielle et les risques de pauvreté, elle contient également un volet relativement détaillé sur le logement.

Parmi les questions posées aux ménages, certaines concernent le fait que le ménage est propriétaire ou locataire de son logement, d'autres permettent de classer le logement selon différentes catégories. Une autre question utile dans le cadre de la régionalisation des loyers réels selon le lieu de domicile du consommateur est celle qui concerne le montant du loyer hors charges. Des informations sur le nombre de ménages locataires et/ou propriétaires et sur les loyers réels ont été communiquées par la DGS pour les trois régions selon les données des enquêtes EU-SILC des années 2003 à 2011.

Après comparaison des deux sources (EBM et EU-SILC), il a été décidé de reprendre les informations d'EU-SILC pour les années couvertes par cette enquête et, pour les années antérieures, de les rétropolier suivant les données retravaillées de l'EBM même si celles-ci connaissent des évolutions quelque peu divergentes.

D'autres sources alternatives à l'EBM et SILC ont été analysées (recensement, indice des prix des loyers non sociaux, observatoires régionaux des loyers, statistiques fiscales, baux à loyers, etc.) mais elles ne fournissent pas d'informations utilisables sur toute la période ou ne permettent pas d'avoir des informations distinctes pour les locataires et les propriétaires.

2.2.3.3.2 COICOP 042 Loyers imputés

Pour les loyers imputés comme élément des dépenses de consommation finale, le consommateur est le propriétaire. La clé de régionalisation coïncide alors avec la clé utilisée dans le cadre de la régionalisation des loyers imputés comme élément de l'excédent net d'exploitation (B.2n).

Cette clé de répartition se base sur la valeur, par arrondissement, du revenu cadastral, indiquée dans la déclaration fiscale d'un propriétaire, relatif à sa propre maison et utilisée comme résidence principale (rubrique 1001). Les loyers imputés couvrent également les secondes résidences non louées. La rubrique 1061 des déclarations fiscales reprend le revenu cadastral pour les maisons ou appartements que l'on possède mais que l'on ne met pas en location ou qu'on met en location pour des raisons non professionnelles. Seule une partie de ces biens n'est pas mise en location et est utilisée comme seconde résidence par le propriétaire (information dérivée du

1 Monographie du logement, DGS

recensement décennal). Cette partie (rubrique 1061 partim) est ajoutée, pour chaque arrondissement, à la valeur du revenu cadastral déclaré en rubrique 1001 pour fournir la valeur du revenu cadastral des logements occupés ou détenus mais non loués par leur propriétaire.

Suite à un changement législatif, à partir de l'année fiscale 2006 (revenus 2005), l'obligation de déclarer le revenu cadastral n'est d'application que dans des cas bien spécifiques. Par exemple, il faut l'effectuer lorsque des modifications affectant le revenu cadastral initial sont réalisées ou lorsque l'on rembourse un prêt hypothécaire datant d'avant le 1 janvier 2005. Par conséquent, et ce à partir de la version février 2015 des comptes régionaux, une nouvelle source d'informations est utilisée pour évaluer les loyers imputés. Il s'agit des revenus cadastraux tels qu'enregistrés auprès de l'Administration du Cadastre qui fournit ces données à partir de l'année 2005.

En outre, il ne faut pas oublier que la valeur du revenu cadastral est fixe (hors index et inflation) depuis sa détermination en 1975. Il est donc nécessaire d'actualiser ce revenu cadastral à sa valeur d'aujourd'hui. Pour cela, des informations relatives aux prix de ventes des logements, déterminés par *Stadim*¹, sont utilisées pour calculer un coefficient d'évolution des prix du logement par arrondissement. Ce coefficient tient compte de la distinction entre les ventes d'appartements et de maisons/villas ainsi que du prix de vente moyen respectif par arrondissement. Une valeur actualisée du revenu cadastral est ainsi obtenue par niveau administratif (de l'arrondissement à la région) et sert de base à la ventilation des loyers imputés comme élément des revenus.

La répartition des loyers imputés comme élément des revenus des ménages (B.2n) est reprise pour ventiler spatialement les loyers imputés (COICOP 042) comme élément de dépenses de consommation finale.

2.2.3.3.3 COICOP 044 Alimentation en eau et services divers liés au logement

Au niveau national, d'autres sources que l'EBM sont utilisées uniquement pour une partie de ce COICOP. Il s'agit du montant que paient les ménages pour la collecte des ordures ménagères (COICOP 0442), effectuée, entres autres, par les intercommunales.

Comme il s'agit de frais payés par les ménages aux administrations publiques, les montants payés par les ménages pour la collecte des ordures sont disponibles dans la comptabilité des administrations locales et provinciales. Cependant, les données par région, qui servent de base au calcul dans la comptabilité nationale, n'existent que depuis 2006.

D'autres sources d'information, parmi lesquelles l'enquête EU-SILC et les quantités de déchets collectés, disponibles sur une plus grande période de temps ont été étudiées. L'enquête EU-SILC contient deux questions relatives au montant mensuel déboursé pour l'enlèvement des ordures, une pour les propriétaires et une pour les locataires. Avant 2004, il n'y avait pas de distinction avec les autres charges, ce qui rend l'utilisation de cette source problématique. Les quantités de déchets communaux collectés par année sont également disponibles auprès de la DGS par région et ce suivant le lieu de l'incinérateur ou par intercommunale via l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, Bruxelles), l'OVAM (Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij, Flandre) et l'OWD (Office Wallon des Déchets, Wallonie). Cependant, cette source n'a pas été retenue car elle supposait que les prix sont identiques partout. Or, le prix de gestion des déchets varie d'une commune à l'autre et peut être directement relié à la quantité de déchets produite ou déterminé de façon forfaitaire.

Les données traitées de l'EBM peuvent également être utilisées pour toute la période ou alors en complément d'autres informations comme c'est le cas pour d'autres COICOP.

Finalement, il a été décidé de prendre les informations disponibles dans la comptabilité publique, qui sont aussi celles utilisées dans les comptes nationaux, et ce pour les années 2006 et suivantes. Pour les années antérieures, les données sont réropolées suivant la croissance annuelle des dépenses traitées de l'EBM pour la collecte des ordures ménagères.

¹ Bureau d'études et de consultation spécialisé en immobilier, dont les chiffres sont repris dans les 'guides de l'immobilier'.

2.2.3.4 COICOP 05 MEUBLES, ARTICLES DE MÉNAGE ET ENTRETIEN DU FOYER

Pour ce COICOP, les comptes nationaux utilisent des informations extérieures à l'EBM seulement pour une partie des dépenses en autres services pour l'habitation et les services domestiques (COICOP 0562). Il s'agit de dépenses en services domestiques.

Au niveau des dépenses en services domestiques prestés par des personnes dont les employeurs sont des ménages (produit 97A01), les rémunérations pour le produit 97A01 sont disponibles au sein des comptes régionaux et sont reprises telles quelles pour répartir ces dépenses.

En ce qui concerne les dépenses relatives à l'utilisation des chèques ALE, le montant total des chèques vendus aux particuliers est disponible auprès de l'ONEM et ce pour les trois régions selon le lieu d'habitation de l'acheteur du chèque. Ce montant sert de clé de ventilation.

Quant aux titres-services, la quantité vendue aux particuliers est disponible, auprès de l'ONEM, par région de domicile de l'acheteur. Vu que le prix¹ est identique partout, la distribution spatiale du nombre de chèques est reprise.

2.2.3.5 COICOP 06 SANTÉ

Les dépenses en soins de santé supportées directement par les ménages se composent de celles relatives aux médicaments et autres produits pharmaceutiques (COICOP 061) ou aux services de santé ambulatoires (COICOP 062) ou hospitaliers (COICOP 063).

2.2.3.5.1 COICOP 061 Médicaments et autres produits pharmaceutiques

La dimension régionale des chiffres d'affaires TVA et de la comptabilité des hôpitaux porte sur le lieu de production. Or, dans le cadre de la régionalisation des dépenses de consommation finale des ménages, il faut avoir les informations selon le lieu de domicile du consommateur qui peut différer du lieu de production. Il faut donc trouver une source alternative.

Les données de l'INAMI, déjà utilisées pour ventiler les transferts sociaux en nature fournis par les administrations publiques aux ménages, peuvent être reprises. Néanmoins, il s'agit de la part remboursée par l'INAMI et non celle prise en charge par le patient. Afin d'estimer la part prise en charge par le patient, des informations sur le ticket modérateur ont été demandées à l'INAMI. Néanmoins, les montants reçus sont très faibles et largement inférieurs à ceux renseignés dans les comptes nationaux². En effet, la quote-part personnelle à charge des patients se base sur les tarifs officiels des honoraires ou prestations. Les dépassements d'honoraires (praticiens non conventionnés) et les médicaments non remboursés ne sont par conséquent pas inclus dans cette quote-part personnelle. Après recherches, il s'avère que cette information n'est pas disponible.

Le choix s'est porté sur l'utilisation des données de l'INAMI relatives aux remboursements des prestations pharmaceutiques comme clé de ventilation du COICOP 061 pour les années 2000 à 2010. Pour 1999, une moyenne sur la période 2000 à 2002 sert de clé de répartition.

2.2.3.5.2 COICOP 062 Services de santé ambulatoires et COICOP 063 Services hospitaliers

Au niveau national, les dépenses de consommation finale des ménages pour les services de santé ambulatoires (COICOP 062) et hospitaliers (COICOP 063) se calculent selon la méthode du 'commodity flow'. Or, cette méthode n'est pas applicable au niveau régional car elle fait appel à des sources qui ne sont pas disponibles à ce niveau ou qui ne se sont pas utilisables pour la régionalisation suivant le lieu de domicile. Par conséquent, il faut trouver des sources alternatives pour régionaliser les dépenses des COICOP 062 et 063 suivant le lieu de résidence.

Comme pour les prestations pharmaceutiques (COICOP 061), les informations fournies par l'INAMI quant à la

¹ À partir de janvier 2015 la compétence devient régionale et pourrait nécessiter une adaptation de la clé.

² Ce constat est également valable pour les COICOP 062 et 063.

ventilation régionale des dépenses en soins de santé des administrations publiques peuvent être reprises. Les données sur les remboursements sont disponibles pour l'ensemble des groupes de dépenses référencés par l'INAMI.

Cependant, il est nécessaire de disposer de montants distincts pour les dépenses ambulatoires (COICOP 062) et hospitalières (COICOP 063). Or, la distinction entre ambulatoire et hospitalier est fonction de l'état du patient (hospitalisé ou pas) dans les statistiques de l'INAMI. Alors qu'elle est fonction du lieu de prestation des soins (dans un hôpital ou pas) pour la distinction entre les COICOP 062 et 063. Les soins en clinique de jour et les consultations auprès de spécialistes dans un cabinet à l'hôpital sont donc traités différemment.

En complément aux données déjà disponibles, l'INAMI a fourni pour les années 2005 et suivantes la ventilation des dépenses (par libellé) entre les dépenses ambulatoires et hospitalières (telle qu'effectuée par l'INAMI) et ce au niveau des arrondissements. Ces informations sont reprises comme clé de ventilation à partir de 2005. Afin d'estimer les dépenses de la période 2000 à 2004, la différence moyenne entre la ventilation "dépenses ambulatoires/hospitalières" de chaque arrondissement et celle prévalant au niveau national a été mesurée sur la période 2005-2011.

Cette différence moyenne a été retenue pour les années antérieures à 2005 et appliquée à la ventilation disponible au niveau national afin de fournir les dépenses ambulatoires (COICOP 062) et hospitalières (COICOP 063) pour les années 2000 à 2004. Pour l'année 1999, une moyenne sur la période 2000 à 2002 sert de clé de répartition.

2.2.3.6 COICOP 07 TRANSPORTS

2.2.3.6.1 COICOP 071 Achats de véhicules

Les estimations, au niveau national, s'effectuent suivant une méthode multipliant le prix (disponible via le SPF Economie) par la quantité (en provenance de la Division de l'Immatriculation des Véhicules, DIV) et il en est de même au niveau régional moyennant quelques hypothèses (notamment sur les prix). Toutefois, dans les données de la DIV, il s'avère impossible de faire la liaison entre l'immatriculation d'un véhicule et le domicile de l'acheteur au moment de l'immatriculation¹ avant mai 2012². Pour les années antérieures, il faut pallier à cela.

Les achats de véhicules regroupent les achats de voitures neuves, de voitures d'occasion ainsi que les achats de motocycles.

Pour les achats de voitures neuves, la régionalisation s'effectue en deux étapes. À la répartition régionale des achats de voitures neuves hors TMC³ est ajoutée la valeur régionale estimée de la TMC.

Le prix (P) moyen du SPF Economie est repris tel quel car il se base principalement sur le prix catalogue (TVA comprise) et celui-ci est identique sur tout le territoire. Les remises sont supposées les mêmes dans tout le pays.

Seules les voitures neuves achetées par les particuliers (Q) sont prises en considération.

Il est supposé que la part des voitures neuves réellement achetées par les particuliers en dehors de toute activité professionnelle (89,7 %) est semblable dans toute la Belgique.

Idéalement, il faudrait répartir le montant national suivant les immatriculations de voitures neuves par région de domicile, que cela soit par des particuliers ou par des personnes dont le type est inconnu (ni personnes morales, ni personnes physiques) et ce par carburant (essence, diesel et LPG) et niveau de puissance. Cependant, les immatriculations de voitures neuves, et le parc de véhicules, disponibles dans la base de données transport du Bureau Fédéral du Plan (qui reprend les données de la DIV⁴), le sont par carburant et non par classe de puissance. Grâce à cette base de données, les achats de voitures par des particuliers, par type de carburant, sont répartis suivant les immatriculations effectuées par des particuliers et les achats par des personnes de type inconnu le sont via le parc de véhicules détenus par les personnes dont le type est inconnu.

¹ Ici, il est question des immatriculations par classe de puissance (KW).

² Cela en raison d'un changement de programme informatique.

³ En tout cas jusqu'au 1er janvier 2011 car après la Région flamande applique ses propres tarifs et le SPF n'est plus compétent pour la TMC.

⁴ Dans cette base de données, les informations sont disponibles sans distinction de classe de puissance. Elle reprend les informations avant le passage de la DIV à son nouveau programme.

Il faut également tenir compte des écoboni pour la Région wallonne et ce à partir de 2008 afin d'arriver à la répartition régionale des achats de voitures neuves hors TMC.

Par après, il faut ajouter le montant régional de la TMC propre à l'achat de voitures neuves par des particuliers. Le montant régional total de la TMC est connu entre 2002 et 2010 et il est rétropolé pour les années 1999 à 2001 via une moyenne mobile sur trois ans. Cependant, cette taxe s'applique tant aux véhicules neufs qu'aux véhicules d'occasion et concerne autant les particuliers que les sociétés. Il faut dès lors estimer une valeur régionale de la TMC relative à l'achat de véhicules neufs par des particuliers.

À cet égard, la part de la TMC relative à l'achat de voitures neuves par des particuliers est reprise de la comptabilité nationale et appliquée au montant régional total de la TMC.

Pour les achats de voitures d'occasion, la régionalisation s'effectue également en deux étapes. À la répartition régionale des achats de voitures d'occasion hors TMC est ajoutée la valeur régionale de la TMC.

Tout comme pour les achats de voitures neuves, des hypothèses sont posées au niveau du prix d'achat (P). La cote officielle et les dépréciations sont équivalentes dans tout le pays vu qu'elles se basent sur des informations du Moniteur Automobile qui fournit des valeurs identiques pour tout le pays. La marge des garagistes, établie par FEDERAUTO, est supposée identique sur tout le territoire.

Afin de répartir le montant national des achats de voitures d'occasion avec intermédiaire et soumis à la TVA, il faudrait disposer des immatriculations par classe d'âge pour ce type de vente (avec intermédiaire, vignette 904). Or, cela n'est disponible qu'à partir de mai 2012.

Une proxy a donc été utilisée. Il s'agit de la répartition des immatriculations totales de véhicules d'occasion par région de domicile (Q). Ces dernières sont disponibles pour la Belgique et la Région wallonne pour toute la période ainsi que pour les deux autres régions en 2003 et à partir de 2005. Les autres années sont déterminées à partir des poids des deux régions dans le total hors Région wallonne.

La combinaison du prix d'achat (P) et des immatriculations totales (Q) permet d'obtenir une ventilation entre régions du montant des achats de véhicules d'occasion hors TMC.

La méthode de détermination de la valeur de la TMC est semblable à celle utilisée pour l'achat de voitures neuves. Cependant, au lieu de prendre la part de la TMC relative à l'achat de voitures neuves par des particuliers, on reprend la TMC relative à l'achat de voitures d'occasion par des particuliers.

Tout comme pour les achats de véhicules neufs et d'occasion, il n'est pas possible de répliquer la méthode nationale pour les achats de motocycles. Au niveau du prix de vente moyen (P), il est supposé identique car si la remise pourrait varier, la TVA et le prix catalogue, qui constituent la majeure partie du prix ne varient pas entre les régions. Pour la quantité (Q), vu que les immatriculations neuves de motocycles ne sont pas disponibles, le parc de motocycles (disponible dans la base de données transport du Bureau Fédéral du Plan (qui reprend les données de la DIV) détenus par des particuliers, par région de domicile est utilisé pour ventiler le montant national.

2.2.3.6.2 COICOP 072 Dépenses d'utilisation de véhicules

Ce COICOP utilise d'autres sources que l'EBM pour l'estimation des dépenses en carburant (COICOP 0722), de l'entretien et de la réparation de véhicules personnels (COICOP 0723) et des autres services liés aux véhicules personnels (COICOP 0724).

Au niveau des dépenses en carburant (COICOP 0722), il est possible, moyennant quelques hypothèses, de suivre la méthode nationale qui combine des informations sur les prix et les volumes.

Les prix peuvent être repris tels quels car il s'agit de la moyenne des tarifs journaliers maximaux publiés officiellement pour les carburants et ceux-ci sont identiques sur tout le territoire belge.

Au niveau des consommations annuelles moyennes de carburant, il faut se limiter aux informations nationales car

il n'est pas possible de tenir compte des différences de composition du parc automobile entre les régions selon le lieu de domicile du propriétaire.

Quant au kilométrage annuel moyen, il est supposé identique partout pour les motocycles.

Par contre, pour les voitures, des informations sur le kilométrage annuel moyen parcouru sont disponibles via le SPF Mobilité par région et par type de carburant (essence, diesel et LPG) à partir de 2006. Pour les années antérieures, le kilométrage annuel moyen est calculé en plusieurs étapes. Tout d'abord, un ratio entre la valeur régionale et la valeur nationale est calculé à partir de 2006, puis une moyenne mobile sur trois ans de ce ratio est déterminée.

Ensuite, ce ratio multiplié par le kilométrage annuel moyen observé en Belgique permet d'obtenir une estimation du kilométrage parcouru dans chacune des trois régions du pays.

En utilisant ces informations, il ne faut pas oublier qu'il s'agit des relevés de kilométrages annuels effectués par les contrôle TECHniques (GOCA), suivant le lieu où le contrôle technique est réalisé. Il est dès lors supposé que les propriétaires de véhicules choisissent un centre situé dans leur région de domicile.

Pour obtenir les achats en carburant, il faut multiplier le prix par la consommation moyenne et par le kilométrage ainsi que le parc de véhicules. Ce dernier est disponible par carburant et ce tant pour les motocycles que pour les voitures sur toute la période.

Les dépenses liées à l'entretien et à la réparation de véhicules personnels (COICOP 0723) se composent de deux parties, une payée directement par les ménages et une autre payée indirectement par les ménages via les compagnies d'assurances.

Les dépenses directement à charge des ménages sont estimées via la méthode utilisée au niveau national en tenant compte de l'hypothèse relative à l'uniformité des prix au sein du pays (IPC identique) faute d'informations disponibles.

Les montants des années de référence (2000, 2005 et 2010) sont calculés via les informations de l'EBM retravaillées (sans outliers et en moyenne mobile pondérée sur trois ans).

Les années intermédiaires évoluent en fonction du nombre de kilomètres parcourus par des véhicules détenus par des particuliers. Ceux-ci proviennent de la multiplication du kilométrage parcouru par le parc de véhicules et sont disponibles par région pour toute la période (cf. COICOP 0722).

Les dépenses à charge des assureurs sont ventilées suivant la distribution du parc de véhicules détenus par les particuliers selon le lieu de résidence. Il s'agit de la même clé que celle existante dans les comptes de revenus des ménages pour le D.72 (indemnités d'assurance dommages) vu que cela consiste en des ressources imputées aux ménages sous cette transaction D.72.

Quant aux autres services liés aux véhicules personnels (COICOP 0724), ils se composent de frais liés à la location de véhicules et des cours de conduite dispensés par les auto-écoles.

En ce qui concerne la location de véhicules, soit via la mise à disposition de véhicules par l'employeur ou via la location, la méthode nationale peut être suivie en prenant la valeur fournie par les données de l'EBM retravaillées pour les années de référence (2005 et 2010).

Pour les années intermédiaires, les variations se font via les évolutions annuelles du parc de véhicules immatriculés par des personnes morales. Ce parc est évalué en prenant les immatriculations de l'année concernée et des trois années qui la précèdent.

Au niveau des auto-écoles, la méthodologie nationale est reprise en émettant l'hypothèse que les apprentis conducteurs ne vont pas dans des auto-écoles en dehors de leur région de domicile. C'est fort probable étant donné les différences de langues ou de difficultés de circulation (notamment à Bruxelles). Dans ce cas, la distribution du chiffre d'affaires (avec la répartition par établissement pour les unités multirégionales), selon la TVA, augmenté de la TVA, du regroupement d'activités 85.531 sert de clé de répartition.

Les services de transport regroupent les transports publics effectués par chemin de fer (COICOP 0731), par autobus ou autres moyens de transport (COICOP 0732) ainsi que le transport aérien (COICOP 0733).

La régionalisation des dépenses en transports publics par chemin de fer (COICOP 0731) ne peut se baser sur les rapports annuels de la SNCB qui ne fournissent des informations sur les recettes qu'au niveau du Royaume. Il faut donc trouver un proxy permettant de déterminer la répartition des dépenses entre les régions.

Au niveau de la SCNB, d'autres statistiques sont également disponibles, parmi lesquelles le nombre de voyageurs montés en gare¹, les statistiques de ventes, bien que ces dernières ne fournissent aucune indication sur les trains empruntés par les voyageurs. Cependant, aucune de ces informations n'est utilisable pour la répartition par lieu de domicile.

Le *Studiedienst van de Vlaamse Regering*² publie un nombre de voyageurs-kilomètres³ pour les trois régions du pays, et ce jusqu'en 2009 et avec une distinction entre trafic intérieur et international. Ces données, enregistrées au lieu où se trouve la voie, étaient fournies par la SNCB. Elles ne se réfèrent donc pas au lieu de domicile.

Quant aux données retravaillées de l'EBM, bien que leur niveau soit inférieur et leur évolution annuelle diffère de ce qui est observé au niveau des sources nationales, il s'agit des seules informations disponibles sur toute la période et par lieu de domicile. Faute de mieux, les données de l'EBM traitées (COICOP 0731) servent donc de base à la répartition régionale de ces dépenses.

Pour les autres transports publics par autobus ou autres moyens de transport (COICOP 0732), les comptes annuels sont disponibles pour l'ensemble de la période. Cependant, les recettes de ces sociétés sont enregistrées selon la localisation des sociétés de transport et non par lieu de domicile de l'utilisateur. Cela pose en particulier problème pour la Région de Bruxelles-Capitale car la STIB est autant utilisée par les Bruxellois que par les résidents des deux autres régions. Les sociétés De Lijn et TEC bénéficient aussi des dépenses des habitants vivant en dehors de la région de tutelle de ces sociétés, même si c'est sans doute moins le cas pour le TEC.

Il y a bien sûr des informations sur l'utilisation des transports publics dans les enquêtes de mobilité MOBEL (1999) et BELDAM (2010), mais les pourcentages d'utilisation des autres sociétés de transport régionales paraissent très faibles. En 2010, seuls 4 % des Wallons utiliseraient moins de 2 fois par mois De Lijn, 12 % des Bruxellois moins de 1 fois par mois et 12 % plus de deux fois par mois. Pour le TEC, 2 % des Flamands l'utiliseraient moins d'1 fois par mois et ils sont 7 % des Bruxellois dans ce cas. Quant à la STIB, 6 % des Flamands y auraient recours moins d'1 fois par mois et cette proportion est de 7 % pour les Wallons. Bien qu'un nombre élevé de personnes se rendent à Bruxelles pour le travail ou pour les loisirs, cela ne se reflète pas dans cette enquête. Des enquêtes sur la mobilité existent également en Flandre et pour la zone RER mais leurs résultats ne sont pas utilisables.

Faute de pouvoir attribuer les dépenses des sociétés de transport aux autres régions, une autre solution a dû être trouvée. Il s'agit de l'utilisation des données traitées de l'EBM. Bien que leur niveau et leur évolution, au niveau national, diffèrent du montant national (dans les comptes nationaux), il s'agit de la seule possibilité de régionalisation disponible sur toute la période par lieu de domicile.

Vu que la détermination des dépenses en transport aérien (COICOP 0733) au niveau national se base sur des informations relatives au lieu de production ou encore sur des données de la balance des paiements, il faut trouver une autre méthode pour les évaluer au niveau régional.

Parmi les solutions envisagées, deux se détachent du lot. Il s'agit de la répartition du revenu disponible et des données traitées de l'EBM. Après analyse et afin d'avoir une cohérence de sources avec les dépenses en voyages touristiques (comme c'est le cas au niveau national), les dépenses, suivant l'EBM, des ménages en voyages

1 SNCB Mobility, Comptages voyageurs, 2009

2 <http://www4dar.vlaanderen.be/sites/svr/Cijfers/Pages/Excel.aspx#Vervoersprestaties> – Personenvervoer

3 Cela s'obtient en multipliant le nombre de voyageurs par les distances tarifaires et sur base territoriale.

touristiques (COICOP 096) sont reprises comme clé de ventilation régionale du COICOP 0733.

2.2.3.7 COICOP 09 LOISIRS ET CULTURE

Seule une partie des services récréatifs et culturels ainsi que les forfaits touristiques tout compris sont estimés à l'aide d'autres sources que l'EBM.

2.2.3.7.1 COICOP 094 Services récréatifs et culturels

Pour les dépenses en services récréatifs et culturels qui ne sont pas directement estimées à partir des résultats de l'EBM, suivre la méthodologie nationale n'est pas possible car les sources concernées relèvent du lieu de production et non du lieu de domicile. Or, pour les jeux de hasard, les casinos et les cinémas, les activités sont très souvent concentrées dans les agglomérations. Il faut par conséquent trouver d'autres méthodes d'estimation.

Pour les services de loisirs, de sports et culturels (COICOP 0941 et 0942), les données de l'EBM traitées propres à ces dépenses ou une clé population moyenne totale font partie des clés de ventilations envisageables.

Pour les jeux de hasard (COICOP 0943), les données de l'EBM traitées ou une clé population moyenne des plus de 18 ans font partie des clés de ventilations possibles.

Pour les dépenses en services créatifs et culturels (COICOP 094), le choix se porte finalement sur une méthode uniforme quelles que soient les sources utilisées au niveau national.

Les données traitées de l'EBM servent de base à la répartition régionale des dépenses du COICOP 094 et cela se justifie par la disponibilité des informations pour toute la période ainsi que par le fait que la plus grande partie de ce COICOP est estimée au niveau national via les données de l'EBM.

2.2.3.7.2 COICOP 096 Voyages touristiques tout compris

Vu que les dépenses en voyages all-in sont estimées à partir de la production des tour-opérateurs et des agences de voyage, il n'est pas possible d'utiliser les mêmes informations car les lieux de production diffèrent des lieux de résidence des ménages. En outre, les informations de la balance des paiements ne sont pas utilisables au niveau régional.

Pour ces dépenses, la régionalisation s'effectue via la distribution spatiale des dépenses des ménages en voyages touristiques tout compris selon les informations de l'EBM, pour ce COICOP, après traitement des outliers et application d'une moyenne mobile pondérée sur trois ans.

2.2.3.8 COICOP 10 ENSEIGNEMENT

Les dépenses des ménages en enseignement regroupent celles effectuées dans l'enseignement officiel (administrations publiques) et celles réalisées ailleurs (ISBLSM).

Pour la régionalisation des dépenses de consommation des ménages qui se rapportent à l'enseignement fourni par les administrations publiques, une clé de répartition a déjà été déterminée pour les dépenses de consommation publique (P.3_S.13) (cf. supra section 2.1.1.1.1).

Dans le calcul des dépenses de consommation finale des administrations publiques concernées (P.31_S.13) interviennent, entre autres, les frais de surveillance ou encore les frais d'inscription aux cours/examens payés par les ménages (P.31_S.14). Cela justifie l'utilisation de cette clé également dans le cadre de la régionalisation des dépenses de consommation finale des ménages en enseignement (COICOP 101 à 104). La clé consiste en une répartition des élèves/étudiants suivant leur lieu de résidence et ce par niveau d'études (fondamental, secondaire, supérieur non universitaire et universitaire) tout en tenant compte des budgets (qui intègrent dans leurs recettes les dépenses des ménages) par Communauté suivant le niveau d'études. Cette clé est disponible sur toute la période et par lieu de domicile.

Comme cité précédemment, le COICOP 105 se rapporte surtout à des programmes d'enseignement destinés à des adultes et fournis par des ISBSLM.

Parmi les dépenses de consommation finale des ISBSLM (cf. infra section 2.3.1), celles concernant l'enseignement non marchand sont réparties suivant la population moyenne des plus de 18 ans. Vu que les dépenses des ménages pour le COICOP 105 concernent les ISBSLM, la même clé peut être utilisée pour répartir les dépenses des ménages pour ce COICOP.

2.2.3.9 COICOP 12 BIENS ET SERVICES DIVERS

2.2.3.9.1 COICOP 122 Prostitution

Pour ce type de service, les prix sont supposés identiques sur tout le territoire et l'indicateur de volume qu'est la population est repris pour la ventilation régionale. Celle-ci se base sur la distribution spatiale de la population moyenne masculine de 18 à 64 ans.

2.2.3.9.2 COICOP 124 Protection sociale

La détermination des dépenses relatives aux services d'hébergement social et d'action sociale s'effectue principalement via la méthode du 'commodity flow' selon laquelle les dépenses des ménages sont déterminées par solde, qui n'est pas applicable au niveau régional. L'autre partie provient de la comptabilité des ISBSLM et des administrations publiques et se réfère donc au lieu de production, qui ne coïncide pas toujours avec le lieu de résidence des ménages. D'autres méthodes doivent donc être envisagées.

Pour les services marchands, les dépenses de consommation finale sont réparties entre les administrations publiques (INAMI) et les ménages. Or, pour ce type de dépenses, les données de l'INAMI sont déjà utilisées pour la répartition régionale (cf. COICOP 06).

Les données de l'INAMI servent également de clé de répartition pour ces dépenses.

Néanmoins, tous les remboursements de l'INAMI ne sont pas pris en considération pour ventiler ces dépenses. Il ne s'agit que des libellés (groupes de dépenses de l'INAMI) qui se retrouvent dans les dépenses en protection sociale. Ceux-ci vont du numéro 33 à 36 et correspondent respectivement aux dépenses dans les maisons de repos pour les personnes âgées, dans les centres de soins de jour, dans les maisons de soins psychiatriques et dans les initiatives d'habitations protégées.

Pour les services non marchands, deux clés de répartition sont utilisées.

Pour la partie relative aux services d'action sociale sans hébergement pour les jeunes enfants (moins de trois ans), les dépenses sont réparties suivant la distribution de la population moyenne des enfants de moins de trois ans, comme c'est déjà le cas pour les dépenses de consommation finale des administrations publiques liées à l'accueil de l'enfance (cf. supra section 2.1.1.2.6).

Pour les autres services non marchands, la distribution spatiale de la population moyenne totale est reprise.

2.2.3.9.3 COICOP 125 Assurances

Les dépenses des ménages en assurances-vie (COICOP 1251) se composent de celles en assurances-vie individuelles et celles en assurances-groupe/fonds de pension. Les informations employées au niveau national sont liées au lieu de production et ne peuvent être reprises telles quelles dans l'optique dépenses au niveau régional. Il faut donc trouver d'autres solutions.

Dans les comptes des revenus des ménages, les revenus de la propriété attribués aux assurés (D.441 emplois) relatifs aux assurances-vie individuelles sont répartis suivant des données fiscales et plus précisément en fonction des primes payées disponibles sous la rubrique 'total pour réduction pour épargne à long terme'. Cette clé est reprise pour régionaliser les dépenses des ménages en assurances-vie car il s'agit de prestations équivalentes.

Pour les assurances-groupe et les fonds de pension, des données fiscales sont utilisées pour répartir les revenus de la propriété attribués aux assurés (D.441 emplois) relatifs aux assurances-groupe et aux fonds de pension extralégaux.

La répartition consiste en la distribution spatiale des rubriques 'continuation assurances de groupe antérieure' et 'assurances de groupe'. La ventilation régionale de ces rubriques sert de clé de répartition pour ces types d'assurances.

Au niveau des assurances dommages (COICOP 1252 à 1255), il n'est pas possible de reprendre la méthodologie nationale étant donné qu'elle se base sur le 'commodity flow' qui n'est pas applicable au niveau régional. Il faut donc trouver une solution alternative et trouver des proxys pour chaque type d'assurances dommages (transport, logement, santé et le reste).

Assuralia, l'Union professionnelle des entreprises d'assurances, a été contactée mais elle ne dispose pas d'informations régionales selon le lieu de domicile des clients. En outre, elle dépend des données que lui fournissent ses membres.

Dans les comptes des revenus des ménages déjà régionalisés, des clés existent pour les primes d'assurances dommages (D.71 emplois), propres à chaque type d'assurance. Elles peuvent être utilisées pour la répartition des dépenses de consommation finale des ménages en assurances dommages vu le lien théorique entre les deux (D.71 et P.3).

Dans les comptes des revenus des ménages, les primes d'assurances de véhicules sont réparties via la distribution spatiale du parc de véhicules détenus par des personnes physiques à des fins privées et il en est de même pour les assurances dommages liées au transport (COICOP 1254).

Les primes d'assurances contre les dommages aux habitations sont ventilées selon la valeur des habitations (approchée via l'excédent d'exploitation B.2n, cf. supra section 2.2.3.3.2) et cette ventilation est reprise pour attribuer à chaque région la valeur des assurances dommages liées à des assurances pour le logement (COICOP 1252).

Les primes d'assurances contre les risques divers sont distribuées selon la population moyenne des plus de dix-huit ans. Cette répartition est reprise pour ventiler entre les régions les autres assurances dommages (COICOP 1255).

Reste les assurances dommages liées à la santé (COICOP 1253), la clé se base sur la répartition régionale des dépenses totales de l'INAMI.

2.2.3.9.4 COICOP 126 Services financiers

Au niveau national, l'estimation s'effectue sur base de la production des sociétés classées en tant que services d'intermédiation monétaire ou financière, des institutions financières ou encore des SIFIM. Cette méthode n'est pas applicable au niveau de la régionalisation des dépenses des ménages en services financiers.

La Fédération belge du secteur financier, Febelfin, n'a pu nous fournir des données. Ses calculs dépendent d'autres sources, tels que ses membres, la BNB ou encore la DGS. Febelfin ne fournit donc pas d'informations par région de domicile.

Quant à la centrale des crédits aux particuliers, le montant des crédits est disponible pour les crédits défaillants (résultant d'anciens ou de nouveaux crédits) et pour les nouveaux crédits. Néanmoins, cette source ne fournit pas d'informations sur les services financiers liés aux dépôts, aux placements ou sur les intérêts perçus ou payés sur les crédits et dépôts. Elle ne peut donc pas fournir une bonne clé de répartition.

Les services financiers, y compris les SIFIM, sont répartis entre régions suivant la distribution spatiale de la somme des intérêts payés et perçus par les ménages tels que disponibles dans les comptes régionaux des ménages (D.41 emplois et ressources).

Pour la partie des dépenses de consommation finale de ce COICOP estimée à partir des données des comptabilités des administrations publiques et des ISBLSM, les estimations se basent essentiellement sur le lieu de production. Il n'est donc pas possible de reprendre cette méthode au niveau régional.

En outre, les données de l'EBM ne concernent que le produit 84A91 (administrations publiques, à l'exception de la défense et de la sécurité sociale), qui par ailleurs semble sous-évalué dans l'enquête (10 % du montant national). Cette source ne peut donc pas être utilisée.

La partie estimée à partir d'autres sources que l'EBM est ventilée par région suivant la répartition de la population moyenne totale comme c'est déjà le cas pour des dépenses reprises comme les ventes de biens et services non marchands.

2.3 Répartition régionale des dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15)

Les transferts sociaux en nature dont il est question ici bénéficient aux ménages, tout comme ceux fournis par les administrations publiques. Il est donc nécessaire d'identifier les bénéficiaires potentiels au niveau le plus fin et de les régionaliser suivant leur lieu de résidence.

Lors de la description de la méthodologie nationale, il est apparu que les transferts sociaux en nature des ISBLSM se composent d'un certain nombre de produits qui, eux-mêmes, sont constitués d'un ou plusieurs regroupement(s) d'activités (ci-après groupe d'activités) selon la NACE 2008 (à cinq digits). Il est nécessaire d'identifier les potentiels bénéficiaires de ces transferts à ce niveau et voir si ceux-ci varient au sein des produits le cas échéant. S'ils ne varient pas, la clé s'appliquerait au montant des transferts propres à ce produit. Après analyse, il s'avère que les bénéficiaires ne varient que pour le produit 94A91 (Services fournis par les syndicats et les autres organisations associatives), qui est le plus important du S.15. Il est nécessaire d'avoir une estimation des dépenses de consommation finale au niveau des groupes d'activités composant ce produit comme décrit dans la section 2.3.1.

Finalement, les dépenses de consommation finale individuelle des ISBLSM s'obtiennent par l'addition de tous les différents transferts sociaux en nature.

$$P.31_S.15 = D.631_S.15 + D.632_S.15$$

2.3.1 Transferts sociaux en nature – production non marchande (D.631)

Les transferts sociaux issus de la production non marchande des ISBLSM se composent des produits suivants:

- 72A91, *Services de recherche et développement scientifique;*
- 85A92, *Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs; enseignement culturel; services d'enseignement divers n.c.a. et services de soutien à l'enseignement;*
- 87A92, *Services d'hébergement social (hors hébergement médicalisé et hébergement social pour personnes âgées);*
- 88A92, *Services d'action sociale sans hébergement (hors services pour jeunes enfants);*
- 91A91, *Services de bibliothèques, archives, musées et autres services culturels;*
- 93A91, *Services sportifs, récréatifs et de loisirs;*
- 94A91, *Services fournis par les syndicats et les autres organisations.*

Comme évoqué, il est nécessaire de ventiler les dépenses de consommation finale du produit 94A91 entre ces différents groupes d'activités. Ceux-ci sont au nombre de cinq et il s'agit des:

- 94120, Activités des organisations professionnelles;
- 94200, Activités des syndicats de salariés;
- 94910, Activités des organisations religieuses;

- 94920, Activités des organisations politiques;
- 94999, Autres associations n.c.a.

Au sein du secteur des ISBLSM, les rémunérations salariales¹ (D.1) représentent, entre 1999 et 2010, près de 84 % de la valeur ajoutée brute (B.1g) et plus de la moitié de la production (P.1). Elles peuvent donc servir d'indicateur pour répartir l'autre production non marchande (P.13) et, in fine, les dépenses de consommation finale. La dépense de consommation finale du produit 94A91 est, par conséquent, ventilée entre ses différents groupes d'activités via les rémunérations.

Reste à déterminer le lieu de résidence des bénéficiaires potentiels de ces groupes d'activités ou à trouver un proxy permettant de l'évaluer. Pour cela, il faut isoler d'abord les ISBLSM dont on suppose, au vu de leur activité, qu'elles bénéficient principalement à leur environnement immédiat. Une partie des dépenses est, dès lors, attribuée à leur arrondissement (associations de copropriétaires, maisons de jeunes ou de quartier, fabriques d'église). Le reste des dépenses bénéficie à la population dans son ensemble.

Des clés population moyenne sont utilisées pour les différents groupes d'activités et produits. Néanmoins, différentes classes d'âges peuvent être utilisées en fonction de la détermination des bénéficiaires potentiels.

Les transferts sociaux en nature des produits 72A91, 87A92, 88A92, 91A91, 93A91, ainsi qu'une partie des ISBLSM reprises dans les groupes d'activités 94910 et 94999, sont ventilés suivant la répartition de la population moyenne totale résidant en Belgique.

Les transferts sociaux en nature des ISBLSM qui sont classés dans les groupes d'activités 94120, 94200 et 94920 ainsi que ceux du produit 85A92 sont, eux, répartis selon la distribution spatiale de la population moyenne des personnes de plus de 18 ans résidant en Belgique. En effet, il faut avoir 18 ans révolus pour voter et ainsi bénéficier des services fournis par les partis politiques (groupe d'activité 94920). Au niveau des syndicats (groupe d'activité 94200), ils bénéficient majoritairement aux personnes en âge de travailler qui ont pour une majorité d'entre elles plus de 18 ans. Il en est de même pour les caisses de congés payés (groupe d'activité 94120) qui bénéficient aux travailleurs. Cette clé est également utilisée pour le produit 85A92 relatif à l'enseignement car cela concerne principalement la formation aux adultes.

Les fabriques d'églises se retrouvent dans le 94910 et elles représentent, en moyenne sur la période 1999-2010, près de 73 % des unités de ce groupe d'activités. Toutefois, leur poids salarial (en termes de rémunérations ONSS) est moindre, il n'est que de 21,8 % sur la même période.

La part des fabriques d'églises dans la masse salariale est calculée pour chaque année. Elle correspond à la part des transferts sociaux en nature relatifs au groupe d'activités 94910, qui est répartie suivant la distribution spatiale des rémunérations ONSS des fabriques d'église.

La part relative aux autres unités est ventilée via la population moyenne totale résidant en Belgique.

Les maisons de jeunes ou de quartier ainsi que les associations de copropriétaires sont reprises dans le groupe d'activité 94999. Les maisons de jeunes ou de quartier ne représentent qu'une petite partie des ISBLSM de ce groupe, leur part est de 5,4 % en moyenne, sauf entre 2006 et 2008 où la part descend à 2,3 %. Leur poids en termes de masse salariale n'est que de 2,5 %.

Les associations de copropriétaires² ont, temporairement, un poids, en termes de nombre d'unités, plus important. En effet, en moyenne entre 2006 et 2008, 57,1 % des unités du groupe d'activités 94999 sont des associations de copropriétaires. En termes de masse salariale, cela représente 10,5 %. La part de ces maisons de quartier et de ces associations de copropriétaires au sein des rémunérations de ce groupe d'activités est calculée pour chaque année.

Ces parts correspondent à la proportion des transferts sociaux en nature relatifs à ce regroupement d'activités ventilé selon la distribution spatiale des rémunérations ONSS des maisons de jeunes/de quartier et des associations de copropriétaires pour les années 2006 à 2008. La part relative aux autres unités est distribuée selon la population moyenne totale résidant en Belgique.

¹ Version septembre 2014 des comptes nationaux détaillés.

² À partir de 2009, les associations de copropriétaires ont été reclassées dans une autre branche (68321, Administrations de biens immobiliers pour compte de tiers) au sein du S.14. Les données n'ont pas été rétropolées vu la faible masse salariale des associations de copropriétaires et leur faible poids en termes de valeur ajoutée. Elles sont reclassées car leur production peut être assimilée à une production marchande destinée à être utilisée comme consommation intermédiaire de la production de services de logement réels ou imputés.

2.3.2 Transferts sociaux en nature – production marchande achetée (D.632)

Les transferts sociaux issus de la production marchande achetée par des ISBLSM dont il faut étudier les potentiels bénéficiaires, se composent des produits suivants:

- 21A02, Médicaments;
- 32B04, Instruments et fournitures à usage médical et dentaire.

Les montants de ces dépenses sont répartis suivant la population moyenne totale résidant en Belgique car ces transferts peuvent potentiellement concerner tout le monde.

2.4 Répartition régionale de la consommation finale effective (P.4)

Comme mentionné dans la section 1.1.2, la consommation finale effective est égale aux dépenses de consommation finale totale pour l'économie totale et par région (R).

$$P.3^R_S.1 = P.4^R_S.1$$

La consommation finale effective se compose de la consommation finale effective individuelle des ménages et de la consommation finale collective des administrations publiques.

$$P.4^R_S.1 = P.41^R_S.14 + P.42^R_S.13$$

2.4.1 Consommation finale effective individuelle des ménages (P.41_S.14)

La consommation finale effective individuelle des ménages (P.41_S.14) regroupe les dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14), dont la méthodologie est décrite dans la section 2.2, mais également les dépenses de consommation finale individuelle des administrations publiques (P.31_S.13) et celles des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15), dont les méthodologies sont explicitées dans les sections 2.1.1 et 2.3.

Les ménages bénéficient des dépenses de consommation finale de ces deux secteurs sous forme de transferts sociaux en nature, tant ceux issus de la production non marchande (D.631_S.13 et D.631_S.15) que ceux issus de la production marchande achetée par ces deux secteurs (D.632_S.13 et D.632_S.15).

Pour une région donnée (R), la consommation finale effective des ménages s'obtient en additionnant, pour chaque région, les différentes composantes citées ci-dessus:

$$\begin{aligned} P.41^R_S.14 &= P.31^R_S.14 + P.31^R_S.13 + P.31^R_S.15 \\ &= P.31^R_S.14 + D.631^R_S.13 + D.631^R_S.15 + D.632^R_S.13 + D.632^R_S.15 \end{aligned}$$

2.4.2 Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)

La consommation finale collective des administrations publiques (P.42_S.13) correspond aux dépenses de consommation finale collective des administrations publiques (P.32_S.13) dont la méthodologie est explicitée dans la section 2.1.2, et ce pour une région donnée (R).

$$P.42^R_S.13 = P.32^R_S.13$$

3. Répartition régionale des comptes des revenus des ménages selon le lieu de domicile

3.1 Répartition actuelle des comptes des revenus des ménages selon le lieu de domicile

Les résultats des comptes des revenus des ménages actuellement fournis dans les comptes régionaux concernent les comptes d'affectation du revenu primaire et les comptes des revenus secondaires, ventilés jusqu'à l'arrondissement.

Au stade actuel, la régionalisation s'arrête donc au niveau du revenu disponible net (B.6n). Cependant, avec la disponibilité régionale des dépenses de consommation finale, l'objectif est, à travers les sections suivantes, d'arriver à une régionalisation du compte non financier des ménages jusqu'à mesurer la valeur de l'épargne des ménages.

Pour cela, il reste à ventiler entre les régions les comptes de distribution du revenu en nature (avec comme solde le revenu disponible ajusté, section 3.2) et celui de l'utilisation du revenu disponible (avec comme solde l'épargne nette, section 3.3).

Néanmoins, contrairement aux autres parties des comptes des revenus des ménages, les calculs s'effectuent au niveau des régions (NUTS 1) étant donné que les dépenses de consommation finale des ménages (section 2.2) sont déterminées à ce niveau, la source majeure que constitue l'EBM ne permettant pas de ventilation plus fine.

3.2 Répartition régionale du revenu disponible ajusté net (B.7n)

Le revenu disponible ajusté est surtout utilisé dans le cadre de comparaisons internationales car il tient compte des transferts sociaux en nature dont l'importance varie d'un pays à l'autre.

Pour obtenir le revenu disponible ajusté net (B.7n) d'une région donnée (R), il faut partir du revenu disponible net (B.6n) et y ajouter les transferts sociaux en nature dont bénéficient les ménages (D.63_S.14). Ceux-ci correspondent aux transferts sociaux en nature fournis par les administrations publiques (D.63_S.13) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (D.63_S.15) qui, eux, correspondent aux dépenses de consommation finale individuelle de ces deux secteurs dont les méthodologies de répartition régionale sont explicitées dans les sections 2.1.1 et 2.3.

$$\begin{aligned} B.7n^R &= B.6n^R + D.63^R_S.14 = B.6n^R + D.63^R_S.13 + D.63^R_S.15 \\ &= B.6n^R + P.31^R_S.13 + P.31^R_S.15 \end{aligned}$$

3.3 Répartition régionale de l'épargne nette (B.8n)

Pour arriver à l'épargne (B.8), il faut partir du revenu disponible (B.6) duquel les dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14) sont enlevées et auquel l'ajustement pour variation des droits à pension (D.8) est ajouté.

$$B.8 = B.6 - P.3_S.14 + D.8$$

3.3.1 Ajustement pour variation des droits à pension (D.8)

Pour obtenir l'épargne au niveau des régions, il est donc nécessaire de régionaliser l'ajustement pour variation des droits à pension.

L'ajustement pour les droits à pension se compose des fonds de pension fournis pour le secteur privé et d'une infime partie fournie par le secteur public (Belgacom). La part de cette dernière correspond à près d'1 % sur la période 1999-2003 et devient nulle par après.

Dès lors, une clé relative aux fonds de pension fournis par le secteur privé suffit.

Une telle clé relative aux assurances-groupe et fonds de pension existe déjà. Elle est utilisée dans les comptes des revenus des ménages pour répartir les revenus de la propriété attribués aux assurés (D.441 emplois) relatifs aux assurances-groupe et aux fonds de pension extralégaux. Elle se base sur les données fiscales relatives aux rubriques des déclarations à l'IPP "continuation assurances de groupe antérieure" et "assurances de groupe".

3.3.2 Epargne nette (B.8n)

L'épargne nette des ménages, pour une région donnée (R), correspond au revenu disponible net duquel les dépenses de consommation finale des ménages sont ôtées et auquel l'ajustement pour variation des droits à pension est ajouté.

$$B.8n^R = B.6n^R - P.31^R \cdot S.14 + D.8^R$$

Avec l'estimation régionale de l'épargne nette, il est donc aussi désormais possible de calculer un taux d'épargne net par région.

Pour rappel, le taux d'épargne net se mesure de la manière suivante:

$$\text{Taux d'épargne brut} = \frac{\text{Epargne brute (B.8g)}}{\text{Revenu disponible brut (B.6g)} + D.8}$$

3.4 Passage des montants nets aux montants bruts

Au sein des comptes nationaux, les soldes des comptes des revenus des ménages sont exprimés en termes bruts alors qu'ils le sont en termes nets dans les comptes régionaux. En outre, dans les comparaisons internationales, il est généralement fait référence à l'épargne brute et non à l'épargne nette.

Le passage des valeurs nettes aux brutes s'effectue via la consommation de capital fixe (P.51C), qu'il faut donc régionaliser.

3.4.1 Consommation de capital fixe (P.51C)

Au niveau du secteur des ménages, la consommation de capital fixe se compose d'une partie, la plus importante (~80% sur la période 1999-2010), relative aux services de logements et d'une autre qui regroupe tous les autres actifs.

Il est nécessaire de déterminer des méthodes de régionalisation propres à chacune de ces deux parties. À cet égard, des informations déjà disponibles dans les comptes des revenus des ménages sont employées.

Pour la partie de la consommation de capital fixe relative aux logements, la distribution spatiale de l'excédent d'exploitation (B.2n) est reprise.

Pour l'autre partie, la répartition spatiale du revenu mixte (B.3n) est utilisée.

En résumé, la consommation de capital fixe pour une région donnée (R) se calcule de la manière suivante:

$$P.51C_{S.14}^R = \left(\frac{B.2n_{S.14}^R}{B.2n_{S.14}^{National}} \times P.51C_{logements_{S.14}}^{National} \right) + \left(\frac{B.3n_{S.14}^R}{B.3n_{S.14}^{National}} \times P.51C_{autres\ actifs_{S.14}}^{National} \right)$$

3.4.2 Epargne brute (B.8g) et revenu disponible brut (B.6g)

Pour obtenir l'épargne brute, il faut additionner la consommation de capital fixe à la valeur de l'épargne nette. Cela donne pour une région donnée (R):

$$B.8g^R = B.8n^R + P.51C^R_{S.14}$$

Le revenu disponible brut est obtenu en utilisant le même principe:

$$B.6g^R = B.6n^R + P.51C^R_{S.14}$$

La disponibilité de montants pour le revenu disponible brut et l'épargne brute permet d'obtenir le taux d'épargne brut:

$$Taux\ d'épargne\ net = \frac{Epargne\ nette}{Revenu\ disponible\ net + D.8}$$

Ce taux d'épargne peut être calculé pour chacune des régions et permet des comparaisons interrégionales et internationales ainsi que des comparaisons avec le taux d'épargne observé au niveau du pays tel que calculé dans les comptes nationaux.

3.5 L'extra-région dans les comptes des revenus des ménages selon le lieu de domicile

Au sein de la régionalisation du compte des ménages, en plus des Régions de Bruxelles-Capitale, flamande et wallonne, on note, suivant les prescriptions d'Eurostat, la présence de l'extra-région.

Dans les descriptions des méthodes de régionalisation abordées dans cette note, il n'est pas question de cette extra-région et aucune estimation n'a été effectuée faute d'informations disponibles et de données propres à celle-ci. Conceptuellement, il est acceptable de ne rien attribuer aux niveaux des dépenses de consommation finale des administrations publiques et des ISBLSM (P.3_S.13 et P.3_S.15) ainsi que pour les transferts sociaux en nature fournis aux ménages par celles-ci (D.63_S.13+D.63_S.15). Au niveau des ménages, les valeurs des consommations de capital fixe (P.51C) et de l'ajustement pour variation des droits à pension (D.8) sont également fixées à zéro pour l'extra-région.

$$P.3_S.14\ extrarégion = \frac{B.6n\ extrarégion}{B.6n\ national} \times P.3_S.14\ national$$

Reste donc le cas des dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14) pour lesquelles un montant pour l'extra-région peut être déterminé. Par hypothèse, la part des dépenses de consommation finale des ménages attribuée à l'extra-région correspond à son poids¹ dans le revenu disponible net (B.6n), calculé dans les comptes régionaux et déjà publié.

Le calcul de l'extra-région s'effectue au niveau des catégories de dépenses en nomenclature COICOP à 3 digits.

¹ Il est de ~0,05 % sur la dernière décennie.

La somme de ces catégories correspond à la valeur totale des dépenses de consommation finale (P.31_S.14) de l'extra-région.

En application des méthodologies de répartition régionale décrites dans les sections 2.2.2 et 2.2.3, des clés de répartition régionales par catégorie de dépenses COICOP sont obtenues pour les trois régions.

Finalement, ces clés de ventilation sont appliquées au montant national hors extra-région, et ce par catégorie de dépenses, afin de déterminer les dépenses de consommation finale des ménages attribuables aux Régions bruxelloise, flamande et wallonne.

Annexes

Tableau 1 : Dépenses de consommation finale des ménages (P.3_S.14), sources nationales et régionales par COICOP

COICOP et son intitulé		Sources nationales *		Sources régionales **	
		Année de référence (2000, 2005 et 2010)	Années intermédiaires		
011	Produits alimentaires	EBM	EBM	C.A. TVA (47.1 et 47.2), commerce de détail en magasin non spécialisé et spécialisé + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (ventes de produits alimentaires)	Données traitées de l'EBM du COICOP 011
0121	Cafés, thés et tisanes	EBM	EBM	Accises prélevées sur le café (D.2122.C et D.214.A)	Données traitées de l'EBM du COICOP 0121
0122	Eaux minérales, jus de fruits et légumes	EXO	EBM pour ratio consommation privée	IP 7654,7655 et 1025 (eaux minérales / limonades / jus de fruits) et quantités d'eaux, de limonades (FBB) et de jus de fruits et de légumes (FIEB)	Données traitées de l'EBM du COICOP 0122
0211	Spiritueux	EXO	EBM pour ratio consommation privée	IP 7658 (spiritueux) et accises sur les eaux-de-vie (D.2122.1 et D.214.A)	Données traitées de l'EBM du COICOP 0211
0212	Vins et mousseux	EXO	EBM pour ratio consommation privée	IP 7659 (vins) et accises sur les boissons fermentées (D.2122.C et D.214.A)	Données traitées de l'EBM du COICOP 0212
0213	Bières	EXO	IP 7762 (bières) et quantité food et horeca de bières vendues (FBB)		Données traitées de l'EBM du COICOP 0213
022	Tabac	EXO	IP 1877,7665 et 227 (tabac,cigarettes et cigarettes longues) et quantité va administration des douanes et accises		Données traitées de l'EBM du COICOP 022
023	Stupéfiants	EXO	Informations études académiques + rapport annuel sur l'usage des drogues + données démographiques		Données traitées de l'EBM du COICOP 022
031	Articles d'habillement	EBM	EBM	C.A. TVA (47.71), commerce de détail d'habillement + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (vente de produits textiles)	Données traitées de l'EBM du COICOP 031
032	Articles chaussants	EBM	EBM	C.A. TVA (47.721), commerce de détail de chaussures + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (vente de produits textiles)	Données traitées de l'EBM du COICOP 032
041	Loyers réels	EXO	Recensement 2001	Prix par strate de logement via PSBH (jusqu'en 2002) + IP 2226 (loyers non sociaux) pour évolution annuelle (depuis 2002) et stock de logement via constructions et destructions -> Locataires	Données EU-SILC (dès 2003) et rétropolation EU-SILC via données traitées EBM du COICOP 041 (avant 2003)
042	Loyers imputés	EXO	Recensement 2001	Prix par strate de logement via PSBH (jusqu'en 2002) + IP 2226 (loyers non sociaux) pour évolution annuelle (depuis 2002) et stock de logement via constructions et destructions -> Propriétaires	Répartition régionale du B.2 (comptes des ménages via données fiscales et du cadastre)
043 ***	Entretien et réparation de logements	EBM	EBM	Stock de logement et IP 7687 (produits pour l'entretien et réparation du logement)	Données traitées de l'EBM du COICOP 043
0441 et 0443 usées	Distribution en eau et reprise des eaux	EBM	EBM	IP 7690 (consommation d'eau) et quantité d'eau potable	
0444	Autres services concernant le logement n.d.a.	EBM	EBM	IP 7734 (services domestiques) et stock de logement	Données traitées de l'EBM du COICOP 044
0442	Collecte des ordures ménagères	EXO	Comptabilité des administrations locales et provinciales		Comptabilité publique (dès 2006) + rétropolation taux de croissance des données traitées de l'EBM du COICOP 0442 (avant 2006)
0451	Electricité	EBM	EBM	IP 7694 (électricité) et électricité produite (jusqu'en 2002) / électricité pour usage domestique (sauf 2006 et 2007) / électricité distribuée (2006 et 2007)	
0452	Gaz de ville et gaz naturel	EBM	EBM	IP 7696 (gaz naturel) et consommation de gaz domestique (avant 2003) / gaz pour usage domestique (à partir de 2003).	Données traitées de l'EBM du COICOP 045
0453	Gazoil de chauffage	EBM	EBM	IP 7698 (combustibles liquides) et gazoil de chauffage	
0454	Combustibles solides	EBM	EBM	IP 7699 (combustibles solides) et quantité via bilan énergétique du secteur concerné	
051	Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	EBM	EBM	C.A. TVA (47.591), commerce de détail de mobilier de maison + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (ventes d'équipements ménagers)	Répartition 051 et 053 déterminée par solde via répartition données traitées de l'EBM du COICOP 05 et des autres répartitions connues (052,054,055,056 EBM et 0562 EXO)
053	Appareils ménagers	EBM	EBM	C.A. TVA (47.540), commerce de détail d'appareils électroménagers	Données traitées de l'EBM du COICOP 052
052	Articles de ménage en textile	EBM	EBM	C.A. TVA (47.592 et 47.593), commerce de détail d'appareil d'éclairage et d'équipements du foyer	
054	Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	EBM	EBM	C.A. TVA (47.592 et 47.593), commerce de détail de la verrerie, vaisselle, des ustensiles	Données traitées de l'EBM du COICOP 054
055	Outils pour la maison et le jardin	EBM	EBM	C.A. TVA (47.592 et 47.593), commerce de détail du petit outillage	Données traitées de l'EBM du COICOP 055
056	Biens et services liés à l'entretien courant du foyer	EBM	EBM	C.A. TVA (47.114), magasin non spécialisé pour les articles de ménages non durables + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (produits divers)	Données traitées de l'EBM du COICOP 056 hors EXO

COICOP et son intitulé		Sources nationales *		Sources régionales **
		Année de référence (2000, 2005 et 2010)	Années intermédiaires	
0562	Services domestiques et autres services pour l'habitation (Partim services domestiques)	EXO	Rémunération 97A (ONSS + BNB) / subsides relatifs aux titres-services / quantité et prix des chèques ALE et des titres-services (ONEIM)	Répartition régionale D.1 97A (BNB) et répartitions chèques ALE + titres-services (ONEIM)
061	Produits, appareils et matériel médicaux	EXO	C.A TVA (47.73 et 47.782), pharmacies et commerce de détail de matériel optique + comptabilité générale des hôpitaux du SPF Santé publique	Données INAMI sur remboursements des prestations pharmaceutiques + extrapolation pour 1999
062	Services ambulatoires	EXO	Comptabilité générale des hôpitaux du SPF Santé publique et balance des paiements + production branches soins de santé (86/87/88)	Données INAMI sur remboursements des soins ambulatoires (distinction amb/hosp pour les arrondissements à partir de 2005 et nationale vs arrondissements entre 2000 et 2004) + extrapolation pour 1999
063	Services hospitaliers	EXO	Comptabilité générale des hôpitaux du SPF Santé publique et balance des paiements + production branches soins de santé (86/87/88)	Données INAMI sur remboursements des soins hospitaliers (distinction amb/hosp pour les arrondissements à partir de 2005 et nationale vs arrondissements entre 2000 et 2004) + extrapolation pour 1999
0711	Achats de voitures (véhicules neufs)	EXO	Voitures immatriculées par type de carburant, type d'utilisateur et catégorie de puissance (DIV) et prix moyen via SPF Economie et TMC	Immatriculations de voitures neuves par carburant et utilisateur (DIV) et TMC par région via BDG (entre 2002 et 2010) / extrapolation (1999 à 2001)
0711	Achats de voitures (véhicules d'occasion)	EXO	Voitures par type de carburant, utilisateur et classe d'âge mais seulement ventes soumises à la TVA (DIV) et prix avec dépréciation (Moniteur Automobile et Federauto) et TMC	Immatriculations totales de voitures d'occasion (DIV) et TMC par région (entre 2002 et 2010) / extrapolation (1999 à 2001)
0712	Achats de motocycles	EXO	Immatriculation de motos neuves par des particuliers (DIV) et évolution annuelle des prix via IP 7758 (motocycles) sauf pour les années 1999, 2002, 2004 et 2007 (SPF Economie)	Parc de motos détenues par des particuliers (DIV)
0713	Achats de cycles	EBM	EBM	Données traitées de l'EBM du COICOP 0713
0721	Pièces détachées et accessoires de véhicules personnels	EBM	C.A TVA (47.785), commerce de détail de cycles C.A TVA (45.320), commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles	Données traitées de l'EBM du COICOP 0721
0722	Carburants et lubrifiants pour véhicules personnels	EBM	IP 7762 (carburants et lubrifiants)	Données traitées de l'EBM du COICOP 0722 hors EXO
0722	Carburants et lubrifiants pour véhicules personnels	EXO	Parc de véhicules par type d'utilisateur (motos et voitures) (DIV) et kilométrage annuel par type de carburant (SPF Mobilité) et consommation moyenne par type de carburant (test-achats et SPF Mobilité) et Prix officiels des carburants (SPF Economie)	Parc de véhicules par utilisateur (motos et voitures) (DIV) et kilométrage annuel moyen par type de carburant et par région (dès 2006) / extrapolation (avant 2006)
0723	Réparation et entretien de véhicules personnels	EBM	EBM	Données traitées de l'EBM du COICOP 0723 hors EXO
0723	Réparation et entretien de véhicules personnels (frais directs)	EXO	EBM	Données traitées de l'EBM du COICOP 0723 EXO (2000, 2005 et 2010) et kilométrage annuel moyen via SPF Mobilité+DIV+comptes régionaux (autres années)
0723	Réparation et entretien de véhicules personnels (frais indirects)	EXO	Indemnités des compagnies d'assurances (enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances)	Parc de véhicules détenus par des particuliers (DIV)
0724	Autres services liés aux véhicules personnels	EBM	EBM	Données traitées de l'EBM du COICOP 0724 hors EXO
0724	Autres services liés aux véhicules personnels (Partim auto-écoles)	EXO	C.A TVA (85.531), auto-écoles	C.A TVA (85.531), auto-écoles
0724	Autres services liés aux véhicules personnels (Partim location de véhicules et leasing)	EXO	EBM (2005 et 2010) Immatriculation de véhicules de société ou de leasing (DIV)	Données traitées de l'EBM du COICOP 0724 77A1/77C1 (2005 et 2010) et parc de véhicules détenus par des personnes morales (DIV)

COICOP et son intitulé		Sources nationales *			Sources régionales **
		Année de référence (2000, 2005 et 2010)	Années intermédiaires		
0731	Transports de passagers par chemin de fer	EXO	Rapports annuels de la SNCB		Données traitées de l'EBM du COICOP 0731
0732	Transport de passagers local par taxi et sur longue distance	EBM	EBM	C.A. TVA (49.32 et 49.39), transport de voyageur par taxi et autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	Données traitées de l'EBM du COICOP 073 hors EXO
0732	Transports de passagers local par autobus	EXO	Comptes annuels des sociétés de transport public		Données traitées de l'EBM du COICOP 0732
0733	Transport aérien de passagers	EXO	Association belge des tour-opérateurs et balance des paiements		Données traitées de l'EBM du COICOP 096
0734	Transport maritime de passagers	EBM	EBM	IP 7773 (autres services de transport) et quantité de voyageurs (transport maritime)	
0736	Autres services de transport	EBM	EBM	C.A. TVA (49.4), transport routier de fret et services de déménagement (avant 2008) / IP 2207 (services de déménagement), 7766 (services de transports), 7773 (autres services de transport), 8028 (services déménagement et garde-meuble) et nombre de ménages privés (à partir de 2008)	Données traitées de l'EBM du COICOP 073 hors EXO
081	Services postaux	EBM	EBM	Rapport annuel de Bpost	Données traitées de l'EBM du COICOP 081
082	Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	EBM	EBM	Valeur marché d'équipements de télécommunication en Bel/Lux (jusqu'en 2008) / Vente de GSM via Mobistar (2009 et 2010) / Nombre de clients mobiles (à partir de 2011)	Données traitées de l'EBM du COICOP 083
083	Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	EBM	EBM	IP 7779 (services téléphoniques et télécopies) et quantité via services de communications en Belgique et au Luxembourg (jusqu'en 2005) / et quantité via trafic en minutes (à partir de 2006)	Données traitées de l'EBM du COICOP 083
091	Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques	EBM	EBM	C.A. TVA (47.540), commerce de détail d'appareils électroménagers	Répartition 091 et 092 déterminée par solde via répartition données traitées de l'EBM du COICOP 09 et des autres répartitions connues (093, 094, 095 et 096)
092	Biens durables pour loisirs	EBM	EBM	C.A. TVA (47.640), commerce de détail d'articles de sport	
0931	Jeux, jouets et passe-temps	EBM	EBM	C.A. TVA (47.650), commerce de détail de jeux et jouets	
0932	Articles de sport, de camping et de loisirs en plein d'air	EBM	EBM	C.A. TVA (47.640), commerce de détail d'articles de sport	
0933	Horticulture	EBM	EBM	C.A. TVA (47.761), commerce de détail de fleurs, de plantes et d'engrais	
0934	Animaux d'agrément et produits liés	EBM	EBM	C.A. TVA (47.1 et 47.2), commerce de détail en magasin non spécialisé et spécialisé + enquête conjoncture DGS le C.A du commerce de détail (ventes de produits alimentaires)	Données traitées de l'EBM du COICOP 093
0935	Services de vétérinaires et autres services pour animaux	EBM	EBM	IP 7850 (autres services n.d.a.), (avant 2005) / IP 7803 (vétérinaires), (à partir de 2005) et nombre de ménages privés	
0941 et 0942	Services de loisirs, de sports et culturels	EXO	Comptabilité des ISBLSM, recettes exploitants de cinéma, radio-télé redevance, fournisseurs de télé à péage		Données traitées de l'EBM du COICOP 094
0943	Jeux de hasard	EXO	Comptes annuels des sociétés de tiercés et de la Loterie Nationale et commission des jeux de hasard		
095	Presse, librairie et papeterie	EBM	EBM	C.A. TVA (47.61 et 47.62), commerce de détail de livres et commerce de détail de journaux et de la papeterie	Données traitées de l'EBM du COICOP 095
096	Voyages touristiques tout compris	EXO	Production branche 79A et association belge des tour-opérateurs		Données traitées de l'EBM du COICOP 096
101	Enseignement préélémentaire et primaire	EXO	Comptabilité des administrations publiques et EBM		Budget par niveau d'études, nombre d'élèves et par région
102	Enseignement secondaire	EXO	Comptabilité des administrations publiques et EBM		Budget par niveau d'études, nombre d'élèves et par région
103 et 104	Enseignement supérieur et universitaire	EXO	Comptabilité des administrations publiques		Budget par niveau d'études, nombre d'étudiants et par région
105	Enseignement non défini par niveau	EXO	Comptabilité des ISBLSM		Population moyenne + de 18 ans
111	Restaurants et cafés	EBM	EBM	C.A. TVA (SUT 56A1 / 56.1 et 56.2), restauration / services traiteurs et autres services de restauration	Données traitées de l'EBM du COICOP 111
112	Hôtels	EBM	EBM	IP 2282 (chambre d'hôtels) et nombre de nuitées (hôtels et chambres d'hôtes) + IP 2284 (location d'une habitation de vacances) et nombre de nuitées (autres hébergements)	Données traitées de l'EBM du COICOP 112
1211	Salons de coiffure et esthétique corporelle	EBM	EBM	C.A. TVA (96.02), coiffure et soins de beauté	
1212 et 1213	Appareils et articles pour soins personnels et corporels	EBM	EBM	C.A. TVA (47.1 et 47.2), commerce de détail en magasin non spécialisé et spécialisé + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (ventes de produits alimentaires)	Données traitées de l'EBM du COICOP 121

COICOP et son intitulé		Sources nationales *		Sources régionales **
		Année de référence (2000, 2005 et 2010)	Années intermédiaires	
122	Prostitution	EXO	Etudes académiques, organismes d'aides et données démographiques	Population moyenne masculine des 18 - 64 ans
1231	Bijoux, horloges et montres	EBM	C.A TVA (47.770) commerce de détail d'articles d'horlogeries et de bijouterie (avant 2010) / C.A TVA (47.7), autres commerces de détail en magasin spécialisé (à partir de 2010)	
1232	Autres articles personnels	EBM	C.A TVA (47.1 et 47.2), commerce de détail en magasin non spécialisé et spécialisé + enquête conjoncture DGS sur le C.A du commerce de détail (ventes de produits alimentaires)	Données traitées de l'EBM du COICOP 123
124	Protection sociale (Partim accueil de l'enfance)	EXO	Comptabilité des administrations publiques et des ISBLSM	Population moyenne - 3 ans
124	Protection sociale (Partim services non marchands)	EXO	Comptabilité générale des hôpitaux du SPF Santé publique et comptabilité des administrations publiques et des ISBLSM	Population moyenne totale
124	Protection sociale (Partim services marchands)	EXO	Comptabilité générale des hôpitaux du SPF Santé publique + production branche 87A et 88A	Données INAMI sur remboursements des libellés 33 à 36 + extrapolation pour 1999
1251	Assurances-vie	EXO	Enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances et balance des paiements	Données fiscales (épargne à long terme) utilisées dans le compte des ménages
1251	Assurances-groupe et fonds de pensions	EXO	Enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances et balance des paiements	Données fiscales (assurances-groupe) utilisées dans le compte des ménages
1252	Assurances liées au logement	EXO	Enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances	Répartition régionale du B.2 (comptes des ménages via données fiscales et du cadastre)
1253	Assurances liées à la santé	EXO	Enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances	Données sur les remboursements totaux de l'INAMI
1254	Assurances liées au transport	EXO	Enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances	Parc de véhicules détenus par des particuliers (DIV)
1255	Autres assurances	EXO	Enquête structurelle auprès des entreprises d'assurances	Population moyenne + de 18 ans
1261	SIFIM	EXO	Production des SIFIM et balance des paiements et informations contrôle prudentiel	Répartition régionale des intérêts perçus et payés par les ménages (D.41 emplois et ressources)
1262	Autres services financiers	EXO	Production des sociétés classées dans les branches 64.19, 64.2, 64.3, 64.9 et 66 et balance des paiements et informations contrôle prudentiel	Données traitées de l'EBM du COICOP 127 hors EXO
127	Autres services	EBM	IP 419 et 8819 (photocopies et frais notaires et prêts hypothécaires) et nombre de ménages privés / C.A TVA (96.03), services funéraires	Population moyenne totale
1271	Autres services	EXO	Comptabilité des administrations publiques et des ISBLSM	

* C.A = Chiffre d'affaires / IP = Rubrique de l'Indice des Prix / FBB = Fédération des brasseurs belges / FIEB = Fédération des eaux et boissons rafraîchissantes
ISBLSM = Institution sans but lucratif au service des ménages / DIV = Direction de l'immatriculation des Véhicules / PSBH = Panel Study of Belgian Households

** Données traitées de l'EBM : (1) Dépenses moyennes par ménage (converties en COICOP) desquelles les outliers sont ôtés.
(2) Moyenne pondérée sur trois ans de ces dépenses moyennes sans outliers.
(3) Extrapolation à l'ensemble de la population via le nombre moyen de ménages selon les statistiques démographiques de la DGS.

TMC = Taxe de mise en circulation / BDG = Base documentaire générale / Données du cadastre prises en considération à partir de la version de février 2015 des comptes régionaux

*** Sources exogènes basées sur le recensement de 2001; le recensement de 2011 n'est intégré qu'à partir de la publication de septembre 2015 des comptes nationaux

EXO Basées sur des sources exogènes à l'EBM au niveau national EBM Basées sur l'EBM au niveau national

Tableau 2: Ecart-type des taux de croissance des dépenses moyennes par ménage et volatilité* mesurée pour la période 1999 - 2010

COICOP	CN ** Ecart-type Belgique	EBM sans outiliers + moyenne centrée et pondérée sur trois ans			Volatilité		
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
05	2,94	3,04	4,34	3,70	1,03	1,48	1,26
051	4,41	8,58	10,19	9,43	1,95	2,31	2,14
053	3,96	13,06	8,93	7,70	3,30	2,26	1,94
051 + 053	3,64	9,23	15,24	9,13	2,53	4,18	2,50
073	3,76	5,65	12,12	6,06	1,50	3,22	1,61
082	7,58	17,11	14,85	13,37	2,26	1,96	1,76
09	3,95	2,15	1,53	1,62	0,54	0,39	0,41
091	3,33	9,58	9,17	7,15	2,88	2,76	2,15
092	7,33	56,44	34,88	23,40	7,70	4,76	3,19
091 + 092	3,26	10,31	9,20	6,80	3,17	2,82	2,09
112	9,45	7,81	12,08	19,26	0,83	1,28	2,04
123	4,43	9,25	5,04	5,31	2,09	1,14	1,20
1231	5,02	12,21	5,23	6,91	2,43	1,04	1,38
1232	2,51	11,49	6,97	5,82	4,58	2,78	2,32

* $Volatilité = \frac{Ecart-type\ des\ taux\ de\ croissance\ des\ dépenses\ moyennes\ régionales\ selon\ l'EBM}{Ecart-type\ des\ taux\ de\ croissance\ des\ dépenses\ moyennes\ selon\ la\ comptabilité\ nationale}$

** Version de septembre 2013 des comptes nationaux détaillés

Tableau 3 : Dépenses de consommation finale des administrations publiques (P.3_S.13) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.3_S.15), sources nationales et régionales par type de transferts

Secteur	Types de prestations ou de transferts	Sources nationales	Sources régionales
S.13	Dépenses de consommation finale (P.3_S.13)		
	Dépenses de consommation finale individuelle (P.31_S.13)		
	Transferts sociaux en nature - Production non marchande (D.631_S.13)		Budget et nombre d'élèves/étudiants (Communautés) + pensions (SPF)
	Frais de fonctionnement de l'enseignement		Budget par entité (comptabilité publique) + ONAFTS + DGS pour la population par classe d'âge
	Frais de fonctionnement de la sécurité sociale		DGS (population totale)
	Services culturels		CPAS via SPP intégration sociale
	Services sociaux	Comptabilités des administrations publiques tous niveaux de pouvoir confondus et autres sources administratives (services publics fédéraux, ONSS, INAMI, sociétés publiques)	INAMI Sources administratives (SPF, Vlaams Zorgfonds) CPAS via SPP intégration sociale INAMI Sources administratives (SPF) DGS (population de moins de trois ans) Sources administratives (SPF) CPAS via SPP intégration sociale DGS (population totale)
S.15	Transferts sociaux en nature - Production marchande achetée (D.632_S.13)		
	Remboursements de l'INAMI		
	Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds		
	Interventions en nature des CPAS		
	Interventions dans le prix de journée des hôpitaux (SPF)		
	Interventions pour les personnes souffrant d'un handicap et/ou âgées		
	Interventions pour l'accueil de l'enfance		
S.15	Interventions de l'INIG		
	Autres transferts sociaux en nature		
	Dépenses de consommation collective (P.32_S.13)		
	Dépenses de consommation finale (P.3_S.15)		
	Dépenses de consommation finale individuelle (P.31_S.15)		
	Transferts sociaux en nature - Production non marchande (D.631_S.15)		
	72A91 Services de recherche et développement scientifique		
S.15	85A92 Enseignement non marchand		
	87A92 Services d'hébergement social		
	88A92 Services d'action sociale sans hébergement		
	91A91 Services de bibliothèques, archives, musées et autres services culturels		
	93A91 Services sportifs, récréatifs et de loisirs		
	94A91 Services fournis par syndicats et les autres organisations associatives		
	Transferts sociaux en nature - Production marchande achetée (D.632_S.15)		
S.15	22A02 Médicaments		
	32B04 Instruments et fournitures à usage médical et dentaire		

Tableau 4 : Séquence des comptes des revenus des ménages selon le SEC 2010

Secteur des ménages (S.14)		
II.1.2 : COMPTE D'AFFECTION DES REVENUS PRIMAIRES		
Ressources		
B.2n et B.3n	Excédent d'exploitation et revenu mixte	
D.1	Rémunération des salariés	
D.11	Salaires et traitements bruts	
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	
D.4	Revenus de la propriété	
Emplois		
D.4	Revenus de la propriété	
B.5n	Solde des revenus primaires	
II.2 : COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU		
Ressources		
B.5n	Solde des revenus primaires	
D.612	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	
D.621	Prestations de sécurité sociale en espèces	
D.622	Autres prestations d'assurance sociale	
D.623	Prestations d'assistance sociale en espèces	
D.7	Autres transferts courants	
Emplois		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	
D.61	Cotisations sociales	
D.611	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	
D.612	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	
D.613	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	
D.614	Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages	
D.61SC	Rémunération du services des régimes d'assurance sociale	
D.622	Autres prestations d'assurance sociale	
D.7	Autres transferts courants	
B.6n	Revenu disponible	
II.3 : COMPTE DE REDISTRIBUTION DU REVENU EN NATURE		
Ressources		
B.6	Revenu disponible	
D.63	Transferts sociaux en nature	
D.631	Transferts sociaux en nature - production non marchande	
D.632	Transferts sociaux en nature - production marchande achetée	
Emplois		
B.7	Revenu disponible ajusté	
II.4 : COMPTE D'UTILISATION DU REVENU		
II.4.1 : COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE		
Ressources		
B.6	Revenu disponible	
D.8	Ajustement pour variations des droits à pension	
Emplois		
P.3	Dépense de consommation finale	
P.31	Dépense de consommation individuelle	
B.8	Epargne	
II.4.2 : COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ		
Ressources		
B.7	Revenu disponible ajusté	
D.8	Ajustement pour variations des droits à pension	
Emplois		
P.4	Consommation finale effective	
P.41	Consommation individuelle effective	
B.8	Epargne	

Déjà
publié
dans les
comptes
régionaux
des
revenus
des
ménages

Extention
des
comptes
régionaux
des
revenus
des
ménages

Déjà
publié
dans les
comptes
régionaux
des
revenus
des
ménages

Extention
des
comptes
régionaux
des
revenus
des
ménages

Tableaux

Introduction

Les résultats suivants sont repris dans les tableaux:

- les dépenses de consommation finale des ménages (P3_S.14) : par COICOP 2 et 3 digits et région pour la période 1999-2010;
- les dépenses de consommation finale des administrations publiques (P3_S.13) : selon le détail des transferts sociaux en nature par région, province et arrondissement pour la période 1995-2012;
- les dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif (P3_S.15) : selon le détail des transferts sociaux en nature par région, province et arrondissement pour la période 1995-2012;
- la consommation finale effective totale (P4) : par composante et région pour la période 1999-2010;
- la consommation de capital fixe (P51c) : par région, province et arrondissement pour la période 1995-2012;
- le compte de redistribution du revenu en nature : par transaction et région pour la période 1999-2010 ;
- le compte d'utilisation du revenu : par transaction et région pour la période 1999-2010;
- la population moyenne : par région, province et arrondissement pour la période 1995-2012.

Les combinaisons ci-dessus avec tous les détails des résultats peuvent être consultées sur le site de la BNB. Une note méthodologique peut également être consultée au même endroit.

La publication pdf des résultats régionaux ne comprend que les résultats pour les régions pour la période 1999-2010. Les résultats concernant les dépenses de consommation finale des ménages et toutes les transactions qui y sont dérivées ne sont pas disponibles pour la Communauté germanophone.

1. Dépenses de consommation finale des ménages par région (NUTS-1) et COICOP 2 et 3 digits

1.1 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	13.341,0	13.947,2	14.176,4	14.278,8	14.491,4	14.879,1	15.703,3	16.358,9	16.921,5	17.798,5	17.808,8	18.546,8
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.691,8	1.683,8	1.772,7	1.870,3	1.937,2	1.929,3	1.955,0	1.949,8	2.004,1	2.172,5	2.268,9	2.324,0
Produits alimentaires	1.533,4	1.526,9	1.604,5	1.695,9	1.752,3	1.749,9	1.768,7	1.768,5	1.817,8	1.974,2	2.063,5	2.117,0
Boissons non alcoolisées	158,4	156,8	168,2	174,4	184,9	179,4	186,4	181,3	186,3	198,4	205,4	207,0
Boissons alcoolisées et tabac	600,2	576,2	601,5	630,1	662,2	670,7	665,8	687,8	709,8	691,5	726,7	843,6
Boissons alcoolisées	222,1	223,0	231,5	237,8	259,7	266,8	267,8	266,0	275,0	284,3	287,9	296,4
Tabac	324,0	313,5	313,3	338,5	362,4	365,7	352,8	374,8	383,2	357,3	384,4	479,9
Stupéfiants	54,1	39,7	56,7	53,7	40,1	38,2	45,1	47,0	51,6	49,9	54,5	67,3
Articles d'habillement et chaussants	637,7	674,1	646,7	677,6	654,4	666,1	713,8	734,1	772,8	791,1	791,6	826,3
Habillement	518,1	549,6	517,2	554,8	524,1	527,5	569,3	585,7	622,7	651,4	641,8	653,4
Articles chaussants	119,6	124,5	129,5	122,8	130,2	138,6	144,5	148,4	150,1	139,6	149,8	172,9
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	3.619,9	3.795,1	3.847,8	3.799,7	3.884,7	4.099,8	4.636,5	4.904,7	4.928,6	5.283,0	5.151,8	5.320,0
Loyers réels (locataires)	1.257,3	1.285,3	1.262,7	1.246,9	1.193,5	1.333,8	1.433,1	1.548,3	1.462,3	1.529,3	1.559,5	1.526,6
Loyers imputés (propriétaires)	1.437,0	1.443,3	1.467,0	1.458,9	1.553,7	1.648,2	2.075,1	2.104,6	2.192,8	2.258,3	2.296,6	2.420,8
Biens et services pour réparations courantes du logement	120,9	134,9	134,1	130,2	139,7	136,5	132,8	151,7	155,1	157,0	165,6	160,5
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	300,4	352,4	382,1	396,1	389,7	352,3	321,5	345,4	389,7	412,2	417,2	429,7
Electricité, gaz et autres combustibles	504,3	579,2	601,9	567,6	608,1	628,8	674,0	754,7	728,7	926,0	712,8	782,4
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	855,9	774,3	786,5	810,2	821,6	790,6	789,7	800,4	804,0	878,4	932,1	884,2
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	459,2	363,2	363,9	358,7	350,8	310,9	300,5	306,4	314,2	359,2	379,2	319,8
Articles de ménage en textile	49,8	54,2	48,8	54,4	62,7	60,8	64,4	73,1	73,4	84,2	98,9	94,0
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	65,3	63,7	62,1	67,7	71,6	70,1	75,1	81,2	78,3	71,9	74,0	79,2
Outillage pour la maison et le jardin	38,0	38,9	34,7	37,7	41,5	44,4	46,3	51,0	56,7	56,5	56,6	58,8
Articles de ménage non durables et services domestiques	243,8	254,3	277,0	291,7	295,0	304,4	303,4	288,6	281,4	306,6	323,3	332,4
Dépenses de santé	647,3	677,7	675,7	715,7	747,9	744,2	739,4	776,6	799,6	860,9	902,6	950,5
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	182,3	194,3	204,9	208,9	225,4	250,2	248,3	252,1	246,4	241,8	250,3	256,6
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	158,7	154,0	138,1	132,7	144,0	124,7	122,9	139,2	149,4	151,7	155,4	160,8
Soins des hôpitaux et assimilés	306,3	329,3	332,8	374,1	378,4	369,3	368,2	385,2	403,9	467,3	496,8	533,1
Transport	1.343,1	1.471,0	1.456,3	1.456,6	1.430,8	1.493,4	1.514,9	1.596,2	1.663,6	1.734,5	1.690,2	1.869,6
Achat de véhicules personnels	328,5	350,5	322,9	334,0	315,4	344,2	331,8	371,1	369,4	376,2	359,2	416,4
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	800,5	881,3	890,8	877,3	867,5	886,7	902,9	914,6	946,4	991,0	956,1	1.035,8
Services de transport	214,2	239,2	242,6	245,3	248,0	262,5	280,2	310,5	347,9	367,3	374,9	417,4
Communication	350,7	377,7	403,4	437,6	476,2	489,2	494,3	470,7	481,8	494,4	532,8	553,5
Services postaux	14,4	16,4	17,8	20,0	20,1	16,0	16,0	16,9	19,1	20,1	21,3	23,4

1.1 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS (SUITE)

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et téléco- pie	26,7	29,5	30,3	29,4	28,4	27,1	26,5	23,6	24,4	26,1	24,4	24,9
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	309,6	331,8	355,4	388,2	427,6	446,1	451,8	430,1	438,3	448,2	487,1	505,2
Loisirs et culture	1.246,3	1.316,7	1.328,1	1.235,1	1.244,5	1.304,9	1.360,3	1.394,2	1.432,5	1.492,5	1.528,5	1.543,4
Appareils et supports audiovisuels, photogra- phiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	205,9	215,3	222,4	218,8	245,4	257,2	280,4	284,2	263,9	253,3	280,4	295,9
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	205,2	213,9	233,2	231,0	239,2	254,2	249,5	248,5	258,5	259,5	252,3	248,2
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	435,1	441,6	427,8	336,1	337,7	364,9	383,9	407,5	437,2	465,3	471,9	461,8
Presse, librairie et papeterie	222,4	236,4	232,5	247,4	249,8	255,2	265,8	263,2	264,4	267,7	266,8	264,3
Voyages touristiques tout compris	177,6	209,5	212,2	201,9	172,5	173,3	180,8	190,8	208,6	246,6	257,1	273,2
Enseignement	45,4	48,1	52,3	54,9	55,7	58,2	58,9	59,8	61,1	62,1	70,8	71,9
Enseignement défini par niveau	39,5	41,4	45,4	47,1	48,1	51,8	54,0	55,4	55,9	57,1	62,5	63,8
Enseignement non défini par niveau	5,9	6,7	7,0	7,8	7,6	6,4	4,9	4,4	5,2	5,0	8,2	8,1
Restaurants, cafés et hôtels	817,5	832,8	817,8	877,3	943,0	984,2	1.006,6	1.030,3	1.103,8	1.159,8	1.144,3	1.149,0
Restaurants et cafés	662,1	592,0	569,4	610,6	699,9	706,1	710,3	720,4	781,6	826,2	815,8	802,8
Hôtels	155,4	240,8	248,5	266,6	243,1	278,1	296,3	309,8	322,2	333,7	328,5	346,2
Biens et services divers	1.485,1	1.719,8	1.787,4	1.713,7	1.633,4	1.648,7	1.768,0	1.954,3	2.159,7	2.177,9	2.068,6	2.210,9
Soins corporels	256,4	275,2	296,6	312,5	312,9	316,7	329,0	333,8	340,9	355,5	353,6	339,3
Prostitution	28,6	29,6	30,8	32,6	33,6	34,5	35,6	37,0	38,5	40,6	42,7	44,1
Effets personnels n.d.a.	80,3	85,4	81,9	73,2	67,1	71,8	80,5	85,7	89,0	87,8	90,4	101,2
Services sociaux	241,3	268,2	294,0	308,9	273,0	256,7	268,9	277,5	302,4	310,7	313,9	323,1
Assurances (hors fonds de pension)	317,2	330,4	373,4	393,2	374,9	375,2	415,8	408,1	419,8	474,6	453,7	519,6
Services financiers (y compris fonds de pen- sion) n.d.a.	391,3	557,9	536,3	413,3	363,6	391,6	466,0	627,9	766,2	688,9	542,3	554,0
Autres services n.d.a.	170,1	173,1	174,4	180,1	208,2	202,2	172,2	184,3	203,0	219,9	272,0	329,6

1.2 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	10,6	10,5	10,3	10,2	10,2	10,1	10,2	10,2	10,0	10,1	10,1	10,1
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,0	9,8	9,8	9,9	9,8	9,6	9,5	9,6	9,6	9,6	9,8	9,8
Produits alimentaires	10,0	9,8	9,8	9,9	9,9	9,6	9,5	9,6	9,5	9,6	9,7	9,8
Boissons non alcoolisées	9,9	9,9	10,1	10,1	9,8	9,6	9,5	9,6	9,8	10,0	10,2	10,1
Boissons alcoolisées et tabac	11,8	11,2	11,2	11,3	11,1	10,9	10,5	10,4	10,5	10,1	10,2	11,3
Boissons alcoolisées	10,8	10,7	10,8	10,9	11,0	10,9	10,6	10,1	10,1	10,0	9,6	9,5
Tabac	12,4	11,5	11,5	11,5	11,2	10,9	10,4	10,5	10,7	10,2	10,6	12,6
Stupéfiants	12,4	11,5	11,5	11,5	11,2	10,9	10,4	10,5	10,7	10,2	10,6	12,6
Articles d'habillement et chaussants	9,1	9,9	9,5	9,7	9,2	9,0	9,3	9,5	9,3	9,6	9,6	9,8
Habillement	9,0	9,9	9,4	9,8	9,1	8,9	9,2	9,5	9,4	9,9	9,7	9,8
Articles chaussants	9,6	9,9	9,7	9,3	9,5	9,7	9,6	9,5	9,0	8,6	9,0	9,6
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	12,5	12,3	11,9	11,6	11,5	11,8	12,9	12,9	12,8	12,4	12,2	12,0
Loyers réels (locataires)	23,2	23,3	22,7	22,0	20,7	22,6	23,7	24,9	23,2	23,9	23,9	23,1
Loyers imputés (propriétaires)	9,5	9,2	9,0	8,6	8,8	9,0	10,9	10,6	10,6	10,4	10,3	10,5
Biens et services pour réparations courantes du logement	7,8	8,5	8,0	7,7	8,2	7,9	7,5	7,7	7,5	7,2	7,3	6,9
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	17,0	18,9	20,1	20,2	19,5	17,6	16,0	16,6	17,5	17,4	16,2	15,8
Electricité, gaz et autres combustibles	10,0	9,4	8,9	9,1	9,4	9,3	9,4	9,8	10,0	9,5	8,5	8,1
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	10,6	9,1	9,2	9,7	9,7	9,1	8,8	8,5	7,9	8,2	8,3	7,6
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	10,5	7,8	7,9	8,3	8,3	7,5	7,1	6,7	6,2	6,8	6,8	5,5
Articles de ménage en textile	8,5	9,0	8,3	9,0	10,0	9,0	9,1	9,3	8,3	8,8	9,9	9,2
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	11,8	11,2	10,9	11,3	11,2	10,0	9,9	10,4	9,5	8,7	9,1	9,9
Outillage pour la maison et le jardin	6,5	6,0	5,4	5,7	6,1	6,1	6,0	6,1	6,1	5,8	5,6	5,7
Articles de ménage non durables et services domestiques	12,4	12,6	12,9	13,1	12,9	12,6	12,3	11,9	11,4	11,3	11,7	11,5
Dépenses de santé	9,9	9,8	9,9	9,8	9,8	9,6	9,4	9,2	8,8	9,2	9,1	9,4
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	9,4	9,3	9,3	9,1	9,4	9,5	8,9	8,7	8,4	8,5	8,4	8,5
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	9,2	9,1	9,3	9,2	9,2	9,1	9,0	8,8	8,6	8,8	8,7	8,5
Soins des hôpitaux et assimilés	10,5	10,6	10,6	10,5	10,3	10,0	9,9	9,7	9,2	9,7	9,7	10,2
Transport	8,8	8,9	8,9	8,7	8,6	8,5	8,3	8,2	8,3	8,3	8,5	8,6
Achat de véhicules personnels	7,3	7,5	7,2	7,1	6,9	7,0	6,8	6,5	6,4	6,4	6,3	6,6
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	8,6	8,5	8,5	8,3	8,1	7,9	7,7	7,5	7,6	7,6	7,8	7,7
Services de transport	14,8	16,0	17,8	17,9	17,7	17,9	18,2	18,6	19,3	19,8	20,4	21,5
Communication	12,7	12,4	12,2	11,9	11,7	11,5	11,3	11,0	11,0	11,4	12,0	12,4
Services postaux	11,0	11,7	12,2	12,5	12,6	11,7	10,6	11,0	12,1	12,4	12,9	13,9

1.2 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE (SUITE)

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	12,8	12,5	12,1	11,8	11,7	11,5	11,3	11,1	10,9	11,4	12,0	12,3
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	12,8	12,5	12,1	11,8	11,7	11,5	11,3	11,1	10,9	11,4	12,0	12,3
Loisirs et culture	10,5	10,6	10,3	10,0	9,9	9,6	9,5	9,4	9,1	9,1	9,5	9,4
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	11,4	11,4	10,9	10,7	11,2	11,5	11,2	10,9	9,6	9,2	10,5	11,1
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	8,9	8,7	8,7	8,7	8,6	8,5	8,3	8,1	7,9	7,7	7,5	7,3
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	11,2	11,0	10,4	10,0	9,8	9,5	9,3	9,4	9,5	9,7	9,7	9,5
Presse, librairie et papeterie	11,3	11,8	11,9	11,8	11,5	11,1	11,3	11,5	11,2	11,0	11,0	10,9
Voyages touristiques tout compris	9,0	10,2	10,4	9,4	8,4	8,0	7,8	7,8	7,7	8,4	9,5	9,1
Enseignement	9,0	9,0	9,2	9,0	8,7	9,1	9,1	9,1	9,0	8,9	9,2	9,2
Enseignement défini par niveau	8,9	8,9	9,1	8,9	8,6	9,0	9,1	9,1	8,9	8,8	9,1	9,1
Enseignement non défini par niveau	9,4	9,4	9,4	9,5	9,5	9,5	9,5	9,6	9,6	9,7	9,8	9,9
Restaurants, cafés et hôtels	11,3	10,6	10,0	10,1	10,4	10,5	10,4	10,4	10,5	10,4	10,1	9,7
Restaurants et cafés	10,6	10,3	9,9	10,1	10,5	10,3	10,1	10,2	10,4	10,5	10,4	10,2
Hôtels	15,7	11,5	10,1	10,0	10,2	10,9	11,3	11,0	10,8	10,2	9,4	8,8
Biens et services divers	9,9	9,9	9,8	9,7	9,7	9,5	9,3	9,3	9,3	9,4	9,3	9,4
Soins corporels	10,2	10,7	10,9	10,7	10,5	10,4	10,5	10,6	10,4	10,2	10,0	9,4
Prostitution	9,2	9,2	9,3	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,8	9,9	10,1	10,3
Effets personnels n.d.a.	13,7	14,5	13,7	11,5	10,5	10,8	11,6	12,5	12,1	11,1	11,1	12,0
Services sociaux	11,0	11,1	11,1	11,0	11,1	11,1	10,9	10,8	10,6	11,0	10,9	10,7
Assurances (hors fonds de pension)	8,2	8,0	8,1	8,1	8,0	7,9	8,0	7,8	7,6	8,0	7,7	7,7
Services financiers (y compris fonds de pension) n.d.a.	9,4	9,4	9,4	9,4	9,6	9,4	9,3	9,3	9,3	9,4	9,2	9,3
Autres services n.d.a.	12,2	12,7	11,6	10,6	11,1	9,9	8,1	8,2	8,8	8,8	9,9	11,5

1.3 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	73.606,1	78.491,1	81.173,0	82.552,6	84.414,2	87.532,9	90.828,2	94.647,3	99.345,5	104.180,0	103.857,1	108.815,9
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	9.778,6	9.876,2	10.498,0	10.990,8	11.460,0	11.775,0	11.990,9	11.843,7	12.195,5	13.073,2	13.437,0	13.749,0
Produits alimentaires	8.862,9	8.972,0	9.545,6	9.993,7	10.365,0	10.692,0	10.856,7	10.751,3	11.103,0	11.943,0	12.288,0	12.574,2
Boissons non alcoolisées	915,7	904,3	952,4	997,1	1.095,0	1.082,9	1.134,2	1.092,4	1.092,5	1.130,2	1.149,1	1.174,8
Boissons alcoolisées et tabac	2.699,6	2.779,9	2.896,3	3.042,3	3.262,0	3.385,7	3.565,4	3.742,7	3.754,4	3.692,2	3.827,8	4.043,4
Boissons alcoolisées	1.114,0	1.123,6	1.150,3	1.198,5	1.313,5	1.353,1	1.406,4	1.457,4	1.485,6	1.549,5	1.669,8	1.748,3
Tabac	1.358,6	1.470,2	1.478,5	1.591,2	1.754,5	1.840,6	1.914,1	2.030,8	1.999,4	1.880,1	1.890,2	2.012,8
Stupéfiants	227,0	186,2	267,5	252,6	194,0	192,0	244,8	254,5	269,4	262,6	267,8	282,2
Articles d'habillement et chaussants	4.409,0	4.125,9	4.253,8	4.283,7	4.417,7	4.588,5	4.751,4	4.778,8	5.046,1	5.017,1	5.041,4	5.130,6
Habillement	3.630,9	3.360,2	3.449,6	3.458,2	3.558,2	3.704,9	3.823,7	3.815,2	4.011,4	4.005,0	4.010,3	4.042,6
Articles chaussants	778,1	765,7	804,2	825,5	859,5	883,6	927,7	963,6	1.034,7	1.012,2	1.031,1	1.088,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	17.008,2	18.135,1	19.009,8	19.427,9	20.008,2	20.514,1	21.071,4	22.050,5	22.511,7	24.777,8	24.750,6	26.175,9
Loyers réels (locataires)	2.729,7	2.733,7	2.771,1	2.826,3	2.899,8	2.935,6	2.972,4	2.935,4	3.043,1	3.086,6	3.083,2	3.167,1
Loyers imputés (propriétaires)	9.565,4	10.051,7	10.507,1	11.134,3	11.546,0	11.870,1	12.124,3	12.675,1	13.159,5	13.800,6	14.268,7	14.774,9
Biens et services pour réparations courantes du logement	973,7	964,9	1.009,1	1.038,8	1.031,0	1.025,3	1.065,5	1.212,5	1.255,0	1.309,2	1.383,9	1.414,9
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	919,3	934,1	888,7	895,3	928,7	972,2	1.020,2	1.054,7	1.114,3	1.175,3	1.302,4	1.392,7
Electricité, gaz et autres combustibles	2.820,1	3.450,7	3.833,8	3.533,2	3.602,7	3.710,9	3.889,0	4.172,8	3.939,9	5.406,1	4.712,5	5.426,3
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	4.557,6	5.167,8	5.163,6	4.946,0	4.950,6	5.097,6	5.199,7	5.359,5	5.814,4	6.281,8	6.561,7	6.867,3
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	2.505,3	3.025,5	2.956,5	2.660,8	2.596,9	2.566,7	2.553,7	2.656,0	2.971,0	3.185,6	3.389,6	3.602,2
Articles de ménage en textile	351,8	361,9	363,3	372,2	374,4	399,8	410,3	433,5	492,0	557,6	588,4	597,2
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	305,2	317,4	316,7	329,7	354,5	390,3	411,2	418,1	446,3	453,3	436,5	418,3
Outillage pour la maison et le jardin	352,9	394,4	386,4	388,7	398,7	428,1	453,4	482,0	509,4	551,8	576,2	595,6
Articles de ménage non durables et services domestiques	1.042,3	1.068,6	1.140,6	1.194,5	1.226,1	1.312,6	1.371,1	1.369,9	1.395,6	1.533,5	1.570,8	1.654,0
Dépenses de santé	3.711,3	3.922,7	3.824,8	4.163,6	4.395,6	4.414,3	4.509,6	4.899,4	5.270,4	5.484,1	5.819,6	5.978,2
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	1.082,2	1.177,5	1.219,2	1.321,0	1.386,3	1.478,2	1.561,0	1.650,8	1.673,2	1.638,4	1.739,8	1.745,9
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	997,1	980,8	853,2	836,3	905,6	799,8	799,8	927,9	1.030,3	1.020,8	1.052,0	1.124,5
Soins des hôpitaux et assimilés	1.631,9	1.764,4	1.752,4	2.006,3	2.103,7	2.136,4	2.148,7	2.320,7	2.566,9	2.825,0	3.027,7	3.107,8
Transport	8.909,9	9.613,1	9.528,2	9.722,9	9.766,9	10.305,2	10.538,8	11.178,6	11.505,3	12.036,6	11.408,9	12.489,2
Achat de véhicules personnels	2.500,5	2.559,9	2.476,1	2.606,6	2.573,6	2.765,1	2.706,8	3.105,8	3.125,5	3.215,0	3.125,4	3.527,1
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	5.577,6	6.193,2	6.291,4	6.360,2	6.428,8	6.753,0	7.019,3	7.197,8	7.427,4	7.854,1	7.365,5	8.009,8
Services de transport	831,8	860,0	760,8	756,2	764,5	787,1	812,7	874,9	952,3	967,5	917,9	952,3
Communication	1.498,2	1.683,4	1.849,1	2.077,5	2.314,5	2.422,7	2.500,6	2.440,0	2.524,2	2.461,8	2.459,2	2.457,2
Services postaux	77,0	80,6	82,7	90,9	90,6	79,0	86,6	84,5	84,7	87,7	89,0	91,7

1.3 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS (SUITE)

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	112,7	130,8	138,7	140,0	138,5	134,1	133,5	122,7	128,8	130,8	113,0	111,0
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	1.308,5	1.472,0	1.627,7	1.846,6	2.085,4	2.209,7	2.280,5	2.232,8	2.310,8	2.243,3	2.257,3	2.254,4
Loisirs et culture	7.183,6	7.572,9	7.872,2	7.493,9	7.673,6	8.195,1	8.603,1	8.872,1	9.468,8	9.864,5	9.575,6	9.674,6
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	1.183,9	1.237,9	1.356,5	1.290,6	1.402,1	1.459,7	1.624,8	1.712,6	1.854,3	1.859,8	1.728,2	1.647,1
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	1.321,0	1.413,5	1.550,3	1.546,9	1.611,5	1.691,8	1.683,3	1.697,6	1.789,9	1.861,1	1.850,1	1.867,9
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	2.195,5	2.310,9	2.362,9	1.876,4	1.914,8	2.167,9	2.313,9	2.440,6	2.537,4	2.670,5	2.782,3	2.791,7
Presse, librairie et papeterie	1.136,2	1.164,9	1.139,9	1.223,5	1.271,0	1.332,7	1.354,7	1.325,9	1.357,6	1.372,1	1.356,8	1.351,6
Voyages touristiques tout compris	1.347,2	1.445,7	1.462,6	1.556,5	1.474,1	1.543,0	1.626,4	1.695,4	1.929,5	2.101,1	1.858,2	2.016,3
Enseignement	303,5	322,3	338,0	368,3	389,4	390,7	390,3	397,9	414,2	429,9	461,1	471,4
Enseignement défini par niveau	266,9	280,4	294,7	320,2	342,8	351,5	360,5	371,0	382,8	399,8	412,2	423,8
Enseignement non défini par niveau	36,6	41,9	43,3	48,1	46,6	39,2	29,8	26,9	31,3	30,1	48,9	47,6
Restaurants, cafés et hôtels	4.567,4	4.961,4	5.139,0	5.508,8	5.805,5	6.084,3	6.303,7	6.398,2	6.721,3	7.076,5	7.216,8	7.576,0
Restaurants et cafés	3.980,8	3.724,6	3.684,6	3.871,1	4.298,1	4.425,7	4.574,8	4.557,6	4.811,9	4.992,7	4.961,9	5.013,8
Hôtels	586,7	1.236,8	1.454,4	1.637,7	1.507,4	1.658,5	1.728,9	1.840,6	1.909,4	2.083,8	2.254,9	2.562,3
Biens et services divers	8.979,2	10.330,4	10.800,2	10.526,9	9.970,3	10.359,8	11.403,3	12.685,9	14.119,3	13.984,3	13.297,4	14.203,1
Soins corporels	1.482,8	1.501,5	1.600,1	1.728,8	1.747,1	1.780,0	1.832,0	1.847,6	1.941,7	2.044,5	2.053,4	2.080,7
Prostitution	183,5	188,5	194,0	202,1	205,8	210,4	215,7	222,1	228,0	236,8	245,3	248,4
Effets personnels n.d.a.	328,5	323,8	342,6	376,5	367,8	372,2	383,8	378,1	417,8	467,7	475,4	470,9
Services sociaux	1.174,2	1.313,0	1.408,9	1.495,1	1.292,6	1.261,2	1.342,7	1.415,1	1.593,3	1.519,6	1.562,6	1.660,7
Assurances (hors fonds de pension)	2.405,0	2.578,0	2.899,2	3.045,3	2.934,2	2.997,5	3.273,4	3.301,5	3.493,7	3.751,5	3.758,3	4.330,2
Services financiers (y compris fonds de pension) n.d.a.	2.583,1	3.684,6	3.552,5	2.718,1	2.343,9	2.588,6	3.145,7	4.215,7	5.111,7	4.586,9	3.693,7	3.782,2
Autres services n.d.a.	822,1	740,9	802,9	961,1	1.079,0	1.150,0	1.210,0	1.305,8	1.333,2	1.377,3	1.508,7	1.630,0

1.4 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	58,7	59,0	59,1	59,2	59,3	59,3	59,2	59,0	59,0	58,9	58,9	59,0
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	57,6	57,7	58,1	58,3	58,2	58,3	58,5	58,3	58,2	58,0	57,9	58,2
Produits alimentaires	57,7	57,8	58,1	58,4	58,3	58,4	58,5	58,3	58,2	58,1	58,0	58,3
Boissons non alcoolisées	57,1	57,3	57,3	57,6	57,9	57,7	58,0	57,9	57,3	57,0	56,9	57,1
Boissons alcoolisées et tabac	52,9	53,9	54,1	54,5	54,7	55,0	56,1	56,3	55,3	54,0	53,6	54,1
Boissons alcoolisées	54,2	53,7	53,5	54,8	55,7	55,3	55,4	55,4	54,8	54,8	55,4	56,0
Tabac	52,1	54,1	54,5	54,2	54,1	54,8	56,5	57,0	55,7	53,4	52,2	52,7
Stupéfiants	52,1	54,1	54,5	54,2	54,1	54,8	56,5	57,0	55,7	53,4	52,2	52,7
Articles d'habillement et chaussants	63,0	60,8	62,4	61,4	62,2	62,3	61,6	62,0	60,9	61,2	60,9	60,6
Habillement	63,2	60,7	62,9	61,2	62,1	62,4	61,6	62,1	60,6	60,9	60,6	60,6
Articles chaussants	62,4	61,0	60,5	62,2	62,7	61,8	61,6	61,9	62,2	62,4	61,9	60,7
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	58,6	58,8	58,9	59,5	59,4	59,1	58,6	58,2	58,3	58,4	58,8	59,0
Loyers réels (locataires)	50,3	49,7	49,8	49,8	50,2	49,7	49,1	47,3	48,2	48,2	47,2	47,9
Loyers imputés (propriétaires)	62,9	63,9	64,3	65,3	65,2	64,7	63,8	63,7	63,6	63,6	63,9	64,0
Biens et services pour réparations courantes du logement	62,5	60,9	60,5	61,0	60,4	59,5	60,5	61,6	60,7	60,2	60,7	60,5
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	52,1	50,0	46,7	45,7	46,4	48,5	50,8	50,7	49,9	49,6	50,7	51,3
Electricité, gaz et autres combustibles	55,8	56,0	56,5	56,5	55,7	55,0	54,3	54,0	54,1	55,2	56,5	56,5
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	56,5	60,9	60,6	59,0	58,6	58,9	58,2	57,1	57,2	58,3	58,8	59,1
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	57,3	65,1	64,5	61,9	61,6	61,9	60,2	58,3	58,6	60,0	60,8	61,6
Articles de ménage en textile	59,9	59,8	61,4	61,3	59,4	59,4	57,8	55,2	55,7	58,4	58,7	58,1
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	55,1	55,8	55,4	54,8	55,4	55,7	54,5	53,4	54,3	55,0	53,9	52,2
Outillage pour la maison et le jardin	60,6	60,6	60,6	59,2	58,4	58,6	59,3	57,6	55,1	56,1	57,5	57,3
Articles de ménage non durables et services domestiques	53,0	52,9	53,2	53,7	53,8	54,5	55,6	56,3	56,4	56,6	56,6	57,0
Dépenses de santé	56,6	57,0	56,0	57,0	57,5	57,2	57,4	57,9	58,3	58,3	58,7	59,1
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	56,1	56,5	55,6	57,5	57,7	55,8	56,1	56,8	57,0	57,5	58,1	58,0
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	57,8	58,1	57,5	57,9	58,0	58,2	58,3	58,5	59,1	58,9	59,1	59,4
Soins des hôpitaux et assimilés	56,2	56,7	55,7	56,2	57,3	57,8	58,0	58,4	58,7	58,6	59,0	59,5
Transport	58,3	58,2	58,3	58,3	58,5	58,3	58,1	57,4	57,6	57,6	57,3	57,5
Achat de véhicules personnels	55,7	55,1	55,5	55,1	56,1	55,9	55,3	54,7	54,3	54,4	54,4	55,6
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	59,7	59,7	59,9	60,1	60,1	60,0	59,9	59,4	59,8	59,9	59,7	59,6
Services de transport	57,6	57,7	55,8	55,1	54,6	53,8	52,9	52,5	52,9	52,1	49,8	49,2
Communication	54,2	55,4	55,7	56,3	56,9	57,1	57,1	57,3	57,6	56,8	55,5	55,0
Services postaux	58,9	57,5	56,9	57,0	56,7	57,8	57,6	54,8	53,6	54,0	53,7	54,4

1.4 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE (SUITE)

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	53,9	55,3	55,6	56,3	56,9	57,0	57,1	57,4	57,7	56,9	55,5	55,0
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	53,9	55,3	55,6	56,3	56,9	57,0	57,1	57,4	57,7	56,9	55,5	55,0
Loisirs et culture	60,3	61,0	61,3	60,9	60,7	60,5	60,2	60,0	60,3	60,5	59,8	59,2
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	65,4	65,4	66,2	63,0	64,3	65,3	65,1	65,6	67,5	67,9	65,0	61,8
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	57,6	57,8	57,8	58,4	58,0	56,6	55,9	55,3	54,8	54,9	55,0	55,1
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	56,6	57,5	57,5	55,9	55,5	56,3	56,3	56,0	55,1	55,5	57,2	57,4
Presse, librairie et papeterie	57,8	58,2	58,4	58,6	58,4	57,7	57,5	57,9	57,6	56,4	55,8	55,9
Voyages touristiques tout compris	68,5	70,5	71,7	72,1	72,0	71,5	70,0	69,0	70,9	71,4	68,6	67,2
Enseignement	60,0	60,1	59,3	60,4	60,9	60,8	60,5	60,6	60,8	61,6	59,9	60,1
Enseignement défini par niveau	60,2	60,3	59,4	60,7	61,2	61,0	60,7	60,8	61,0	61,8	60,1	60,4
Enseignement non défini par niveau	58,4	58,4	58,4	58,4	58,4	58,4	58,4	58,4	58,4	58,3	58,3	58,2
Restaurants, cafés et hôtels	63,3	63,1	62,8	63,3	64,1	64,8	65,1	64,5	64,1	63,7	63,6	64,0
Restaurants et cafés	63,9	64,5	64,4	64,2	64,3	64,8	64,8	64,2	64,0	63,7	63,2	63,4
Hôtels	59,1	59,2	59,2	61,2	63,2	64,9	65,8	65,1	64,2	63,8	64,3	65,1
Biens et services divers	59,7	59,5	59,4	59,6	59,4	59,6	59,9	60,3	60,6	60,1	60,1	60,5
Soins corporels	58,7	58,3	58,6	59,1	58,6	58,3	58,3	58,6	59,1	58,7	58,1	57,9
Prostitution	58,9	58,9	58,8	58,7	58,6	58,5	58,4	58,3	58,2	58,1	57,9	57,8
Effets personnels n.d.a.	55,9	55,1	57,1	59,2	57,4	55,9	55,3	55,0	56,8	59,0	58,4	55,9
Services sociaux	53,7	54,1	53,4	53,3	52,6	54,3	54,5	54,9	55,8	53,8	54,3	54,9
Assurances (hors fonds de pension)	62,3	62,5	62,5	62,5	62,6	62,8	62,9	63,3	63,6	63,3	63,8	64,3
Services financiers (y compris fonds de pension) n.d.a.	62,0	61,9	62,0	62,0	62,0	62,3	62,6	62,2	62,2	62,5	63,0	63,2
Autres services n.d.a.	59,2	54,3	53,5	56,7	57,4	56,3	56,9	58,1	57,5	54,9	55,0	56,8

1.5 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	38.328,0	40.386,9	41.769,6	42.443,9	43.357,2	45.176,5	46.928,7	49.457,1	52.025,3	54.765,6	54.652,8	56.867,1
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5.482,0	5.523,0	5.792,6	5.972,9	6.269,1	6.476,6	6.555,7	6.518,7	6.760,8	7.276,3	7.482,0	7.559,9
Produits alimentaires	4.953,2	5.008,5	5.252,6	5.415,6	5.660,3	5.863,6	5.920,2	5.906,2	6.132,6	6.622,2	6.819,0	6.884,1
Boissons non alcoolisées	528,7	514,5	540,0	557,3	608,8	613,0	635,5	612,5	628,2	654,1	663,0	675,8
Boissons alcoolisées et tabac	1.794,7	1.792,7	1.852,0	1.909,2	2.033,7	2.098,0	2.125,1	2.208,2	2.317,0	2.452,8	2.589,2	2.581,6
Boissons alcoolisées	717,4	741,8	766,1	747,5	784,2	824,2	861,4	907,7	950,3	993,6	1.053,7	1.074,1
Tabac	923,1	932,7	919,6	1.002,5	1.125,1	1.153,5	1.120,4	1.155,7	1.204,3	1.280,3	1.344,9	1.322,1
Stupéfiants	154,2	118,1	166,4	159,2	124,4	120,3	143,3	144,9	162,3	178,9	190,5	185,4
Articles d'habillement et chaussants	1.942,0	1.982,8	1.906,9	2.011,0	2.025,3	2.109,5	2.240,6	2.188,7	2.461,2	2.389,8	2.447,3	2.506,4
Habillement	1.593,8	1.620,2	1.513,3	1.633,6	1.645,9	1.702,4	1.806,6	1.744,0	1.983,1	1.919,8	1.963,1	1.976,5
Articles chaussants	348,2	362,6	393,6	377,3	379,4	407,1	434,0	444,7	478,1	469,9	484,1	529,9
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	8.344,2	8.875,3	9.364,4	9.382,8	9.742,3	10.090,4	10.244,4	10.918,0	11.131,9	12.360,1	12.143,0	12.840,9
Loyers réels (locataires)	1.437,4	1.480,8	1.523,4	1.599,1	1.677,7	1.635,1	1.639,7	1.720,3	1.803,4	1.780,8	1.882,4	1.919,2
Loyers imputés (propriétaires)	4.178,7	4.207,1	4.345,0	4.440,0	4.596,5	4.809,0	4.782,5	5.116,9	5.326,8	5.630,4	5.765,5	5.868,3
Biens et services pour réparations courantes du logement	462,2	483,0	523,2	531,0	534,8	561,1	561,0	604,6	657,2	708,0	729,2	764,1
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	541,3	579,4	629,9	665,2	683,5	680,4	667,5	677,4	727,8	780,8	849,0	889,9
Electricité, gaz et autres combustibles	1.724,7	2.125,1	2.342,9	2.147,5	2.249,8	2.404,8	2.593,6	2.798,8	2.616,7	3.460,2	2.916,9	3.399,4
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	2.642,3	2.538,2	2.565,9	2.623,9	2.666,6	2.764,3	2.946,0	3.228,3	3.544,1	3.609,1	3.664,2	3.858,1
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	1.406,4	1.251,8	1.256,5	1.274,0	1.262,3	1.266,7	1.387,6	1.590,7	1.778,5	1.757,7	1.802,7	1.920,9
Articles de ménage en textile	184,9	188,1	178,7	179,7	192,8	212,6	234,3	278,3	316,9	313,1	313,8	335,4
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	182,6	187,0	192,2	203,7	213,9	239,5	268,2	283,1	296,2	298,6	299,0	303,1
Outillage pour la maison et le jardin	190,8	217,1	216,1	229,1	241,6	257,4	265,2	303,2	357,4	373,9	369,6	383,8
Articles de ménage non durables et services domestiques	677,6	694,2	722,4	737,5	756,1	788,1	790,7	773,0	795,1	865,8	879,1	914,8
Dépenses de santé	2.192,4	2.277,9	2.318,6	2.422,2	2.490,2	2.555,5	2.606,2	2.784,6	2.972,9	3.056,7	3.182,1	3.189,3
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	662,8	710,5	767,5	764,5	791,0	917,9	970,8	1.001,9	1.013,8	969,4	1.005,0	1.005,1
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	566,1	550,4	491,2	473,5	510,7	449,7	448,7	517,2	562,0	559,3	571,9	607,0
Soins des hôpitaux et assimilés	963,5	1.017,0	1.059,9	1.184,1	1.188,5	1.188,0	1.186,6	1.265,4	1.397,1	1.528,0	1.605,2	1.577,1
Transport	5.009,2	5.403,5	5.329,2	5.487,2	5.473,9	5.853,0	6.090,2	6.674,5	6.800,3	7.111,6	6.803,9	7.351,0
Achat de véhicules personnels	1.655,0	1.733,1	1.659,7	1.783,2	1.698,0	1.833,5	1.853,8	2.194,6	2.256,3	2.320,1	2.253,6	2.402,2
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	2.956,6	3.280,6	3.312,2	3.335,4	3.389,5	3.606,8	3.793,7	3.998,9	4.046,4	4.269,1	4.001,9	4.382,2
Services de transport	397,6	389,8	357,4	368,6	386,3	412,7	442,6	480,9	497,7	522,3	548,4	566,6
Communication	914,6	975,8	1.063,3	1.171,4	1.274,8	1.331,8	1.379,5	1.346,8	1.376,7	1.373,0	1.438,2	1.455,0
Services postaux	39,1	43,1	44,7	48,6	49,0	41,5	47,6	52,6	53,9	54,6	55,2	53,5

1.5 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS (SUITE)

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	69,4	76,1	80,0	79,1	76,4	73,8	73,7	67,4	69,8	72,6	65,9	65,8
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	806,0	856,6	938,7	1.043,7	1.149,5	1.216,5	1.258,2	1.226,8	1.253,0	1.245,8	1.317,1	1.335,7
Loisirs et culture	3.472,5	3.507,0	3.618,2	3.561,2	3.707,8	4.034,3	4.324,0	4.510,7	4.789,2	4.953,0	4.912,4	5.111,3
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	418,9	438,0	467,6	536,0	532,7	515,6	588,1	611,7	627,5	625,7	649,7	719,0
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	765,2	816,2	894,0	869,8	926,1	1.041,9	1.078,2	1.121,7	1.217,6	1.268,8	1.260,3	1.269,6
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	1.245,1	1.262,3	1.317,1	1.141,9	1.198,2	1.317,0	1.407,3	1.507,2	1.628,2	1.676,3	1.603,7	1.611,5
Presse, librairie et papeterie	603,7	597,4	577,8	616,3	652,6	718,8	735,0	699,8	734,3	790,8	804,6	802,7
Voyages touristiques tout compris	439,7	393,0	361,7	397,1	398,2	441,0	515,4	570,4	581,5	591,5	594,1	708,5
Enseignement	156,3	165,5	179,3	185,9	194,3	193,7	195,8	198,5	206,1	205,7	237,3	240,2
Enseignement défini par niveau	136,1	142,4	155,6	159,6	168,8	172,3	179,5	183,8	188,9	189,3	210,6	214,1
Enseignement non défini par niveau	20,2	23,0	23,8	26,3	25,5	21,4	16,3	14,7	17,2	16,5	26,7	26,0
Restaurants, cafés et hôtels	1.827,6	2.060,6	2.214,9	2.312,0	2.309,3	2.315,0	2.371,6	2.487,8	2.659,3	2.866,1	2.986,4	3.108,0
Restaurants et cafés	1.578,3	1.449,8	1.463,2	1.540,8	1.677,2	1.696,7	1.770,7	1.813,8	1.919,4	2.021,1	2.063,5	2.082,2
Hôtels	249,3	610,8	751,7	771,1	632,1	618,3	600,9	674,0	739,9	845,0	922,9	1.025,7
Biens et services divers	4.550,3	5.284,7	5.564,2	5.404,3	5.169,8	5.354,4	5.849,6	6.392,3	7.005,8	7.111,5	6.766,8	7.065,4
Soins corporels	783,3	797,6	830,9	883,1	918,8	955,1	981,8	972,2	1.003,6	1.078,8	1.123,3	1.173,5
Prostitution	99,0	101,8	105,0	109,5	111,7	114,6	117,8	121,6	125,2	130,3	135,3	137,4
Effets personnels n.d.a.	177,9	177,8	174,6	185,8	205,9	222,0	229,5	223,9	228,0	236,4	248,3	270,7
Services sociaux	772,0	844,9	933,9	999,6	893,7	803,5	850,1	885,3	959,3	993,5	1.002,6	1.043,0
Assurances (hors fonds de pension)	1.133,7	1.212,1	1.359,5	1.427,2	1.377,5	1.399,1	1.514,4	1.503,8	1.575,5	1.700,1	1.671,6	1.881,9
Services financiers (y compris fonds de pension) n.d.a.	1.189,6	1.702,2	1.638,3	1.246,1	1.070,0	1.171,4	1.414,2	1.927,8	2.333,2	2.063,9	1.625,7	1.648,6
Autres services n.d.a.	394,8	448,2	522,2	552,9	592,3	688,6	741,6	757,7	781,0	908,5	959,9	910,4

1.6 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	30,6	30,4	30,4	30,4	30,5	30,6	30,6	30,8	30,9	31,0	31,0	30,9
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	32,3	32,3	32,0	31,7	31,9	32,1	32,0	32,1	32,2	32,3	32,3	32,0
Produits alimentaires	32,2	32,3	32,0	31,6	31,8	32,0	31,9	32,0	32,2	32,2	32,2	31,9
Boissons non alcoolisées	33,0	32,6	32,5	32,2	32,2	32,7	32,5	32,5	32,9	33,0	32,8	32,8
Boissons alcoolisées et tabac	35,2	34,8	34,6	34,2	34,1	34,1	33,4	33,2	34,2	35,9	36,2	34,6
Boissons alcoolisées	34,9	35,5	35,6	34,2	33,2	33,7	34,0	34,5	35,0	35,1	35,0	34,4
Tabac	35,4	34,3	33,9	34,2	34,7	34,3	33,1	32,4	33,6	36,4	37,1	34,6
Stupéfiants	35,4	34,3	33,9	34,2	34,7	34,3	33,1	32,4	33,6	36,4	37,1	34,6
Articles d'habillement et chaussants	27,8	29,2	28,0	28,8	28,5	28,6	29,1	28,4	29,7	29,1	29,5	29,6
Habillement	27,7	29,3	27,6	28,9	28,7	28,7	29,1	28,4	30,0	29,2	29,7	29,6
Articles chaussants	27,9	28,9	29,6	28,4	27,7	28,5	28,8	28,6	28,7	29,0	29,1	29,6
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	28,8	28,8	29,0	28,7	28,9	29,1	28,5	28,8	28,8	29,1	28,9	28,9
Loyers réels (locataires)	26,5	26,9	27,4	28,2	29,1	27,7	27,1	27,7	28,6	27,8	28,8	29,0
Loyers imputés (propriétaires)	27,5	26,8	26,6	26,0	26,0	26,2	25,2	25,7	25,7	25,9	25,8	25,4
Biens et services pour réparations courantes du logement	29,7	30,5	31,4	31,2	31,3	32,5	31,9	30,7	31,8	32,5	32,0	32,6
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	30,7	31,0	33,1	34,0	34,1	33,9	33,2	32,6	32,6	33,0	33,0	32,8
Electricité, gaz et autres combustibles	34,1	34,5	34,5	34,3	34,8	35,6	36,2	36,2	35,9	35,3	34,9	35,4
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	32,8	29,9	30,1	31,3	31,6	31,9	33,0	34,4	34,9	33,5	32,8	33,2
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	32,1	26,9	27,4	29,6	30,0	30,5	32,7	34,9	35,1	33,1	32,3	32,9
Articles de ménage en textile	31,5	31,1	30,2	29,6	30,6	31,6	33,0	35,4	35,9	32,8	31,3	32,7
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	33,0	32,9	33,6	33,9	33,4	34,2	35,5	36,2	36,1	36,2	36,9	37,8
Outillage pour la maison et le jardin	32,8	33,3	33,9	34,9	35,4	35,2	34,7	36,2	38,7	38,0	36,9	37,0
Articles de ménage non durables et services domestiques	34,5	34,4	33,7	33,1	33,2	32,8	32,1	31,8	32,1	32,0	31,7	31,5
Dépenses de santé	33,4	33,1	34,0	33,1	32,6	33,1	33,2	32,9	32,9	32,5	32,1	31,5
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	34,4	34,1	35,0	33,3	32,9	34,7	34,9	34,5	34,5	34,0	33,5	33,4
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	32,8	32,6	33,1	32,8	32,7	32,7	32,7	32,6	32,3	32,3	32,1	32,1
Soins des hôpitaux et assimilés	33,2	32,7	33,7	33,2	32,4	32,1	32,0	31,8	32,0	31,7	31,3	30,2
Transport	32,8	32,7	32,6	32,9	32,8	33,1	33,5	34,3	34,0	34,0	34,2	33,8
Achat de véhicules personnels	36,9	37,3	37,2	37,7	37,0	37,1	37,9	38,7	39,2	39,2	39,3	37,8
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	31,6	31,6	31,5	31,5	31,7	32,1	32,4	33,0	32,6	32,5	32,5	32,6
Services de transport	27,5	26,1	26,2	26,9	27,6	28,2	28,8	28,8	27,7	28,1	29,8	29,2
Communication	33,1	32,1	32,0	31,7	31,3	31,4	31,5	31,6	31,4	31,7	32,4	32,6
Services postaux	29,9	30,7	30,7	30,4	30,7	30,4	31,7	34,1	34,2	33,6	33,4	31,7

1.6 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE (SUITE)

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et téléco- pie	33,2	32,2	32,1	31,8	31,4	31,4	31,5	31,5	31,3	31,6	32,4	32,6
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	33,2	32,2	32,1	31,8	31,4	31,4	31,5	31,5	31,3	31,6	32,4	32,6
Loisirs et culture	29,1	28,3	28,2	28,9	29,3	29,8	30,2	30,5	30,5	30,4	30,7	31,3
Appareils et supports audiovisuels, photogra- phiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	23,1	23,1	22,8	26,2	24,4	23,1	23,6	23,4	22,8	22,8	24,4	27,0
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	33,4	33,4	33,4	32,8	33,3	34,9	35,8	36,5	37,3	37,4	37,5	37,5
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	32,1	31,4	32,0	34,0	34,7	34,2	34,3	34,6	35,4	34,8	33,0	33,1
Presse, librairie et papeterie	30,7	29,9	29,6	29,5	30,0	31,1	31,2	30,6	31,1	32,5	33,1	33,2
Voyages touristiques tout compris	22,4	19,2	17,7	18,4	19,5	20,4	22,2	23,2	21,4	20,1	21,9	23,6
Enseignement	30,9	30,8	31,4	30,5	30,4	30,1	30,3	30,2	30,2	29,5	30,8	30,6
Enseignement défini par niveau	30,7	30,7	31,4	30,3	30,1	29,9	30,2	30,1	30,1	29,3	30,7	30,5
Enseignement non défini par niveau	32,2	32,1	32,1	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	31,9	31,9	31,8
Restaurants, cafés et hôtels	25,3	26,2	27,1	26,6	25,5	24,7	24,5	25,1	25,4	25,8	26,3	26,3
Restaurants et cafés	25,3	25,1	25,6	25,6	25,1	24,8	25,1	25,6	25,5	25,8	26,3	26,3
Hôtels	25,1	29,2	30,6	28,8	26,5	24,2	22,9	23,9	24,9	25,9	26,3	26,1
Biens et services divers	30,3	30,5	30,6	30,6	30,8	30,8	30,7	30,4	30,1	30,5	30,6	30,1
Soins corporels	31,0	30,9	30,4	30,2	30,8	31,3	31,2	30,8	30,5	31,0	31,8	32,6
Prostitution	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,9	31,9	31,9	31,9	31,9	31,9	31,9
Effets personnels n.d.a.	30,3	30,2	29,1	29,2	32,1	33,3	33,1	32,5	31,0	29,8	30,5	32,1
Services sociaux	35,3	34,8	35,4	35,6	36,3	34,6	34,5	34,3	33,6	35,2	34,8	34,5
Assurances (hors fonds de pension)	29,4	29,4	29,3	29,3	29,4	29,3	29,1	28,8	28,7	28,7	28,4	27,9
Services financiers (y compris fonds de pen- sion) n.d.a.	28,5	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	28,1	28,5	28,4	28,1	27,7	27,5
Autres services n.d.a.	28,4	32,9	34,8	32,6	31,5	33,7	34,9	33,7	33,7	36,2	35,0	31,7

1.7 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	19,7	19,1	20,4	17,6	12,5	10,9	10,1	10,0	10,3	11,0	11,7	10,5
Produits alimentaires	17,8	17,3	18,6	16,0	11,3	9,9	9,1	9,0	9,4	10,1	10,6	9,6
Boissons non alcoolisées	1,9	1,8	1,9	1,6	1,2	1,0	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Boissons alcoolisées et tabac	5,9	5,7	6,1	5,2	3,8	3,3	3,1	3,3	3,3	3,3	3,6	3,3
Boissons alcoolisées	2,4	2,3	2,4	2,0	1,5	1,3	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,4
Tabac	3,0	3,0	3,1	2,7	2,1	1,8	1,7	1,7	1,8	1,7	1,8	1,7
Stupéfiants	0,5	0,4	0,6	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Articles d'habillement et chaussants	8,1	7,6	7,7	6,5	4,5	4,0	3,8	3,8	4,1	4,0	4,2	3,8
Habillement	6,7	6,2	6,2	5,3	3,6	3,2	3,0	3,0	3,3	3,2	3,3	3,0
Articles chaussants	1,4	1,4	1,5	1,2	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	33,6	34,4	36,4	30,5	21,4	18,8	17,7	18,6	19,0	20,8	21,1	19,8
Loyers réels (locataires)	6,3	6,1	6,3	5,3	3,7	3,2	3,0	3,0	3,1	3,1	3,3	3,0
Loyers imputés (propriétaires)	17,6	17,5	18,5	15,9	11,2	9,9	9,3	9,8	10,2	10,6	11,2	10,3
Biens et services pour réparations courantes du logement	1,8	1,8	1,9	1,6	1,1	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	2,0	2,1	2,1	1,8	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2
Electricité, gaz et autres combustibles	5,9	6,9	7,7	5,8	4,1	3,6	3,5	3,8	3,6	4,8	4,2	4,3
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	9,4	9,5	9,6	7,8	5,4	4,7	4,4	4,6	5,0	5,3	5,6	5,2
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	5,1	5,2	5,2	4,0	2,7	2,2	2,1	2,2	2,5	2,6	2,8	2,6
Articles de ménage en textile	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Outillage pour la maison et le jardin	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Articles de ménage non durables et services domestiques	2,3	2,3	2,4	2,1	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4	1,3
Dépenses de santé	7,6	7,7	7,7	6,8	4,8	4,2	3,9	4,2	4,4	4,6	5,0	4,5
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	2,2	2,3	2,5	2,1	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	2,0	1,9	1,7	1,3	1,0	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8
Soins des hôpitaux et assimilés	3,4	3,5	3,6	3,3	2,3	2,0	1,8	1,9	2,1	2,4	2,6	2,3
Transport	17,7	18,4	18,5	15,6	10,6	9,5	8,9	9,5	9,8	10,2	10,0	9,7
Achat de véhicules personnels	5,2	5,2	5,0	4,4	2,9	2,7	2,4	2,8	2,8	2,9	2,9	2,8
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	10,8	11,6	11,9	9,9	6,8	6,1	5,8	5,9	6,1	6,4	6,2	6,0
Services de transport	1,7	1,7	1,5	1,3	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
Communication	3,2	3,4	3,8	3,4	2,6	2,3	2,1	2,1	2,2	2,1	2,2	2,0
Services postaux	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

1.7 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - CHIFFRES ABSOLUS (SUITE)

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et téléco- pie	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	2,8	3,0	3,3	3,1	2,3	2,1	2,0	1,9	2,0	1,9	2,0	1,8
Loisirs et culture	13,8	13,8	14,5	11,5	8,0	7,3	7,0	7,3	7,7	8,0	8,0	7,3
Appareils et supports audiovisuels, photogra- phiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	2,1	2,1	2,3	1,9	1,4	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	2,7	2,7	3,0	2,5	1,8	1,6	1,5	1,5	1,6	1,7	1,7	1,5
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	4,5	4,5	4,6	3,1	2,2	2,1	2,0	2,1	2,3	2,4	2,4	2,2
Presse, librairie et papeterie	2,3	2,2	2,2	2,0	1,4	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1
Voyages touristiques tout compris	2,3	2,3	2,3	2,0	1,3	1,2	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4	1,3
Enseignement	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Enseignement défini par niveau	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Enseignement non défini par niveau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restaurants, cafés et hôtels	8,4	8,8	9,2	8,1	5,8	5,1	4,8	4,9	5,2	5,4	5,7	5,3
Restaurants et cafés	7,2	6,4	6,5	5,6	4,2	3,7	3,5	3,5	3,7	3,8	3,9	3,5
Hôtels	1,2	2,3	2,8	2,5	1,5	1,4	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8
Biens et services divers	15,5	17,3	18,2	14,5	9,5	8,5	8,5	9,4	10,4	10,4	10,3	9,6
Soins corporels	2,9	2,9	3,1	2,7	1,9	1,6	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8	1,6
Prostitution	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Effets personnels n.d.a.	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Services sociaux	0,6	0,7	0,7	0,6	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5
Assurances (hors fonds de pension)	4,5	4,6	5,2	4,6	3,0	2,6	2,6	2,6	2,7	2,9	3,0	3,0
Services financiers (y compris fonds de pen- sion) n.d.a.	4,8	6,6	6,5	4,1	2,4	2,2	2,5	3,3	4,0	3,6	2,9	2,7
Autres services n.d.a.	1,6	1,5	1,7	1,6	1,2	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3

1.8 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Produits alimentaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Boissons non alcoolisées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Boissons alcoolisées et tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Boissons alcoolisées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Stupéfiants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Articles d'habillement et chaussants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Habillement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Articles chaussants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Loyers réels (locataires)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Loyers imputés (propriétaires)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Biens et services pour réparations courantes du logement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Electricité, gaz et autres combustibles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Articles de ménage en textile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Outillage pour la maison et le jardin	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Articles de ménage non durables et services domestiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Dépenses de santé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Soins des hôpitaux et assimilés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Transport	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Achat de véhicules personnels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Services de transport	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Communication	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Services postaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0

1.8 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - IMPORTANCE RELATIVE (SUITE)

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Loisirs et culture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Presse, librairie et papeterie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Voyages touristiques tout compris	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Enseignement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Enseignement défini par niveau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Enseignement non défini par niveau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Restaurants, cafés et hôtels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Restaurants et cafés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Hôtels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Biens et services divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Soins corporels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Prostitution	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Effets personnels n.d.a.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Services sociaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Assurances (hors fonds de pension)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Services financiers (y compris fonds de pension) n.d.a.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Autres services n.d.a.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0

1.9 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale des ménages (national)	125.418,5	132.971,4	137.271,8	139.403,5	142.352,0	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	16.972,1	17.102,0	18.083,8	18.851,6	19.678,7	20.191,7	20.511,8	20.322,2	20.970,6	22.533,1	23.199,5	23.643,5
Produits alimentaires	15.367,4	15.524,7	16.421,4	17.121,2	17.788,9	18.315,4	18.554,7	18.435,1	19.062,7	20.549,4	21.181,1	21.584,9
Boissons non alcoolisées	1.604,7	1.577,3	1.662,4	1.730,4	1.889,9	1.876,3	1.957,0	1.887,2	1.908,0	1.983,7	2.018,4	2.058,5
Boissons alcoolisées et tabac	5.100,5	5.154,5	5.355,9	5.586,7	5.961,7	6.157,7	6.359,4	6.642,0	6.784,5	6.839,9	7.147,3	7.471,9
Boissons alcoolisées	2.055,9	2.090,8	2.150,3	2.185,8	2.358,9	2.445,4	2.536,9	2.632,3	2.712,3	2.828,8	3.013,0	3.120,2
Tabac	2.608,7	2.719,4	2.714,4	2.934,9	3.244,1	3.361,6	3.389,0	3.563,0	3.588,7	3.519,4	3.621,3	3.816,5
Stupéfiants	435,9	344,4	491,1	466,0	358,7	350,7	433,5	446,6	483,6	491,7	513,0	535,2
Articles d'habillement et chaussants	6.996,8	6.790,4	6.815,1	6.978,9	7.101,9	7.368,1	7.709,6	7.705,4	8.284,2	8.202,0	8.284,4	8.467,1
Habillement	5.749,4	5.536,1	5.486,2	5.651,9	5.731,9	5.938,0	6.202,7	6.147,9	6.620,5	6.579,5	6.618,6	6.675,5
Articles chaussants	1.247,4	1.254,3	1.328,8	1.326,9	1.370,0	1.430,1	1.506,9	1.557,5	1.663,7	1.622,5	1.665,8	1.791,6
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	29.005,9	30.839,9	32.258,5	32.640,9	33.656,5	34.722,9	35.970,0	37.891,8	38.591,2	42.441,7	42.066,5	44.356,6
Loyers réels (locataires)	5.430,7	5.506,0	5.563,5	5.677,6	5.774,6	5.907,7	6.048,3	6.207,1	6.311,9	6.399,8	6.528,4	6.615,8
Loyers imputés (propriétaires)	15.198,7	15.719,7	16.337,6	17.049,1	17.707,4	18.337,2	18.991,3	19.906,3	20.689,3	21.700,0	22.342,0	23.074,3
Biens et services pour réparations courantes du logement	1.558,6	1.584,5	1.668,2	1.701,6	1.706,6	1.723,9	1.760,2	1.969,7	2.068,3	2.175,3	2.279,8	2.340,5
Distribution d'eau et autres services relatifs au logement	1.762,9	1.868,0	1.902,8	1.958,4	2.003,1	2.006,0	2.010,1	2.078,5	2.232,9	2.369,4	2.569,9	2.713,6
Electricité, gaz et autres combustibles	5.055,0	6.161,8	6.786,3	6.254,1	6.464,7	6.748,1	7.160,1	7.730,2	7.288,9	9.797,1	8.346,5	9.612,3
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	8.065,1	8.489,7	8.525,6	8.387,9	8.444,1	8.657,1	8.939,8	9.392,8	10.167,5	10.774,5	11.163,6	11.614,7
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols et Appareils ménagers	4.376,0	4.645,7	4.582,0	4.297,4	4.212,6	4.146,6	4.243,9	4.555,4	5.066,2	5.305,2	5.574,4	5.845,6
Articles de ménage en textile	587,1	604,8	591,5	606,9	630,3	673,5	709,4	785,3	882,7	955,3	1.001,7	1.027,1
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	553,7	568,6	571,6	601,7	640,4	700,3	754,9	782,8	821,2	824,1	810,0	800,9
Outillage pour la maison et le jardin	582,4	651,2	638,0	656,0	682,3	730,3	765,2	836,6	924,0	982,8	1.003,0	1.038,6
Articles de ménage non durables et services domestiques	1.965,9	2.019,4	2.142,5	2.225,8	2.278,6	2.406,4	2.466,5	2.432,7	2.473,4	2.707,2	2.774,6	2.902,5
Dépenses de santé	6.558,5	6.885,9	6.826,9	7.308,3	7.638,4	7.718,2	7.859,0	8.464,7	9.047,3	9.406,3	9.909,2	10.122,5
Médicaments, autres produits pharmaceutiques et matériel thérapeutique	1.929,6	2.084,6	2.194,0	2.296,5	2.404,2	2.647,7	2.781,5	2.906,3	2.934,9	2.851,0	2.996,6	3.009,0
Services de médecins, dentistes et paramédicaux (hors hôpitaux)	1.723,9	1.687,1	1.484,1	1.443,8	1.561,3	1.374,9	1.372,1	1.585,1	1.742,5	1.732,7	1.780,3	1.893,1
Soins des hôpitaux et assimilés	2.905,0	3.114,3	3.148,7	3.567,9	3.672,9	3.695,7	3.705,4	3.973,3	4.369,9	4.822,6	5.132,3	5.220,3
Transport	15.279,9	16.506,0	16.332,2	16.682,3	16.682,2	17.661,1	18.152,7	19.458,9	19.979,1	20.892,8	19.912,9	21.719,5
Achat de véhicules personnels	4.489,1	4.648,6	4.463,7	4.728,1	4.589,9	4.945,5	4.894,8	5.674,4	5.754,1	5.914,1	5.741,1	6.348,6
Frais liés à l'utilisation de véhicules personnels	9.345,5	10.366,7	10.506,2	10.582,8	10.692,6	11.252,5	11.721,6	12.117,3	12.426,3	13.120,7	12.329,7	13.433,8
Services de transport	1.445,2	1.490,6	1.362,3	1.371,3	1.399,7	1.463,1	1.536,3	1.667,2	1.798,8	1.858,0	1.842,2	1.937,2
Communication	2.766,8	3.040,3	3.319,6	3.689,9	4.068,1	4.246,0	4.376,6	4.259,5	4.384,9	4.331,3	4.432,5	4.467,7
Services postaux	130,7	140,3	145,3	159,6	159,8	136,6	150,3	154,1	157,8	162,5	165,5	168,7

1.9 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) ET COICOP 2 ET 3 DIGITS - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS (SUITE)

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	209,1	236,6	249,3	248,8	243,4	235,1	233,8	213,9	223,1	229,6	203,3	201,8
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	2.427,0	2.663,4	2.925,1	3.281,6	3.664,9	3.874,3	3.992,5	3.891,5	4.004,0	3.939,2	4.063,6	4.097,2
Loisirs et culture	11.916,3	12.410,4	12.833,0	12.301,7	12.633,9	13.541,5	14.294,4	14.784,2	15.698,2	16.318,0	16.024,5	16.336,5
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques et Biens durables pour loisirs	1.810,7	1.893,4	2.048,9	2.047,4	2.181,5	2.233,6	2.494,6	2.609,8	2.747,1	2.740,1	2.659,6	2.663,1
Biens non durables pour loisirs (articles de camping, horticulture, etc), animaux et produits liés	2.294,0	2.446,3	2.680,6	2.650,2	2.778,6	2.989,6	3.012,4	3.069,3	3.267,6	3.391,0	3.364,4	3.387,2
Abonnement TV, loteries, pratique sportive et autres services récréatifs et culturels	3.880,2	4.019,3	4.112,4	3.357,5	3.452,9	3.851,9	4.107,1	4.357,4	4.605,1	4.814,5	4.860,4	4.867,2
Presse, librairie et papeterie	1.964,5	2.001,0	1.952,4	2.089,1	2.174,8	2.308,0	2.356,6	2.289,9	2.357,4	2.431,7	2.429,4	2.419,7
Voyages touristiques tout compris	1.966,8	2.050,4	2.038,8	2.157,5	2.046,1	2.158,5	2.323,7	2.457,8	2.720,9	2.940,6	2.710,7	2.999,2
Enseignement	505,7	536,5	570,3	609,7	639,8	643,0	645,3	656,5	681,7	698,1	769,6	783,8
Enseignement défini par niveau	443,0	464,7	496,3	527,4	560,0	575,9	594,3	610,5	628,0	646,5	685,7	702,1
Enseignement non défini par niveau	62,7	71,8	74,1	82,3	79,8	67,0	51,0	46,0	53,7	51,6	83,9	81,8
Restaurants, cafés et hôtels	7.220,9	7.863,5	8.181,0	8.706,2	9.063,6	9.388,5	9.686,7	9.921,1	10.489,5	11.107,9	11.353,2	11.838,3
Restaurants et cafés	6.228,4	5.772,9	5.723,6	6.028,2	6.679,5	6.832,2	7.059,3	7.095,3	7.516,6	7.843,8	7.845,2	7.902,3
Hôtels	992,5	2.090,6	2.457,4	2.678,0	2.384,1	2.556,3	2.627,4	2.825,9	2.973,0	3.264,0	3.508,0	3.936,0
Biens et services divers	15.030,1	17.352,2	18.170,0	17.659,4	16.783,0	17.371,3	19.029,4	21.041,9	23.295,3	23.284,2	22.143,0	23.489,1
Soins corporels	2.525,5	2.577,2	2.730,6	2.927,1	2.980,7	3.053,4	3.144,4	3.155,2	3.287,8	3.480,5	3.532,1	3.595,1
Prostitution	311,4	320,3	330,1	344,5	351,3	359,7	369,4	380,9	391,9	407,9	423,5	430,1
Effets personnels n.d.a.	587,4	587,7	599,7	636,1	641,1	666,3	694,2	688,0	735,2	792,2	814,6	843,1
Services sociaux	2.188,1	2.426,8	2.637,5	2.804,1	2.459,7	2.321,8	2.462,1	2.578,2	2.855,4	2.824,2	2.879,6	3.027,3
Assurances (hors fonds de pension)	3.860,4	4.125,1	4.637,3	4.870,2	4.689,6	4.774,4	5.206,1	5.215,9	5.491,6	5.929,1	5.886,6	6.734,8
Services financiers (y compris fonds de pension) n.d.a.	4.168,8	5.951,4	5.733,5	4.381,6	3.779,9	4.153,8	5.028,4	6.774,8	8.215,1	7.343,4	5.864,7	5.987,5
Autres services n.d.a.	1.388,5	1.363,8	1.501,2	1.695,7	1.880,7	2.041,9	2.124,9	2.248,9	2.318,3	2.507,0	2.742,0	2.871,3

2. Dépenses de consommation finale des administrations
publiques par région (NUTS-1)

2.1 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	4.864,9	5.089,1	5.392,4	5.781,2	6.071,7	6.373,0	6.696,6	7.003,5	7.256,6	7.894,9	8.377,8	8.693,6
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	2.966,9	3.071,9	3.294,9	3.472,3	3.678,7	3.920,1	4.120,9	4.315,7	4.463,6	4.900,6	5.203,5	5.442,3
Transferts sociaux en nature (D.63)	2.966,9	3.071,9	3.294,9	3.472,3	3.678,7	3.920,1	4.120,9	4.315,7	4.463,6	4.900,6	5.203,5	5.442,3
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	1.504,4	1.547,3	1.645,9	1.774,1	1.851,0	1.978,7	2.107,8	2.286,9	2.378,4	2.518,3	2.660,7	2.769,8
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	1.462,6	1.524,6	1.649,0	1.698,2	1.827,7	1.941,5	2.013,1	2.028,7	2.085,2	2.382,3	2.542,8	2.672,5
Remboursements de l'INA-MI	1.222,0	1.265,8	1.374,6	1.390,1	1.498,8	1.709,5	1.764,8	1.761,1	1.794,0	2.017,8	2.151,9	2.225,8
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	3,0	3,1	3,3	4,8	6,2	8,2	8,4	8,3	8,2	9,4	10,1	10,6
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	112,5	113,0	117,8	116,2	126,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	25,1	35,5	33,7	44,4	50,3	55,2	60,5	66,3	74,6	102,5	108,7	120,4
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	93,7	101,3	114,2	137,5	140,6	161,7	172,9	179,5	187,9	207,1	227,9	220,4
Interventions de l'INIG	6,3	5,8	5,4	5,3	4,8	4,8	4,4	3,7	3,4	2,8	3,0	2,0
Autres transferts sociaux en nature	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,1	9,9	17,1	42,7	41,2	93,2
Dépense de consommation collective (P.32)	1.898,0	2.017,2	2.097,5	2.308,9	2.393,0	2.452,9	2.575,7	2.687,8	2.793,0	2.994,3	3.174,3	3.251,3

2.2 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	9,5	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,7	9,7	9,8	9,9	10,1
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	9,6	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,7	9,7	9,6	9,8	9,9	10,0
Transferts sociaux en nature (D.63)	9,6	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,7	9,7	9,6	9,8	9,9	10,0
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	9,1	9,1	9,3	9,4	9,4	9,8	10,0	10,1	10,2	10,1	10,4	10,5
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	10,1	9,9	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,3	9,1	9,4	9,4	9,6
Remboursements de l'INA-MI	10,1	9,8	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,2	8,9	9,1	9,1	9,1
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	6,0	5,9	5,9	3,7	3,2	3,5	3,4	3,1	2,9	3,0	2,9	2,9
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	11,1	10,9	10,9	10,8	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	20,5	16,6	16,5	20,7	21,3	22,3	23,9	27,5	31,1	35,8	37,6	38,0
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	8,8	8,8	8,9	8,9	8,9	9,0	9,0	8,8	8,8	8,7	8,8	8,8
Interventions de l'INIG	8,5	8,4	8,3	8,2	8,1	8,5	8,4	8,4	8,3	8,4	8,3	8,3
Autres transferts sociaux en nature	20,5	16,6	16,5	20,7	21,3	22,3	23,9	27,5	31,1	35,8	37,6	38,0
Dépense de consommation collective (P.32)	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,9	10,0	10,1

2.3 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	29.640,3	31.160,6	32.544,5	34.926,2	36.748,1	38.215,7	39.995,9	41.716,2	43.455,9	46.835,9	48.836,8	50.079,0
Dépense de consommation finale individuelle (P.31)	17.871,0	18.689,9	19.669,8	20.902,2	22.318,1	23.474,6	24.582,0	25.725,8	26.965,3	29.339,4	30.508,0	31.591,6
Transferts sociaux en nature (D.63)	17.871,0	18.689,9	19.669,8	20.902,2	22.318,1	23.474,6	24.582,0	25.725,8	26.965,3	29.339,4	30.508,0	31.591,6
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	9.682,0	9.859,8	10.301,4	11.048,0	11.495,9	11.781,2	12.272,3	13.072,9	13.550,4	14.545,5	14.608,6	15.232,5
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	8.189,0	8.830,0	9.368,4	9.854,2	10.822,2	11.693,4	12.309,7	12.652,9	13.414,8	14.794,0	15.899,4	16.359,0
Remboursements de l'INA-MI	6.918,6	7.422,5	7.874,2	8.144,1	8.937,7	10.365,5	10.878,4	11.143,6	11.799,1	12.983,6	13.939,4	14.377,1
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	30,0	33,8	36,0	106,2	170,3	197,4	214,9	228,2	248,6	276,1	313,2	324,1
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	573,4	593,8	607,7	610,4	696,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	65,8	121,6	115,5	113,2	122,1	122,8	119,4	109,2	104,2	113,2	111,9	123,3
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	571,8	630,6	708,9	854,6	871,4	980,4	1.072,0	1.137,5	1.221,9	1.359,8	1.477,4	1.428,5
Interventions de l'INIG	29,4	27,6	26,1	25,8	24,0	22,7	21,0	18,0	17,0	14,2	15,1	10,4
Autres transferts sociaux en nature	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	4,2	16,3	23,9	47,1	42,4	95,5
Dépense de consommation collective (P.32)	11.769,2	12.470,8	12.874,7	14.024,0	14.430,0	14.741,2	15.413,9	15.990,4	16.490,6	17.496,5	18.328,8	18.487,4

2.4 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	57,7	57,8	57,5	57,8	58,1	57,9	57,9	57,9	58,0	58,2	57,9	57,9
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	57,6	57,7	57,2	57,7	58,2	58,0	57,9	57,9	58,1	58,5	58,0	58,1
Transferts sociaux en nature (D.63)	57,6	57,7	57,2	57,7	58,2	58,0	57,9	57,9	58,1	58,5	58,0	58,1
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	58,4	58,2	58,0	58,4	58,7	58,4	58,0	57,9	57,9	58,6	57,3	57,6
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	56,6	57,2	56,4	57,1	57,7	57,5	57,7	58,0	58,3	58,3	58,6	58,6
Remboursements de l'INA-MI	57,0	57,5	56,6	57,2	57,7	57,6	57,7	58,0	58,3	58,4	58,7	58,8
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	61,1	63,3	63,3	82,4	87,2	84,9	85,6	86,2	87,8	88,3	88,6	89,0
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	56,4	57,3	56,3	56,8	58,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	53,8	56,8	56,6	52,9	51,7	49,6	47,2	45,3	43,4	39,5	38,7	39,0
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	53,9	54,8	55,0	55,1	55,4	54,8	55,8	56,0	56,9	57,1	57,1	57,3
Interventions de l'INIG	39,6	39,7	39,9	40,0	40,2	40,3	40,6	41,0	41,3	41,7	42,2	42,7
Autres transferts sociaux en nature	53,8	56,8	56,6	52,9	51,7	49,6	47,2	45,3	43,4	39,5	38,7	39,0
Dépense de consommation collective (P.32)	58,0	58,0	58,0	57,9	57,9	57,9	57,8	57,8	57,8	57,8	57,7	57,6

2.5 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	16.825,4	17.646,8	18.646,6	19.704,9	20.451,4	21.381,9	22.430,8	23.347,0	24.236,5	25.746,2	27.170,1	27.664,3
Dépense de consommation finale individuelle (P.31)	10.208,4	10.635,9	11.407,8	11.822,6	12.343,8	13.098,4	13.771,4	14.366,1	14.979,7	15.941,1	16.911,9	17.324,4
Transferts sociaux en nature (D.63)	10.208,4	10.635,9	11.407,8	11.822,6	12.343,8	13.098,4	13.771,4	14.366,1	14.979,7	15.941,1	16.911,9	17.324,4
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	5.394,0	5.547,2	5.823,8	6.109,5	6.245,0	6.401,2	6.764,9	7.220,8	7.469,3	7.756,3	8.236,4	8.447,7
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	4.814,4	5.088,7	5.584,0	5.713,1	6.098,8	6.697,2	7.006,5	7.145,3	7.510,5	8.184,8	8.675,4	8.876,8
Remboursements de l'INA-MI	4.001,8	4.230,4	4.658,2	4.698,5	5.048,2	5.921,5	6.201,2	6.306,9	6.651,7	7.227,0	7.650,9	7.860,4
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	16,1	16,4	17,5	17,9	18,8	26,9	27,6	28,2	26,5	27,1	30,2	29,2
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	330,5	329,6	354,3	348,6	376,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	31,5	57,1	54,8	56,5	63,7	69,7	72,9	65,4	61,4	70,8	68,2	72,9
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	396,0	419,0	465,4	558,3	560,8	647,8	675,9	712,9	736,2	813,4	882,6	845,8
Interventions de l'INIG	38,6	36,1	33,9	33,4	30,8	28,8	26,3	22,3	20,6	17,0	17,7	12,0
Autres transferts sociaux en nature	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	2,5	9,7	14,1	29,5	25,8	56,4
Dépense de consommation collective (P.32)	6.617,0	7.010,9	7.238,8	7.882,2	8.107,6	8.283,5	8.659,4	8.980,9	9.256,8	9.805,1	10.258,2	10.339,9

2.6 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	32,8	32,7	33,0	32,6	32,3	32,4	32,5	32,4	32,3	32,0	32,2	32,0
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	32,9	32,8	33,2	32,7	32,2	32,3	32,4	32,4	32,3	31,8	32,1	31,9
Transferts sociaux en nature (D.63)	32,9	32,8	33,2	32,7	32,2	32,3	32,4	32,4	32,3	31,8	32,1	31,9
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	32,5	32,7	32,8	32,3	31,9	31,8	32,0	32,0	31,9	31,3	32,3	31,9
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	33,3	33,0	33,6	33,1	32,5	32,9	32,8	32,7	32,6	32,3	32,0	31,8
Remboursements de l'INA-MI	33,0	32,7	33,5	33,0	32,6	32,9	32,9	32,8	32,9	32,5	32,2	32,1
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	32,8	30,8	30,8	13,9	9,6	11,6	11,0	10,6	9,4	8,7	8,5	8,0
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	32,5	31,8	32,8	32,4	31,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	25,7	26,7	26,9	26,4	27,0	28,1	28,9	27,1	25,6	24,7	23,6	23,0
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	37,3	36,4	36,1	36,0	35,7	36,2	35,2	35,1	34,3	34,2	34,1	33,9
Interventions de l'INIG	51,9	51,9	51,8	51,8	51,6	51,1	51,0	50,6	50,3	49,9	49,5	49,0
Autres transferts sociaux en nature	25,7	26,7	26,9	26,4	27,0	28,1	28,9	27,1	25,6	24,7	23,6	23,0
Dépense de consommation collective (P.32)	32,6	32,6	32,6	32,6	32,5	32,5	32,5	32,5	32,4	32,4	32,3	32,2

2.7 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR RÉGION (NUTS - 1) - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des administrations publiques	51.330,6	53.896,5	56.583,5	60.412,2	63.271,2	65.970,7	69.123,3	72.066,7	74.949,0	80.477,0	84.384,6	86.436,9
Dépense de consommation finale individuelle (P.31)	31.046,4	32.397,6	34.372,5	36.197,1	38.340,6	40.493,1	42.474,3	44.407,6	46.408,6	50.181,2	52.623,3	54.358,3
Transferts sociaux en nature (D.63)	31.046,4	32.397,6	34.372,5	36.197,1	38.340,6	40.493,1	42.474,3	44.407,6	46.408,6	50.181,2	52.623,3	54.358,3
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	16.580,4	16.954,3	17.771,1	18.931,6	19.591,9	20.161,1	21.144,9	22.580,6	23.398,1	24.820,1	25.505,7	26.450,0
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	14.466,0	15.443,3	16.601,4	17.265,5	18.748,7	20.332,0	21.329,4	21.827,0	23.010,5	25.361,1	27.117,6	27.908,3
Remboursements de l'INA-MI	12.142,3	12.918,8	13.907,0	14.232,6	15.484,7	17.996,5	18.844,4	19.211,6	20.244,8	22.228,3	23.742,2	24.463,3
Interventions des FMP, FAT et du Zorgfonds	49,1	53,4	56,8	129,0	195,3	232,5	250,9	264,7	283,3	312,6	353,6	364,0
Interventions dans le prix de journée des hôpitaux	1.016,4	1.036,4	1.079,8	1.075,1	1.200,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interventions en nature des CPAS	122,4	214,2	203,9	214,0	236,1	247,7	252,8	240,9	240,2	286,5	288,7	316,6
Interventions pour les personnes handicapées et/ou âgées et pour l'accueil de l'enfant	1.061,5	1.150,9	1.288,5	1.550,3	1.572,8	1.789,9	1.920,8	2.029,9	2.146,0	2.380,4	2.587,9	2.494,8
Interventions de l'INIG	74,3	69,6	65,4	64,5	59,6	56,3	51,7	44,0	41,0	34,0	35,8	24,4
Autres transferts sociaux en nature	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	8,8	35,9	55,2	119,3	109,4	245,2
Dépense de consommation collective (P.32)	20.284,2	21.498,9	22.211,0	24.215,1	24.930,6	25.477,6	26.649,0	27.659,1	28.540,4	30.295,8	31.761,3	32.078,6

3. Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages par région (NUTS-1)

3.1 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	198,4	215,3	222,3	244,8	257,6	274,7	293,4	350,3	362,2	387,4	347,4	380,6
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	198,4	215,3	222,3	244,8	257,6	274,7	293,4	350,3	362,2	387,4	347,4	380,6
Transferts sociaux en nature (D.63)	198,4	215,3	222,3	244,8	257,6	274,7	293,4	350,3	362,2	387,4	347,4	380,6
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	194,5	211,5	220,0	242,0	255,4	272,5	291,9	348,9	361,5	386,6	344,9	379,4
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	3,9	3,8	2,3	2,8	2,2	2,2	1,5	1,4	0,7	0,8	2,5	1,2

3.2 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	9,3	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,6	10,6	10,7	10,8	9,9	10,1
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	9,3	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,6	10,6	10,7	10,8	9,9	10,1
Transferts sociaux en nature (D.63)	9,3	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,6	10,6	10,7	10,8	9,9	10,1
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	9,3	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,6	10,6	10,7	10,8	9,9	10,1
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,9	10,0	10,1

3.3 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	1.230,0	1.327,0	1.363,5	1.485,9	1.548,9	1.649,6	1.753,4	1.885,2	1.936,4	2.048,5	2.009,6	2.171,2
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	1.230,0	1.327,0	1.363,5	1.485,9	1.548,9	1.649,6	1.753,4	1.885,2	1.936,4	2.048,5	2.009,6	2.171,2
Transferts sociaux en nature (D.63)	1.230,0	1.327,0	1.363,5	1.485,9	1.548,9	1.649,6	1.753,4	1.885,2	1.936,4	2.048,5	2.009,6	2.171,2
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	1.206,0	1.303,8	1.349,4	1.469,1	1.535,7	1.636,6	1.744,3	1.877,1	1.932,2	2.043,9	1.995,3	2.164,2
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	24,0	23,2	14,1	16,7	13,2	13,0	9,1	8,0	4,2	4,6	14,3	7,1

3.4 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	57,7	57,7	57,7	57,7	57,6	57,6	57,6	57,1	57,1	57,0	57,4	57,4
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	57,7	57,7	57,7	57,7	57,6	57,6	57,6	57,1	57,1	57,0	57,4	57,4
Transferts sociaux en nature (D.63)	57,7	57,7	57,7	57,7	57,6	57,6	57,6	57,1	57,1	57,0	57,4	57,4
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	57,7	57,7	57,7	57,7	57,6	57,6	57,6	57,1	57,1	57,0	57,4	57,4
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	58,0	58,0	58,0	57,9	57,9	57,9	57,8	57,8	57,8	57,8	57,7	57,6

3.5 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	704,2	758,9	778,4	846,3	881,0	939,2	998,1	1.065,0	1.093,7	1.157,8	1.142,2	1.231,9
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	704,2	758,9	778,4	846,3	881,0	939,2	998,1	1.065,0	1.093,7	1.157,8	1.142,2	1.231,9
Transferts sociaux en nature (D.63)	704,2	758,9	778,4	846,3	881,0	939,2	998,1	1.065,0	1.093,7	1.157,8	1.142,2	1.231,9
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	690,7	745,9	770,5	836,9	873,6	931,9	993,0	1.060,4	1.091,3	1.155,3	1.134,2	1.228,0
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	13,5	13,0	7,9	9,4	7,4	7,3	5,1	4,5	2,4	2,6	8,0	4,0

3.6 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	33,0	33,0	32,9	32,8	32,8	32,8	32,8	32,3	32,2	32,2	32,6	32,6
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	33,0	33,0	32,9	32,8	32,8	32,8	32,8	32,3	32,2	32,2	32,6	32,6
Transferts sociaux en nature (D.63)	33,0	33,0	32,9	32,8	32,8	32,8	32,8	32,3	32,2	32,2	32,6	32,6
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	33,0	33,0	32,9	32,8	32,8	32,8	32,8	32,3	32,2	32,2	32,6	32,6
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	32,6	32,6	32,6	32,6	32,5	32,5	32,5	32,5	32,4	32,4	32,3	32,2

3.7 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages	2.132,6	2.301,2	2.364,2	2.577,0	2.687,5	2.863,5	3.044,9	3.300,4	3.392,4	3.593,7	3.499,2	3.783,8
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	2.132,6	2.301,2	2.364,2	2.577,0	2.687,5	2.863,5	3.044,9	3.300,4	3.392,4	3.593,7	3.499,2	3.783,8
Transferts sociaux en nature (D.63)	2.132,6	2.301,2	2.364,2	2.577,0	2.687,5	2.863,5	3.044,9	3.300,4	3.392,4	3.593,7	3.499,2	3.783,8
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	2.091,3	2.261,2	2.339,9	2.548,1	2.664,7	2.841,0	3.029,2	3.286,5	3.385,1	3.585,8	3.474,4	3.771,5
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	41,3	40,0	24,3	28,9	22,8	22,5	15,7	13,9	7,3	7,9	24,8	12,3

4. Consommation finale effective par région (NUTS-1)

4.1 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS

(miljoenen euro's)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	18.404,3	19.251,6	19.791,1	20.304,7	20.820,7	21.526,8	22.693,3	23.712,7	24.540,4	26.080,8	26.533,9	27.621,0
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	16.506,3	17.234,4	17.693,7	17.995,9	18.427,7	19.073,9	20.117,6	21.024,9	21.747,4	23.086,5	23.359,6	24.369,7
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	2.966,9	3.071,9	3.294,9	3.472,3	3.678,7	3.920,1	4.120,9	4.315,7	4.463,6	4.900,6	5.203,5	5.442,3
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	13.341,0	13.947,2	14.176,4	14.278,8	14.491,4	14.879,1	15.703,3	16.358,9	16.921,5	17.798,5	17.808,8	18.546,8
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	198,4	215,3	222,3	244,8	257,6	274,7	293,4	350,3	362,2	387,4	347,4	380,6
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	1.898,0	2.017,2	2.097,5	2.308,9	2.393,0	2.452,9	2.575,7	2.687,8	2.793,0	2.994,3	3.174,3	3.251,3

4.2 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	10,3	10,2	10,1	10,0	10,0	9,9	10,1	10,1	9,9	10,0	10,0	10,1
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	10,4	10,3	10,2	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0	10,0	10,0	10,1
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	9,6	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,7	9,7	9,6	9,8	9,9	10,0
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	10,6	10,5	10,3	10,2	10,2	10,1	10,2	10,2	10,0	10,1	10,1	10,1
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	9,3	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,6	10,6	10,7	10,8	9,9	10,1
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,9	10,0	10,1

4.3 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	104.476,4	110.978,6	115.081,0	118.964,6	122.711,2	127.398,2	132.577,5	138.248,7	144.737,8	153.064,4	154.703,5	161.066,2
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	92.707,1	98.507,9	102.206,2	104.940,6	108.281,1	112.657,1	117.163,6	122.258,3	128.247,2	135.568,0	136.374,7	142.578,8
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	17.871,0	18.689,9	19.669,8	20.902,2	22.318,1	23.474,6	24.582,0	25.725,8	26.965,3	29.339,4	30.508,0	31.591,6
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	73.606,1	78.491,1	81.173,0	82.552,6	84.414,2	87.532,9	90.828,2	94.647,3	99.345,5	104.180,0	103.857,1	108.815,9
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	1.230,0	1.327,0	1.363,5	1.485,9	1.548,9	1.649,6	1.753,4	1.885,2	1.936,4	2.048,5	2.009,6	2.171,2
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	11.769,2	12.470,8	12.874,7	14.024,0	14.430,0	14.741,2	15.413,9	15.990,4	16.490,6	17.496,5	18.328,8	18.487,4

4.4 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	58,4	58,7	58,6	58,8	58,9	58,8	58,7	58,6	58,7	58,7	58,5	58,7
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	58,5	58,8	58,7	58,9	59,0	59,0	58,9	58,7	58,8	58,8	58,6	58,8
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	57,6	57,7	57,2	57,7	58,2	58,0	57,9	57,9	58,1	58,5	58,0	58,1
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	58,7	59,0	59,1	59,2	59,3	59,3	59,2	59,0	59,0	58,9	58,9	59,0
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	57,7	57,7	57,7	57,7	57,6	57,6	57,6	57,1	57,1	57,0	57,4	57,4
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	58,0	58,0	58,0	57,9	57,9	57,9	57,8	57,8	57,8	57,8	57,7	57,6

4.5 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	55.857,6	58.792,6	61.194,7	62.995,1	64.689,6	67.497,6	70.357,6	73.869,1	77.355,5	81.669,6	82.965,0	85.763,3
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	49.240,6	51.781,7	53.955,9	55.112,9	56.582,0	59.214,1	61.698,2	64.888,2	68.098,8	71.864,6	72.706,8	75.423,5
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	10.208,4	10.635,9	11.407,8	11.822,6	12.343,8	13.098,4	13.771,4	14.366,1	14.979,7	15.941,1	16.911,9	17.324,4
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	38.328,0	40.386,9	41.769,6	42.443,9	43.357,2	45.176,5	46.928,7	49.457,1	52.025,3	54.765,6	54.652,8	56.867,1
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	704,2	758,9	778,4	846,3	881,0	939,2	998,1	1.065,0	1.093,7	1.157,8	1.142,2	1.231,9
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	6.617,0	7.010,9	7.238,8	7.882,2	8.107,6	8.283,5	8.659,4	8.980,9	9.256,8	9.805,1	10.258,2	10.339,9

4.6 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	31,2	31,1	31,2	31,1	31,1	31,2	31,2	31,3	31,4	31,3	31,4	31,2
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	31,0	30,9	31,0	30,9	30,9	31,0	31,0	31,2	31,2	31,2	31,3	31,1
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	32,9	32,8	33,2	32,7	32,2	32,3	32,4	32,4	32,3	31,8	32,1	31,9
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	30,6	30,4	30,4	30,4	30,5	30,6	30,6	30,8	30,9	31,0	31,0	30,9
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	33,0	33,0	32,9	32,8	32,8	32,8	32,8	32,3	32,2	32,2	32,6	32,6
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	32,6	32,6	32,6	32,6	32,5	32,5	32,5	32,5	32,4	32,4	32,3	32,2

4.7 CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE PAR RÉGION (NUTS - 1) - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation finale effective (P.4)	178.881,7	189.169,0	196.219,6	202.392,7	208.310,7	216.501,5	225.702,9	235.908,3	246.715,4	260.900,4	264.290,2	274.531,9
Consommation finale effective des ménages (P.41_S.14)	158.597,5	167.670,1	174.008,6	178.177,6	183.380,1	191.023,9	199.053,9	208.249,2	218.175,0	230.604,6	232.528,9	242.453,3
Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques (P.31_S.13)	31.046,4	32.397,6	34.372,5	36.197,1	38.340,6	40.493,1	42.474,3	44.407,6	46.408,6	50.181,2	52.623,3	54.358,3
Dépenses de consommation finale des ménages (P.31_S.14)	125.418,5	132.971,4	137.271,8	139.403,5	142.352,0	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2
Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (P.31_S.15)	2.132,6	2.301,2	2.364,2	2.577,0	2.687,5	2.863,5	3.044,9	3.300,4	3.392,4	3.593,7	3.499,2	3.783,8
Consommation finale effective collective des administrations publiques (P.42_S.13)	20.284,2	21.498,9	22.211,0	24.215,1	24.930,6	25.477,6	26.649,0	27.659,1	28.540,4	30.295,8	31.761,3	32.078,6

5. Comptes de revenus des ménages par région (NUTS-1) (net)

5.1 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	13.273,3	14.021,9	14.707,3	14.780,6	15.134,0	15.317,4	15.818,2	16.631,5	17.684,4	18.665,8	18.972,3	19.267,4
Transferts sociaux en nature (D.63)	3.165,3	3.287,1	3.517,2	3.717,1	3.936,3	4.194,8	4.414,3	4.666,0	4.825,9	5.288,0	5.550,9	5.822,9
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	1.698,9	1.758,8	1.865,9	2.016,1	2.106,4	2.251,2	2.399,7	2.635,9	2.739,9	2.904,9	3.005,6	3.149,2
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	1.466,5	1.528,3	1.651,3	1.700,9	1.829,9	1.943,6	2.014,6	2.030,1	2.085,9	2.383,1	2.545,2	2.673,7
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	16.438,6	17.309,0	18.224,6	18.497,7	19.070,3	19.512,2	20.232,5	21.297,4	22.510,2	23.953,8	24.523,2	25.090,3
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	13.273,3	14.021,9	14.707,3	14.780,6	15.134,0	15.317,4	15.818,2	16.631,5	17.684,4	18.665,8	18.972,3	19.267,4
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	163,2	155,3	157,9	156,0	177,1	179,3	185,4	193,3	234,2	282,7	274,6	342,2
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	13.341,0	13.947,2	14.176,4	14.278,8	14.491,4	14.879,1	15.703,3	16.358,9	16.921,5	17.798,5	17.808,8	18.546,8
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	13.341,0	13.947,2	14.176,4	14.278,8	14.491,4	14.879,1	15.703,3	16.358,9	16.921,5	17.798,5	17.808,8	18.546,8
Epargne nette (B.8n)	95,5	229,9	688,8	657,9	819,6	617,6	300,3	465,9	997,1	1.150,0	1.438,2	1.062,8
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	16.438,6	17.309,0	18.224,6	18.497,7	19.070,3	19.512,2	20.232,5	21.297,4	22.510,2	23.953,8	24.523,2	25.090,3
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	163,2	155,3	157,9	156,0	177,1	179,3	185,4	193,3	234,2	282,7	274,6	342,2
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	16.506,3	17.234,4	17.693,7	17.995,9	18.427,7	19.073,9	20.117,6	21.024,9	21.747,4	23.086,5	23.359,6	24.369,7
Consommation individuelle effective (P.41)	16.506,3	17.234,4	17.693,7	17.995,9	18.427,7	19.073,9	20.117,6	21.024,9	21.747,4	23.086,5	23.359,6	24.369,7
Epargne nette (B.8n)	95,5	229,9	688,8	657,9	819,6	617,6	300,3	465,9	997,1	1.150,0	1.438,2	1.062,8
Taux d'épargne net (en %)	0,7	1,6	4,6	4,4	5,4	4,0	1,9	2,8	5,6	6,1	7,5	5,4

5.2 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	9,3	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,3	9,3	9,5	9,5	9,5	9,6
Transferts sociaux en nature (D.63)	9,5	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,7	9,8	9,9	10,0
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	9,1	9,2	9,3	9,4	9,5	9,8	9,9	10,2	10,2	10,2	10,4	10,4
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	10,1	9,9	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,3	9,1	9,4	9,4	9,6
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	9,3	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,3	9,3	9,5	9,5	9,5	9,6
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	11,3	11,2	11,3	11,1	11,2	10,5	10,5	10,4	10,5	10,5	10,3	10,1
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	10,6	10,5	10,3	10,2	10,2	10,1	10,2	10,2	10,0	10,1	10,1	10,1
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	10,6	10,5	10,3	10,2	10,2	10,1	10,2	10,2	10,0	10,1	10,1	10,1
Epargne nette (B.8n)	0,5	1,3	3,3	3,3	4,3	3,6	1,7	2,4	4,8	5,1	5,6	5,3
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	11,3	11,2	11,3	11,1	11,2	10,5	10,5	10,4	10,5	10,5	10,3	10,1
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	10,4	10,3	10,2	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0	10,0	10,0	10,1
Consommation individuelle effective (P.41)	10,4	10,3	10,2	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0	10,0	10,0	10,1
Epargne nette (B.8n)	0,5	1,3	3,3	3,3	4,3	3,6	1,7	2,4	4,8	5,1	5,6	5,3

5.3 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	86.170,6	91.067,6	95.643,7	96.415,7	97.468,7	99.693,1	103.396,1	108.849,0	114.301,6	120.386,5	122.121,0	122.735,7
Transferts sociaux en nature (D.63)	19.101,0	20.016,8	21.033,3	22.388,0	23.866,9	25.124,2	26.335,4	27.611,0	28.901,7	31.387,9	32.517,6	33.762,8
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	10.888,0	11.163,6	11.650,8	12.517,1	13.031,6	13.417,8	14.016,6	14.950,0	15.482,7	16.589,4	16.603,9	17.396,7
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	8.213,0	8.853,2	9.382,5	9.870,9	10.835,4	11.706,4	12.318,8	12.661,0	13.419,0	14.798,5	15.913,7	16.366,1
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	105.271,6	111.084,4	116.677,0	118.803,8	121.335,6	124.817,3	129.731,5	136.460,0	143.203,3	151.774,4	154.638,6	156.498,5
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	86.170,6	91.067,6	95.643,7	96.415,7	97.468,7	99.693,1	103.396,1	108.849,0	114.301,6	120.386,5	122.121,0	122.735,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	901,9	873,4	884,1	894,4	1.003,6	1.101,8	1.143,3	1.207,7	1.451,8	1.750,4	1.746,6	2.223,9
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	73.606,1	78.491,1	81.173,0	82.552,6	84.414,2	87.532,9	90.828,2	94.647,3	99.345,5	104.180,0	103.857,1	108.815,9
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	73.606,1	78.491,1	81.173,0	82.552,6	84.414,2	87.532,9	90.828,2	94.647,3	99.345,5	104.180,0	103.857,1	108.815,9
Epargne nette (B.8n)	13.466,4	13.450,0	15.354,9	14.757,6	14.058,1	13.262,1	13.711,2	15.409,4	16.407,9	17.956,8	20.010,5	16.143,7
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	105.271,6	111.084,4	116.677,0	118.803,8	121.335,6	124.817,3	129.731,5	136.460,0	143.203,3	151.774,4	154.638,6	156.498,5
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	901,9	873,4	884,1	894,4	1.003,6	1.101,8	1.143,3	1.207,7	1.451,8	1.750,4	1.746,6	2.223,9
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	92.707,1	98.507,9	102.206,2	104.940,6	108.281,1	112.657,1	117.163,6	122.258,3	128.247,2	135.568,0	136.374,7	142.578,8
Consommation individuelle effective (P.41)	92.707,1	98.507,9	102.206,2	104.940,6	108.281,1	112.657,1	117.163,6	122.258,3	128.247,2	135.568,0	136.374,7	142.578,8
Epargne nette (B.8n)	13.466,4	13.450,0	15.354,9	14.757,6	14.058,1	13.262,1	13.711,2	15.409,4	16.407,9	17.956,8	20.010,5	16.143,7
Taux d'épargne net (en %)	15,5	14,6	15,9	15,2	14,3	13,2	13,1	14,0	14,2	14,7	16,2	12,9

5.4 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	60,6	60,8	61,0	61,0	60,9	61,1	61,1	61,1	61,2	61,2	61,3	61,1
Transferts sociaux en nature (D.63)	57,6	57,7	57,3	57,7	58,2	57,9	57,9	57,9	58,0	58,4	57,9	58,1
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	58,3	58,1	57,9	58,3	58,6	58,3	58,0	57,8	57,8	58,4	57,3	57,6
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	56,6	57,2	56,4	57,1	57,7	57,5	57,7	58,0	58,3	58,3	58,6	58,6
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	60,0	60,3	60,3	60,4	60,4	60,4	60,4	60,5	60,5	60,6	60,5	60,4
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	60,6	60,8	61,0	61,0	60,9	61,1	61,1	61,1	61,2	61,2	61,3	61,1
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	62,3	62,8	63,2	63,9	63,3	64,7	64,7	64,9	65,1	65,1	65,5	65,7
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	58,7	59,0	59,1	59,2	59,3	59,3	59,2	59,0	59,0	58,9	58,9	59,0
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	58,7	59,0	59,1	59,2	59,3	59,3	59,2	59,0	59,0	58,9	58,9	59,0
Epargne nette (B.8n)	74,0	74,4	73,0	73,7	73,1	76,6	78,7	79,7	79,5	80,1	78,4	80,3
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	60,0	60,3	60,3	60,4	60,4	60,4	60,4	60,5	60,5	60,6	60,5	60,4
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	62,3	62,8	63,2	63,9	63,3	64,7	64,7	64,9	65,1	65,1	65,5	65,7
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	58,5	58,8	58,7	58,9	59,0	59,0	58,9	58,7	58,8	58,8	58,6	58,8
Consommation individuelle effective (P.41)	58,5	58,8	58,7	58,9	59,0	59,0	58,9	58,7	58,8	58,8	58,6	58,8
Epargne nette (B.8n)	74,0	74,4	73,0	73,7	73,1	76,6	78,7	79,7	79,5	80,1	78,4	80,3

5.5 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	42.554,1	44.412,4	46.386,0	46.670,4	47.291,2	48.185,1	49.894,4	52.446,9	54.708,0	57.411,3	58.074,1	58.929,8
Transferts sociaux en nature (D.63)	10.912,6	11.394,8	12.186,3	12.669,0	13.224,8	14.037,6	14.769,5	15.431,0	16.073,4	17.099,0	18.054,1	18.556,4
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	6.084,8	6.293,1	6.594,3	6.946,5	7.118,6	7.333,1	7.757,8	8.281,2	8.560,6	8.911,6	9.370,6	9.675,6
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	4.827,9	5.101,7	5.592,0	5.722,5	6.106,2	6.704,5	7.011,6	7.149,8	7.512,8	8.187,4	8.683,5	8.880,8
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	53.466,7	55.807,1	58.572,3	59.339,4	60.516,0	62.222,6	64.663,8	67.877,9	70.781,4	74.510,3	76.128,2	77.486,1
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	42.554,1	44.412,4	46.386,0	46.670,4	47.291,2	48.185,1	49.894,4	52.446,9	54.708,0	57.411,3	58.074,1	58.929,8
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	382,1	362,8	356,2	349,8	405,4	422,8	439,4	458,8	545,8	655,2	647,0	820,9
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	38.328,0	40.386,9	41.769,6	42.443,9	43.357,2	45.176,5	46.928,7	49.457,1	52.025,3	54.765,6	54.652,8	56.867,1
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	38.328,0	40.386,9	41.769,6	42.443,9	43.357,2	45.176,5	46.928,7	49.457,1	52.025,3	54.765,6	54.652,8	56.867,1
Epargne nette (B.8n)	4.608,2	4.388,2	4.972,6	4.576,4	4.339,4	3.431,4	3.405,0	3.448,5	3.228,4	3.300,9	4.068,4	2.883,6
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	53.466,7	55.807,1	58.572,3	59.339,4	60.516,0	62.222,6	64.663,8	67.877,9	70.781,4	74.510,3	76.128,2	77.486,1
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	382,1	362,8	356,2	349,8	405,4	422,8	439,4	458,8	545,8	655,2	647,0	820,9
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	49.240,6	51.781,7	53.955,9	55.112,9	56.582,0	59.214,1	61.698,2	64.888,2	68.098,8	71.864,6	72.706,8	75.423,5
Consommation individuelle effective (P.41)	49.240,6	51.781,7	53.955,9	55.112,9	56.582,0	59.214,1	61.698,2	64.888,2	68.098,8	71.864,6	72.706,8	75.423,5
Epargne nette (B.8n)	4.608,2	4.388,2	4.972,6	4.576,4	4.339,4	3.431,4	3.405,0	3.448,5	3.228,4	3.300,9	4.068,4	2.883,6
Taux d'épargne net (en %)	10,7	9,8	10,6	9,7	9,1	7,1	6,8	6,5	5,8	5,7	6,9	4,8

5.6 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	29,9	29,7	29,6	29,5	29,6	29,5	29,5	29,5	29,3	29,2	29,1	29,3
Transferts sociaux en nature (D.63)	32,9	32,8	33,2	32,7	32,2	32,4	32,4	32,3	32,3	31,8	32,2	31,9
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	32,6	32,7	32,8	32,3	32,0	31,9	32,1	32,0	32,0	31,4	32,3	32,0
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	33,3	33,0	33,6	33,1	32,5	32,9	32,8	32,7	32,6	32,3	32,0	31,8
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	30,5	30,3	30,2	30,2	30,1	30,1	30,1	30,1	29,9	29,8	29,8	29,9
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	29,9	29,7	29,6	29,5	29,6	29,5	29,5	29,5	29,3	29,2	29,1	29,3
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	26,4	26,1	25,5	25,0	25,6	24,8	24,9	24,7	24,5	24,4	24,2	24,2
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	30,6	30,4	30,4	30,4	30,5	30,6	30,6	30,8	30,9	31,0	31,0	30,9
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	30,6	30,4	30,4	30,4	30,5	30,6	30,6	30,8	30,9	31,0	31,0	30,9
Epargne nette (B.8n)	25,3	24,3	23,6	22,9	22,6	19,8	19,5	17,8	15,6	14,7	15,9	14,3
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	30,5	30,3	30,2	30,2	30,1	30,1	30,1	30,1	29,9	29,8	29,8	29,9
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	26,4	26,1	25,5	25,0	25,6	24,8	24,9	24,7	24,5	24,4	24,2	24,2
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	31,0	30,9	31,0	30,9	30,9	31,0	31,0	31,2	31,2	31,2	31,3	31,1
Consommation individuelle effective (P.41)	31,0	30,9	31,0	30,9	30,9	31,0	31,0	31,2	31,2	31,2	31,3	31,1
Epargne nette (B.8n)	25,3	24,3	23,6	22,9	22,6	19,8	19,5	17,8	15,6	14,7	15,9	14,3

5.7 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Transferts sociaux en nature (D.63)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Epargne nette (B.8n)	21,4	20,7	24,5	19,4	12,4	9,4	8,6	9,5	10,1	10,6	12,3	8,3
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Consommation individuelle effective (P.41)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Epargne nette (B.8n)	21,4	20,7	24,5	19,4	12,4	9,4	8,6	9,5	10,1	10,6	12,3	8,3

5.8 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts sociaux en nature (D.63)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette (B.8n)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation individuelle effective (P.41)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette (B.8n)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

5.9 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (NET) - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	142.162,8	149.668,7	156.914,3	158.014,5	159.995,4	163.283,8	169.191,7	178.014,7	186.785,7	196.559,8	199.267,6	201.022,5
Transferts sociaux en nature (D.63)	33.179,0	34.698,7	36.736,8	38.774,1	41.028,1	43.356,6	45.519,2	47.708,0	49.801,0	53.774,9	56.122,5	58.142,1
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	18.671,7	19.215,5	20.111,0	21.479,7	22.256,6	23.002,1	24.174,1	25.867,1	26.783,2	28.405,9	28.980,1	30.221,5
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	14.507,3	15.483,2	16.625,8	17.294,4	18.771,5	20.354,5	21.345,1	21.840,9	23.017,8	25.369,0	27.142,4	27.920,6
Emplois												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	175.341,8	184.367,4	193.651,1	196.788,6	201.023,5	206.640,4	214.710,9	225.722,7	236.586,7	250.334,7	255.390,1	259.164,6
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible net (B.6n)	142.162,8	149.668,7	156.914,3	158.014,5	159.995,4	163.283,8	169.191,7	178.014,7	186.785,7	196.559,8	199.267,6	201.022,5
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	1.447,2	1.391,5	1.398,2	1.400,3	1.586,1	1.703,9	1.768,1	1.859,8	2.231,8	2.688,2	2.668,3	3.387,0
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	125.418,5	132.971,4	137.271,8	139.403,5	142.352,0	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	125.418,5	132.971,4	137.271,8	139.403,5	142.352,0	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2
Epargne nette (B.8n)	18.191,5	18.088,8	21.040,7	20.011,3	19.229,5	17.320,4	17.425,1	19.333,3	20.643,5	22.418,3	25.529,5	20.098,3
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible net ajusté (B.7n)	175.341,8	184.367,4	193.651,1	196.788,6	201.023,5	206.640,4	214.710,9	225.722,7	236.586,7	250.334,7	255.390,1	259.164,6
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	1.447,2	1.391,5	1.398,2	1.400,3	1.586,1	1.703,9	1.768,1	1.859,8	2.231,8	2.688,2	2.668,3	3.387,0
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	158.597,5	167.670,1	174.008,6	178.177,6	183.380,1	191.023,9	199.053,9	208.249,2	218.175,0	230.604,6	232.528,9	242.453,3
Consommation individuelle effective (P.41)	158.597,5	167.670,1	174.008,6	178.177,6	183.380,1	191.023,9	199.053,9	208.249,2	218.175,0	230.604,6	232.528,9	242.453,3
Epargne nette (B.8n)	18.191,5	18.088,8	21.040,7	20.011,3	19.229,5	17.320,4	17.425,1	19.333,3	20.643,5	22.418,3	25.529,5	20.098,3
Taux d'épargne net (en %)	12,7	12,0	13,3	12,6	11,9	10,5	10,2	10,7	10,9	11,3	12,6	9,8

6. Comptes de revenus des ménages par région (NUTS-1) (brut)

6.1 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	14.057,9	14.828,9	15.541,1	15.621,4	16.032,5	16.292,2	17.007,9	17.878,9	19.017,0	20.104,4	20.442,8	20.817,3
Transferts sociaux en nature (D.63)	3.165,3	3.287,1	3.517,2	3.717,1	3.936,3	4.194,8	4.414,3	4.666,0	4.825,9	5.288,0	5.550,9	5.822,9
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	1.698,9	1.758,8	1.865,9	2.016,1	2.106,4	2.251,2	2.399,7	2.635,9	2.739,9	2.904,9	3.005,6	3.149,2
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	1.466,5	1.528,3	1.651,3	1.700,9	1.829,9	1.943,6	2.014,6	2.030,1	2.085,9	2.383,1	2.545,2	2.673,7
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	17.223,3	18.116,0	19.058,3	19.338,5	19.968,8	20.487,0	21.422,2	22.544,9	23.842,9	25.392,4	25.993,6	26.640,2
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	14.057,9	14.828,9	15.541,1	15.621,4	16.032,5	16.292,2	17.007,9	17.878,9	19.017,0	20.104,4	20.442,8	20.817,3
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	163,2	155,3	157,9	156,0	177,1	179,3	185,4	193,3	234,2	282,7	274,6	342,2
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	13.341,0	13.947,2	14.176,4	14.278,8	14.491,4	14.879,1	15.703,3	16.358,9	16.921,5	17.798,5	17.808,8	18.546,8
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	13.341,0	13.947,2	14.176,4	14.278,8	14.491,4	14.879,1	15.703,3	16.358,9	16.921,5	17.798,5	17.808,8	18.546,8
Epargne brute (B.8g)	880,2	1.036,9	1.522,6	1.498,7	1.718,1	1.592,4	1.490,0	1.713,3	2.329,7	2.588,5	2.908,7	2.612,7
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	17.223,3	18.116,0	19.058,3	19.338,5	19.968,8	20.487,0	21.422,2	22.544,9	23.842,9	25.392,4	25.993,6	26.640,2
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	163,2	155,3	157,9	156,0	177,1	179,3	185,4	193,3	234,2	282,7	274,6	342,2
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	16.506,3	17.234,4	17.693,7	17.995,9	18.427,7	19.073,9	20.117,6	21.024,9	21.747,4	23.086,5	23.359,6	24.369,7
Consommation individuelle effective (P.41)	16.506,3	17.234,4	17.693,7	17.995,9	18.427,7	19.073,9	20.117,6	21.024,9	21.747,4	23.086,5	23.359,6	24.369,7
Epargne brute (B.8g)	880,2	1.036,9	1.522,6	1.498,7	1.718,1	1.592,4	1.490,0	1.713,3	2.329,7	2.588,5	2.908,7	2.612,7
Taux d'épargne brut (in %)	6,2	6,9	9,7	9,5	10,6	9,7	8,7	9,5	12,1	12,7	14,0	12,3

6.2 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7
Transferts sociaux en nature (D.63)	9,5	9,5	9,6	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,7	9,8	9,9	10,0
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	9,1	9,2	9,3	9,4	9,5	9,8	9,9	10,2	10,2	10,2	10,4	10,4
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	10,1	9,9	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,3	9,1	9,4	9,4	9,6
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,4	9,4	9,5	9,6	9,6	9,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	11,3	11,2	11,3	11,1	11,2	10,5	10,5	10,4	10,5	10,5	10,3	10,1
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	10,6	10,5	10,3	10,2	10,2	10,1	10,2	10,2	10,0	10,1	10,1	10,1
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	10,6	10,5	10,3	10,2	10,2	10,1	10,2	10,2	10,0	10,1	10,1	10,1
Epargne brute (B.8g)	3,4	3,9	5,1	5,2	6,0	5,8	5,3	5,5	7,1	7,2	7,4	7,6
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	11,3	11,2	11,3	11,1	11,2	10,5	10,5	10,4	10,5	10,5	10,3	10,1
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	10,4	10,3	10,2	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0	10,0	10,0	10,1
Consommation individuelle effective (P.41)	10,4	10,3	10,2	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0	10,0	10,0	10,1
Epargne brute (B.8g)	3,4	3,9	5,1	5,2	6,0	5,8	5,3	5,5	7,1	7,2	7,4	7,6

6.3 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - RÉGION FLAMANDE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	90.981,8	96.272,4	101.187,3	102.237,4	103.599,3	106.229,6	110.278,2	116.189,6	122.105,4	128.898,5	130.951,9	131.951,2
Transferts sociaux en nature (D.63)	19.101,0	20.016,8	21.033,3	22.388,0	23.866,9	25.124,2	26.335,4	27.611,0	28.901,7	31.387,9	32.517,6	33.762,8
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	10.888,0	11.163,6	11.650,8	12.517,1	13.031,6	13.417,8	14.016,6	14.950,0	15.482,7	16.589,4	16.603,9	17.396,7
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	8.213,0	8.853,2	9.382,5	9.870,9	10.835,4	11.706,4	12.318,8	12.661,0	13.419,0	14.798,5	15.913,7	16.366,1
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	110.082,8	116.289,2	122.220,6	124.625,4	127.466,2	131.353,8	136.613,6	143.800,6	151.007,1	160.286,4	163.469,4	165.714,0
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	90.981,8	96.272,4	101.187,3	102.237,4	103.599,3	106.229,6	110.278,2	116.189,6	122.105,4	128.898,5	130.951,9	131.951,2
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	901,9	873,4	884,1	894,4	1.003,6	1.101,8	1.143,3	1.207,7	1.451,8	1.750,4	1.746,6	2.223,9
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	73.606,1	78.491,1	81.173,0	82.552,6	84.414,2	87.532,9	90.828,2	94.647,3	99.345,5	104.180,0	103.857,1	108.815,9
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	73.606,1	78.491,1	81.173,0	82.552,6	84.414,2	87.532,9	90.828,2	94.647,3	99.345,5	104.180,0	103.857,1	108.815,9
Epargne brute (B.8g)	18.277,6	18.654,8	20.898,5	20.579,2	20.188,7	19.798,5	20.593,2	22.750,0	24.211,7	26.468,8	28.841,4	25.359,1
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	110.082,8	116.289,2	122.220,6	124.625,4	127.466,2	131.353,8	136.613,6	143.800,6	151.007,1	160.286,4	163.469,4	165.714,0
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	901,9	873,4	884,1	894,4	1.003,6	1.101,8	1.143,3	1.207,7	1.451,8	1.750,4	1.746,6	2.223,9
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	92.707,1	98.507,9	102.206,2	104.940,6	108.281,1	112.657,1	117.163,6	122.258,3	128.247,2	135.568,0	136.374,7	142.578,8
Consommation individuelle effective (P.41)	92.707,1	98.507,9	102.206,2	104.940,6	108.281,1	112.657,1	117.163,6	122.258,3	128.247,2	135.568,0	136.374,7	142.578,8
Epargne brute (B.8g)	18.277,6	18.654,8	20.898,5	20.579,2	20.188,7	19.798,5	20.593,2	22.750,0	24.211,7	26.468,8	28.841,4	25.359,1
Taux d'épargne brut (in %)	19,9	19,2	20,5	20,0	19,3	18,4	18,5	19,4	19,6	20,3	21,7	18,9

6.4 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - RÉGION FLAMANDE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	60,7	61,0	61,1	61,2	61,1	61,2	61,3	61,3	61,3	61,4	61,4	61,2
Transferts sociaux en nature (D.63)	57,6	57,7	57,3	57,7	58,2	57,9	57,9	57,9	58,0	58,4	57,9	58,1
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	58,3	58,1	57,9	58,3	58,6	58,3	58,0	57,8	57,8	58,4	57,3	57,6
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	56,6	57,2	56,4	57,1	57,7	57,5	57,7	58,0	58,3	58,3	58,6	58,6
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	60,1	60,4	60,4	60,5	60,5	60,6	60,6	60,6	60,7	60,8	60,7	60,6
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	60,7	61,0	61,1	61,2	61,1	61,2	61,3	61,3	61,3	61,4	61,4	61,2
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	62,3	62,8	63,2	63,9	63,3	64,7	64,7	64,9	65,1	65,1	65,5	65,7
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	58,7	59,0	59,1	59,2	59,3	59,3	59,2	59,0	59,0	58,9	58,9	59,0
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	58,7	59,0	59,1	59,2	59,3	59,3	59,2	59,0	59,0	58,9	58,9	59,0
Epargne brute (B.8g)	70,3	70,8	70,3	70,8	70,2	71,9	72,8	73,5	73,4	73,7	73,2	73,4
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	60,1	60,4	60,4	60,5	60,5	60,6	60,6	60,6	60,7	60,8	60,7	60,6
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	62,3	62,8	63,2	63,9	63,3	64,7	64,7	64,9	65,1	65,1	65,5	65,7
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	58,5	58,8	58,7	58,9	59,0	59,0	58,9	58,7	58,8	58,8	58,6	58,8
Consommation individuelle effective (P.41)	58,5	58,8	58,7	58,9	59,0	59,0	58,9	58,7	58,8	58,8	58,6	58,8
Epargne brute (B.8g)	70,3	70,8	70,3	70,8	70,2	71,9	72,8	73,5	73,4	73,7	73,2	73,4

6.5 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - RÉGION WALLONNE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	44.751,0	46.676,3	48.716,2	49.046,2	49.806,2	50.882,7	52.665,8	55.467,2	57.929,1	60.934,3	61.670,7	62.637,8
Transferts sociaux en nature (D.63)	10.912,6	11.394,8	12.186,3	12.669,0	13.224,8	14.037,6	14.769,5	15.431,0	16.073,4	17.099,0	18.054,1	18.556,4
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	6.084,8	6.293,1	6.594,3	6.946,5	7.118,6	7.333,1	7.757,8	8.281,2	8.560,6	8.911,6	9.370,6	9.675,6
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	4.827,9	5.101,7	5.592,0	5.722,5	6.106,2	6.704,5	7.011,6	7.149,8	7.512,8	8.187,4	8.683,5	8.880,8
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	55.663,6	58.071,1	60.902,5	61.715,2	63.031,1	64.920,2	67.435,3	70.898,2	74.002,5	78.033,3	79.724,8	81.194,2
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	44.751,0	46.676,3	48.716,2	49.046,2	49.806,2	50.882,7	52.665,8	55.467,2	57.929,1	60.934,3	61.670,7	62.637,8
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	382,1	362,8	356,2	349,8	405,4	422,8	439,4	458,8	545,8	655,2	647,0	820,9
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	38.328,0	40.386,9	41.769,6	42.443,9	43.357,2	45.176,5	46.928,7	49.457,1	52.025,3	54.765,6	54.652,8	56.867,1
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	38.328,0	40.386,9	41.769,6	42.443,9	43.357,2	45.176,5	46.928,7	49.457,1	52.025,3	54.765,6	54.652,8	56.867,1
Epargne brute (B.8g)	6.805,1	6.652,2	7.302,8	6.952,2	6.854,4	6.129,0	6.176,5	6.468,8	6.449,6	6.823,9	7.665,0	6.591,6
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	55.663,6	58.071,1	60.902,5	61.715,2	63.031,1	64.920,2	67.435,3	70.898,2	74.002,5	78.033,3	79.724,8	81.194,2
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	382,1	362,8	356,2	349,8	405,4	422,8	439,4	458,8	545,8	655,2	647,0	820,9
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	49.240,6	51.781,7	53.955,9	55.112,9	56.582,0	59.214,1	61.698,2	64.888,2	68.098,8	71.864,6	72.706,8	75.423,5
Consommation individuelle effective (P.41)	49.240,6	51.781,7	53.955,9	55.112,9	56.582,0	59.214,1	61.698,2	64.888,2	68.098,8	71.864,6	72.706,8	75.423,5
Epargne brute (B.8g)	6.805,1	6.652,2	7.302,8	6.952,2	6.854,4	6.129,0	6.176,5	6.468,8	6.449,6	6.823,9	7.665,0	6.591,6
Taux d'épargne brut (in %)	15,1	14,1	14,9	14,1	13,7	11,9	11,6	11,6	11,0	11,1	12,3	10,4

6.6 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - RÉGION WALLONNE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	29,8	29,6	29,4	29,4	29,4	29,3	29,3	29,3	29,1	29,0	28,9	29,1
Transferts sociaux en nature (D.63)	32,9	32,8	33,2	32,7	32,2	32,4	32,4	32,3	32,3	31,8	32,2	31,9
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	32,6	32,7	32,8	32,3	32,0	31,9	32,1	32,0	32,0	31,4	32,3	32,0
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	33,3	33,0	33,6	33,1	32,5	32,9	32,8	32,7	32,6	32,3	32,0	31,8
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	30,4	30,1	30,1	30,0	29,9	29,9	29,9	29,9	29,7	29,6	29,6	29,7
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	29,8	29,6	29,4	29,4	29,4	29,3	29,3	29,3	29,1	29,0	28,9	29,1
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	26,4	26,1	25,5	25,0	25,6	24,8	24,9	24,7	24,5	24,4	24,2	24,2
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	30,6	30,4	30,4	30,4	30,5	30,6	30,6	30,8	30,9	31,0	31,0	30,9
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	30,6	30,4	30,4	30,4	30,5	30,6	30,6	30,8	30,9	31,0	31,0	30,9
Epargne brute (B.8g)	26,2	25,2	24,5	23,9	23,8	22,3	21,8	20,9	19,5	19,0	19,4	19,1
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	30,4	30,1	30,1	30,0	29,9	29,9	29,9	29,9	29,7	29,6	29,6	29,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	26,4	26,1	25,5	25,0	25,6	24,8	24,9	24,7	24,5	24,4	24,2	24,2
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	31,0	30,9	31,0	30,9	30,9	31,0	31,0	31,2	31,2	31,2	31,3	31,1
Consommation individuelle effective (P.41)	31,0	30,9	31,0	30,9	30,9	31,0	31,0	31,2	31,2	31,2	31,3	31,1
Epargne brute (B.8g)	26,2	25,2	24,5	23,9	23,8	22,3	21,8	20,9	19,5	19,0	19,4	19,1

6.7 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Transferts sociaux en nature (D.63)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Epargne brute (B.8g)	21,4	20,7	24,5	19,4	12,4	9,4	8,6	9,5	10,1	10,6	12,3	8,3
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	164,8	166,9	177,3	147,7	101,5	88,2	83,1	87,3	91,7	96,2	100,1	89,7
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Consommation individuelle effective (P.41)	143,5	146,2	152,8	128,2	89,2	78,8	74,5	77,9	81,7	85,6	87,8	81,4
Epargne brute (B.8g)	21,4	20,7	24,5	19,4	12,4	9,4	8,6	9,5	10,1	10,6	12,3	8,3

6.8 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - UNITÉ EXTRA-RÉGIONALE - IMPORTANCE RELATIVE

(pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts sociaux en nature (D.63)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute (B.8g)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation individuelle effective (P.41)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute (B.8g)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

6.9 COMPTES DE REVENUS DES MÉNAGES PAR RÉGION (NUTS - 1) (BRUT) - ROYAUME - CHIFFRES ABSOLUS

(millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	149.955,5	157.944,5	165.621,9	167.052,7	169.539,5	173.492,6	180.034,9	189.623,0	199.143,2	210.033,4	213.165,5	215.495,9
Transferts sociaux en nature (D.63)	33.179,0	34.698,7	36.736,8	38.774,1	41.028,1	43.356,6	45.519,2	47.708,0	49.801,0	53.774,9	56.122,5	58.142,1
Transferts sociaux en nature - production non-marchande (D.631)	18.671,7	19.215,5	20.111,0	21.479,7	22.256,6	23.002,1	24.174,1	25.867,1	26.783,2	28.405,9	28.980,1	30.221,5
Transferts sociaux en nature - production marchande achetée (D.632)	14.507,3	15.483,2	16.625,8	17.294,4	18.771,5	20.354,5	21.345,1	21.840,9	23.017,8	25.369,0	27.142,4	27.920,6
Emplois												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	183.134,5	192.643,2	202.358,7	205.826,8	210.567,6	216.849,2	225.554,1	237.331,0	248.944,2	263.808,3	269.288,0	273.638,0
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)												
Ressources												
Revenu disponible brut (B.6g)	149.955,5	157.944,5	165.621,9	167.052,7	169.539,5	173.492,6	180.034,9	189.623,0	199.143,2	210.033,4	213.165,5	215.495,9
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	1.447,2	1.391,5	1.398,2	1.400,3	1.586,1	1.703,9	1.768,1	1.859,8	2.231,8	2.688,2	2.668,3	3.387,0
Emplois												
Dépenses de consommation finale (P.3)	125.418,5	132.971,4	137.271,8	139.403,5	142.352,0	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	125.418,5	132.971,4	137.271,8	139.403,5	142.352,0	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2
Epargne brute (B.8g)	25.984,2	26.364,6	29.748,3	29.049,5	28.773,6	27.529,2	28.268,3	30.941,6	33.001,0	35.891,9	39.427,4	34.571,7
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (II.4.2)												
Ressources												
Revenu disponible brut ajusté (B.7g)	183.134,5	192.643,2	202.358,7	205.826,8	210.567,6	216.849,2	225.554,1	237.331,0	248.944,2	263.808,3	269.288,0	273.638,0
Ajustement pour variations des droits à pension (D.8)	1.447,2	1.391,5	1.398,2	1.400,3	1.586,1	1.703,9	1.768,1	1.859,8	2.231,8	2.688,2	2.668,3	3.387,0
Emplois												
Consommation finale effective (P.4)	158.597,5	167.670,1	174.008,6	178.177,6	183.380,1	191.023,9	199.053,9	208.249,2	218.175,0	230.604,6	232.528,9	242.453,3
Consommation individuelle effective (P.41)	158.597,5	167.670,1	174.008,6	178.177,6	183.380,1	191.023,9	199.053,9	208.249,2	218.175,0	230.604,6	232.528,9	242.453,3
Epargne brute (B.8g)	25.984,2	26.364,6	29.748,3	29.049,5	28.773,6	27.529,2	28.268,3	30.941,6	33.001,0	35.891,9	39.427,4	34.571,7
Taux d'épargne brut (in %)	17,2	16,5	17,8	17,2	16,8	15,7	15,5	16,2	16,4	16,9	18,3	15,8

7. Population moyenne

7.1 POPULATION MOYENNE PAR RÉGION, PROVINCE ET ARRONDISSEMENT

(unités)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Région de Bruxelles-Capitale	995.970	1.003.324	1.012.777	1.025.010	1.039.853	1.058.512	1.079.035	1.104.313	1.128.971	1.146.745	1.159.061
Région flamande	6.005.792	6.029.598	6.060.881	6.098.020	6.139.520	6.185.239	6.230.430	6.279.311	6.328.702	6.366.312	6.396.282
<i>Anvers (province)</i>	1.664.966	1.672.836	1.682.676	1.694.532	1.708.139	1.723.441	1.738.018	1.754.818	1.773.339	1.787.641	1.798.048
Anvers (arrondissement)	942.801	946.890	951.769	957.906	965.347	973.588	981.472	991.772	1.004.106	1.013.599	1.019.669
Malines	309.265	310.669	312.858	315.234	317.666	320.448	323.050	325.817	328.359	330.342	332.210
Turnhout	412.900	415.277	418.049	421.393	425.126	429.406	433.497	437.229	440.874	443.700	446.170
<i>Limbourg</i>	804.158	807.865	812.300	817.465	823.481	829.925	835.833	841.563	847.013	851.322	854.760
Hasselt	389.341	391.332	393.742	396.544	399.987	403.731	406.956	410.009	413.025	415.510	417.524
Maaseik	223.348	224.613	225.963	227.319	228.738	230.384	232.031	233.456	234.741	235.861	236.853
Tongres	191.469	191.920	192.596	193.603	194.757	195.811	196.846	198.098	199.247	199.951	200.384
<i>Flandre orientale</i>	1.371.929	1.376.898	1.384.761	1.393.852	1.403.369	1.414.450	1.426.371	1.439.079	1.450.274	1.457.830	1.464.938
Alost	262.744	263.430	264.790	266.470	268.382	270.478	272.505	275.047	277.609	279.546	281.252
Termonde	187.160	187.556	188.333	189.260	189.988	190.933	192.024	193.268	194.687	195.678	196.510
Eeklo	79.419	79.568	79.967	80.405	80.706	81.143	81.672	82.190	82.625	82.844	83.003
Gand	501.643	503.880	507.132	510.702	514.508	519.203	524.522	530.213	534.541	536.900	539.603
Audenarde	114.705	115.090	115.739	116.612	117.613	118.621	119.568	120.264	120.866	121.447	121.888
Saint-Nicolas	226.258	227.374	228.803	230.405	232.173	234.074	236.081	238.097	239.947	241.417	242.683
<i>Brabant flamand</i>	1.029.872	1.034.845	1.040.960	1.048.300	1.056.350	1.064.535	1.072.881	1.081.685	1.090.599	1.098.016	1.104.273
Hal-Vilvorde	567.275	570.744	574.353	578.208	582.412	586.580	591.099	596.200	601.521	606.417	610.675
Louvain	462.597	464.101	466.607	470.093	473.938	477.956	481.782	485.486	489.078	491.599	493.599
<i>Flandre occidentale</i>	1.134.867	1.137.154	1.140.185	1.143.872	1.148.183	1.152.889	1.157.328	1.162.167	1.167.479	1.171.505	1.174.264
Bruges	272.646	273.300	274.024	274.604	275.186	275.787	276.144	276.828	277.915	278.988	279.445
Dixmude	48.073	48.184	48.308	48.464	48.791	49.182	49.514	49.817	50.110	50.417	50.635
Ypres	104.099	104.151	104.389	104.652	104.971	105.326	105.668	105.992	106.285	106.520	106.717
Courtrai	277.278	277.158	277.353	277.838	278.416	279.361	280.581	281.621	282.653	283.458	284.160
Ostende	145.302	146.099	146.894	147.809	148.806	149.789	150.566	151.526	152.658	153.154	153.583
Roulers	141.259	141.424	141.801	142.418	143.196	143.885	144.589	145.479	146.320	147.132	147.854
Tielt	88.261	88.429	88.657	88.983	89.381	89.813	90.158	90.473	90.869	91.201	91.503
Furnes	57.949	58.409	58.759	59.107	59.436	59.747	60.110	60.433	60.671	60.837	60.869
Région wallonne	3.374.378	3.388.226	3.404.960	3.424.929	3.446.327	3.466.223	3.487.028	3.511.962	3.535.935	3.554.695	3.569.693
<i>Brabant wallon</i>	359.365	362.247	365.129	368.471	371.976	374.569	377.580	381.191	384.428	387.258	389.746
<i>Hainaut</i>	1.282.455	1.284.739	1.288.177	1.292.462	1.297.471	1.302.267	1.307.158	1.313.582	1.320.240	1.325.978	1.330.401
Ath	80.225	80.435	80.787	81.416	82.275	82.927	83.441	84.123	84.726	85.141	85.547
Charleroi	420.591	420.961	421.598	422.200	422.901	423.747	424.700	426.184	427.985	429.264	429.631
Mons	248.943	249.020	249.243	249.689	250.155	250.558	251.293	252.637	253.829	254.955	256.318
Mouscron	69.697	69.843	70.177	70.553	71.065	71.675	72.159	72.718	73.475	74.154	74.539
Soignies	175.883	176.904	178.029	179.407	180.686	181.686	182.662	183.645	184.641	185.843	187.044
Thuin	146.212	146.419	146.802	147.226	147.827	148.368	148.820	149.442	150.104	150.584	150.877
Tournai	140.904	141.157	141.543	141.972	142.564	143.307	144.085	144.835	145.482	146.039	146.448
<i>Liège (province)</i>	1.027.724	1.031.816	1.037.161	1.043.856	1.050.568	1.056.879	1.063.860	1.072.444	1.080.302	1.085.565	1.089.732
Huy	102.422	103.137	103.769	104.364	105.263	106.282	107.313	108.396	109.344	110.189	110.979
Liège (arrondissement)	586.239	587.660	589.630	592.776	596.029	598.874	602.166	606.727	611.066	613.961	616.366
Verviers	268.935	270.095	271.955	274.030	275.771	277.356	279.173	281.248	282.981	283.790	284.217
Waremme	70.128	70.924	71.809	72.687	73.506	74.368	75.210	76.073	76.911	77.626	78.171
<i>Luxembourg</i>	253.208	255.063	257.276	259.863	262.631	265.517	267.987	270.188	272.495	274.616	276.220
Arlon	53.440	53.945	54.576	55.252	55.993	56.884	57.613	58.157	58.834	59.513	60.053
Bastogne	42.002	42.282	42.634	43.123	43.728	44.284	44.808	45.257	45.579	45.945	46.276
Marche-en-Famenne	51.742	52.053	52.457	52.965	53.358	53.798	54.109	54.506	55.013	55.299	55.451
Neufchâteau	56.509	56.959	57.446	57.906	58.439	59.056	59.623	60.115	60.580	61.011	61.401
Virton	49.515	49.824	50.164	50.618	51.114	51.496	51.834	52.154	52.491	52.849	53.041
<i>Namur (province)</i>	451.626	454.361	457.219	460.279	463.682	466.993	470.443	474.558	478.470	481.278	483.594
Dinant	101.500	102.138	102.844	103.568	104.368	105.049	105.688	106.549	107.346	107.839	108.273
Namur (arrondissement)	287.795	289.618	291.447	293.319	295.407	297.665	300.154	302.880	305.480	307.555	309.283
Philippeville	62.331	62.605	62.928	63.392	63.907	64.280	64.602	65.130	65.645	65.884	66.039
Unité extra-régionale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Royaume	10.376.140	10.421.148	10.478.617	10.547.958	10.625.700	10.709.973	10.796.493	10.895.586	10.993.607	11.067.751	11.125.035

Remarques générales

Les totaux indiqués dans les tableaux peuvent différer de la somme des rubriques en raison des arrondis.

Le site internet de la Banque nationale de Belgique présente le [calendrier de publication](#) des principales statistiques économiques établies par la Banque et l'ICN.

En application du SDDS (IMF's Special Data Dissemination Standard), ce calendrier reprend également toutes les statistiques du SDDS. Les dates de publication sont celles qui ont été communiquées par les institutions qui établissent la statistique; certaines d'entre elles publient par leurs propres canaux des calendriers de publication de leurs statistiques plus détaillés que ceux mentionnés sur le site internet de la Banque.

Signes conventionnels

e	estimation
p	provisoire
-	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
n.	non disponible
n.d.a.	non dénommé ailleurs
p.m.	pour mémoire
0 ou 0,0	néant ou inférieur à la moitié de la dernière unité retenue

Liste des abréviations

ALE	Agence locale pour l'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
Assuralia	Union professionnelle des entreprises d'assurances
BDG	Base documentaire générale
BeAMA	Belgian asset managers association
BELDAM	Belgian daily mobility
BNB	Banque nationale de Belgique
C.A.	Chiffres d'affaires
CITE	Classification internationale type de l'éducation
COICOP	Nomenclature des fonctions de consommation des ménages
CPAS	Centre public d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
DIV	Direction de l'immatriculation des véhicules
DGS	Direction générale Statistique du Service public fédéral Économie
EBM	Enquête sur le budget des ménages
ESE	Enquête sur la structure des entreprises
EU-SILC	Enquête sur les revenus et conditions de vie
FAT	Fonds des accidents du travail
FBB	Fédération des brasseurs belges
Febelfin	Fédération belge du secteur financier
FEDERAUTO	Confédération belge du commerce et de la réparation automobiles et des secteurs connexes
FIEB	Fédération des eaux et des boissons rafraîchissantes
FMP	Fonds des maladies professionnelles
GOCA	Groupement des entreprises agréées de contrôle automobile et du permis de conduire
IBGE	Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement
IBPT	Institut des services postaux et des télécommunications
ICEDD	Institut de conseil et d'études en développement durable

ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
INIG	Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre
IP(C)	Rubrique de l'indice des prix à la consommation
IPP	Impôts des personnes physiques
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
MOBEL	Mobilité quotidienne en Belgique
MRPA	Maisons de repos pour personnes âgées
MRS	Maison de repos et de soins
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
NUTS 1	Niveau code NUTS en Belgique: régions
NUTS 2	Niveau code NUTS en Belgique: provinces
NUTS 3	Niveau code NUTS en Belgique: arrondissements
ONAFTS	Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
ONEM	Office national de l'emploi
ONP	Office national des pensions
ONSS	Office national de sécurité sociale
OPC	Organisme de placement crédit
OVAM	Openbare vlaamse afvalstoffenmaatschappij
OWD	Office wallons des déchets
PIB	Produit Intérieur Brut
PSBH	Panel study of belgian households
SEC	Système européen de comptes nationaux et régionaux
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (en anglais: FISIM)
SNCB	Société nationale des chemins de fers belges
SPF	Service public fédéral
SPP-IS	Service public fédéral de programmation intégration sociale
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
SUT	Supply and use table
TEC	Société régionale wallonne du transport
TMC	Taxe de mise en circulation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VITO	Vlaamse instelling voor technologisch onderzoek
Zone RER	Réseau express régional

Commandes

Sur le site internet de la Banque nationale de Belgique, via la rubrique "[e-service](#)", vous pouvez souscrire gratuitement un abonnement par e-mail à cette publication. Elle vous sera envoyée par e-mail à la date de publication.

Via la rubrique "[Print-on-demand](#)", il y a la possibilité de commander une version papier de cette publication contre paiement.

Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Comptes nationaux et régionaux de la Banque nationale de Belgique.

Tél. +32 2 221 30 40 - Fax +32 2 221 32 30
nationalaccounts@nbb.be

Editeur responsable

Rudi Acx

Chef du département Statistique générale

Banque nationale de Belgique

Société anonyme

RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: 0203.201.340

Siège social: boulevard de Berlaimont 14 - BE-1000 Bruxelles

www.nbb.be

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Mise en pages: BNB Statistique générale

Couverture: BNB AG - Prepress & Image

Publié en juillet 2015